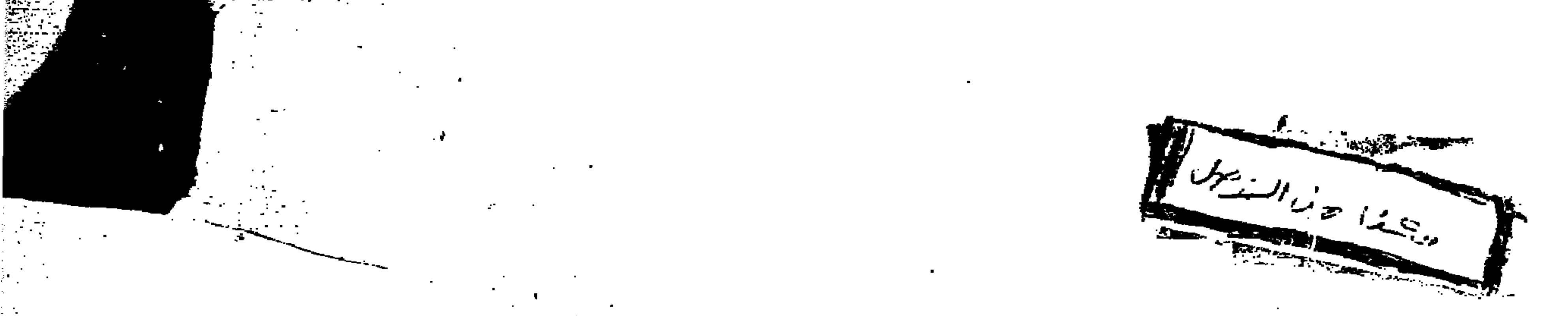


IX

LEMESSY

DES INGÉNIEURS
NICO-COMMERCIAUX

rs Conseils

s en Organisation
es d'Information

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16165 – 7 F

MERCREDI 15 JANVIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le général Lebed parie sur la chute prochaine de Boris Eltsine

ALORS que l'incertitude règne sur l'état de santé de Boris Eltsine, son opposant numéro un, le général Lebed, fait sa rentrée sur la scène politique russe. Dans un entretien accordé au *Monde* et à plusieurs journaux étrangers, lundi 13 janvier à Moscou, il a estimé probable la tenue dans les mois à venir d'une élection présidentielle anticipée. Il se déclare candidat à la succession de Boris Eltsine et assure qu'il ne remettra pas en cause les privatisations et l'orientation de la Russie vers l'économie de marché. Selon lui, l'élargissement de l'OTAN à quatre pays de l'Europe de l'Est se fera cet été, mais les Occidentaux, *« vainqueurs de la guerre froide, ne devraient pas chercher à vaincre la Russie totalement »*.

Lire page 2

La Belgique aurait servi de « plaque tournante » au trafic de farines animales britanniques

Un député UDF met aussi en cause les contrôles français dans l'affaire de la « vache folle »

LA MISSION d'information de l'*Assemblée nationale sur* l'encéphalopathie spongiforme bovine – la maladie de la « vache folle » – s'est réunie, mardi 14 janvier, pour examiner le rapport préparé par Jean-François Mattei, député (UDF) des Bouches-du-Rhône. Ce document, fruit d'une soixantaine d'auditions de personnalités politiques, scientifiques et professionnelles, n'a pas pour objet *« d'accuser des coupables »*, précise son auteur, mais de *« chercher à comprendre »*.

L'un des passages les plus virulents de ce pré-rapport, dont *Le Monde* dévoile le contenu, concerne l'importation en France, à partir de 1988, de farines de viandes considérées comme dangereuses – et qui ont été prohibées l'année suivante – en provenance de Grande-Bretagne *via* l'Irlande ou la Belgique qualifiée de *« plaque tournante »*. M. Mattei n'hésite pas, à ce propos, à parler de *« circuits de blanchiment »* et de cargaisons *« truquées »*. Outre des attaques visant les autorités européennes et le gouvernement britannique, le document de M. Mattei dénonce les dysfonctionnements qui ont caractérisé l'attitude des organismes de recherche *« qui se sont trop peu mobilisés »*, ainsi que la manière dont travaillent les services chargés des contrôles.

La commission d'enquête constituée sur le même sujet au Parlement européen a entendu de son côté, lundi, le rapport oral de Manuel Medina Ortega (socialiste, Espagne), qui a prononcé un réquisitoire contre la Grande-Bretagne, le conseil des ministres de l'Union et la Commission de Bruxelles. Cependant, M. Medina ne conclut pas à la censure de la Commission, qui devrait être demandée par une soixantaine d'eurodéputés, mais ne devrait pas recueillir la majorité nécessaires pour être adoptée.



Lire page 6

Archives sous surveillance

LES DÉCLARATIONS de Roland Dumas sur les archives *« personnelles »* de François Mitterrand, dans nos éditions du 7 janvier, ont profondément choqué le monde des archivistes français. Le souci des proches du président disparu de protéger sa mémoire en contrôlant une part des archives de sa présidence est vivement critiqué par Jean Le Pottier, président de l'Association des archivistes français.

De plus, Perrine Canavaggio, chef du service des archives de la présidence de 1974 à 1994, affirme que, de 1991 à 1995, certains documents *« ont été soustraits au circuit normal de l'archivage »*.

Lire les points de vue page 13 et notre éditorial page 14

L'Amérique face à l'assassinat d'une reine de beauté âgée... de six ans

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est l'un de ces faits divers très médiatisés qui, en captivant l'imagination de l'Amérique, compliquent le travail des policiers chargés de l'enquête. *« Ce dont nous ne voulons pas, c'est d'une autre affaire O. J.* [Simpson] *»*, confient-ils. Trop tard, apparemment : l'assassinat de la petite JonBenet Ramsey, le 26 décembre 1996, dans des conditions mystérieuses, est en passe de devenir un événement télévisé presque aussi inévitable que le deuxième procès californien de l'ancienne gloire du football. Tous les ingrédients du « succès » sont réunis : richesse, beauté, sexe et violence.

JonBenet était une reine de beauté de six ans, qui s'imposait dans toutes les compétitions où les enfants sont affublés comme des grandes personnes pour être aussi *glamorous* que les vedettes de Hollywood, et gagner presque autant d'argent qu'elles. Ils apprennent à rire, à danser, à chanter, prenant poses et mimiques de stars. Des milliers de dollars sont dépensés pour affiner leur apparence, parfois avec l'aide de la chirurgie esthétique. Leur vie est réglée par des imprésarios, même si ceux-ci sont souvent leurs parents.

L'enjeu est en effet de taille : le chiffre d'affaires de cette « industrie » atteint environ 1 milliard de dollars par an. JonBenet était une poupée Barbie grandeur nature, malléable comme le sont parfois les enfants, que l'on pouvait coiffer, maquiller, transformer à loisir. Et tuer. La petite fille a été sexuellement abusée, son crâne a été fracturé, ses cris ont été étouffés avec du ruban adhésif, et elle est morte étranglée avec une corde de nylon. Son corps a été retrouvé au sous-sol de la maison de quinze pièces de ses parents, située à Boulder, non loin de Denver, dans le Colorado.

Depuis, les chaînes de télévision diffusent régulièrement des clips montrant la gracieuse petite Miss Colorado 1995 en costume de vamp, visage angélique auréolé de boucles blondes... Deux semaines plus tard, le mystère reste entier : c'est la mère de JonBenet, Patricia, qui a découvert une demande de rançon au montant curieusement faible et précis (118 000 dollars ; environ 649 000 francs), et c'est le père, John Bennet Ramsey, qui a retrouvé le corps, dans une pièce sans fenêtre. Aucun suspect, ou bien trop. Quinze personnes avaient les clés de la maison, et cinquante invités étaient venus la veille.

Mais les enquêteurs s'intéressent aussi aux parents (seuls présents au moment du drame), lesquels, après une interview en direct sur CNN, se sont plongés dans un mutisme qui n'a d'égal que celui de la police, non sans avoir loué les services d'avocats, d'enquêteurs privés et d'un spécialiste en communication. La personnalité de Patricia Ramsey ne peut laisser indifférent : ancienne Miss Virginia 1977, littéralement obsédée par les concours de beauté, elle a semé l'inquiétude en affirmant qu'*« un tueur est en liberté »*.

Trente policiers ont été chargés de cette enquête pas comme les autres. A Boulder, ce fut le seul meurtre en 1996...

Laurent Zecchini

La préhistoire au prétoire



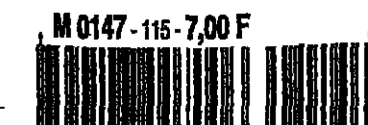
JEAN-MARIE CHAUVET

DEUX ANS après sa découverte, la grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) est au centre d'un imbroglio judiciaire. Ses découvreurs, Jean-Marie Chauvet et deux autres spéléologues, ainsi que les propriétaires des terrains s'opposent à l'Etat à propos des retombées financières de l'exploitation touristique de ce sanctuaire où figurent les plus anciennes peintures rupestres connues.

Lire page 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 115 - 7,00 F



Les socialistes piégés par les retraites

LES SOCIALISTES n'ont pas de chance. Autour des quelques idées-forces – semaine de trente-cinq heures, engagement de créer sept cent mille emplois pour les jeunes chômeurs en deux ans, refonte de la fiscalité – qu'ils déclinaient dans leur projet économique et social, adopté le 15 décembre 1996, ils pensaient avoir trouvé des orientations susceptibles de reconquérir l'opinion. Rien n'indique que Lionel Jospin ne réussira pas ce pari autour de son nouveau *« réalisme de gauche »*, mais la popularité de la revendication de la retraite à cinquante-cinq ans, née du conflit des chauffeurs-routiers, que personne n'avait vu venir, apparaît comme un grain de sable dans sa machine programmatique.

Elle joue pour le Parti socialiste le rôle d'un miroir le renvoyant, comme les syndicats, à ses hésitations, à ses silences ou à ses contradictions sur l'importante question des retraites. Elle illustre la difficulté de mettre en œuvre une *« culture de la responsabilité »*, établissant la synthèse entre son ancienne culture de gouvernement et son actuelle culture d'opposition.

Dans son projet économique, le PS ne consacre que quinze lignes à la question de la retraite. Il affirme sa volonté de *« créer les conditions d'une retraite pleinement vécue en garantissant l'avenir des régimes de retraite par répartition »* et *« en liant la progression des retraites à celle des salaires »*, ce qui, en l'occurrence, marque une rupture avec la politique de Pierre Bérégovoy, qui liait la progression des retraites à celle des prix. Près de six ans après la publication, en avril 1991, du Livre blanc sur les retraites, lancé par Michel Rocard et qui servit de base à la réforme d'Edouard Balladur, en août 1993, le PS préfère sur cet important sujet dégager en touche, en annonçant une négociation et en assurant, de manière pour le moins succincte, que *« des dispositions financières seront prises pour consolider les régimes de répartition »*, pour passer le cap difficile de la décrue démographique des années 2005-2030.

Cet embarras se retrouve dans les débats actuels sur les fonds de pension et sur la retraite à cinquante-cinq ans. Dans un communiqué diffusé lundi 13 janvier, Claude Bartolone, Augustin Bonrepaux et Julien Dray ont réaffirmé l'opposition du groupe socialiste de l'Assemblée nationale à la proposition de loi sur l'épargne-retraite, présentée comme un *« cheval de Troie »* ouvrant une brèche dans les régimes de retraite par répartition.

Michel Noblecourt

Lire la suite page 14 et nos informations page 7

Début de grève générale en Corée

Alors que le conflit avait tendance à s'essouffler, l'accord passé entre les deux syndicats du pays a redonné de la vigueur au mouvement de grève générale entamé en Corée du Sud. p. 4

Record à la Bourse de Paris

Les perspectives de reprise économique ont dopé l'indice CAC 40, qui a dépassé son niveau de 1994. p. 15

La fuite de M. Parretti

Suite à son départ précipité pour l'Italie, Giancarlo Parretti ne comparaîtra pas devant la justice française dans l'affaire MGM Crédit lyonnais. p. 8

Des pesticides dans l'air breton

L'INRA a découvert une nouvelle forme de pollution de l'air en Bretagne : les produits phytosanitaires. p. 11

Prières pour Vitrolles



Les représentants des quatre principales communautés religieuses appellent, mardi 21 janvier, la population à la réflexion, douze jours avant les élections municipales. p. 12

Le numérique perce aux Etats-Unis

Plus de 4 millions de téléspectateurs américains sont déjà abonnés aux chaînes numériques. p. 26

Manifestation monstre à Belgrade

L'opposition a réuni à Belgrade la plus grosse manifestation jamais organisée contre le président Milosevic, à l'occasion du Nouvel An orthodoxe. p. 3

Orient : l'assiette de l'extrême

La cuisine orientale est entrée dans les mœurs. Reste à en découvrir les saveurs les plus rares en suivant notre « goûteur » Jean-Pierre Quélin. p. 21

Les musées veulent séduire le profane

Après la chute de 1995, la fréquentation des musées français a légèrement progressé en 1996. Désormais, les conservateurs recherchent de l'argent et des visiteurs. p. 23

CANDIDAT Le général Lebed, tenu à l'écart de la vie politique depuis son éviction du poste de secrétaire du Conseil de sécurité, en octobre 1996, estime, dans un entretien accordé à plusieurs journaux étrangers, dont *Le Monde*, qu'une élection présidentielle anticipée se déroulera dans quelques mois en Russie. ● **PRÉTENDANT** à la succession de Boris Eltsine, malade et *« incapable de gouverner »* à ses yeux, l'artisan des accords de paix en Tchétchénie affirme qu'il cherchera les voix des *« 80 % de la population »* qui vivent *« sous le seuil de pauvreté »*. Il veut contribuer à l'émergence d'une *« classe moyenne »* et se dit favorable à l'économie de marché. ● **LE CHEF DE L'ÉTAT**, quant à lui, a adressé, lundi, un message à son homologue biélorusse, Alexandre Loukachenko, avançant l'idée d'un référendum sur la réunion des deux Etats *« sous une forme ou une autre »*.

Le général Lebed parie sur une élection présidentielle anticipée en Russie

L'homme des accords de paix en Tchétchénie fait son retour sur la scène politique intérieure. Il se déclare candidat à la succession de Boris Eltsine, toujours hospitalisé, qu'il estime physiquement incapable de gouverner

MOSCOU
de notre correspondante

« L'incapacité physique de Boris Eltsine à gouverner sera évidente pour tous dans deux mois au maximum », a déclaré, lundi 13 janvier, Alexandre Lebed, le plus populaire des candidats déclarés à la succession du président russe. Cette conviction, affichée lors d'un entretien accordé à plusieurs journaux étrangers dont *Le Monde*, est récente : début janvier, le général pronostiquait une élection présidentielle *« dans le courant de l'année »* – supposant ainsi que le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, qui, selon la Constitution, assure l'intérim en cas d'« incapacité prolongée » du président, pourrait annoncer une élection seulement à la fin de l'été (en tenant compte des trois mois prévus pour l'organisation du scrutin).

Mais la nouvelle hospitalisation de Boris Eltsine se prolonge et Alexandre Lebed, revenu maintenant à son rôle de « rebelle », se prépare à une échéance plus rapide. Il a affirmé qu'il n'aura *« pas de peine »* à ramasser les *« 250 millions de dollars »* nécessaires, selon les médias russes, à la campagne d'un candidat à la présidence. Et cela, sans avoir à faire alliance avec un des autres ténors du jeu politique actuel, qui, contrairement à lui, disposent de moyens financiers et contrôlent tous les médias qui comptent.

Ainsi, alors que la rumeur disait le général Lebed enclin à se rapprocher du maire de Moscou, Iouri Loujkov, il a affirmé que ce *« représentant par excellence du funeste capitalisme nomenklaturiste »* sera, au contraire, son *« principal rival »* lors de la présidentielle. Il n'a pas non plus l'intention, a-t-il dit, de promettre le poste de premier ministre à l'un des deux autres candidats potentiels qui se bousculent, avec M. Loujkov, pour une lointaine deuxième place dans les sondages : Viktor Tchernomyrdine et Guennadi Ziouganov, le chef du Parti communiste. Tous deux sont des *« cartes déjà jouées, comme M. Gorbatchev »*. Le premier ministre finira par *« servir de bouc émissaire »* aux maîtres actuels du Kremlin, le chef communiste *« sera chassé dans moins de deux mois de la tête de son parti »*. Un parti, a souligné Alexandre Lebed, dont la direction est divisée et dont la base va se *« scinder en trois parts inégales : une petite suivra la gauche radicale, une autre, pas très grande, ira à* [Vladimir] *Jirinovski et la troisième, de loin la principale, me suivra »*. Le candidat Lebed a déclaré qu'il envisageait de s'allier à des figures extérieures à l'« oligarchie » au pouvoir (c'est-à-dire une cinquantaine de banquiers et politiciens apparentés, dont une partie au moins pourrait soutenir plusieurs candidats dont le général). Ce dernier a cité comme alliés potentiels deux ex-candidats à la présidence, l'ophtalmologiste-homme d'affaires, Sviatoslav Fiodorov et l'opposant démocrate, Grigori Iavlinski – *« s'il ne dit pas trop de bêtises »*, a précisé le général. Autre allié évoqué : Iouri Maslioukov, un communiste qui dirigea le Gosplan sous Gorbatchev et mit au point, en 1996, la version « moderne » du programme économique du PC russe. *« Un homme très intelligent »*, a indiqué M. Lebed, tout en s'affirmant lui-même *« bien sûr »* partisan de l'économie de marché. Mais en Russie, *« le seul marché qui se soit installé est le marché des pots-de-vin »*. Il faut donc *« une période transitoire où l'Etat aura à intervenir pour délier les capacités de travail des gens, pour permettre le retour des capitaux qui ont fui et pour commencer à créer une classe moyenne »*.

Promettant de ne pas remettre en cause les privatisations, il a cependant estimé que les propriétaires actuels des entreprises doivent *« donner du travail aux gens, assurer leurs besoins sociaux et payer des impôts »*. S'ils ne le font pas, ils doivent *« se faire rembourser leurs millions et partir »*.

> « La Russie n'est pas mûre pour la démocratie à l'occidentale, qui ne correspond pas totalement à ses traditions »

Une ambiguïté semblable se retrouve dans son discours politique : *« La Russie*, dit-il, *n'est pas mûre pour la démocratie à l'occidentale, qui ne correspond pas totalement à ses traditions. »* Il se déclare pourtant partisan d'*« une seule dictature, celle de la loi, comme dans tout pays démocratique civilisé »*. Il s'affirme enfin, non pas *« social-démocrate »* (*« en Russie il n'y a rien à partager »*), mais *« républicain »* – comme le nom du parti qu'il vient de créer. Mais, d'ores et déjà, le « profil Lebed » est défini aussi bien par son discours que par son opposition, voulue ou imposée, au maire de Moscou – le candidat actuellement le plus probable du pouvoir en place au cas, désormais envisageable, où celui-ci ne pourrait éviter une présidentielle anticipée. Alexandre Lebed cherchera les voix des *« 80 % de la population passés sous le seuil de pauvreté »* contre la *« très fine couche des prétendus amis des réformes »*. Il sera aussi le candidat des provinces contre les capitales (*« Moscou, Saint-Pétersbourg et Nijni-Novgorod concentrent 95 % des capitaux bancaires »*, s'insurge-t-il), et celui des tenants d'une politique industrielle (c'est-à-dire, en Russie, du complexe militaro-industriel), contre les lobbies des exportateurs de gaz et de pétrole.

Ce qui ne signifie pas que ce militaire ait épousé les thèses *« impérialo-chauvines »* dont le Kremlin joue si volontiers depuis au moins quatre ans. Bien au contraire. A ceux qui, en Occident, le perçoivent encore comme un nationaliste populiste imprévisible – oubliant à qui la Russie doit, concrètement, la fin de la guerre de Tchétchénie –, Alexandre Lebed a répondu, lundi, en qualifiant de *« grande bêtise »* la menace de recourir à des sanctions économiques contre les pays baltes, relancée la semaine dernière par le ministre des affaires étrangères, Evgueni Primakov.

De même, le général n'hésite pas à « parler vrai » et à contre-courant de la classe politique russe sur l'OTAN : ses projets d'extension *« ne relèvent pas d'intentions agressives mais d'une volonté de se protéger de nos difficultés, de nos bagarres et de nos bêtises »*. Se disant *« convaincu que les quatre pays* (sans préciser lesquels, NDLR) *qui devraient être admis cet été dans l'OTAN seront les derniers à l'être »*, il a affirmé avoir obtenu, lors de sa visite de l'automne dernier à Bruxelles, une promesse que les chefs de l'Alliance *« réfléchiront au moins à la possibilité de changer le sigle OTAN, pour symboliser sa nécessaire mutation »*. *« Je leur ai dit que, bien que vainqueurs de la guerre froide, ils ne devraient pas chercher à vaincre la Russie totalement »*, a ajouté ce général atypique, qui ose estimer la Russie mûre pour préférer un marchand de « bon sens » à un bateleur de clichés nationalistes.

Sophie Shihab

Parmi les quatre prétendants à la succession, Alexandre Lebed reste le favori des sondages

● **Alexandre Lebed : favori des sondages**, l'ancien officier parachutiste, quarante-six ans, a annoncé, il y a plus de deux ans déjà, qu'il visait la présidence. Il garde depuis un comportement de candidat, qu'il n'a pas abandonné durant ses quatre mois (18 juin-17 octobre 1996) passés à la tête du Conseil de sécurité, prix de son ralliement à Boris Eltsine entre les deux tours de la présidentielle de 1996. Il était arrivé troisième au premier tour avec 15 % des voix, soutenu en sous-main par l'entourage du président sortant, qui lui a donné un large accès aux médias durant la campagne. Une fois son but atteint, l'équipe au pouvoir s'est retournée contre lui. Limogé sous les applaudissements de toute la classe politique, il est accusé d'être incapable de forger des alliances et des compromis. Les télévisions sous contrôle lui sont hostiles et sa popularité a déjà légèrement faibli.

● **Iouri Loujkov : maire de Moscou** depuis cinq ans, Iouri Loujkov a été réélu en juin 1996 avec 90 % des suffrages. Mais il aura fort à faire pour séduire le reste de la Russie, traditionnellement réticente à ce qui vient de Moscou. Néanmoins, les analystes lui prêtent l'intention d'être le candidat du pouvoir à la prochaine présidentielle, même si cet énergique sexagénaire, dont la mairie est un des premiers groupes financiers du pays, s'est, jusqu'à ce jour, gardé d'avouer de telles ambitions.

● **Viktor Tchernomyrdine :** premier ministre depuis quatre ans, l'ancien président du géant industriel Gazprom, cinquante-neuf ans, aurait des chances d'être élu président s'il ne manquait pas tant de charisme. La machine du pouvoir serait en effet prête à fonctionner en sa faveur si elle estimait qu'il avait la moindre chance. Favori des milieux d'affaires occidentaux, cet apparatchik converti à l'orthodoxie du Fonds monétaire international n'hésite pas à s'allier aux communistes, puissants au Parlement, avant les votes annuels du budget.

● ***Guennadi Ziouganov :*** *si un bon* tiers des électeurs a voté pour Boris Eltsine, au premier tour de la présidentielle de juin 1996, un petit tiers a voté pour le chef du Parti communiste russe. Mais sa défaite a accentué la dynamique de déclin qui frappe une formation dont les électeurs sont en majorité des retraités. Plus nationaliste que marxiste-léniniste, Guennadi Ziouganov, cinquante-trois ans, n'a pas su amener son parti à la social-démocratie comme ses collègues d'Europe de l'Est, et son avenir semble compromis.

Depuis son lit d'hôpital, Boris Eltsine relance l'union avec la Biélorussie

MOSCOU
de notre correspondant

A en croire les nouvelles diffusées par le Kremlin, Boris Eltsine n'est pas, comme le disent ses opposants ou comme le craignent ses partisans, à l'article de la mort. Bien au contraire. Selon le service de presse de la présidence, le chef de l'Etat russe dirige même très activement le pays depuis son lit de la *« clinique centrale »* du Kremlin, un établissement situé à l'ouest de Moscou et réservé, hier comme aujourd'hui, à *« l'élite »*.

Muet et invisible depuis une semaine, Boris Eltsine *« travaille sur des documents »* pendant une durée indéterminée, a annoncé son service de presse. Ce même service précise que le président *« a téléphoné »*, lundi 13 janvier, à son premier ministre Viktor Tchernomyrdine pour lui parler *« du budget »* (toujours en déficit), *« de l'économie »* (assez déprimée) et *« de la criminalité »* (plus que jamais florissante).

Malgré sa maladie, le président ne manque à aucun de ses devoirs. Selon le Kremlin, il a même envoyé, lundi, un télégramme de félicitations aux journalistes à l'occasion de *« la journée de la presse russe »*. A en croire la version officieuse, diffusée par l'agence locale Interfax, ce sont donc les médecins qui *« insistent pour garder le président à l'hôpital »*, alors que l'on note *« une amélioration intense de la normalisation de ses principaux indicateurs de santé »*.

MAINTIEN DU VOYAGE À LA HAYE

Tout en admettant qu'il ne faut pas être *« trop optimiste »* sur la date de sortie du président, son porte-parole, Serguei Iastrjembski, assure que, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, l'agenda du chef de l'Etat, notamment son voyage prévu pour le 4 février à La Haye, est maintenu. Même si toute réunion de travail lui est encore interdite, Boris Eltsine reçoit *« plusieurs fois par jour »* la visite de sa femme, Naïna, qui est hospitalisée dans le même établissement, à cause d'une infection non déterminée.

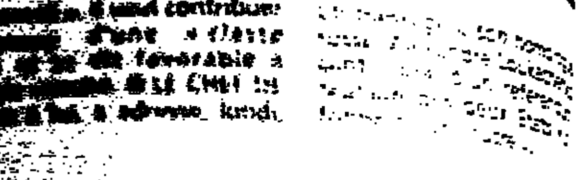
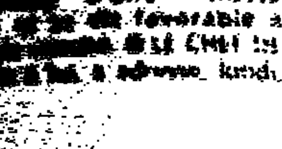
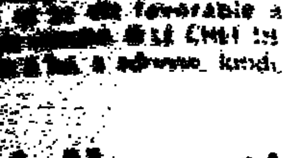
Souffrant officiellement d'un *« gros rhume »* qui s'est transformé en double pneumonie – et qui n'a, explique-t-on, *« rien à voir »* avec ses problèmes cardiaques –, le maître du Kremlin ne se contente pas d'expédier les affaires courantes. Lundi, il a même lancé une initiative politique et géopolitique de taille. Le porte-parole du Kremlin a ainsi annoncé que Boris Eltsine avait envoyé une lettre à son homologue biélorusse, Alexandre Loukachenko, en *« soulevant la question d'un référendum sur l'unification sous une forme ou sous une autre »* de la Russie et de la Biélorussie. La date du référendum n'est pas précisée mais *« il s'agit d'une idée stratégique »*, a précisé le porte-parole du président. L'union entre les deux pays est censée être *« une riposte »* à l'extension de l'OTAN à l'Est, a précisé Sergueï Chakhraï, conseiller du président russe.

RIPOSTE

Mais, à en croire certains observateurs, il s'agirait surtout d'une riposte à ceux qui estiment que le président est incapable de diriger le pays. *« Même si l'idée en soi n'est pas mauvaise, c'est un truc politique, venant prétendument du président mais plus probablement de son entourage, pour chercher à détourner l'attention »*, a déclaré au *Monde* l'opposant numéro un, Alexandre Lebed. *« C'est une nouvelle tentative de montrer que le président est encore vivant. Ils n'ont rien pu trouver de plus intelligent »*, a assuré à l'AFP Andreï Piontkovski, analyste au Centre d'études stratégiques de Moscou. Mais, sur la scène internationale, le « geste » de Boris Eltsine – qui aurait eu *« une résonance extraordinaire »*, selon les médias officiels – tombe mal. Le Conseil de l'Europe vient en effet de suspendre, lundi, le statut d'invité spécial de la Biélorussie, estimant que sa nouvelle Constitution *« ne respecte pas les standards démocratiques minimaux »*.

Sur la scène intérieure russe, les propositions d'union attribuées à Boris Eltsine font la « une » des journaux, remplaçant les articles sur la vacance du pouvoir. Sous le titre *« la température du corps est normale »*, le quotidien *Komsomolskaïa Pravda* écrit : *« Si le patient de l'hôpital décidait de nouer ses lacets tout seul, les canons de tous les services de presse enverraient des feux d'artifice. »*

Jean-Baptiste Naudet

tielle anticipée en R

Une manifestation monstre de l'opposition célèbre dans Belgrade le Nouvel An orthodoxe

Des centaines de milliers de personnes, beaucoup de bruit, pas de police

Le ministère serbe de la justice a demandé lundi 13 janvier à la commission électorale de Nis, deuxième ville du pays, de reconnaître *« immédiatement »* la victoire de l'opposition aux municipales. Le gouvernement se heurte depuis plusieurs jours à l'insoumission des pouvoirs locaux. A Belgrade, une manifestation monstre de l'opposition a eu lieu dans la nuit de lundi à mardi, à l'occasion du Nouvel An orthodoxe.

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Belgrade était en folie, à l'approche de minuit. Les rues du centre- ville ont littéralement été prises d'assaut, lundi 13 janvier, par une marée humaine qui semblait sortir de nulle part. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont ainsi répondu à l'appel des dirigeants de l'opposition, qui souhaitaient fêter la nouvelle année serbe en organisant la plus grande protestation contre le régime de Slobodan Milosevic depuis le début des manifestations, il y a presque deux mois.

Un pari largement tenu, par le nombre et par le bruit, avec un assourdissant concert de sifflets, de trompettes et de pétards, et une mobilisation qui a sans doute atteint en fin de soirée son record absolu. A tel point qu'au moins une vitrine a explosé sous la pression de la foule, blessant quelques personnes, au cours de cette soirée de délire, d'incommensurables cohues et de multiples bousculades.

Certains manifestants ont ensuite entrepris une marche dans les rues de la ville. Les étudiants, de leur côté, s'organisaient en cortège au son des tambours, alors que d'autres protestataires poursuivaient la fête avec les orchestres qui se sont succédé sur le podium installé par l'opposition.

La police anti-émeutes était apparemment totalement absente et seuls quelques agents de la circulation tentaient tant bien que mal de barrer la route aux rares voitures qui s'aventuraient dans ce capharnaüm.

Dès la fin de l'après-midi, sur la place de la République – rebaptisée « place de la Liberté » par les manifestants –, des centaines de badauds avaient assisté au montage de la sono et de la scène qui devait accueillir artistes et dirigeants politiques. Visiblement soucieux de ne pas répéter l'expérience malheureuse de la panne sonore qui avait un peu gâché la soirée de Noël, les organisateurs avaient fait appel à une équipe de professionnels. Une cinquantaine de haut-parleurs et un appareillage technique de qualité avaient été mis en place, entourés par des barrières métalliques. Toute la journée, la radio indépendante B-92 avait relayé l'appel de l'opposition avec, en fond musical de circonstance, la chanson des Beatles *Come Together* (venez ensemble).

En début de soirée, des dizaines de milliers de manifestants ont convergé vers le centre de la capitale. Une population de jeunes et de moins jeunes s'est mêlée autour des feux de Bengale, des lancés de ballons ; certains se perdaient dans la foule dans une improbable recherche d'amis ou de familles égarés.

Peu avant minuit, le compte à rebours des dernières secondes de l'année finissante a été lancé, depuis la scène, par deux dirigeants de l'opposition, Zoran Djindjic et Vuk Draskovic, la troisième responsable de la coalition, Vesna Pesic, se trouvant en visite à Paris à l'invitation du Parti socialiste français.

« C'est la victoire de la Serbie, et Belgrade est à nouveau au centre du monde », s'est exclamé Zoran Djindjic. Moins enflammé qu'à son habitude, Vuk Draskovic a simplement souhaité que *« cette année la Serbie sorte de la prison où elle est toujours enfermée »*. Les discours politiques se limitèrent presque exclusivement à ces deux remarques, comme s'il s'agissait avant tout de ne pas briser la fête.

Denis Hautin-Guiraut

Vesna Pesic à Paris

Vesna Pesic, présidente de l'Alliance civique, l'un des partis de la coalition d'opposition, est arrivée lundi 13 janvier à Paris, à l'invitation du Parti socialiste français. Avant de quitter Belgrade, Mme Pesic a estimé que la communauté internationale devait agir sur le président serbe – comme elle l'a fait avec le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic –, en le déclarant inéligible à toute fonction politique : *« Il faut punir Milosevic personnellement. Lui faire comprendre que l'époque du pouvoir absolu est révolue »*. Elle a été reçue par le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, qui a déclaré : *« La France, amie de la Serbie, est aussi amie de la démocratie en Serbie »* et *« fait pression pour que la crise trouve une issue démocratique »*.

Vendredi, les dirigeants de l'opposition doivent être reçus à Rome par des membres du gouvernement italien. Le porte-parole du département d'Etat a indiqué que les Etats-Unis *« envisageaient d'accroître leur aide aux groupes démocratiques »* en Serbie.

L'orthodoxie face à ses démons

ANALYSE

QUE L'ORTHODOXIE redevienne un acteur politique majeur dans des pays comme la Russie, la Roumanie ou la Serbie ne cesse d'étonner. En Serbie, tardivement mais fermement, l'épiscopat a pris fait et cause pour l'opposition contre le régime Milosevic. En Roumanie, le nouveau président chrétien-démocrate, Emil Constantinescu, doit dans une certaine mesure au soutien de l'Eglise sa récente élection. En Russie, le puissant patriarcat de Moscou, dernière institution à avoir gardé les frontières soviétiques (à l'exception de la Géorgie), est courtisé, comme on l'a vu lors de la dernière élection présidentielle, par tous les personnels politiques depuis le Parti communiste de Guennadi Ziouganov jusqu'à l'extrême droite de Vladimir Jirinovski.

A Belgrade, le ralliement à l'opposition de l'Eglise orthodoxe n'efface pas le souvenir de son adhésion aux projets de « Grande Serbie » ni celui des visites de son patriarche à Pale, aux côtés de Radovan Karadzic et de Ratko Mladic. Et, si la hiérarchie a condamné les pires exactions de la guerre, elle reproche surtout aujourd'hui à Slobodan Milosevic d'avoir *« trahi »* ses engagements d'hier.

De même que, face à la dislocation yougoslave, l'Eglise serbe était apparue comme un recours national, de même, dans la Russie chaotique d'aujourd'hui, le nationalisme trouve ses meilleurs relais dans le clergé orthodoxe. Si le patriarche de Moscou, Alexis II, s'est interposé lors du coup d'État de 1993, il a fort à faire pour freiner les tendances chauvines, anti-œcuméniques et même antisémites dans une Eglise et un pays qu'épouvantent la modernité occidentale, le prosélytisme des sectes américaines et le réveil brutal des Eglises uniates (deux rites byzantins, mais sous la juridiction de Rome), hier liquidées par Staline.

RESTAURATION

Faut-il s'inquiéter de cette renaissance, sur les décombres du communisme, d'une orthodoxie crispée et orgueilleuse, dont témoigne par exemple la restauration de la fameuse cathédrale Saint-Sauveur de Moscou, autrefois transformée en un musée de l'athéisme ? On ne saurait oublier tout ce que la plupart de ces pays doivent à la religion : leur alphabet, leur langue, leur culture. Comme le catholicisme en Pologne, c'est l'orthodoxie qui, en Russie, en Serbie, en Grèce, fut le garant de l'identité et de la continuité nationales.

Elle renoue donc aujourd'hui avec ce rôle d'acteur historique, mais avec tous les risques de cette tragique culture de survie qui lui a été léguée, dans les Balkans par trois siècles d'occupation ottomane et en Russie par soixante-dix ans de goulag soviétique, avec son cortège de persécutions et de compromissions qui habitent encore tous les esprits. Les chefs religieux qui, peu ou prou, consciemment ou sous la contrainte, ont cautionné les activités du KGB à Moscou ou de la Securitate à Bucarest sont toujours en place, alors que les courants ouverts, libéraux et favorables à un aggiornamento de leur Eglise sont marginalisés.

L'expérience de la diaspora a souvent été source de « purification » pour l'orthodoxie. C'est ce qui se passe pour les communautés orthodoxes des anciens patriarcats de Jérusalem, d'Alexandrie, d'Antioche, qui ne vivent plus aujourd'hui que sous perfusion. Fuyant les conflits proche-orientaux et la pression de l'islamisme, elles émigrent en masse en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Australie, où elles font l'apprentissage de sociétés démocratiques, pluralistes, laïques.

Entre ces compromis passés, en Occident, avec une sécularisation qu'elle n'a jamais connue et la nostalgie d'Eglises nationales repliées sur elles-mêmes et hostiles à toute évolution, l'orthodoxie doit affronter un choix historique.

Henri Tincq

Le syndicat Podkrepa soutient les contestataires bulgares

Revendiquant 500 000 adhérents, il a lancé un appel à la grève générale contre le régime

SOFIA
de notre envoyé spécial

Engagée depuis plusieurs semaines dans un bras de fer avec le pouvoir socialiste dont elle veut obtenir le départ, l'opposition bulgare accentue de plus en plus sa pression et bénéficie à présent du soutien de Podkrepa, l'un des grands syndicats du pays. Lundi 13 janvier, l'organisation a ainsi lancé un appel à la grève générale prévue pour mercredi.

La décision de Podkrepa – attendue depuis plusieurs jours – pourrait bien faire pencher définitivement la balance du côté des contestataires. Plusieurs fois depuis la chute de Todor Jivkov et du communisme, en 1989, ce syndicat – l'un des organismes fondateurs de l'Union des forces démocratiques (UFD), principale force d'opposition – a démontré son pouvoir de mobilisation. Revendiquant 500 000 membres sur une population active de 3 millions de personnes, Podkrepa se dit aujourd'hui capable de paralyser le pays en bloquant notamment les transports, un secteur dans lequel ce syndicat est particulièrement actif.

Reprenant le mot d'ordre de l'UFD, les syndicalistes réclament *« l'organisation cette année d'élections législatives anticipées »*. *« Les socialistes ont stoppé les réformes et détruit le pays »*, martèle Constantin Trenchev, le bouillant président de Podkrepa. Pour cet ancien dissident anticommuniste, collectionneur d'armes, qui ne se déplace jamais sans son pistolet, *« le Parti socialiste bulgare est incapable de résoudre la crise »*.

> Selon le principal responsable de l'organisation, le pays en est « au même stade de développement économique et social qu'un pays africain. La différence est qu'ici il fait froid... »

« On ne peut plus continuer comme ça. La Bulgarie est au même stade de développement économique et social qu'un pays africain. La différence est qu'ici il fait froid », lâche-t-il avant de menacer : *« Si le parti a recours à la violence, nous répondrons par la violence »*. *« Les salariés n'ont plus rien à perdre »*, affirme M. Trenchev. Il reste cependant à vérifier s'ils oseront, mercredi, déserter leurs lieux de travail. Avec un taux de chômage qui approche 20 % de la population active, un emploi – aussi mal payé soit-il – devient une denrée de plus en plus rare.

La présence, lundi après-midi à Sofia, de plusieurs dizaines de milliers de manifestants ayant répondu comme la veille et les jours précédents à l'appel de l'UFD, donne toutefois une indication de détermination des Bulgares à poursuivre leur mouvement de contestation. D'autant que les manifestations se sont étendues à plusieurs villes de province. Cela malgré les efforts de la télévision publique nationale – principal média du pays – à assimiler les manifestants à une poignée d'irresponsables.

Alors que l'étau se resserre sur eux, les ex-communistes ne donnent guère de signes d'ouverture. Dans un communiqué « alambiqué », le conseil suprême du Parti socialiste (PSB) a déclaré, lundi, qu'il est *« en principe favorable à l'idée d'élections législatives »*. Adepte de la traditionnelle langue de bois communiste, le PSB se déclare pour la *« formation d'un gouvernement représentatif »* et prône *« un dialogue approfondi »*, sans plus de précisions sur le fond, la forme ni le calendrier.

Autant d'approximations rejetées par l'UFD qui, accusée par les socialistes de *« jouer avec le destin de la Bulgarie »* et de *« provoquer le chaos »*, se montre inflexible. Trois semaines après la démission du premier ministre socialiste, Jan Videnov, le futur président de la République, Petar Stoïanov (il succédera bientôt à Jéliou Jelev) a affirmé, lundi, qu'il n'accepterait la formation d'un nouveau gouvernement qu'une fois que les socialistes et l'UFD se seront entendus sur une date pour les élections anticipées. Une condition qui, pour le moment, est loin d'être remplie.

Christophe Châtelot

Dix-neuf villageois égorgés au sud d'Alger

ALGER. Dix-neuf villageois, dont des femmes et des adolescents, ont été égorgés et, pour certains, décapités à la fin de la semaine par des islamistes, dans deux petits villages isolés au sud d'Alger, ont indiqué, lundi 13 janvier, des témoins. Cette double tuerie porte à 106 au minimum le nombre de civils massacrés depuis début novembre, dans la seule région de Blida (50 kilomètres au sud d'Alger), première ville de garnison du pays, d'après des bilans partiels.

Au douar Tabainat, au pied de la montagne, dans la commune de Bouinan, quatorze personnes de trois familles – dont des femmes, quatre adolescents et un vieillard – ont été décapités à coups de hache dans la nuit de dimanche à lundi. A quelques kilomètres de là, à Ouled Chebel, cinq jeunes filles d'une même famille avaient été égorgées samedi. Ces nouveaux massacres sont survenus au deuxième et troisième jour du ramadan, le mois de jeûne musulman, marqué depuis quatre ans par une recrudescence des violences des groupes armés. – *(AFP.)*

Des lettres piégées adressées à Londres au quotidien saoudien « El Hayat »

LONDRES. Deux agents de sécurité ont été blessés, lundi 13 janvier, par l'explosion d'une lettre piégée adressée au siège du quotidien saoudien *El Hayat*, à Londres. Scotland Yard a procédé à l'explosion contrôlée de trois autres colis suspects. Quelques heures plus tard, trois lettres piégées adressées au bureau du journal aux Nations unies, à New York, étaient découvertes et désamorcées, selon un porte-parole de l'ONU. Quatre lettres piégées adressées au bureau du journal à Washington avaient été interceptées il y a une dizaine de jours et une cinquième adressée au journal avait été interceptée dans un centre de tri postal de Washington. Toutes ces missives portaient le cachet de la poste égyptienne, mais le Caire affirme qu'il s'agit d'un cachet falsifié. Dans un éditorial publié mardi en première page, *El Hayat* affirme ignorer l'identité des expéditeurs, d'autant qu'aucune menace ni aucun avertissement ne lui ont été adressés.

AFRIQUE

■ **BURUNDI : 122 réfugiés hutus** burundais, sur un total de 126, qui venaient d'être *« refoulés »* de Tanzanie, ont été tués par l'armée burundaise, a indiqué lundi 13 janvier Hitoshi Mise, chef de la délégation de Bujumbura du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré choqué par le massacre de réfugiés par des soldats au Burundi. – *(AFP.)*

■ **NIGER : les affrontements** de samedi à Niamey entre forces de l'ordre et manifestants de l'opposition ont fait au moins 26 blessés, dont un grave, a annoncé, dimanche 12 janvier, le ministre de l'intérieur. Trois dirigeants de l'opposition, Mahamane Ousmane, Mahamadou Issoufou et Tandja Mamadou, ont été mis en résidence surveillée. – *(Reuter.)*

ASIE

■ **CORÉE DU NORD : Pyongyang a accepté de participer** à une réunion organisée à l'initiative de la Corée du Sud et des Etats-Unis pour préparer un accord de paix quadripartite dans la péninsule, a annoncé, lundi 13 janvier, un responsable du ministère sud-coréen des affaires étrangères. La réunion se tiendra le 29 janvier à New York. – *(AFP.)*

■ **TAÏWAN : le dalaï-lama** a accepté l'invitation d'une organisation bouddhiste de Taïwan à se rendre dans l'île nationaliste en mars, ont affirmé, lundi 13 janvier, les responsables de cette organisation. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **CROATIE : l'ONU a salué les concessions faites aux Serbes** de Slavonie orientale par le gouvernement de Zagreb, dans un mémorandum consacré aux élections du 16 mars prochain dans cette région, passée aux mains des Serbes sécessionnistes lors de la guerre de 1991 et qui va réintégrer la Croatie. Le mémorandum prévoit notamment que les Serbes auront le droit de voter dans la circonscription où ils résidaient avant la guerre, ainsi que l'exemption de service militaire pour les *« objecteurs de conscience »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : en visite depuis lundi 13 janvier à Paris**, où il a été reçu le jour même par le premier ministre, Alain Juppé, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, devait s'entretenir mardi avec le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette.



Le conflit en Corée du Sud rebondit avec un début de grève générale

Alors que les arrêts de travail s'étendent et que des manifestations ont lieu dans la capitale, les autorités s'irritent de l'« ingérence » des syndicalistes étrangers

Le conflit social a été relancé en Corée du Sud, mardi 14 janvier, avec le ralliement de la centrale « officielle » au mouvement de grèves déclenché en début d'année par le syndicat « radical ». Cette action commune était prévue pour durer pendant deux jours. Mardi, le métro, les bus et les banques fonctionnaient toutefois normalement et les rues de la capitale étaient tranquilles. Le calme régnait également à Ulsan, berceau du groupe Hyundai et foyer traditionnel de militantisme syndical. Les dirigeants syndicaux estiment que la grève pourrait être davantage suivie mercredi puisqu'elle touchera les télécommunications, ainsi que les services des bus et du métro. Les autorités coréennes s'irritent de ce qu'elles qualifient « l'ingérence » des syndicalistes étrangers qui sont venus soutenir à Séoul leurs collègues coréens. Plusieurs milliers de « cols-blancs » sud-coréens convergeaient, mardi 14 janvier en fin de matinée, vers la cathédrale de Myongdong, haut-lieu du mouvement démocratique à Séoul.

SÉOUL
de notre envoyé spécial

C'est avec une certaine lenteur qu'a commencé, à l'aube du mardi 14 janvier, la grève de deux jours lancée par les deux confédérations syndicales coréennes pour protester contre la nouvelle loi sur le travail. Un million de travailleurs devaient progressivement participer à ce mouvement qui, si le gouvernement n'a fait aucune proposition mardi à minuit, devrait se durcir et s'étendre pour atteindre son point culminant mercredi 15 janvier.

Mardi, en milieu de journée, les arrêts de travail étaient encore peu sensibles à Séoul, notamment dans les transports. Une bonne partie des banques avaient cependant cessé le travail à partir de midi. Cent mille employés de banques devraient participer à ce débrayage qui est le plus important de l'histoire du pays dans ce secteur.

Selon la Fédération des syndicats coréens (FKTU), seule organisation reconnue par les autorités, 700 000 adhérents (sur 1,2 million) des secteurs des banques, de la chimie, de la métallurgie et de l'automobile, participent au mouvement de grève qui a commencé mardi à 4 heures du matin.

Une partie (200 000) des 500 000 adhérents (300 000 selon le ministère du travail) que revendique la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), non reconnue par le gouvernement, suivent, depuis une semaine, une grève perlée dans différents secteurs. La KCTU menaçait de lancer, mercredi, une grève illimitée dans les métros de Séoul (où elle dispose de 9 300 adhérents) et de Pusan, ainsi que dans les télécommunications. Les taxis et les employés des autobus devaient également se mettre en grève mercredi.

Le gouvernement a annoncé des mesures destinées à limiter l'effet des grèves dans les transports urbains avec, notamment, la mobilisation des employés non syndiqués et des militaires. Plusieurs manifestations étaient prévues dans la soirée de mardi, et le centre de Séoul était quadrillé par les cars de la police antiémeute pour contenir ce que les syndicalistes qualifient du *« plus grand mouvement de grève de l'histoire nationale »*. C'est en tout cas la crise sociale la plus grave de la présidence de M. Kim Young-sam.

Ce mouvement se déroule sous le regard attentif de l'étranger, mais le soutien des organisations syndicales internationales à la lutte que mènent leurs homologues coréens irrite les autorités de Séoul. La presse locale rapporte le *« vif déplaisir »* de la présidence de voir des étrangers se mêler aux affaires intérieures de la Corée.

Depuis quelques jours, des grands journaux avaient donné le ton en critiquant le soutien qu'apportent aux grévistes la délégation de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) arrivée à Séoul. Le lendemain, le quotidien populaire *Chosun Ilbo* écrivait dans son éditorial que les délégués étrangers n'avaient pas une vision juste de la réalité coréenne.

Désormais, l'ensemble de la presse se fait l'écho de l'irritation du ministère du travail. En particulier, les quotidiens en langue anglaise destinée à la communauté étrangère. *« On n'a jamais vu une situation pareille: c'est une affaire intérieure à la Corée »*, aurait déclaré un haut fonctionnaire de cette administration. D'autres vont jusqu'à parler d'*« ingérence dans les affaires coréennes »*.

Selon le *Korea Herald*, un des quotidiens de la communauté étrangère, citant un haut fonctionnaire de la présidence qu'il ne nomme pas, les autorités comptent *« mettre en garde les délégués étrangers contre les activités illégales auxquelles ils se livrent »* et *« pourraient prendre des actions légales à leur encontre »* sans toutefois préciser lesquelles. Le président du parti gouvernemental, Lee Hong-koo, participe à cette campagne contre l'*« ingérence étrangère »* allant jusqu'à parler de l'*« identité ambigüe de ces étrangers »*, écrit le *Korea Herald*. Outre les délégués de la CISL, se trouve actuellement à Séoul, M. John Evans, secrétaire général du conseil pour les questions syndicales de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

Les dirigeants coréens semblent oublier que la globalisation dont le président brandit l'étendard implique une mondialisation non seulement des marchés mais aussi du champ social dont les questions du travail sont un élément. Cette levée de bouclier contre l'*« ingérence étrangère »* semble surtout dénoter leur nervosité devant le développement d'une crise qu'ils ont des difficultés à maîtriser.

Philippe Pons

L'affaire Thomson dans la bataille

M. Jean-Claude Paye, émissaire du gouvernement français, arrivé lundi 13 janvier à Séoul pour expliquer le rejet de l'offre de Daewoo et du groupe Lagardère pour le rachat des activités militaires de Thomson, s'est vu rabroué par le président sud-coréen, Kim Young-Sam. Jugeant le traitement de Daewoo dans l'affaire Thomson *« discriminatoire »*, M. Kim a déclaré que son pays en venait *« à se demander si la France était un partenaire fiable »*.

M. Paye, ancien secrétaire général de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), a fait valoir que *« le gouvernement n'avait pas d'autre choix que de respecter la décision de la commission de privatisation »*, qui avait rejeté l'offre de Daewoo-Lagardère, pourtant privilégiée par Paris. Il a assuré au président sud-coréen que la nouvelle tentative de privatisation de Thomson s'effectuerait dans la transparence, et qu'elle serait non discriminatoire. Daewo n'a pas encore fait connaître ses intentions. – *(AFP.)*

« Vous ne saurez jamais, Monsieur le Président, combien la vie est dure pour nous »

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Un crucifix, porté par un prêtre en aube blanche, face à un mur de boucliers et de têtes de guerriers teutoniques casqués et couverts de masques à gaz, qui bloquent la procession aux chandelles, à peine sortie de la cathédrale de Myongdong : telle était l'image peu amène que donnait, dans la soirée du lundi 13 janvier, le centre de la capitale d'un pays qui s'enorgueillit d'être passé de la dictature à la démocratie. Les fidèles, massés derrière une centaine de religieux, agitaient leur chandelle dans le vent de la nuit en scandant : *« Nous sommes une manifestation pacifique, laissez-nous passer »*. Puis les chants religieux alternèrent avec des *« A bas Kim Young-sam ! »*. Après de longues palabres, les prêtres s'en retournèrent à la cathédrale.

Cette procession faisait suite à une réunion de prière organisée par la commission Justice et Paix. Au lieu de se tenir dans la cathédrale elle-même, l'office avait été célébré sur un autel en plein air placé à coté de la tente des dirigeants syndicaux contre lesquels ont été délivrés des mandats d'arrêt et qui campent ici depuis trois semaines. De chaque coté d'une statue de la Vierge Marie, se détachant sur le ciel de la nuit, avaient été déployées deux banderoles, *« Kim Young-sam et son parti seront jugés par l'histoire ! »* et *« A bas la loi sur le travail ! »*.

Cinq cents prêtres venus de tous les pays étaient réunis. Devant une assistance de deux mille fidèles bravant le froid et la nuit, en présence des dirigeants syndicaux le front ceint de leur bandeau rouge, le Père Chang Young-ju a rappelé dans son homélie que cette réunion de prière était destinée à manifester l'opposition de la communauté catholique à la loi sur le travail récemment adoptée par le gouvernement.

« NOUS N'ACCEPTONS PAS LES DICTATURES »

Tour à tour grave et d'une ironie mordante, il déclara : *« La cathédrale fut un lieu de refuge. Elle veut toujours l'être, mais sachez qu'elle n'est plus inviolable »*, faisant ainsi allusion à l'intervention de la police en 1996 pour arrêter des syndicalistes. *« Ailleurs on peut s'exprimer,* poursuivit-il, *ici, tout ce qui ne va pas dans le sens du pouvoir est illégal. »* Puis, suscitant les rires, il ajouta : *« Je ne suis pas psychologue, mais le président semble avoir perdu la tête, et c'est inquiétant pour le pays. S'il ne change pas, il faudra lui appliquer ses propres lois et le licencier. » « Nous nous sommes trompés sur le président et il doit savoir que nous n'acceptons pas les dictatures »*, déclara, pour sa part, le Père Moon, connu pour la violence de ses diatribes contre le pouvoir et qui suscita un tonnerre d'applaudissements.

Les traits tirés, portant son enfant dans le dos à la manière asiatique, la jeune femme d'un gréviste vint lire une lettre ouverte au président : *« Mon mari travaille douze heures par jour, et pourtant nous arrivons à peine à vivre. C'est la première fois qu'il fait grève. Vous ne saurez jamais, Monsieur le Président, combien la vie est dure pour nous. Ne la rendez pas plus pénible avec cette loi. »* Tout aussi émouvant, un vieil homme, dont le fils, alors étudiant, avait été arrêté et était mort sous les tortures de la police en 1986, dénonce la restauration des pouvoirs de l'ex-KCIA : *« Ne permettez jamais que l'on revienne en arrière »*, exhorta-t-il.

Aucun membre de l'épiscopat ne participa à cette réunion de prière, mais le fait qu'elle ait lieu à la cathédrale lui donnait l'aval du cardinal Stephen Kim, archevêque de Séoul. Cette messe ne pouvait manquer de rappeler, un bref instant, celles qui sonnèrent le glas du régime Marcos. La différence est grande, certes : la Corée n'est pas un pays à majorité chrétienne, comme c'est le cas des Philippines, mais l'Eglise y jouit d'un grand poids moral car elle a toujours été du côté des opprimés du temps des régimes musclés.

Le lendemain commençait la première phase d'un mouvement de grève qui pourrait paralyser les principaux secteurs de l'économie. Les prêtres repartis, les syndicalistes, le bas du visage couvert d'un foulard et armés de barres de fer, ont repris position à l'entrée des accès à la cathédrale. Veillée de prière, veillée d'armes.

Ph. P.

NOUS AVONS BEAUCOUP D'AMIS À L'ÉTRANGER !

...ET NOUS, PAS MAL DE CONFRÈRES !

ÇA SUFFIT !

EN GRÈVE !

Les « dragons » asiatiques n'ont pas dit leur dernier mot

PÉKIN
de notre correspondant

L'économie jusqu'alors surprenante de vitalité de deux des fleurons du « miracle asiatique », Hongkong et Taïwan, connaît-elle un palier, voire un essoufflement ? Comme le suggère Chris Patten, le gouverneur de la colonie britannique (*Le Monde* du 11 janvier), les Occidentaux, qui ont eu tendance à exagérer ce « miracle », commettraient une nouvelle erreur en s'imaginant, à observer des raidissements sociaux comme il s'en produit actuellement en Corée du Sud, qu'il se défait aujourd'hui.

Pour une part, le tassement de la croissance asiatique apparaît comme une conséquence logique de sa propre dynamique. L'Asie « gagnante » n'en est plus à remplir ses caisses à l'aide d'exportations massives de produits bon marché. La première firme taïwanaise à avoir atteint la carrure d'une entreprise d'échelle mondiale est le fabricant de matériel informatique Acer, domaine qui suppose des investissements d'une tout autre nature que le prêt-à-porter de qualité inférieure ou la chaussure. Conclure d'un ralentissement du taux de croissance du PIB que les « dragons » seraient victimes de leur succès serait négliger la transformation qualitative subie par l'économie.

Un trait important de ces sociétés est devenu l'interdépendance de leurs économies. Le phénomène est frappant dans le seul secteur des services liés au voyage : il y a dix ans, moins de la moitié des visiteurs séjournant dans ces pays provenaient de la région elle-même ; ils sont 60 % aujourd'hui, sur un total de près de 80 millions de voyageurs enregistrés en 1995, un chiffre qui a lui-même plus que doublé en une décennie.

Certains des paramètres de la croissance sont, certes, directement touchés par des goulets d'étranglement. Taïwan semble ainsi éprouver des difficultés sérieuses à s'affranchir de contraintes foncières pénalisantes : les industries y ont de plus en plus de mal à acquérir des terrains en raison de leur coût élevé. Inversement, le boom immobilier à Hongkong est de nature bien plus spéculative que rationnelle et va suivre les aléas de la psychologie du territoire en fonction des circonstances qui suivront la rétrocession, le 1er juillet.

Une autre rançon du succès est une délocalisation intra-régionale qui accentue les difficultés dans la gestion de la main-d'œuvre. Hongkong manque de travailleurs peu qualifiés mais dispose d'un réservoir immense, et par là même inquiétant en termes d'immigration, sur le continent. Pour sa part, Taïwan a connu une telle croissance du niveau de vie en dix ans que l'industrie éprouve des difficultés à employer des ouvriers devenus ultrapointilleux sur les salaires.

La faculté d'adaptation des économies asiatiques « battantes » milite cependant pour une approche sobre de leurs difficultés actuelles. Un peu partout, les gouvernants ne sont pas mécontents de voir par moments le jeu de la croissance se calmer, les pauses facilitant les redéploiements. Derrière la façade de libéralisme de Taïpeh ou de Hongkong, un certain « dirigisme doux » a permis aux autorités d'orienter l'économie dans les voies les plus propices à l'enrichissement.

Confrontée à une fragilité que nourrissent des difficultés politiques souvent occultées, l'Asie de la croissance n'apparaît, en fin de compte, ni comme l'Eldorado qu'on aurait aimé y voir ni comme le théâtre probable d'un imminent « krach » désastreux. Ses sautes d'humeur doivent être mesurées à l'aune de son début de réussite et de son potentiel, encore singulièrement vivace.

Francis Deron

Le nouveau code du travail bride les libertés syndicales

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Les dispositions de la nouvelle loi sur les relations de travail sont-elles conformes, comme l'affirme le gouvernement, aux normes internationales ? *« Elles ne le sont en rien »*, estime catégoriquement le professeur Park Young-ki, directeur de l'Institut pour le travail et la gestion à l'université jésuite Sogang, à Séoul.

« D'abord, la loi repousse l'application du principe du pluri-syndicalisme, explique-t-il, *en n'autorisant la création de nouveaux syndicats qu'en 2002 et en ne légalisant l'existence de la Confédération coréenne des syndicats, créée en 1995, qu'en l'an 2000. Ensuite, contrairement aux demandes répétées de l'OIT, elle ne reconnaît pas aux employés du secteur public, en particulier aux enseignants, le droit de former des syndicats. Enfin, elle limite de fait le droit des travailleurs à la négociation collective en réduisant l'impact de la grève : en cas d'arrêt du travail, l'entreprise peut en effet recourir à des employés temporaires. »*

Les restrictions au plurisyndicalisme et à la formation de syndicats dans le secteur public ont été introduites en 1963 sous le régime de Park Chung-hee. La nouvelle loi autorise, sur le papier du moins, les activités politiques des syndicats, mais *« dans le cadre des loi existantes »* : or, celles-ci sont suffisamment contraignantes pour que la loi sur le travail ne puisse être « libérale » en la matière. Le professeur Park ne minimise en rien le déclin de compétitivité auquel sont confrontées les entreprises coréennes. *« Mais le gouvernement ne semble avoir identifié qu'une seule cause à cette crise : les coûts salariaux. Ils y contribuent, mais ils ne sont pas les seuls. »* M. Park cite *« le coût des transports et les taux d'intérêt et une gestion souvent peu efficace »*.

EMPLOI À VIE

La « flexibilité » que la nouvelle loi introduit dans la répartition des heures de travail revient à permettre *« d'employer les salariés en fonction des commandes et à la discrétion de la direction »*, poursuit M. Park. Légalement, les Coréens travaillent 44 heures par semaine. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires. Aux termes de la nouvelle loi, la direction peut concentrer le travail sur certaines périodes (jusqu'à 48 heures ou 56 heures sur une semaine) pourvu que, sur deux semaines, la moyenne des 44 heures soit respectée. Enfin, la nouvelle loi autorise des licenciements économiques en masse, et non plus sur une base individuelle, afin de faire face à des ajustements structurels et d'augmenter la productivité.

Aux termes des dispositions précédemment en vigueur, la marge de manœuvre de la direction était limitée, et les licenciements conduisaient souvent à des actions en justice. Les employeurs souhaitent avoir moins de salariés à contrat à durée illimitée, dont il est difficile de se défaire, et davantage de temporaires, dont le contrat à durée limitée, renouvelable si nécessaire, est facile à rompre lorsqu'il arrive à expiration.

La notion d'« emploi à vie », dont l'Occident a fait une caractéristique de l'emploi au Japon ou en Corée, conduit à des malentendus. L'« emploi à vie » signifie simplement que le salarié bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il n'est en rien un droit. Il a été institué en période de quasi plein emploi afin de fixer une main-d'œuvre mobile. Difficiles, les dégraissages ont néanmoins toujours été possibles. Ce système d'emploi et les avantages qui s'y attachent est en outre loin d'être généralisé : il prévaut essentiellement dans les grandes entreprises. Ailleurs, dans les PME, c'est la « loi d'airain » de la rentabilité qui règne, en Corée comme au Japon, et, dans ce secteur, la mobilité de la main-d'œuvre a toujours été forte.

En ce qui concerne les salaires, ils ont assurément fortement augmenté au cours de la dernière décennie (de 15 % à 20 % selon les années). Mais ce serait une erreur de mettre l'ensemble des salaires coréens au niveau des pays industrialisés. Si dans l'automobile les salaires coréens sont comparables à ceux des Britanniques, ailleurs – dans le textile, par exemple – c'est loin d'être le cas. A fortiori dans le monde des petits ateliers. Le salaire minimum (pour 8 heures pendant 24 jours) est équivalent à 2 800 francs, et ce n'est qu'en 1995 qu'a été introduite l'assurance-chômage (70 % du dernier salaire pendant trois mois) dont peuvent théoriquement bénéficier tous les travailleurs.

Les grands conglomérats dont les noms scandent l'expansion de la Corée à travers le monde ne sont que la partie émergée de l'iceberg du monde du travail : 800 000 salariés sont employés dans des entreprises de plus de 1 000 personnes alors que 3,5 millions le sont dans des PME de moins de 100 employés (dont 2,4 millions dans des entreprises de moins de 50 personnes). Le taux de syndicalisation est proportionnel à la taille de l'entreprise : 80 % dans celles qui ont plus de 1 000 employés et 12 % dans celles de moins de cent employés.

Ph. P.

Pas de paiement des heures de grève

Outre la non-reconnaissance du principe de liberté d'association par la formation de nouveaux syndicats, la nouvelle loi sur le travail limite la portée de l'action syndicale : *« Les employeurs ont le droit de remplacer les grévistes par des travailleurs qualifiés au cours d'un conflit syndical »* (art. 43). Si le principe « pas de travail, pas de paie » existe ailleurs, le législateur coréen a expressément interdit aux syndicats de négocier avec la direction, comme cela se fait souvent en Occident, le paiement des heures non travaillées pour fait de grève : *« Les employeurs ne sont pas obligés de payer les salaires des grévistes et les syndicats ne peuvent demander le paiement des heures non travaillées ou de déclencher une nouvelle grève à cette fin »* (art. 44).

t de grève générale

Les « dragons » asiatiques n'ont pas dit leur dernier mot

Au Pérou, les négociations sont bloquées entre les autorités et les preneurs d'otages

Un mois après la prise d'assaut de l'ambassade du Japon à Lima, le gouvernement et le commando sont dans l'impasse, chacun restant ferme sur ses exigences

LIMA
de nos envoyés spéciaux

L'espoir n'aura duré que les quelques heures qui séparent une conversation enjouée d'une rafale de mitraillette. En fin de semaine dernière, Domingo Palermo, ministre péruvien de l'éducation chargé par le président Fujimori des *« discussions »* – le mot *« négociations »* est tabou – avec le commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) qui occupe la résidence de l'ambassadeur du Japon depuis le 17 décembre 1996, confiait à des journalistes que les choses étaient en bonne voie. Lundi 13 janvier, le chef du commando, Nestor Cerpa, dissipait par quelques dizaines de coups de feu tirés vers le ciel toutes les spéculations sur un règlement rapide du problème. Un mois après l'occupation de l'ambassade, le sort des soixante-quatorze otages est loin d'être réglé.

Les autorités péruviennes n'avaient pourtant pas ménagé leur peine pour créer un climat d'euphorie. Silencieuces depuis le début de la crise, elles étaient brusquement sorties de leur réserve en multipliant les ouvertures vers les journalistes, jusque-là soigneusement tenus à l'écart de toute explication officielle. Le gouvernement entendait ainsi montrer qu'il avait les choses bien en main. La négociation avec les *« terroristes »* était, selon les autorités, en bonne voie dans la mesure où le chef du commando avait compris qu'il n'obtiendrait jamais la libération de ses camarades emprisonnés.

Il n'a fallu que quelques heures pour faire voler en éclat ce beau château de cartes. Entre dimanche et lundi, il est devenu clair que le gouvernement n'était pas disposé à offrir autre chose que le départ du commando, désarmé, vers un pays d'accueil, sous la surveillance d'une commission de garants. Pour le MRTA, la réalité est tout à fait différente. Nestor Cerpa maintient toujours son exigeance d'une libération de plus de quatre cents de ses militants, avant de procéder à la libération de ses derniers otages. *« Ceux qu'il retient encore,* commente un bon observateur de toute cette affaire, *font partie d'un " lot " qui ne peut être négocié que globalement. Pratiquement chaque grand corps de l'Etat y est représenté : des ministres, des généraux des forces armées et de la police, des hauts magistrats et des hauts fonctionnaires, auxquels il faut ajouter le frère cadet du président, l'ambassadeur du Japon et les dirigeants des entreprises nippones présentes dans le pays. Ces prisonniers sont son seul moyen de pression. Je doute qu'il en laisse partir un seul avant d'avoir conclu un accord. »*

SILENCE FRAGILE

Après un mois de crise des otages, ce blocage ne fait guère l'affaire du président Fujimori. Si l'émoi suscité par la prise d'assaut de l'ambassade a baissé de plusieurs crans, chaque jour sans solution accroît le malaise d'une classe politique de plus en plus désireuse de rompre le silence qu'elle s'est imposé au nom de l'unité nationale.

« Ce n'est pas le moment de demander des explications mais, après, on ne va guère se gêner », assure, impatient d'en découdre, Henry Paese, député de l'UPP, principal mouvement d'opposition parlementaire au président Fujimori. Comme tous les autres partis, l'UPP a préféré ne pas embarasser avec des critiques publiques un gouvernement plongé dans une délicate partie. Mais en privé, les commentaires tombent de plus en plus drus, de moins en moins réservés. *« On nous avait dit que le terrorisme était définitivement vaincu. Cette histoire démontre la faillite des organes de sécurité »*, insiste le parlementaire dont la sortie vise au premier chef Vladimiro Montesinos, un proche et conseiller du président Fujimori qui dirige les services de renseignement péruvien (SIN).

Plus discrètement, mais guère plus satisfaisant pour le chef de l'Etat, le ratage de l'ambassade du Japon risque de ranimer les guerres de clans que se livraient, il n'y a pas si longtemps, différents secteurs de l'armée. Et comme si cela ne suffisait pas, le président Fujimori vient de s'ajouter une difficulté supplémentaire en faisant désigner au poste convoité de procureur de la nation l'une de ses fidèles, Blanca Nelida Colan. Chef suprême du ministère public mais également recours ultime des citoyens, le titulaire du poste occupe une position stratégique lorsqu'il s'agit de poursuivre ou d'étouffer les enquêtes délicates, notamment celles où sont impliqués de hauts personnages de l'Etat. La nomination de Mme Colan, pour la troisième fois consécutive, au mépris des textes, suscite dans le monde judiciaire et politique un tollé dont le président péruvien aurait sûrement préféré faire l'économie.

Nicole Bonnet et Georges Marion

La Cour suprême s'interroge sur l'immunité juridique du président des Etats-Unis

Un procès pour harcèlement sexuel serait dévastateur pour Bill Clinton

La Cour suprême des Etats-Unis a entendu, lundi 13 janvier, les avocats de Bill Clinton et ceux de Paula Jones, la jeune femme qui l'accuse de harcèlement sexuel, afin de trancher la question de l'immunité juridique du président. Les juges ont manifesté de l'agressivité à l'égard des avocats de Bill Clinton.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le président des Etats-Unis est-il un citoyen comme les autres, susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux ? Ou bien, eu égard à l'importance de ses responsabilités, doit-il bénéficier d'un statut privilégié, lui permettant de renvoyer jusqu'à son départ de la Maison Blanche une action judiciaire engagée contre lui ? C'est ce débat juridique – et lui seul – que la Cour suprême, qui s'est réunie, lundi 13 janvier, est appelée à trancher. Son verdict est important pour l'institution présidentielle (il fera jurisprudence pour les successeurs de Bill Clinton) et parce que les juges constitutionnels pourraient donner leur aval à un processus juridique et politique susceptible de faire dérailler le second mandat de M. Clinton.

Au-delà de la controverse juridique se cache en effet l'« affaire Paula Jones », un scandale potentiellement plus menaçant pour le chef de l'éxécutif que ne le sont l'affaire Whitewater, celle des « dossiers du FBI » ou, dernièrement, la controverse sur les financements douteux reçus par le Parti démocrate pendant la campagne électorale. La Cour suprême est, d'autre part, saisie de ce dossier une semaine avant les cérémonies et réjouissances qui marqueront, le 20 janvier, l'inauguration officielle du second mandat de M. Clinton.

Une telle publicité, compte tenu du caractère scabreux des accusations, jette une ombre sur cet événement, bien que de façon momentanée : les juges constitutionnels ont jusqu'au début de l'été pour se prononcer.

Les faits, tels qu'ils ont été présentés, *en février 1994*, par Mme Jones, lors d'une conférence de presse parrainée par un groupe conservateur proche des républicains, sont les suivants : le 8 mai 1991, Daniel Ferguson, garde du corps de Bill Clinton, a prié cette jeune employée de l'Etat de l'Arkansas de venir retrouver le gouverneur dans une chambre d'hôtel. Là, aux dires de Paula Jones, M. Clinton lui aurait fait des avances sexuelles explicites, dévoilant même, selon les termes de l'avocat de la plaignante, les *« signes distinctifs »* de sa masculinité.

LE PRÉCÉDENT NIXON

Mme Jones précise qu'elle a refusé puis quitté la pièce au bout d'une quinzaine de minutes. Le président a nié les faits, précisant qu'il ne se souvient même pas d'avoir rencontré l'intéressée, mais ses avocats ont cependant tenté de *négocier* un accord à l'amiable avec Mme Jones, en mai 1994. La procédure a ensuite connu plusieurs étapes. En décembre 1994, un juge de l'Arkansas a décidé que le procès – dans lequel Paula Jones demande 700 000 dollars (environ 3,8 millions de francs) de dommages et intérêts – devait attendre que M. Clinton achève son mandat présidentiel, tout en estimant que des auditions préalables pouvaient se dérouler avant.

Les avocats de M. Clinton ont fait appel, ce qui n'a pas été concluant : en janvier 1996, un jugement a été rendu, précisant que le procès pouvait avoir lieu, le président étant soumis *« aux mêmes lois qui s'appliquent à tous les autres membres de notre société »*. Telle est précisément la question que *doit trancher la Cour suprême*. En 1982, la haute juridiction avait statué qu'aucun président en exercice (il s'agissait alors de Richard Nixon) ne pouvait être poursuivi pour des décisions officielles, mais elle ne s'est pas prononcée à propos de faits et gestes d'ordre privé (et remontant à une époque où l'interessé n'était pas encore à la Maison Blanche, ce qui est le cas dans le litige Clinton-Jones).

Lundi, l'avocat de Paula Jones a avancé deux types d'arguments : les pères de la Constitution, a-t-il expliqué, *« n'avaient pas l'intention de placer le président au-dessus de la loi, et ils n'ont donc pas conféré aux présidents des privilèges personnels similaires à ceux d'un monarque »*. Ensuite, il faut que ce procès ait lieu maintenant, dans la mesure où les souvenirs des témoins peuvent s'estomper et les preuves disparaître, avant la fin du mandat présidentiel. Pour les avocats de M. Clinton, en revanche, le président ne peut pas être distrait de ses *« devoirs constitutionnels »* par un procès qui nuirait à sa concentration pour *« l'une des fonctions les plus exigeantes du monde »*.

Le juge Antonin Scalia, l'un des plus conservateurs de la Cour suprême, a raillé cet argument, soulignant que les présidents *« ont toujours le temps d'aller à la pêche ou au golf »*. *« L'idée qu'il n'a pas une minute à perdre n'est pas crédible »*, a-t-il ajouté. Il est trop tôt pour supputer quel sera le verdict de la Cour suprême, mais une chose est sûre : en cas de procès, l'exploitation médiatique de l'audition des témoins pourrait se révéler dévastatrice pour M. Clinton.

Laurent Zecchini

« VACHE FOLLE » La mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) devait se réunir mardi 14 janvier pour entendre le rapport préparé par Jean-François Mattei, député (UDF), qui critique l'enchevêtrement des responsabilités des organismes de contrôle français, le comportement des instances européennes, celui des dirigeants britanniques, et soupçonne la Belgique d'avoir servi de *« plaque tournante pour des farines britanniques cherchant à faire oublier leur provenance »*. ● JACQUES DELORS, interrogé sur France 2 lundi, a défendu l'action de la Commission européenne, qu'il présidait durant la période concernée. ● LE PARLEMENT EUROPÉEN devrait rejeter la motion de censure qu'une soixantaine de ses membres, ayant pris connaissance du rapport de sa commission d'enquête, s'apprêtent à déposer contre la Commission.

Soupçon de « trucages » dans les importations de farines animales

Rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, Jean-François Mattei (UDF) met en cause les services français chargés des contrôles et s'interroge sur un « circuit de blanchiment » des produits britanniques

AU LENDEMAIN de la découverte d'un nouveau cas de « vache folle » dans un troupeau des Côtes-d'Armor, Jean-François Mattei, rapporteur de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dénonce l'enchevêtrement des organismes chargés des contrôles – vétérinaires, inspecteurs de la répression des fraudes, douanes –, *« souvent dispersés, voire presque rivaux »*, écrit-il, au point qu'aucune statistique n'est fiable. *« Il est inadmissible*, souligne-t-il, *que la mission n'ait pu vérifier l'évolution des importations de farines* [venant de Grande-Bretagne, d'Irlande et de Belgique] *durant la période critique, tant les séries chiffrées varient en fonction de leur provenance. »*

Le rapporteur envisage sérieusement l'hypothèse selon laquelle la Belgique aurait pu servir de *« plaque tournante pour des farines britanniques cherchant à faire oublier leur provenance »*. Pensant à des *« trucages »*, il se demande aussi s'il n'a pas existé *« un circuit de blanchiment de farines britanniques, qui auraient été systématiquement débaptisées pour être dénommées irlandaises »*. Des tribunaux ont été saisis mais n'ont, pour l'heure, prononcé aucun jugement.

M. Mattei relève que le monde de la recherche ne s'est pas suffisamment mobilisé sur cette question en temps opportun. *« Quant au ministère de la santé qui*, écrit-il, *n'est pas resté inactif, il n'a pas, au regard de l'opinion publique, joué le rôle attendu dans une crise de santé animale initiale, devenue ensuite une crise de santé publique. Les avis sont unanimes sur ce point, mais il faut reconnaître qu'il n'en a, malheureusement, ni les moyens humains ni les compétences légales, et cette situation est difficilement acceptable. »*

DYSFONCTIONNEMENTS

La mission d'information devait se réunir, mardi 14 janvier, sous la présidence d'Evelyne Guilhem (RPR, Haute-Vienne), pour entendre M. Mattei (UDF, Bouches-du-Rhône) expliquer à ses collègues l'essentiel des propositions qu'il formule pour éviter qu'une crise exceptionnelle, comme celle que connaît la France depuis mars 1996, ne se reproduise. La version définitive du rapport de la mission qui, dans son état actuel, fait environ 250 pages – auxquelles s'ajoutent 700 feuillets d'annexes statistiques et de comptes rendus d'auditions – est prévue pour le 21 janvier. Les membres du gouvernement concernés – Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, et Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, notamment – devaient recevoir le pré-rapport de M. Mattei mardi.

Le document s'abstient de formuler des critiques frontales contre les gouvernements qui se sont succédé depuis 1988 et qui, *« globalement et au fur et à mesure »*, ont pris les mesures conjoncturelles nécessaires. Il dénonce, en revanche, de nombreux dysfonctionnements de l'appareil administratif français et stigmatise les *« erreurs, insuffisances et incapacité »* des responsables de l'Union européenne, *« s'entêtant dans une politique basée sur (...) les intérêts économiques »*, ainsi que des dirigeants britanniques, qui ont semblé ne privilégier *« ni la transparence, ni la coopération, ni l'intérêt de leurs partenaires européens »*.

« Je n'étais pas favorable à la constitution d'une commission d'enquête parlementaire, menant des investigations de type policier débouchant sur la mise en cause d'éventuels coupables. Il fallait mieux essayer de tout comprendre, mais éviter d'accuser tel ou tel », nous a déclaré M. Mattei. Le rapporteur souligne le *« bon climat de travail »* au sein de la mission, quelles que soient les opinions politiques des députés, *« sans coup bas, sans dérobades »*. Il ajoute que la quasi-totalité des auditions ont été de grande qualité, celle d'Henri Nallet (PS), ancien ministre de l'agriculture (en 1985 et 1986, puis de 1988 à 1990), *« ayant été remarquable »*. Si la publication du rapport, prévue en octobre, a pris trois mois de retard, c'est parce que, sur un sujet qui a connu de multiples rebondissements, notamment quant au rôle des farines animales dans la transmission de l'agent infectieux, *« il fallait, pour produire un document crédible, prendre de la distance »*.

Le rapport décrit *« une crise grave, injuste et difficile à maîtriser »*. Selon le rapporteur, toutes les précautions souhaitables ont été prises par le gouvernement depuis mars 1996, et la règle de la transparence a été respectée, ce qui a eu pour conséquences négatives de pénaliser les exportations françaises de viande. Quant aux indemnisations des professionnels, elles ont été *« convenables »*, puisque M. Mattei chiffre à 10 milliards de francs environ l'ensemble des aides publiques accordées en 1996.

En dépit des progrès récents, les incertitudes *« sur les conditions de transmission de l'ESB, entre animaux et entre les animaux et les hommes, restent considérables »*, notamment à cause des délais d'incubation très longs (de deux à quarante ans), souligne M. Mattei, qui est professeur de médecine.

« Ma conviction, écrit-il, *est que la France n'est pas à la veille d'une épidémie comme celle qui a frappé la Grande-Bretagne, mais il est quasi certain, aussi, qu'il y aura encore des cas de "vache folle" dans les mois à venir et, peut-être, de nouveaux cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob. Ce n'est pas une raison pour entretenir un climat de psychose, à condition que les mesures strictes de contrôle prises jusqu'à maintenant ne soient pas levées. »* Il s'agit, notamment, de l'embargo sur les viandes britanniques et de la surveillance clinique et épidémiologique. Pour combler un vide juridique, le député suggère la création d'une agence de sécurité sanitaire indépendante, flanquée d'un comité d'experts et s'appuyant sur un réseau de veille et d'alerte.

François Grosrichard

Ségolène Royal (PS) déplore un « manque de transparence »

Député des Deux-Sèvres, l'un des départements les plus concernés par la crise, Ségolène Royal (PS) s'est étonnée, lundi 13 janvier, du *« secret »* qui entoure, selon elle, la publication du rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale. Affirmant que le texte *« cache des choses et ne dit pas toute la vérité »*, Mme Royal déplore le *« manque de transparence »* de la présentation du rapport, alors que *« les auditions ont toujours été publiques »*.

Le rapport de Jean-François Mattei (UDF, Bouches-du-Rhône) est disponible depuis lundi à l'Assemblée nationale, mais les députés étant très souvent, ce jour-là, dans leur circonscription, l'ancien ministre estime qu'ils auront très peu de temps avant le vote pour se forger une opinion. Après avoir consulté le document, Mme Royal s'est dite *« déçue »* par le texte qui, estime-t-elle, rejette *« toutes les fautes sur la Commission européenne »* et *« ne dit rien sur les responsabilités »* des importateurs de farines britanniques.

La défense de Jacques Delors

Jacques Delors a rappelé, sur France 2, lundi 13 janvier, ce qui avait été fait en matière de prévention lorsqu'il présidait la Commission européenne. *« J'ai suivi de près cette affaire, avant tout pour des questions liées à la santé*, a-t-il déclaré. *Depuis 1988, la Commission a consacré plus de temps et de réunions à s'occuper des conséquences de la "vache folle" sur la santé animale et, surtout, humaine qu'à l'Union économique et monétaire !*

»Dès 1989-1990, nous avons proposé au conseil des ministres des mesures permettant d'interdire l'exportation des animaux susceptibles d'être porteurs de la maladie. En 1990, nous avons lancé des recherches* [scientifiques]. *Nous y avons consacré près de 20 milliards de francs. Pourquoi pas plus ? Parce qu'il existait un appel d'offres,* [mais] *il n'y avait pas d'autres savants qui avaient répondu. Enfin, nous nous sommes inquiétés de savoir si les pays avaient interdit la fourniture de farines animales, puisque c'était de leur compétence. La plupart l'avaient fait. »

Six mois et demi de travaux

● **20 mars 1996** : Stephen Dorrell, ministre britannique de la santé, admet que la maladie de la « vache folle » peut se transmettre à l'homme. Aussitôt plusieurs pays, dont la France, décident un embargo contre la viande bovine britannique.

● ***3 mai*** : le groupe socialiste de l'Assemblée nationale demande la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur la crise de la « vache folle » pour examiner les garanties assurées au consommateur, aux divers stades de la production et de la commercialisation des denrées d'origine animale et végétale.

● **13 juin** : Jean-François Mattei, dans une lettre au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, demande la création d'une mission parlementaire d'information sur les aspects épidémiologiques et sanitaires de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). La conférence des présidents de l'Assemblée décide, le 18 juin, la constitution de la mission proposée par M. Mattei.

● **2 juillet** : la première réunion de travail a lieu sous la présidence d'Evelyne Guilhem (RPR, Haute-Vienne). La première réunion publique se tient le 9 juillet, François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche, ouvrant la série d'auditions. Par la suite, tous les ministres concernés viendront déposer. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, sera entendu deux fois et achèvera le cycle le 4 décembre. Les responsables professionnels agricoles, les industriels de l'alimentation animale et de l'équarrissage, ainsi que de nombreux experts scientifiques, comme le professeur Dominique Dormont, se succèdent dans la salle Lamartine du Palais-Bourbon.

● **24 octobre** : le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Franz Fischler, est entendu par la mission. Au total, les travaux parlementaires se soldent par cinquante-huit auditions, toutes ouvertes au public et à la presse.

● **Composition** : la mission compte cinquante-sept députés, dont vingt-six RPR, vingt et un UDF, six socialistes, deux communistes et deux représentants du groupe République et Liberté.

La censure a peu de chances d'être votée à Strasbourg

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Fidèle à la tonalité de son rapport sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »), Manuel Medina Ortega (socialiste, Espagne) a prononcé un réquisitoire contre la Grande-Bretagne, le conseil des ministres de l'Union et la Commission de Bruxelles en présentant ses conclusions devant la commission d'enquête du Parlement européen, lundi 13 janvier. Le Royaume-Uni, a-t-il dit, est le *« principal responsable »* ; l'ensemble des Etats membres a fait preuve de *« négligence »* ; l'exécutif communautaire a *« privilégié la gestion des marchés au détriment de la santé humaine »*.

Cependant, pas plus que dans son document (*Le Monde* du 7 janvier), le rapporteur n'est allé au bout de son intime conviction lorsqu'il s'est agi de dégager les *« responsabilités politiques de la Commission »*. Invoquant un partage des responsabilités, il a conclu à l'atténuation de la *« gravité des négligences »* de Bruxelles et à l'*« inopportunité »* du dépôt d'une motion de censure. La majorité des eurodéputés a tenu le même raisonnement. Giacomo Santini (Forza Italia) a souligné le caractère injuste d'une initiative de ce genre alors que, pour l'essentiel, les faits concernent essentiellement le collège présidé par Jacques Delors, que la commission d'enquête a pourtant, par un vote, refusé d'entendre.

« UN RAPPORT ACCABLANT »

Le Vert allemand Friedrich Graefe zu Baringdorf a voulu faire preuve d'originalité en proposant un dispositif consistant à garder en réserve la motion de censure pendant un an afin de vérifier si la Commission présidée par Jacques Santer applique les recommandations de Strasbourg. Marianne Thyssen (démocrate-chrétienne, Belgique) lui a répliqué en rappelant que *« la motion de censure est un instrument politique pur »* et que *« la conditionner serait un non-sens »*.

Trois parlementaires se sont prononcés nettement en faveur du dépôt d'une motion de censure : les Français Aline Pailler (PC) et Jean-Claude Martinez (Front national), le socialiste belge José Happart. Ce dernier s'est étonné qu'il n'y ait pas de *« point final lisible à un rapport aussi accablant »*. Rejetant l'argument selon lequel la Commission actuelle ne peut être responsable des errements de certains commissaires du précédent collège, M. Happart a fait valoir qu'il y a *« continuité de l'institution »* et que, en outre, *« l'exécutif actuel a tenté un passage en force pour lever l'embargo des exportations britanniques de gélatine »*.

Quoi que décide de proposer la commission d'enquête (qui a la possibilité d'amender le rapport de M. Medina Ortega) à la session plénière de la mi-février, l'eurodéputé belge a l'intention de déposer une motion de censure. Rassembler les soixante-trois signatures pour la soumettre au vote de l'assemblée ne paraît pas un obstacle insurmontable. En revanche, obtenir une majorité – qui requiert 314 suffrages au minimum (majorité des membres et deux tiers des suffrages exprimés) – pour l'adopter relève de la gageure.

Marcel Scotto

Les armées recrutent d'une main et licencient de l'autre

DEUX ARMÉES coexistent aujourd'hui : l'armée qui rit – celle qui recrute – et l'armée qui pleure – celle qui débauche. La première, de façon ostentatoire, fait appel à la publicité. La seconde prépare, dans la discrétion, des aides à la reconversion pour les partants. C'est l'un des effets de la dure loi de professionnalisation des armées qui oblige les états-majors à rivaliser pour gagner, comme ils le disent, des « parts de marché », en attirant la clientèle la plus intéressante et en lui promettant de favoriser, ensuite, son retour à la vie civile.

A la télévision, l'armée de terre et, à la radio, la marine ont lancé de grandes campagnes de publicité qui visent à stimuler l'embauche. L'armée de terre se vante d'être *« le premier créateur d'emplois en France dans les six prochaines années »*, avec la perspective, entre 1997 et 2002, de proposer dix mille postes par an à de jeunes Français de dix-sept à vingt-quatre ans, engagés volontaires dans pas moins de quatre cents métiers différents. La rémunération avoisine le SMIC avec, en plus, une prime d'engagement, ainsi que *« le logement gratuit pour les célibataires, la restauration à prix réduit et l'accès à des ensembles de loisirs adaptés »*.

Pour un coût de 6 millions de francs, l'armée de terre destine sa campagne télévisée à des engagés volontaires pour une durée de trois à onze ans, davantage (jusqu'à vingt-deux ans) s'ils deviennent en cours de contrat caporaux-chefs spécialistes.

Sur les antennes de trois radios nationales, la marine n'est pas en reste. Sur le thème *« Mettez du sel dans votre avenir ! »*, la voilà qui offre, dès 1997, deux mille cinq cents emplois à des jeunes de dix-sept à vingt-cinq ans, titulaires, au moins, d'un BEP. L'état-major explique que *« la vie en équipage, les séjours outre-mer sont un environnement propice à l'acquisition d'une riche expérience humaine et professionnelle »*. Les femmes sont partout les bienvenues, sauf à bord des sous-marins et dans les spécialités de pilote de chasse embarqué et de fusilier-marin.

RECONVERSIONS

C'est avec beaucoup moins de triomphalisme que les armées abordent le problème de la reconversion des personnels qui quitteront l'uniforme. Pas ou peu de promotion, même au sein des armées, sur un thème aussi sensible, qui va concerner deux catégories de population.

Il y aura, d'abord, les cadres qui, en plus du flux normal des départs lié au fonctionnement régulier des armées, devront choisir de s'en aller parce qu'ils y ont intérêt ou parce qu'on les incite à quitter les casernes en leur expliquant qu'ils n'y ont plus d'avenir. Entre 1997 et 2002, quelque deux cent trente officiers et mille cinquante sous-officiers par an seront dans une telle situation. Il y aura, ensuite, les jeunes engagés dont le contrat n'est pas renouvelé de leur propre initiative ou par le ministère de la défense. Durant les six années à venir, on estime qu'il seront dix mille par an à devoir être réinsérés.

Le Groupe de liaison G2S, qui réunit à l'Ecole militaire, à Paris, des officiers généraux et supérieurs et dont les activités n'ont pas l'heur de plaire à l'état-major de l'armée de terre, vient de lancer un appel à la réflexion sur ce sujet. *« Le soin apporté à la reconversion et au reclassement conditionne le succès de la professionnalisation tout autant que la qualité du recrutement »*, estiment ses membres, dont la mission, qu'ils se sont donnée d'autorité, est *« de sensibiliser l'opinion aux différents aspects de la longue et délicate réforme de nos armées »*. Ce groupe de liaison met en garde les responsables contre le fait que les difficultés de reconversion à venir, liées à la crise générale du marché de l'emploi, vont s'abattre sur une corporation militaire déjà passablement marquée par de lourdes servitudes. En effet, on exige d'elle *« une disponibilité totale vingt-quatre heures sur vingt-quatre »* et *« un engagement personnel qui peut aller jusqu'au sacrifice de la vie »*, mais, surtout, l'institution de défense, que l'on croirait volontiers pérenne, impose en réalité une relative précarité de l'emploi à ses actifs, avec *« une proportion, unique dans la fonction publique, de 59 % de contrats à durée déterminée, privés statutairement du soutien d'un syndicat »*.

Jacques Isnard

La majorité reste décidée à approuver la création de fonds de pension

Les syndicats continuent à s'inquiéter pour le financement des régimes de retraite

L'Assemblée nationale examine, mardi 14 janvier, en deuxième lecture, la proposition de loi de Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges) visant à créer des fonds de pension. Sa commission a accepté l'amendement voté par le Sénat, à l'initiative de Jean-Pierre Fourcade, limitant les avantages fiscaux pour les entreprises. La CFTC, la CFE-CGC, la CGT et FO font front commun pour combattre ce texte, qui inquiète aussi la CFDT.

ILS ÉTAIENT QUATRE, réunis pour la première fois, à la même tribune, dans un lieu syndicalement neutre, un grand hôtel parisien, pour *signifier* leur rejet de la proposition de loi sur l'épargne-retraite, telle qu'elle a été adoptée le 13 décembre 1996 par le Sénat et avant son passage, mardi 14 janvier, en seconde lecture à l'Assemblée nationale. Ce dispositif, facultatif, doit permettre à un salarié de cotiser à un plan qui lui versera une rente lorsqu'il partira à la retraite. Président de la CFE-CGC, Marc Vilbenoît, en grand ordonnateur, était entouré de Marc Blondel (FO) sur sa droite et de Louis Viannet (CGT) sur sa gauche, Alain Deleu (CFTC) fermant le ban des invités. Pour cette première syndicale, Nicole Notat (CFDT) n'avait pas été conviée *(lire ci-contre)*.

« Nous ne pourrons pas laisser faire cela », a affirmé d'emblée Marc Vilbenoît. Selon lui, la proposition de fonds de pension aboutirait *« à ce que les salariés paient dans ces fonds ce qu'ils perdront dans les régimes de retraite de base »*. Les syndicats font front commun contre les exonérations de cotisations sociales dont bénéficieront les versements des employeurs aux futurs fonds d'épargne-retraite et qui risquent, selon eux, de remettre en cause l'équilibre financier des régimes de retraites complémentaires. *« Il faut en revenir à une disposition qui n'organise pas l'évasion des cotisations sociales »*, a insisté M. Vilbenoît, précisant que l'amendement Fourcade – qui limite les exonérations de cotisations –, adopté par le Sénat puis, le 7 janvier, par la commission des finances de l'Assemblée, *« ne règle pas du tout le problème car il ne limitera les possibilités de déduction que pour les cadres dirigeants gagnant plus de 900 000 francs par an, soit un cadre sur 10 000 »*.

Selon les syndicats, si les 14 millions de salariés du secteur privé concernés souscrivaient un plan d'épargne-retraite (PER), il en coûterait environ 6 milliards de francs au régime général, de 7 à 8 milliards au régime complémentaire Arrco (non cadres) et 4 milliards à l'Agirc (cadres). Alain Deleu a critiqué le fait qu'*« aucune procédure de négociation entre organisations syndicales et patronat n'est prévue pour la mise en place des systèmes de PER »*. Il a aussi demandé la prise en compte du fait familial. Mais, comme la CFE-CGC, la CFTC n'est pas, sur le fond, opposée au principe de l'épargne-retraite. FO et la CGT se sont, en revanche, montrées plus virulentes dans leurs attaques. Marc Blondel a rappelé que les fonds de pension ne constituaient en rien *« un troisième pilier pour les retraites »* mais que, au contraire, ce sont *« les régimes par répartition et la Sécurité sociale qui vont pâtir »* de cette réforme.

Pour Louis Viannet, *« en dépit de toutes les déclarations apaisantes »*, on assiste bien à la mise en place *« d'un système de retraite par capitalisation qui, non seulement, entre en concurrence avec le système de retraite par répartition, mais, de plus, génère une concurrence déloyale »*. Le secrétaire général de la CGT s'est élevé contre *« le véritable boulevard que l'on est en train d'ouvrir aux assureurs pour investir le champ de la protection sociale »* et a mis en garde contre *« une situation conflictuelle de grande ampleur »*.

Dans de telles conditions, et si le texte est maintenu en l'état, les syndicats n'ont pas exclu une action commune, y compris avec la CFDT. L'Assemblée nationale s'attaque, donc, dans une atmosphère de siège à la proposition de loi de Jean-Pierre Thomas (UDF-PR). Peu sensible aux protestations des syndicats au motif qu'une *« large concertation »* a déjà eu lieu, le rapporteur souhaite que la procédure parlementaire ne s'éternise pas afin que *« la loi soit opérationnelle avant l'été »*. Encouragé par Alain Juppé, qui a déclaré, lundi 13 janvier, que la création de fonds d'épargne-retraite *« est une très bonne réforme »*, les députés devaient donc achever mardi soir la deuxième lecture du texte.

Les députés socialistes ont averti que leur groupe allait s'opposer *« fermement »* à cette proposition car *« on ne peut accepter ce nouveau mauvais coup porté à la Sécurité sociale »*. A la suite des travaux de leur commission des finances, les députés devaient se voir proposer d'étendre aux travailleurs indépendants, qui bénéficient, depuis 1994, d'un système complémentaire par capitalisation, la possibilité d'adhérer aux plans d'épargne-retraite.

Alain Beuve-Méry et Fabien Roland-Lévy

La CFDT isolée

Ayant écrit séparément à Alain Juppé, le 3 décembre, au sujet de la proposition de loi relative à l'épargne-retraite, Nicole Notat n'a pas été conviée à la conférence de presse commune des quatre autres dirigeants syndicaux, lundi 13 janvier. Dans sa lettre, la secrétaire générale de la CFDT demandait des assurances contre *« une mise en cause des régimes par répartition »* et sur le fait que *« les fonds d'épargne-retraite ne viennent pas en concurrence avec les systèmes de protection sociale existants »*.

La CFDT a exprimé aussi son opposition à toute exonération de cotisations sociales dont bénéficieraient les versements aux plans d'épargne-retraite au détriment de la Sécurité sociale. L'amendement Fourcade qui, adopté par le Sénat, plafonne l'exonération des cotisations patronales n'est pas jugé suffisant. En revanche, la CFDT n'est pas hostile au principe des fonds de pension, qui constitue, pour les salariés, un système collectif d'épargne longue.

Les villiéristes reconstituent un groupe au Parlement européen

LES ONZE PARLEMENTAIRES EUROPÉENS élus sur la liste de Philippe de Villiers en juin 1994 ont reconstitué un groupe à l'Assemblée de Strasbourg, lundi 13 janvier. Le passage d'Anne-Christine Poisson dans la formation où siègent les représentants du RPR avait conduit en octobre à la dissolution de l'« Europe des nations », le nombre d'adhérents et de nationalités représentées (outre les villiéristes, quatre eurodéputés danois et deux néerlandais) ne répondant plus aux critères réglementaires. Il avait été fortement question, en décembre, de l'arrivée d'un élu de l'extrême droite autrichienne. Finalement, c'est l'adhésion d'un transfuge – l'unioniste d'Irlande du Nord James Nicholson – du Parti populaire européen (regroupant les démocrates-chrétiens, les conservateurs britanniques et les libéraux portugais) qui a permis l'opération. Comme la précédente, la nouvelle formation, baptisée « Groupe des indépendants pour l'Europe des nations », est présidée par Jimmy Goldsmith. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **RÉFORMES : en présentant ses vœux à la presse, lundi 13 janvier**, à Matignon, le premier ministre a réaffirmé, comme l'avait fait le chef de l'Etat, que *« le temps des réformes n'est pas derrière nous, mais devant nous »*. Alain Juppé a souhaité que 1997 soit *« une grande année de confiance et d'espérance »*. Il a insisté sur *« le besoin vital »* de réformes pour le pays, afin de *« bâtir la nouvelle démocratie de l'an 2000 »*.

■ **SONDAGE : selon une enquête de la SOFRES pour un groupe de journaux de province** *(effectuée du 21 au 24 décembre auprès de 1 000 personnes en face à face)*, 69 % des personnes interrogées se déclarent *« déçues »* par l'action de Jacques Chirac (– 3 points par rapport à décembre 1995), seules 16 % (sans changement) en étant *« satisfaites »*. 69 % jugent aussi son bilan *« plutôt négatif »* (– 3), contre 21 % (+ 2) d'opinion contraire. Les Français sont 78 % (+ 1) à estimer que M. Chirac ne tient pas ses promesses de candidat, contre 13 % (– 3) qui pensent le contraire. En revanche, la sympathie à l'égard du chef de l'Etat remonte de 6 points.

■ **PARTI SOCIALISTE : invité, lundi 13 janvier, de l'émission « Franchement »** de France 2, Jacques Delors a estimé que la situation de la jeunesse était *« terrible »* et qu'il fallait *« mobiliser tout le monde »* pour y faire face. Ce doit être, selon lui, *« la priorité des priorités »*. L'ancien président de la Commission européenne a précisé que le projet socialiste avait l'*« intuition formidable »* qu'il s'agit du *« défi numéro un, qui menace la cohésion de la société française »*, et qu'*« à partir de là il faudra encore travailler le programme jusqu'aux élections »*.

■ **DÉCHÉANCE : le Parlement européen ne se saisira pas cette semaine du dossier sur la déchéance du mandat de Bernard Tapie.** Le rejet par le Conseil d'Etat de la requête formulée par le parlementaire contre le décret du premier ministre est intervenu trop tard (le 8 janvier). Au mieux, l'Assemblée ne se prononcera qu'à la fin janvier lors de sa session à Bruxelles.

■ **ASSURANCE-MALADIE : le gouvernement et les caisses d'assurance-maladie** ont fixé l'objectif prévisionnel des dépenses de médecine de ville à 261,8 milliards de francs pour 1997, soit une hausse de 2,06 % par rapport aux dépenses autorisées en 1996. Cette enveloppe concerne les médecins libéraux, les dentistes et les professions paramédicales.

La CGT se prononce pour une loi-cadre sur la retraite à 55 ans

SEULE LA CGT, *dans le concert* de réserves que suscite l'aspiration à la retraite à cinquante-cinq ans pour tous, s'est prononcée pour la première fois lundi 13 janvier, par la voix de son secrétaire général, pour *« une loi-cadre sur l'avancement de l'âge de la retraite à cinquante-cinq ans »*.

Soucieux de coller à la base, Louis Viannet s'est cependant montré prudent, expliquant que *« cela ne veut pas dire qu'il y aurait une application mécanique sans tenir compte des spécificités »*. La CGT estime que l'application de cette mesure est *« tout à fait possible »* et que cela constitue un moyen de lutter contre le chômage.

Arrivée à contretemps sur le devant de la scène, sans que le monde politique et syndical n'y prenne garde, la revendication d'une retraite anticipée à cinquante-cinq ans agace, irrite et provoque une hostilité certaine, à droite comme à gauche. Elle apparaît comme singulièrement décalée.

Après le chef de l'Etat, qui a reçu le soutien de deux anciens premiers ministres, Edouard Balladur et Raymond Barre, Alain Juppé est, à son tour, monté au créneau, lundi 13 janvier lors de la céromonie des vœux à la presse. Le premier ministre a expliqué qu'il n'était *« pas possible financièrement »* de répondre positivement à la demande de certains syndicats d'obtenir la retraite à cinquante-cinq ans. *« Les Français comprendront »* que cela n'est pas possible, en faisant valoir que quelqu'un travaillant moins de 39 heures ne pouvait pas prétendre partir à la retraite à cinquante-cinq ans, a-t-il ajouté.

« UNE ERREUR ÉCONOMIQUE »

Plusieurs ministres lui ont aussitôt emboîté le pas. Pour Jean Arthuis, ministre de l'économie, il n'est pas *« vraisemblable que l'on puisse sans limite abaisser l'âge de la retraite »*. Porte-parole du gouvernement, ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, a estimé, mardi 14 janvier sur RMC, qu'abaisser d'une manière générale l'âge de la retraite serait *« une erreur économique et un contresens absolu »*. La veille, à l'Assemblée nationale, le ministre avait tenu à rappeler que *« le régime de retraite est basé sur la répartition »* et qu'*« il le restera »*.

Mais sur ce thème, la gauche, et plus particulièrement le Parti socialiste, a exprimé son refus de toute généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans.

Le porte-parole du PS, François Hollande, a estimé, lundi 13 janvier, que si c'est *« une revendication légitime pour certaines professions, ou dans certains secteurs comme le transport des voyageurs, on ne peut la généraliser comme la gauche l'a fait autrefois pour la retraite à 60 ans »*. M. Hollande a estimé qu'il faut *« d'abord réduire le temps de travail, notamment au niveau de la semaine, au niveau de l'année, de façon à créer des emplois »*.

« PAS POSSIBLE »

Invité sur France 2, lundi soir, Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, a estimé que *« la généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans n'est pas possible »*. M. Delors a souligné qu'*« avec la retraite à soixante ans actuellement, un jeune qui travaillera en 2010 devra payer 26 % de son salaire contre 19 %, c'est-à-dire subir une amputation de 7 % de son pouvoir d'achat pour payer les retraites »*. Mais, a-t-il expliqué, « [sa] *seule différence avec des hommes de droite, c'est qu'il doit y avoir des exceptions »*, en citant le cas de certaines professions et la création de préretraites à mi-temps.

A l'exception de la CGT, les syndicats restent très prudents sur la demande de la retraite à cinquante-cinq ans. La CFDT s'est déclarée opposée à toute *« généralisation »*. Pour la CFE-CGC, *« on confond tout et on mélange tout »*, tandis que, selon la CFTC, cette aspiration résume bien *« le contraste »* entre théorie et réalité économiques.

Marc Blondel note que la revendication *« ne découle pas de revendications syndicales »*, mais que *« ce sont les gens qui la réclament »*, mais pour le secrétaire général de FO, cela illustre la démobilisation des salariés qui *« ont assez travaillé »* et qui *« n'ont qu'un souci : plier la boîte à clous et rentrer à la maison »*.

A. B.-M.

JUSTICE Le juge d'instruction parisien chargé du dossier des filiales françaises de la Metro Goldwyn Mayer (MGM), Patrick Fiévet, devrait prochainement mettre un terme à son enquête. Durant la présidence de Giancarlo Parretti, de 1990 à 1991, ces filiales auraient subi un préjudice d'une vingtaine de millions de francs. ● L'HOMME D'AFFAIRES pourrait pourtant ne pas comparaître devant la justice française. Mis en examen en mars 1995, M. Parretti, un temps incarcéré aux Etats-Unis, a fui en Italie il y a une quinzaine de jours. ● POUR LE CRÉDIT LYONNAIS, qui a en partie financé le rachat de la MGM par M. Parretti, le manque à gagner s'élève à 14 milliards de francs. ● LE PÈRE PAGANO, associé et confesseur de l'homme d'affaires, vivant aujourd'hui dans une communauté de l'Essonne, fait également l'objet d'une mise en examen.

Giancarlo Parretti ne comparaîtra pas devant la justice française

L'instruction sur le dossier Metro Goldwyn Mayer, dans le cadre de laquelle l'homme d'affaires a été mis en examen en 1995, est terminée. Afin de se mettre à l'abri d'une éventuelle extradition, le célèbre financier a fui en Italie il y a une quinzaine de jours

FAUTE d'avoir pu contraindre Giancarlo Parretti à venir en France, Patrick Fiévet, juge d'instruction de Paris, devrait prochainement mettre un terme à l'instruction sur la gestion des filiales françaises de la Metro Goldwyn Mayer (MGM). Ouvert le 10 octobre 1991, ce dossier, qui a débuté par une plainte avec constitution de partie civile du Crédit lyonnais, devrait être transmis prochainement pour règlement au parquet de Paris.

En mars 1995, le magistrat parisien a mis en examen l'homme d'affaires italien pour *« abus de biens sociaux, escroqueries, faux et usage de faux et contrefaçon »*. Il lui reproche d'avoir vidé une partie des actifs des filiales françaises des studios de la MGM d'Hollywood au profit d'entreprises dirigées par ses proches. L'enquête a révélé que 70 % des actions de la Cité du cinéma, qui possède la quasi-totalité des terrains et locaux industriels de Joinville-le-Pont, avaient été vendus à la société Bernadette Internationale, administrée et dirigée par M. Parretti et sa femme, à un prix largement inférieur au marché, *via* Europe Image Distribution (EID). L'étude des comptes et des différents actes de gestion entrepris au sein des filiales françaises de la MGM durant la présidence Parretti, entre 1990 et 1991, aurait également permis de mettre en évidence des contrats suspects. Le montant total du préjudice atteindrait plus d'une vingtaine de millions de francs.

« Véritable cannibale financier », comme aiment à le décrire les magistrats qui croisent sa route, Giancarlo Parretti a suivi, dans cette affaire, la recette qu'il a appliquée tout au long de sa tortueuse ascension. Jusqu'en 1985, il réserve ses frasques à la justice italienne, qui le prend souvent en flagrant délit de détournement de fonds ou de fraude fiscale. On le croise dans l'hôtellerie, l'immobilier, le football – il présidera le club de Syracuse avant de rêver du Milan AC –, et même l'édition. Puis, il tente sa chance en France en rachetant, en 1987, avec son associé Florio Fiorini, la société de production cinématographique Cannon group. Bloqué dans son expansion par Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie et des finances, M. Parretti traverse l'Atlantique et s'attaque, en 1990, aux studios de la Metro Goldwyn Mayer. Sans un sou en poche, il finance en grande partie ce rachat – 1,3 milliard de francs – grâce au Crédit lyonnais et à sa filiale hollandaise, le Crédit lyonnais Bank Nederland (CLBN).

Dès le mois de février 1991, les studios sont *« structurellement insolvables »*, comme l'explique un avocat. Entre-temps, M. Parretti a vendu les meilleurs actifs de la société pour payer le vendeur et faire patienter la banque. Les créanciers et les salariés crient à la faillite.



Pour l'éviter, estimant l'entreprise viable, le Crédit lyonnais injecte, à nouveau, 145 millions de dollars, en avril 1991, et demande à l'homme d'affaires de s'engager, dans *« un accord de gestion »*, à quitter la direction de la société. M. Parretti s'empresse de contourner ce pacte. Après l'avoir fidèlement soutenu pendant des années, le Crédit lyonnais attaque alors l'Italien devant la justice du Delaware, aux Etats-Unis.

En mai 1992, la banque finit par récupérer la totalité de la propriété de la MGM. M. Parretti sort de ce procès avec de nouveaux ennuis, ayant produit un faux grossier devant un juge américain, qui l'inculpe de *« parjure »*. Débute alors une bataille juridique de grande envergure : l'homme d'affaires italien, qui affirme qu'on lui a volé la MGM, engage une quarantaine de procédures judiciaires à travers l'Europe et les Etats-Unis. A l'automne 1995, lors d'un procès devant une cour californienne, il réclame au Crédit lyonnais un dédommagement de 4,4 milliards de dollars pour son éviction de la MGM. Le juge consent à étudier le dossier à condition que M. Parretti vienne aux Etats-Unis. Ce dernier accepte, trouve un arrangement avec la justice du Delaware pour son histoire de parjure et se rend en Californie.

> En dix ans, il a coûté 14 milliards de francs au Crédit lyonnais, dix fois plus que Bernard Tapie

Mais le juge d'instruction français Patrick Fiévet, après avoir vainement convoqué M. Parretti à Paris, avait émis un mandat d'arrêt international, le 3 mai 1995. De retour aux Etats-Unis pour son dernier coup de poker contre le Crédit lyonnais, l'aventurier italien est arrêté, le 18 octobre 1995, et incarcéré à Los Angeles. Ses avocats obtiennent sa libération sous contrôle judiciaire contre le versement d'une caution, la confiscation de son passeport et l'interdiction de sortir du comté de Los Angeles. Le 30 mai 1996, le juge fédéral se prononce en faveur de l'avis d'extradition demandé par la France ; ses défenseurs font appel. Il y a une quinzaine de jours, après avoir sans doute estimé que ses chances de gagner sur le terrain judiciaire s'amenuisaient, Giancarlo Parretti a quitté précipitamment les Etats-Unis pour l'Italie.

Apparemment, M. Parretti n'a eu aucun mal à tromper la vigilance de la justice américaine, qui affirme, penaude, qu'il a pu rejoindre son pays grâce à un autre passeport en sa possession. Désormais, les pays n'extradant pas leurs propres ressortissants, l'homme d'affaires paraît à l'abri. Et ce n'est pas une vieille convention d'extradition italo-américaine qui troublera la sérénité d'un homme qui a compris qu'il était plus sage de se réfugier sous des cieux judiciaires plus cléments.

L'Italie ayant déjà argué de la préséance de ses diverses procédures engagées à l'encontre de M. Parretti sur toutes les autres en cours aux Etats-Unis, le juge d'instruction Patrick Fiévet et le parquet de Paris semblent s'être résignés à le faire juger par défaut. Le processus devrait être enclenché dès que la requête en nullité déposée par l'avocat du Père Antonio Pagano, également mis en examen dans cette affaire *(lire ci-dessous)*, aura été examinée par la chambre d'accusation de Paris. De 1987 à 1996, Giancarlo Parretti a coûté, globalement, 14 milliards de francs au Crédit lyonnais, soit dix fois plus que Bernard Tapie.

Jacques Follorou

Le Père Pagano, associé, confident, et compromis

AU COURS de l'instruction de l'affaire Parretti-Crédit lyonnais, qui aura duré, pour son volet français, plus de cinq ans, le parquet de Paris avait accordé au juge en charge du dossier un réquisitoire supplétif concernant celui que l'on présente comme le confesseur de Giancarlo Parretti, le Père Antonio Christian Pagano.

La mise en examen pour *« fausse attestation, recel d'abus de biens sociaux et dépôt d'armes »* de ce prélat napolitain, installé en France depuis une vingtaine d'années, ajoute à un tableau déjà fort coloré une touche inattendue. De cette partie annexe de l'instruction dépend, en effet, la clôture du dossier Parretti. L'avocat du Père Pagano, également défenseur de certains commandos anti-avortement, a déposé une requête en nullité devant la chambre d'accusation, qui devrait rendre prochainement son arrêt. Le règlement final de ce dossier n'attend plus que cette décision judiciaire.

La contestation porte sur deux perquisitions effectuées par les policiers au Relais de la Bénerie, centre de restauration hôtelière et d'animations culturelles créé et dirigé par l'ecclésiastique. Ces visites des enquêteurs faisaient suite à la découverte par le juge, grâce à des photos envoyées anonymement, de scènes pour le moins étranges. Les clichés, pris à l'intérieur du centre, montrent des tables couvertes de billets, dont le montant a été estimé à 300 000 francs, et des armes qu'une expertise photographique a estimées véritables.

Les relations Pagano-Parretti remontent à 1983, quand ils se rencontrent au sein du journal *Paese*. Ils resteront très proches, voire associés dans plusieurs sociétés éditrices. Le Père Pagano proposera même d'abriter son ami et le journal *Europa* au château de Chanteloup, dans l'Essonne, où vit recluse une communauté de prêtres italiens en charge de l'imprimerie des éditions Mediaspaul. M. Parretti domiciliera certaines de ses sociétés à cette adresse. Leur grande œuvre commune reste la coproduction du film *Bernadette*, qui réalisera une carrière sans égale à Lourdes. Le résultat sera même soumis au regard de Jean Paul II lors d'une projection privée et bénéficiera d'une suite sous le titre *Bernadette 2*.

Joint par *Le Monde*, le Père Pagano, qui vit aujourd'hui au sein de la communauté de Chanteloup, estime que *« cette histoire de dépôt d'armes est une pure fantaisie »*. Quant à ses relations avec M. Parretti, il ajoute : *« C'est un météore auquel on m'assimile, alors que je n'ai rien à voir avec lui. Quand tout sera terminé, je compte bien faire toute la lumière et démontrer qu'on a affaire à une véritable manipulation. »*

J. F.

Du rêve hollywoodien au cauchemar bancaire

L'ACQUISITION de la MGM, en association avec son compère italien Florio Fiorini, à la fin des années 80, avait ouvert à Giancarlo Parretti les portes de Hollywood. Pendant cette brève période de gloire, il a pu y flamber à son aise, entouré de jeunes femmes disponibles payées sur les frais de la compagnie, menant grand train dans sa villa de Beverly Hills et possédant Rolls Royce et jet privé. Le vent a depuis tourné pour le petit Italien, rattrapé par ses multiples cabrioles financières. Giancarlo Paretti jongle désormais avec les procès et les condamnations.

Pour le Crédit lyonnais, l'aventure hollywoodienne est un cauchemar qui illustre cruellement les errements de la banque dans les années 80. En 1987, au Festival de Cannes, les chemins de M. Parretti croisent ceux du Crédit lyonnais pour la première fois. La filiale hollandaise du Crédit lyonnais, CLBN, est le banquier de la société américaine Cannon, qui connaît des problèmes de trésorerie à la suite de l'achat de réseaux de salles de cinéma en Europe. M. Parretti se présente comme un investisseur potentiel. Quelques mois plus tard, il introduit auprès de CLBN celui qu'il présente comme son cerveau financier, Florio Fiorini, ancien directeur financier du groupe public italien Eni, avec lequel il a créé une société d'investissement à parts égales, Melia.

M. Parretti s'est mis en tête d'acquérir MGM, propriété de Kirk Kerkorian. Début 1990, il cherche des partenaires mais l'acquisition tourne court : Time Warner, un temps intéressé, se rétracte. Il passe l'été à chercher d'autres partenaires. M. Parretti verse à Kirk Kerkorian 350 millions de dollars d'acompte, qui sont perdus si la transaction ne se fait pas. Il manque encore 950 millions de dollars. Il trouve 620 millions de dollars grâce à Kirk Kerkorian, dépouillant la MGM en vendant, pour dix ans, les droits sur la prestigieuse librairie de films du studio. Reste à trouver plus de 300 millions. Il s'en procure la moitié par un prêt d'une société offshore refinancée par le Crédit lyonnais. L'autre moitié est censée être apportée par M. Berlusconi, le groupe Rank et M. Kerkorian. Mais, le jour de la signature, ils se désistent. Pour éviter que son client ne devienne insolvable en perdant 350 millions de dollars, CLBN ferme les yeux.

L'engrenage est en route. En mars 1991, MGM, asséchée par les ventes d'actifs, est en faillite. Pour ne pas tout perdre, CLBN met à sa disposition une nouvelle ligne de crédit, mais exige que M. Parretti se retire. Le CLBN n'est encore que prêteur. M. Paretti ne respectant pas sa promesse, CLBN exerce l'ensemble des droits qu'elle détient sur le studio et se retrouve, en mai 1992, propriétaire de la MGM. Pour redresser le studio, la banque y engloutira 14 milliards de francs et y perdra sa réputation.

Babette Stern

« Paris-Match » condamné pour les photos de la dépouille de François Mitterrand

ROGER THÉROND, directeur de la publication de *Paris-Match*, a été reconnu coupable, lundi 13 janvier par la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, du délit de *« publication de documents résultants d'une atteinte à l'intimité de la vie privée »* et condamné à une amende de 100 000 francs. Il était poursuivi pour avoir publié deux photos volées de la dépouille mortelle de François Mitterrand dans l'édition du magazine datée du 16 janvier 1996. Il devra également verser 1 franc de dommages-intérêts à la veuve de l'ancien président de la République, Danielle Mitterrand, à ses deux fils, Jean-Christophe et Gilbert, et à sa fille, Mazarine Pingeot, qui s'étaient constitués partie civile.

L'audience du procès, lundi 25 novembre 1996, avait relancé la polémique sur l'identité de l'auteur des clichés (*Le Monde* du 27 novembre 1996). L'avocat de la famille Mitterrand, Me Georges Kiejman, avait en effet mis en cause Claude Azoulay, ancien photographe attitré de François Mitterrand pour le compte de *Paris-Match*, l'accusant implicitement d'être à l'origine des clichés incriminés. A l'issue de l'audience, le reporter avait vigoureusement contesté cette version des faits. Sans entrer dans la querelle, et tout en ne se prononçant pas sur des faits dont il n'a pas été saisi, le tribunal, présidé par Mme Martine Ract-Madoux, observe cependant que *« la position de M. Roger Thérond, qui (...) a refusé de révéler l'identité de l'auteur des clichés litigieux, montre que cette communication de photographies ne s'est pas faite dans la transparence et suggère clairement l'origine frauduleuse de celles-ci »*.

Estimant que le droit au respect de la vie privée ne s'arrête pas au moment du décès, le tribunal affirme dans son jugement que *« publier la photographie de la dépouille mortelle d'une personne implique la conscience de porter atteinte à l'intimité de la vie privée de celle-ci »*. Les magistrats constatent, en outre, que la défense ne rapporte les preuves ni du consentement de la famille Mitterrand aux prises de vue du corps du défunt ni de son accord quant à leur publication. Enfin, le tribunal rejette l'argument de la défense qui faisait valoir *« l'intérêt historique des clichés au nom du droit des Français à disposer »* de cette image. Les magistrats énoncent, si besoin en était, le principe selon lequel *« tout individu, quel qu'ait été son rôle au sein des institutions françaises, dispose du droit de faire respecter l'intimité de sa vie privée ; les hommes publics, et en particulier les chefs d'Etat, ne constituent pas une catégorie d'êtres à part, dont l'importance des prérogatives conduirait à la privation des droits élémentaires reconnus à tout individu »*.

BREF RESSENTIMENT

En revanche, s'agissant de l'action civile, les magistrats ont pris en compte les circonstances postérieures à la publication des photos volées pour rejeter la demande des parties civiles de publier le jugement en couverture du magazine. Les magistrats observent que *« le préjudice causé par la publication des photographies litigieuses et le ressentiment de la famille à l'égard de cet hebdomadaire ont été de très courte durée, puisque, quelques semaines seulement après la parution des photos incriminées, plusieurs membres de la famille Mitterrand acceptaient de donner à* Paris-Match *des interviews diverses ou de se prêter aux reportages de leurs journalistes »*.

Les magistrats ont ainsi dénombré pas moins de six interviews ou reportages parus dans les colonnes de *Paris-Match* entre le 1er février et le 1er août 1996, dont l'un a été accordé par Mazarine Pingeot à l'occasion de la création de l'Institut François-Mitterrand et les autres par Danielle Mitterrand. Successivement, la veuve de l'ancien président y évoque des souvenirs, autorise la publication d'une *« lettre très personnelle »*, fait la promotion de son livre *En toutes libertés* ou relate ses activités au sein de la fondation France Libertés. Le tribunal conclut cette liste en précisant qu'il ne lui a pas paru *« opportun »* d'accorder la mesure de publication de jugement, *« dans un souci de cohérence au regard des événements ci-dessus rappelés »*.

Cécile Prieur

A Corbeil, un enfant de sept ans s'accuse du meurtre de sa mère

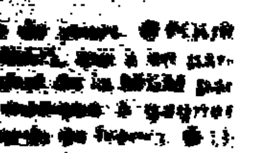
UN DRAME exceptionnel s'est déroulé lundi 13 janvier à Corbeil, dans l'Essonne. En début de matinée, Kevin, un garçon de sept ans, appelle son père sur son lieu de travail et lui annonce avoir tué sa mère, à la demande de cette dernière. Le père, agent EDF dans la ville, rentre immédiatement à son domicile, dans un quartier résidentiel du centre-ville. Sur place, il découvre son épouse, âgée de quarante ans, gisant dans la cuisine, lardée de coups de couteau portés sur le visage et sur tout le corps. Après avoir vainement essayé de la ranimer, il appelle des secours, mais la jeune femme décède avant son transport.

L'enfant fait un premier récit *« à chaud »*, expliquant qu'il avait été réveillé dans sa chambre par sa mère qui tentait de l'étrangler et de l'étouffer à l'aide d'un oreiller. D'après le garçonnet, sa mère lui aurait alors demandé de la tuer, à l'aide d'un couteau de cuisine. Kevin se serait exécuté, avant de téléphoner à son père. Examiné par le service de consultation médico-judiciaire de l'hôpital d'Evry, l'enfant portait effectivement des traces de strangulation au cou. Sa mère, femme au foyer, d'origine péruvienne, était soignée depuis quelques mois pour un état dépressif. La famille n'est pas connue des services sociaux de la ville et l'alibi du père a d'ores et déjà été vérifié.

AUTOPSIE DEMANDÉE

Chargés de l'affaire, les enquêteurs de la brigade des mineurs de la sûreté départementale de l'Essonne se montrent très prudents sur les circonstances du drame. Certains estiment que la jeune femme, si elle a été blessée par son fils, pourrait éventuellement s'être également automutilée dans un accès de démence. L'autopsie demandée par le parquet permettra de déterminer l'origine des coups. Lundi soir, un enquêteur devait tenter d'entendre l'enfant, toujours hospitalisé.

Sylvia Maric



la justice française

L'agresseur d'un surveillant blessé par balle dans un lycée de Noisy-le-Sec a été écroué

Elèves et enseignants réclament des moyens de sécurité supplémentaires au sein de l'établissement

Les cours ont repris, lundi 13 janvier, au lycée professionnel Moulin-Fondu, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). Le 7 janvier, un surveillant avait été blessé par balle à l'intérieur de l'établissement. Un élève a été mis en examen pour *« coups et blessures volontaires »* et écroué. Enseignants et élèves demandent le renforcement des mesures de sécurité dans le lycée, où de nombreux incidents se sont produits ces derniers mois.

APRÈS avoir discrètement frappé à la porte, Wahid entre dans le bureau de la directrice. *« Quel est ton problème ? »*, lui demande Josette Dupuis, proviseur du lycée Moulin-Fondu, à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). *« Mon jean est mort*, annonce l'adolescent, élève en électrotechnique. *J'ai eu beau le laver, tout le sang ne part pas »*, ajoute-t-il. *« Nous allons te donner de l'argent pour que tu puisses t'en racheter un »*, lui promet le proviseur.

Wahid est *« le sauveur »*. C'est lui qui, mardi 7 janvier, a porté secours à un surveillant blessé par balle dans l'enceinte de l'établissement. Diplômé de secourisme, Wahid a su faire un point de compression sur la blessure, en attendant qu'une ambulance arrive. Lambert Mathar, un étudiant de vingt-quatre ans, a été atteint à la cuisse par un coup de fusil à pompe à la fin de la récréation. Hospitalisé, ses jours ne sont pas en danger. L'auteur de l'agression a été interpellé jeudi 9 janvier à son domicile de Noisy-le-Grand. Il s'agit d'un mineur de dix-sept ans, élève au lycée depuis septembre 1996, qui était déjà connu des services de police pour des vols à main armée et des actes de violence. Il a été mis en examen samedi 11 janvier pour *« coups et blessures volontaires avec armes »* et écroué.

« LOGIQUE DES CHOSES »

L'adolescent – décrit par l'adjointe du proviseur comme *« un élève atypique et absentéiste »* – a expliqué aux policiers avoir sorti un fusil de chasse qu'il transportait dans un sac pour se protéger d'individus qui le menaçaient. Selon son récit, le coup de feu serait parti accidentellement, alors qu'il croisait le surveillant. Des témoignages soulignent qu'il était accompagné de deux personnes extérieures au lycée.

« On n'arrivait pas à y croire », se rappellent Amina et Laurent, élèves en bac professionnel. *« Des bagarres, des coups de couteau, on connaissait. Mais une arme à feu, c'est vraiment choquant »*, insiste la jeune fille qui, lorsqu'elle est rentrée chez elle le jour du drame, a dit à sa mère : *« Aujourd'hui, au lycée, un surveillant s'est mangé une balle. »* Déléguée d'élèves, Amina a participé à la réunion organisée au rectorat au lendemain de l'*« incident »*. *« Ce qui s'est passé correspond à une certaine logique des choses »*, insiste-t-elle. Elle avoue avoir hâte de décrocher son baccalauréat *« pour partir d'ici »*.

Construit face aux tours d'une cité HLM, à deux pas du vaste centre commercial Rosny-2, le lycée Moulin-Fondu, trois bâtiments en longueur complétés par quelques préfabriqués, accueille six cent cinquante élèves en CAP, BEP et bac pro. Depuis un an, il a fusionné avec le lycée professionnel Georges-Brassens, bâti juste derrière.

« SENTIMENT DE RÉVOLTE »

Lorsqu'elle a été nommée proviseur en septembre 1995, Josette Dupuis est devenue une habituée du commissariat. *« Pendant tout un trimestre*, se souvient-elle, *je m'y suis rendue chaque semaine, pour y passer plusieurs heures. »* Il fallait, explique-t-elle, *« endiguer une agitation chronique. Des bandes se tabassaient régulièrement. J'ai même dit un jour que je ne voulais pas avoir de cadavre dans la cour »*. Alors, chaque fois qu'un *« délit »* – racket, vol, violence verbale ou physique, intimidation – survenait, *« je déposais systématiquement une plainte. Ainsi, les élèves ont compris qu'ils ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient dans l'établissement »*, soutient Mme Dupuis. Conseils de discipline, renvois d'élèves, courriers aux parents pour leur demander, notamment, *« de surveiller le contenu des cartables et des poches »*, séances régulières d'information aux élèves conduites par un policier en tenue... *« Depuis septembre 1996, je n'ai déposé que trois plaintes »*, comptabilise le proviseur. Selon elle, ce qui s'est passé le 7 janvier demeure *« un phénomène isolé »*.

Habituée depuis longtemps à des postes dans des secteurs difficiles, Mme Dupuis ne pensait quand même pas *« avoir un coup de fusil »* dans sa carrière. Mais elle reste optimiste. L'événement a eu, assure-t-elle, *des retombées positives* : enseignants et élèves ont fait bloc contre cette violence ; une association de parents est en train de se constituer. *« Nous allons profiter de cette dynamique pour préparer notre projet d'établissement, car tous nos jeunes sont capables d'accéder à une qualification si leur orientation est maîtrisée. »*

« Mon sentiment premier est celui de la révolte », confie un professeur de techniques commerciales. Révolte face à une escalade de la violence, qui engendre l'introduction d'armes à feu dans une école ; révolte face à un discours sur la rénovation des lycées, qui laisse de côté des établissements tels que celui de Moulin-Fondu ; révolte, enfin, face à l'absence de reconnaissance de ces filières professionnelles, qui offrent une deuxième chance à des élèves mal partis dans le cursus scolaire traditionnel. *« Notre travail d'insertion n'est jamais montré en exemple »*, regrette l'enseignant.

Au rectorat et au ministère, les professeurs et les élèves ont réclamé davantage de personnels et des *aménagements pour renforcer la* sécurité.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Ils ont obtenu la nomination d'un surveillant supplémentaire – ce qui portera à quatre et demi le nombre de postes d'encadrement – et le renfort d'un appelé du contingent. Des travaux, programmés avant l'incident par le conseil régional d'Ile-de-France, débuteront le 23 janvier, afin d'automatiser les portails d'entrée et de construire une nouvelle loge de gardien.

Les délégués d'élèves ont même souhaité – sans avoir, pour l'instant, obtenu de réponse – l'installation de caméras de surveillance et d'un système de cartes magnétiques d'accès. Reste le classement de l'établissement en zone sensible, demandé depuis plusieurs années. La question est aujourd'hui à l'étude au ministère.

Sandrine Blanchard

La vague de froid fait trois nouvelles victimes

LE FROID vient de faire trois nouvelles victimes parmi les personnes sans abri. A Ricey-Haute-Rive, près de Troyes (Aube), le corps de Louis Bone, un RMiste de cinquante-huit ans, a été retrouvé, dimanche 12 janvier, à proximité d'une grotte, vestige d'une ancienne carrière de pierres, où il vivait depuis une vingtaine d'années. Un examen médical a diagnostiqué un arrêt cardiaque consécutif à une hypothermie. A l'entrée de la station RER Nanterre-Ville (Hauts-de-Seine), Madame Boutheici, quarante-quatre ans, a été pris d'un malaise, dimanche, et s'est effondré, mort de froid et de malnutrition, devant une voyageuse qui a donné l'alerte. Enfin, à Metz (Moselle), Louis Gunzie, soixante-deux ans, a été découvert mort, lundi 13 janvier, dans un local désaffecté situé au centre-ville. Ces trois décès portent à trente-cinq le nombre de morts liés au froid depuis le début de l'hiver.

DÉPÊCHES

■ **AVALANCHES : le tribunal correctionnel d'Albertville a reconnu coupables d'*« homicide involontaire »* quatre moniteurs** après le décès de deux skieurs en Savoie. Un moniteur de Val-d'Isère, qui avait emmené des clients hors des pistes, en janvier 1996, en dépit de forts risques d'avalanches, a été condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 100 000 francs d'amende. Trois autres moniteurs ont été condamnés à un mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende chacun, après la mort d'un skieur hors piste, en février 1996, à Peisey-Nancroix.

■ **ESCROQUERIE : le gérant de la société Happy Days de Bonneuil (Val-de-Marne), Alain Stintzy, a été mis en examen,** samedi 11 janvier, pour escroqueries en bande organisée et abus de confiance par Eric Halphen, juge d'instruction à Créteil. Soupçonné d'être impliqué dans une escroquerie sur l'organisation de réveillons de la Saint-Sylvestre en Ile-de-France, il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

■ **FAIT DIVERS : un appelé du contingent en permission est décédé,** vendredi 10 janvier, après avoir été grièvement blessé d'un coup de pistolet « flash ball », l'avant-veille, dans le hall d'un immeuble de Sceaux (Haut-de-Seine). L'auteur du coup de feu, âgé de dix-sept ans, s'amusait à braquer le jeune homme avec un pistolet acheté la veille.

■ ***ÉDUCATION : deux maîtres-auxiliaires (MA) ont commencé,* lundi 13 janvier à Toulouse, une grève de la faim** pour demander l'ouverture de *« véritables négociations »* avec François Bayrou. Ils exigent la titularisation de tous les MA et *« l'arrêt du recours à l'emploi précaire dans l'éducation nationale »*. – (Corresp.)

CORRESPONDANCE

Une lettre de la société Kookaï

S'estimant mise en cause dans Le Monde *du 16 octobre 1996 dans un article intitulé « Quinze heures par jour pour 3 000 francs par mois », la société Kookaï nous a adressé la lettre suivante :*

Il est indiqué dans cet article que les donneurs d'ordres profitent largement du travail clandestin, mais que la poursuite de ces derniers est difficile à mettre en œuvre, dans la mesure où ceux-ci bénéficient *« d'échappatoires légaux »*. C'est ainsi que, pour illustrer le propos, à titre d'exemple, il est prétendu que la société Kookaï aurait créé une société Kookoo *« pour négocier avec les entreprises sous-traitantes »*. Il est également précisé que, grâce à cet échappatoire, Kookaï aurait obtenu gain de cause devant le conseil des prud'hommes de Paris, à raison du *défaut de lien juridique* existant entre les sociétés Kookaï et Kookoo. Contrairement à ce qui est prétendu dans l'article incriminé, la société Kookoo n'est pas une filiale créée pour faire écran aux agissements de sa maison mère. En réalité, chacune de ces deux sociétés a une activité spécifique, tout à fait distincte de celle de l'autre :

– Kookaï est chargée de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des articles en maille exclusivement.

– Kookoo est chargée de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des articles en chaîne et trame exclusivement.

Chacune de ces deux sociétés possédait, au moins jusqu'au 1er septembre 1996, date à laquelle une restructuration interne est intervenue, son propre bureau de style, son propre service comptable, ses propres salariés et ses propres cadres techniques et administratifs. Chacune de ces deux sociétés travaille avec ses propres ateliers de confection, les outils de confection de la maille étant différents des outils de confection du chaîne et trame. L'affirmation selon laquelle Kookoo aurait été créée *« pour négocier avec les entreprises sous-traitantes »* pour le compte de Kookaï ne repose donc sur aucune réalité. De plus, ces deux sociétés ont des dirigeants communs, qui assument de ce fait la responsabilité des activités des deux sociétés, indifféremment, et notamment sur le plan pénal.

En ce qui concerne l'affaire prud'homale citée, nous entendons apporter les précisions suivantes :

La décision du conseil des prud'hommes rendue le 24 juin 1996, conforme aux réquisitions du procureur de la République, a été rendue :

– s'agissant de Kookaï, au motif qu'elle n'avait jamais été donneur d'ordres de la société sous-traitante et que l'existence de relations de filiation entre Kookoo et Kookaï, au demeurant jamais contestée, tenait à la complémentarité de leurs activités respectives (maille et chaîne et trame) ;

– s'agissant de Kookoo, laquelle n'a jamais contesté sa qualité de donneur d'ordres vis-à-vis de la société sous-traitante, au motif qu'elle s'était à ce titre pleinement acquittée de son obligation de vérification préalable des conditions d'emploi des salariés de son sous-traitant. Autrement dit, les salariés ont été déboutés de leurs demandes à l'encontre de ces deux sociétés parce que ces demandes n'étaient pas fondées et non pas parce que le prétendu montage juridique (interposition de filiale écran) avait bien fonctionné.



DISPARITIONS

■ *MELVIN CALVIN*, Prix Nobel de chimie 1961, est mort mercredi *8 janvier* à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né le 8 avril 1911 à *Saint-Paul* (Minnesota), Melvin Calvin a consacré *la* première partie de sa carrière à étudier les mécanismes de la photosynthèse. En utilisant le carbone *14* comme traceur radioactif, il réussit à décrire l'ensemble des réactions *chimiques – connues aujourd'hui sous le nom de « cycle de Calvin » – grâce auxquelles les végétaux parviennent à synthétiser* des sucres à partir du gaz carbonique et de l'eau, sous l'action de la lumière. Ce sont ces travaux qui lui valurent le prix Nobel. Plus tard, Melvin Calvin fut l'un des premiers à s'intéresser aux processus physiques et chimiques susceptibles d'entraîner la formation de molécules prébiotiques, précédant l'apparition de la vie sur Terre ou sur d'autres planètes, dans certaines conditions. Intitulé *Chemical Evolution*, l'ouvrage qu'il publia en 1969 sur ce sujet, contribua à transformer en *une véritable discipline scientifique – baptisée aujourd'hui exobiologie – ce qui n'était alors que spéculations* aux allures de science-fiction.

■ ALVINIO MISCIANO, ténor italien, est mort accidentellement, vendredi 10 janvier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Interprète des opéras de Rossini, Puccini, Verdi et Massenet, Alvinio Misciano s'était produit dans les annés 50 et 60 à la Scala de Milan, au Metropolitan de New York et à l'Opéra de Paris. Il était aussi un des interprètes préférés de Giorgio Strehler, directeur du Piccolo Teatro de Milan. Il avait formé toute une génération de chanteurs parmi lesquels Luciano Pavarotti.

■ *ELSPETH HUXLEY*, romancière britannique, auteur de trente-huit livres et cousine par alliance de l'écrivain Aldous Huxley, est morte, vendredi 10 janvier, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Romancière, biographe, auteur de romans policiers, elle s'était fait connaître au début des années 60 avec *The Flame Trees of Thika*, un *récit semi-autobiographique dans lequel elle décrit l'arrivée de sa famille, en 1912, dans le Kenya colonial et son enfance dans une fa*brique de café au nord de Nairobi. C'est le seul de ses livres à avoir été traduit en français, sous le titre *Les Pionniers du Kenya* (Mercure de France, 1965). Elle avait été nommée commandeur de l'empire britannique, la plus haute distinction de son pays.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 11 janvier sont publiés :

● **Anciens combattants** : *un décret portant création du* Haut Conseil de la mémoire combattante (*Le Monde* du 10 janvier).

● **Polynésie** : un décret relatif à la commission de conciliation obligatoire en matière foncière en Polynésie française.

● **Santé** : un arrêté relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé.

● **Eau** : un arrêté relatif au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

● **Agence nationale des fréquences** : un décret portant nomination des membres de l'Agence nationale des fréquences.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Nicole et Jean ZINN-JUSTIN
ont la joie d'annoncer la naissance de

Clara,

sœur de

Mathias,

chez

Sophie et *Frederic* GRIFFE,
le 3 janvier 1997.

Mahaut de CASABAN
est heureuse d'annoncer la naissance de sa sœur,

Inès,

le 12 janvier 1997.

François-Régis
et Isabelle de CASABAN,
117, Grande Rue,
25000 Besançon.

Anniversaires de naissance

– Versailles, Cannes, Pau,
Saint-Etienne.

En ce 15 janvier 1997, pour tes dix-huit ans,

Bon anniversaire.

Frédéric.

Hélène, Sophie,
Françoise, Jean-Pierre,
Bonne Maman, Bon Papa,
Et toute la famille.

Décès

– Mme Aron Berman,
son épouse,
Myriam Revault d'Allonnes,
André Berman,
ses enfants,
David Revault d'Allonnes,
son petit-fils,
Maxence Revault d'Allonnes,
M. et Mme Samuel Guzy,
ses beau-frère et belle-sœur,
Les familles Berman, Broner et Minc,
ont la douleur de faire part du décès de

Aron BERMAN,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 11 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

4, rue Auguste-Chapuis,
75020 Paris.

– Mme Françoise Bouquillon,
Son fils, ses petits-enfants, son frère,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 11 janvier 1997, de

Albert BOUQUILLON,
sculpteur, premier Grand Prix de Rome,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Arts et Lettres.

Il a *été* inhumé à Vaugrigneuse (Essonne) *dans l'intimité familiale.*

Souvenez-vous !

5, rue Lecourbe,
75015 Paris,
13, villa Santos-Dumont,
75015 Paris.

– Marcel ROYEZ, secrétaire général,
Le conseil d'administration de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacques CHENU,
secrétaire général de la FNATH
de 1969 à 1988.

FNATH,
20, rue Tarentaize,
42029 Saint-Etienne Cedex 1.
Tél. : 04-77-49-42-42.

Antenne nationale,
38, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.
Tél. : 01-45-35-00-77.

– Annette Giannésini,
son épouse,
Marie-Hélène Giannésini,
sa fille
et ses enfants,
Mark et Antony Conlon,
François Giannésini,
son fils,
Frédérique Giannésini,
sa belle-fille,
et leurs enfants,
Laurent et Raphaël,
Les familles Giannésini et Debauchez,
ont le très grand chagrin de faire part de la *disparition* de

Léon GIANNÉSINI,
officier de la Légion d'honneur,
Croix de guerre,

survenue le 10 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Vendôme, le jeudi 16 janvier, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Madeleine, et sera suivie d'une inhumation à Vico (Corse).

258, *rue du Roi-Henri,*
Vendôme 41100.

– *M. et Mme François* GOMÈS,
font *part* du décès de leur frère et beau-frère.

André GOMÈS,

le 10 janvier 1997, à l'hôpital américain de Neuilly.

– *Jean-Jacques Aillagon,*
président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou,

Germain Viatte,
directeur du Musée national d'art moderne/CCI,

s'associent à la peine des proches de

André GOMÈS,

décédé le 10 janvier 1997.

André et Henriette (†) Gomès suivirent attentivement la constitution de la collection du Musée national d'art moderne et *manifestèrent leur générosité par des dons* d'œuvres exceptionnelles de Miró et de Balthus.

– Brest, L'Hôpital-*Camfrout*,
Lons-le-Saunier.

M. et Mme Jean Donin de Rosière,
Mme Jean-Louis Gourmelon,
ses enfants,
Les docteurs Françoise et Guy Le Gall,
Les docteurs Xavier et Véronique Donin de Rosière,
M. et Mme Yves Gourmelon,
M. Loïc Gourmelon,
ses petits-enfants,
Tanguy, François, Brieuc, Astrid, Yoann et Eloïse,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François GOURMELON,
née Joséphine FLECHER,
directrice de collège honoraire,

survenu le 4 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'inhumation a eu lieu le 6 janvier, dans l'intimité, au cimetière de Pont-Croix (*Finistère*).

– Mme Céline Kammoun,

Augusta Moreau,
Claude et Françoise Kammoun,
Madeleine et Claude Carlet,
Pierre et Nicole Kammoun,
ses enfants,

Patrick, Nicolas et Agnès, David et *Emmanuelle, Vladimir, Fabrice,* Hélène, Lucie, Vincent, Benjamin, Clémentine, Johann,
ses petits-enfants et arrière-petit-enfant,

Ses beaux-frères *et belles-sœurs,*
Et toute la famille,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Elie KAMMOUN,
ancien *secrétaire* général de la mairie
du 14e arrondissement de Paris,
officier de la Légion d'honneur,

survenu *le 11 janvier 1997.*

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 janvier, à 11 h 30, au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, square Auguste-Renoir,
75014 Paris.

– Mme *Bertrand Labrousse,*
son épouse,
Jean-Pierre et Josiane Labrousse,
son frère, sa belle-sœur,
Toute sa famille,
Tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Bertrand LABROUSSE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 9 janvier 1997.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Varetz (*Corrèze*).

Que ceux qui l'ont connu et aimé prient pour le repos de son âme.

21, rue de Dantzig,
75015 Paris.

– Sa fille et ses petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis et camarades de *promotion,*
demandent à ceux qui l'ont connu et aimé de s'associer au chagrin qu'ils éprouvent du décès de

M. René LÉVY,
ingénieur des Arts et Métiers (Angers 26),

survenu, à Poitiers, le 10 janvier 1997. Il *venait de fêter ses quatre-vingt-neuf ans.*

Il reposera auprès de sa femme, au cimetière du Père-Lachaise, où l'inhumation aura lieu le mercredi 15 janvier, à *15 heures.*

102, rue des Hameaux-de-la-plaine,
86000 Poitiers.

– Toute la famille
a la douleur de faire part du décès de

Jacques MUSTEL,

survenu le 10 janvier 1997, dans sa soixante-dixième *année.*

La cérémonie de l'incinération aura lieu, le samedi 18 janvier, à 9 h 45, au cimetière monumental de Rouen.

Selon les volontés du défunt, *ni fleurs ni couronnes, mais l'envoi de vos dons au* CCP Rouen no 1915 00 F du centre anticancéreux Henri-Becquerel, auquel vont tous les remerciements de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Colette Mustel,
89, rue de la Cocarde,
94240 L'Hay-les-Roses.

– Le docteur Paul Ordioni,
son époux,
M. et Mme Michel Ordioni
et leurs enfants *et petits-enfants,*
Mme Louis Simeon de Buochberg
et ses enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. Pierre Benielli,
son frère,
Mme Jean Benielli
et ses enfants,
Ses belle-sœur, neveu et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul ORDIONI,
née Jeanne BENIELLI,

survenu le 13 janvier 1997, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 janvier, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue *Achille-Peretti.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Berteaux-Dumas,
92200 Neuilly.

– Jean, Annie,
ses enfants,
Valérie, Eric, Laurence,
ses petits-enfants,
Félicie, Louise,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Yves PICOLLEC,
née *Marie LE CORRE.*

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 14 janvier 1997, à 10 h 30, en l'église de Beuzec-Conq, à Concarneau (Finistère).

47, rue Auguste-Lançon,
75013 Paris.

– *M. et Mme Jean-Louis Milin,*
ses enfants,
M. et Mme Thierry Dutour,
M. et Mme Pierrick Leprince,
M. et Mme Philippe Rieu,
M. Christophe Milin
et Catherine Jioba,
ses petits-enfants,
Julien, Pauline, Nicolas, Valentine, Charlotte, Benjamin, Arthur, Juliette, Louis et Vincent,
ses arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. André RENAUDIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
journaliste honoraire,

survenu le samedi 11 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 16 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Godard de Rouen.

André Renaudin a rejoint son épouse,

Simone,

entrée dans la Paix du Seigneur, le 5 septembre 1996.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Margareta Romé,
son épouse,
Anne-Charlotte et Frédéric Nottebaert,
Yann Romé,
ses enfants,
M. et Mme Francis Romé,
ses parents,
Ainsi que toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves ROMÉ,

survenu le 11 janvier 1997, à son domicile.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 16 janvier, à 16 h 30, à « La Grange », rue de Verdun *(face à la Poste)*, *Bihorel* (Seine-Maritime).

– M. Renzo Sarti,
M. et Mme *Antoine Schnapper*
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Maria FERRO-SARTI,

à Paris, le 9 janvier 1997.

Rectificatif

– Dans l'avis de décès concernant

M. Alain BROUSSE,

survenu à Paris, le 5 janvier 1997, il fallait lire :

De la part de Marielène Weber,
180, rue du Château,
75014 Paris.
(Le Monde du 12-1-1997.)

Anniversaires de décès

– *Il y a deux ans disparaissait*

Roselyne REY.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

Souvenir

Aleth de PRÉNEUF-SAVANNE
14 janvier 1954-17 août 1996

Ce que nous étions
[les uns pour les autres.
Nous le sommes toujours.

Rémy *Savanne*, Adrien, Jean et Félix.

Communications diverses

– Au C.B.L., 10, *rue Saint-Claude, Paris-3e, le jeudi* 16 janvier 1997, à 20 h 30 :

« Justice et dignité »,
par Me C. Libman, auteur de *Et ce sera justice* (éd. Plon).

Le Comité consultatif national
d'éthique pour les sciences
de la vie et de la santé

organise les Journées annuelles d'*éthique* 1997 à Paris, à la Maison de la chimie, 28 *bis*, rue Saint-Dominique.

● Le mercredi 15 janvier, de 17 heures à 20 h 30.

Ouverture officielle par M. Jacques Chirac, président de la République.

Allocution de M. Jean-Pierre Changeux, président du comité,

Allocution de M. François d'Aubert, *secrétaire d'Etat à la recherche,*

Allocution de Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

Table ronde sur les **« Problèmes scientifiques et éthiques posés par** *les agressions sexuelles et leur prévention* **».**

Avec la participation de : Bernard Cordier, Victor Courtecuisse, Frédérique Kutten, Jean Michaud.

● *Le jeudi 16 janvier, de 9 heures à* 18 h 30.

Une même éthique pour tous ?
Universalisme éthique, diversité culturelle et éducation.

Avec la *participation* de : Henri Atlan, Camilo Cela-Conde, Mireille Delmas-Marty, Olivier de Dinechin S.J., François Dubet, Anne Fagot-Largeault, Luc Ferry, Françoise *Héritier*, Jacques Mehler, Ali *Merad, Lucien* Sève.

Débats avec des élèves animés par Béatrice Descamps-Latscha et Lucien Sève.

Ouvert au public.
Renseignements auprès du CCNE, tél. : 01-44-42-48-52 et 53.

– **Maison de l'hébreu, Montparnasse.** Pour lire en 2 heures ; parler l'israélien ou maîtriser le biblique en *10 séances.* **Professeur** *Benaudis* **: 01-47-97-30-22 – 06-60-43-45-78.**

– Rencontre exceptionnelle avec **Paul Ricœur.**

Mardi 14 janvier 1997 à 20 h 30 **« De l'interprétation, essai sur Freud »,** suivie d'un débat avec G. Bernheim, A. Derczanski et A. Didier Weill PAF, au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, 75009 *Paris. Métro Cadet.* Renseignements au 01-49-95-95-92.

Soutenances de thèse

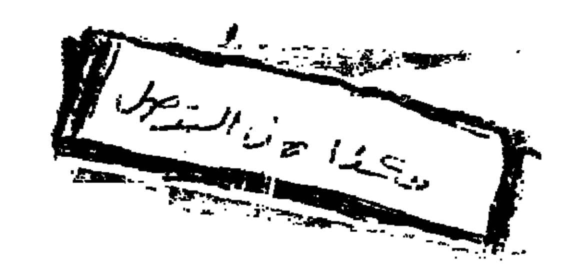
– *M. Bruno-Laurent MOSCHETTO* a soutenu publiquement, le 9 janvier 1997, à l'université Paris-IX-Dauphine, sa thèse de doctorat ès sciences de gestion, intitulée *« Le caractère mimétique du comportement des intervenants financiers »*.

Le jury, présidé par M. Yves Simon, professeur à l'université Paris-IX-Dauphine, et composé de M. Jacques Hamon, professeur à l'université Paris-IX-Dauphine, directeur de thèse, de MM. Philippe Desbrières, professeur à l'université de Bourgogne, et André Orlean, directeur de recherches du CNRS à l'*Ecole polytechnique*, rapporteurs, et de Mme Hélyette Geman, professeur à l'université Paris-IX-Dauphine, lui a décerné à l'unanimité la *mention* Très honorable, avec les félicitations.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE

Téléphone :
01-42-17-29-94 01-42-17-38-42
Télécopieur : 01-42-17-21-36



POLLUTION Des scientifiques de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ont établi que les pesticides ne contaminent pas seulement l'eau, mais aussi l'air de Bretagne. ● LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES épandus dans les cultures céréalières transitent dans l'atmosphère. En 1995 et 1996, les deux années sur lesquelles l'étude a porté, on a retrouvé des variétés d'herbicides en quantités importantes dans les trois stations de captage des eaux de pluie sur la région Bretagne. ● LES CONSÉQUENCES SANITAIRES de l'absorption de pesticides par voie respiratoire ne sont pas connues. On sait seulement qu'elles sont graves quand il y a contamination par contact dermique ou par l'alimentation et l'eau. ● LA BRETAGNE est la seule région dans laquelle ce type d'enquête a été menée systématiquement ; ce phénomène concerne probablement d'autres endroits en France.

Une présence importante de pesticides a été relevée dans l'air breton

Après deux années d'enquête sur plusieurs sites en Bretagne, l'Institut national de la recherche agronomique a observé des concentrations persistantes et anormalement élevées de produits phytosanitaires dans l'atmosphère. L'incidence sur la santé humaine de ce phénomène reste inconnue

LA BRETAGNE subit une pollution d'un type nouveau. Après les nitrates et les pesticides dans l'eau des rivières, voici qu'on retrouve ces mêmes pesticides dans l'air. Au printemps et en été, on a constaté qu'il tombe sur la région une pluie chargée de désherbants, dont le taux dépasse les normes européennes établies pour la potabilité de l'eau *(lire ci-dessous)*. C'est l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Rennes qui a découvert le phénomène. Il a retrouvé en 1995 et 1996 des molécules chimiques dans chaque précipitation, même rapprochée, comme si les nuages en étaient saturés.

La Bretagne est un terrain d'expérience idéal. Cinquante pour cent de la surface agricole utile (SAU) est couverte de blé et de maïs, principalement pour nourrir les élevages intensifs de porcs. Ces deux cultures nécessitent l'usage à grande échelle de produits phytosanitaires : herbicides, fongicides et insecticides. Elle est balayée par des vents dominants d'ouest.

Les chercheurs de l'INRA ont installé trois stations de mesures à Pont-l'Abbé (Finistère), près de la pointe Bretagne, à Trémargat (Côtes- d'Armor) – un bassin versant en pleine terre choisi parce que les agriculteurs de cette microrégion refusent l'utilisation de phytosanitaires –, et à la station météo de Rennes-Saint-Jacques (Ille-et-Vilaine). Les mesures sont effectuées avec un « point zéro » constitué par l'océan où, en principe, on ne trouve pas de molécules chimiques dans l'atmosphère. Conclusion des chercheurs : *« En se référant aux normes européennes existantes pour les eaux de boisson et aux paramètres descripteurs de la toxicité chronique sur la santé humaine, la situation mise à jour peut être jugée préoccupante, d'autant plus qu'on assiste à un enrichissement de la pluie en pesticides au passage des perturbations d'est en ouest sur la Bretagne. »* L'étude n'a porté que sur les herbicides. Les fongicides et insecticides n'ont pas été recherchés.

Suivant l'emplacement et la déclivité du champ, les conditions météorologiques au moment du traitement, les habitudes plus ou moins bonnes de l'agriculteur ainsi que celles des techniciens de l'équipement et de la SNCF qui ont en charge le désherbage des voies et routes, on estime qu'entre 25 % et 75 % des herbicides épandus ratent leur cible. Une partie va directement dans l'eau des rivières, l'autre se volatilise. Ce n'est pas le vent qui est le plus grand responsable de la dispersion, mais le soleil. La plupart des herbicides se fixent en effet sur les molécules d'eau et transitent dans l'atmosphère par simple évaporation.

Le site de Trémargat est le plus riche d'enseignements. Eloigné des champs traités, le pluviomètre recueille pourtant des quantités importantes d'herbicides alors que le produit devrait logiquement avoir eu le temps de se disperser. C'est à l'époque du traitement que les quantités récupérées sont les plus importantes, mais on a également constaté une persistance du phénomène trois mois après l'application. Soixante-dix-huit pour cent des échantillons présentent une concentration supérieure à la norme européenne. Cette grande propension à voyager est encore mieux démontrée sur le site de Rennes-Saint-Jacques, où les teneurs doublent après le passage des nuages sur l'ensemble de la Bretagne.

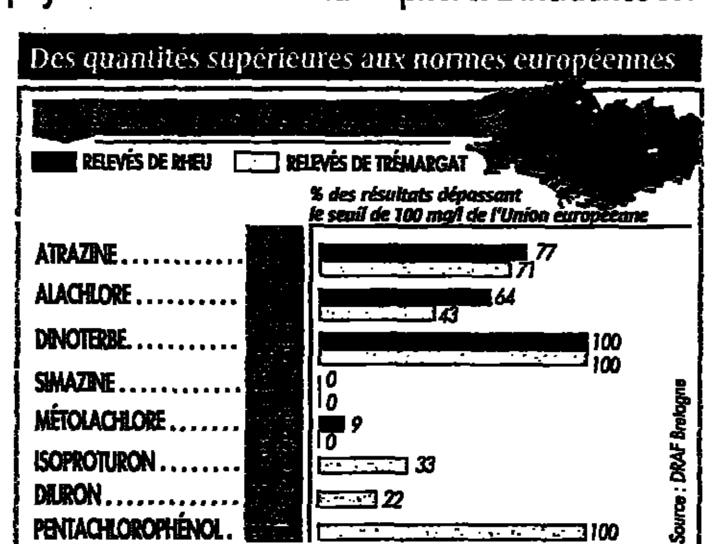
Ces résultats confirment les travaux menés depuis 1991 par le laboratoire de géologie appliquée de l'université Paris-VI. Marc Chevreuil et Mourad Garmouma avaient eu l'idée de mesurer la teneur en pesticides de l'air de Paris. Résultat : ils y trouvèrent de l'atrazine, en même quantité que dans la campagne avoisinante où les grandes cultures céréalières dominent. Ces polluants voyagent si bien qu'on a retrouvé des triazines dans des lacs de haute altitude en Suisse et dans de la neige en Norvège...

« RÉVOLUTION CULTURELLE »

Ce nouveau phénomène de pollution inquiète les autorités et le monde agricole. Les journées d'études organisées le 29 novembre par la chambre régionale d'agriculture à Loudéac (Côtes-d'Armor) étaient baptisées « Phyto-futur ». Cinq cents techniciens, agriculteurs et représentants de l'industrie chimique y ont parié du double traitement associant l'aspersion d'herbicides au binage et l'usage raisonné des phytosanitaires – *chacune des 60 000 exploitations bretonnes possède en moyenne 32 litres de concentré. Les chambres d'agriculture départementales* ont ainsi contrôlé 4 000 pulvérisateurs ; trente pour cent seulement étaient en bon état.

« Ici, les gens sont surtout des éleveurs, avoue Patrice Plet, chargé d'environnement à la chambre d'agriculture de Bretagne, *ils s'intéressent moins aux pratiques culturales. Nous avons donc une véritable révolution culturelle à effectuer. »* Ce changement dans les mentalités aura du mal à s'imposer. Crise de la vache folle oblige, on n'a jamais abattu autant de cochons en Bretagne. Lors de la prochaine campagne, il faudra donc semer encore plus de maïs pour engraisser les bêtes.

Loïc Chauveau



Les produits recensés

Outre l'ozone et l'oxyde de carbone, l'air des villes est chargé de produits comme les PCB, des hydrocarbures et des organochlorés, dont les produits *phytosanitaires ou pesticides*. Près de deux cents molécules chimiques, dont on ne connaît pas *toutes les propriétés*, sont en vente libre en France.

● **Les triazines** sont des produits de *synthèse dont la molécule* est constituée en alternance de trois atomes de chlore et trois atomes d'azote. Parmi eux, on utilise surtout l'atrazine (traitement des maïs, désherbage des jardins) et le simazine.

● **Le dinoterbe**, dont l'utilisation sera interdite en France à partir du 30 novembre à cause de ses effets nocifs sur les poissons, est utilisé sur le maïs, les haricots et les pois de conserve.

● **Les effets des produits phytosanitaires** sur l'appareil respiratoire humain n'ont jamais été étudiés, à la différence des contaminations par voie orale et par contact dermique. Nul ne sait quelles sont leurs conséquences sur la santé.

● **Les valeurs retrouvées** sont supérieures à la norme européenne (100 nanogrammes par litre), en vigueur pour les eaux destinées à la consommation. Mais elles sont inférieures au seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (2 000 nanogrammes par litre).

La laborieuse réforme des mentalités

RENNES
de notre correspondante régionale

Les dernières études sur la présence de pesticides dans le ciel de Bretagne ne manqueront pas d'alimenter l'amertume des agriculteurs de la région, eux qui se considèrent comme les boucs émissaires d'une société en crise. Ce nouvel éclairage sur la pollution dans l'Ouest est, en l'occurrence, paradoxal. Sous la pression des associations locales qui luttent contre les excès de nitrates dans les rivières, les organisations agricoles ont fini par réagir en incitant leurs membres à se plier à des normes de plus en plus sévères et en organisant actions de formation, débats et colloques. Or c'est souvent à partir de ces rencontres que les résultats d'études sont rendus publics. Plus les Bretons scrutent leur environnement, plus ils y découvrent des raisons de s'inquiéter, et plus ils attirent l'attention sur leur sort. Au risque de passer pour des pestiférés. *Moins sensibilisées sur ce* thème, d'autres régions ne prennent pas autant de peine. Les grandes zones céréalières utilisent probablement plus d'herbicides, de fongicides ou d'insecticides que la Bretagne. Il n'empêche : la région va devoir prendre en compte cette pollution atmosphérique d'un nouveau type, comme elle a commencé à le faire avec celle des rivières (Le Monde du 30 novembre 1995) qui assurent 80 % de l'alimentation en eau potable.



ANALYSE

D'ici à 1998, 2,5 milliards de francs devraient être consacrés pour enrayer la dégradation de l'eau. Le programme « Bretagne eau pure » comporte un volet important de *« travaux d'expérimentation et de recherches très appliquées »*, prenant comme base l'exploitation agricole. Les animateurs de cette opération estiment que *« les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine de (...) l'eau sont souvent dispersées et peu adaptées au contexte régional »*. Autrement dit, il est avant tout indispensable de convaincre éleveurs et cultivateurs de leurs responsabilités. En *réaction, ces derniers défendent leurs pratiques.* Vendredi 10 janvier, à Plabennec (Finistère), la salle était comble pour écouter, à l'invitation du Centre des jeunes agriculteurs, Jean-Louis L'Hirondelle, auteur d'un livre sur *« l'innocuité des nitrates dans l'alimentation »*. Ce rhumatologue plaide du coup pour l'abolition des directives européennes contraignantes. Ce n'est là qu'un épisode d'un long conflit passionnel qui oppose une partie des agriculteurs aux écologistes, rejoints, sur le dossier de l'eau, par de nombreux scientifiques. Entre les deux, l'opinion publique s'interroge.

Dans une région où l'économie pique du nez, l'agroalimentaire apparaît comme le seul secteur fort. Il réalise la moitié des exportations bretonnes, embauche, en est fier et le fait savoir. La reconquête de l'environnement ne se fera pas sans lui.

Martine Valo

Le Comité des régions d'Europe défend la coopération transfrontalière

SESSION CHARGÉE, mercredi 15 et jeudi 16 janvier, pour le Comité des régions d'Europe, *réuni* à Bruxelles sous la présidence de Pasqual Maragall : le maire de Barcelone, qui a *succédé au Français* Jacques Blanc (UDF-PR), a mis à l'ordre du jour la discussion de *quatorze rapports, tout en invitant* le président de la République du Portugal, Jorge Sampaio, socialiste lui aussi, à prononcer une allocution.

Parmi les sujets soumis aux deux cent vingt-deux membres du comité, le rapport présenté par Claude du Granrut, vice-présidente (UDF-FD) du conseil régional de Picardie, devrait retenir l'attention. Ce texte propose une relance de la politique européenne d'aménagement du territoire fondée sur la *« coopération interrégionale, transfrontalière et transnationale »* par grandes zones géographiques. Cette tendance n'est pas toujours du goût des Etats – la France notamment – qui n'ont pas tourné la page du jacobinisme. *« Le Comité des régions,* insiste le document, *demande que soit précisé dans le traité* [qui sera rédigé à l'issue des travaux de la Conférence intergouvernementale] *comment la stratégie d'aménagement du territoire relève de la compétence communautaire et que soit introduite la notion de cohésion territoriale. »*

Ce rapport est le fruit des travaux de six séminaires réunis en 1996 autour des perspectives de développement des espaces présentant une unité géographique évidente, indépendamment des frontières nationales : l'Europe s'est ainsi intéressée à la zone « centre capitale », *englobant par exemple* l'Ile-de-France, la Picardie, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

« De simples interlocuteurs à l'origine, les collectivités locales (...) sont devenues des partenaires, puis des acteurs, de l'aménagement du territoire européen », explique Claude du Granrut. Et de citer des exemples qui fonctionnent déjà bien, comme l'« euro région » Sar-Lor-Lux, formée par la Sarre, le Luxembourg et le nord de la Lorraine ; la Commission européenne propose, pour sa part, une Europe divisée, schématiquement, en onze grandes zones *« aux affinités comparables »*. *« Il faut surmonter les frontières et les avatars historiques »*, estime-t-elle.

La réforme des fonds structurels européens, prévue pour 1999, pourrait fournir les moyens financiers nécessaires à cette politique : l'efficacité maximum suppose que soit affecté à chacune des onze zones retenues un budget global. Jusqu'à maintenant, chaque objectif – reconversion industrielle, développement rural... – fait l'objet d'un financement individualisé. La Commission a pris une première initiative, Interreg 2 C, en juillet 1996, en dégageant 120 millions d'écus (720 millions de francs) sur trois ans. *« L'Europe est un continent qui a derrière lui beaucoup d'histoire commune, mais qui manque de géographie »*, conclut Claude du Granrut.

François Grosrichard

A douze jours d'élections municipales marquées par un climat passionnel, les représentants des quatre principales communautés religieuses appellent à une soirée de réflexion œcuménique, mardi 21 janvier



Prières pour Vitrolles

EN tirant sur sa cigarette et avant de se resservir une énième tasse de café, versée de la bouteille Thermos qu'il trimbale dans son cabas, le Père François Raynal affirme : *« L'élection, c'est la pire des catastrophes qui pouvait nous arriver. »* Le curé de Vitrolles n'aime pas beaucoup parler politique. Quand il officiait à Martigues-la-rouge, à l'autre bout de l'étang de Berre, il se mettait aux abonnés absents lorsque les candidats se sentaient pris d'un accès de piété à quelques semaines du scrutin. Ici, il fera de même pour les élections municipales du 2 février.

Le saint homme a pourtant signé un appel à *« proclamation et prière »*, mardi 21 janvier, dans les locaux de l'Eglise réformée de France. En pieuse compagnie, puisque l'appel est cosigné par les pasteurs Jean-Daniel Dollfus et Roland Poupin, par le président de l'Association communautaire israélite, Albert Allouche, et par le président de l'Association culturelle musulmane, Mohamed Garib, et son coreligionnaire, Djelloul Rezigue, président de la Ligue des musulmans de l'étang de Berre. On y lit : *« Devant les difficultés de plus en plus grandes de compréhension entre les hommes, devant la montée de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme, nous invitons les communautés israélite, catholique, musulmane et protestante de Vitrolles à un temps de partage et de convictions communes suivi d'un temps de prière. »*

Cet appel, aux mots soigneusement choisis, a été rédigé le 7 janvier par les représentants des quatre communautés. On y a aussi minutieusement réglé l'ordonnancement de cette cérémonie. Différents orateurs parleront quelques minutes, après une introduction dite par le pasteur, cheville ouvrière de l'affaire et plus ancien religieux en poste dans la ville. Le public sera assis. Viendra ensuite un temps de prière, participants debout, ainsi conçu : prière juive en hébreu, dont le texte en français aura été donné aux participants. Silence, puis prière catholique ; silence, prière musulmane ; silence, prière protestante. Le tout dans la salle du temple, car un temple est dédié au culte, mais n'est pas un lieu sacré : on peut donc y cacher la croix.

Au cœur de la tourmente électorale – on sera à douze jours du scrutin –, les quatre principales communautés religieuses de la ville feront donc entendre une *« parole de tolérance et de paix »*. Si le collectif des responsables religieux se refuse à la moindre préférence politique, ou même à désigner explicitement les destinataires de ce message, il fait peu de doute qu'il s'adresse d'abord à ceux qui professent, par exemple, l'inégalité des races. D'ailleurs, l'éventualité de la venue impromptue des candidats à cette veillée de recueillement a fait l'objet d'une longue discussion. Personne, évidemment, ne sera laissé dehors, mais les allocutions d'ouverture seront adaptées à la situation. A bon entendeur, salut et miséricorde.

A Vitrolles, où les affrontements politiques ont une tournure virulente, les quatre religions monothéistes cohabitent sans difficulté. Déjà, après la profanation du cimetière juif de Carpentras, les trois autres communautés avaient manifesté leur solidarité. Lors de la guerre du Golfe, les religieux avaient repris langue pour qu'aucun dérapage n'ait lieu. Ils s'étaient aussi réunis en 1992 pour plaider la cause d'un centre islamique, projet finalement reporté et revu largement à la baisse par les autorités municipales. Les représentants religieux étaient également présents, en novembre, lors de l'inauguration du petit local de prières musulman, installé en face du lieu de culte juif. Et, lors des municipales de 1995, ils avaient fait entendre une parole un peu similaire à celle d'aujourd'hui.

Cette union sacrée tient beaucoup à la qualité des responsables. Comme l'explique le pasteur Dollfus, ils sont tous, à leur manière, *« des libéraux »*. Cela ne signifie pas que leur communauté le soit intégralement, mais, comme le souligne encore ce pasteur engagé dans tout ce que l'Eglise réformée compte de causes laïques et dans quelques autres : *« Après tout, le pouvoir de convocation nous appartient ! »*

Ils en usent donc pour favoriser les rapprochements, même en dehors de temps troublés. L'ACAT (Action chrétienne pour l'abolition de la torture) réunit tous les chrétiens pour une action politique : le 21 janvier au soir, d'ailleurs, après la cérémonie de recueillement, cette association réunira un meeting dont la préparation a été à la base de la soirée de prière. Un avocat y évoquera le droit d'asile. Il arrive que pasteur et curé concélèbrent un office, de jeunes musulmans ont rendu visite aux protestants de leur âge lors d'une soirée au temple, et on passe volontiers saluer les participants au loto organisé par la communauté juive.

MAIS cette tolérance ne semble pas être le seul fait des dirigeants religieux. Aucun responsable de communauté ne peut citer d'incidents ayant pu frapper son groupe ou un de ses membres ès qualités. Pas un graffiti sur le lieu de culte juif, ni de tombes barbouillées dans le carré réservé du cimetière. Les musulmans souffrent parfois de paroles blessantes, mais c'est plus leur origine ethnique qui est en cause que leur religion.

Derrière les propos optimistes de ces responsables religieux, pointe pourtant une sourde inquiétude. Si on y regarde de plus près, ces multiples activités à forte valeur symbolique ne donnent lieu qu'à de rares rencontres entre très peu de gens. Et les fidèles vivent finalement chacun dans leur monde.

Le pasteur Dollfus recense cent cinq familles dans sa paroisse, qui englobe quelques villages autour de Vitrolles. Ouvriers, employés, cadres moyens, ces « parpaillots » couvrent une partie un peu haute de l'éventail social local. Mais cela ne représente au bout du compte que quelques quinze à soixante fidèles au culte. A quoi s'ajoutent sept enfants aux écoles du mardi et un groupe de seize adolescents aux réunions mensuelles du vendredi, où l'on parle de foi, de pardon, des étrangers, de la drogue ou de l'argent.

Le Père Raynal : « La sinistrose est une maladie qui s'attrape par les oreilles et qu'on transmet par la bouche »

Sur les deux cents familles juives de la ville et de sa périphérie dont s'occupe Albert Allouche, soit cinq cents à six cents personnes, 10 %, selon lui, participent à la vie religieuse et 90 % se déplacent pour les fêtes majeures que sont Pourim, Hanouka ou Kippour. Séfarade pour l'essentiel, cette nouvelle génération, dont l'âge moyen – de trente-cinq à quarante ans – est proche de celui des habitants de Vitrolles, comprend quelques ouvriers, mais est majoritairement employée dans le secteur tertiaire.

Organisés en association depuis treize ans, disposant d'un lieu de culte depuis dix, ces fidèles participent aussi à des activités culturelles, comme un récent voyage en Israël, des lotos ou à une réunion à l'appel du Conseil représentatif des institutions juives de France. Si l'information, souvent donnée avant la prière à la synagogue, circule très vite dans le groupe, elle reste surtout interne à la communauté. On entend plus parler qu'on ne côtoie les musulmans.

Avec mille trois cents Français et mille cinq cents étrangers, d'origine algérienne pour l'essentiel, la communauté musulmane de Vitrolles est la deuxième par ordre d'importance. Pour la plupart ouvriers, ses membres travaillent dans la distribution ou le bâtiment et sont souvent au chômage. Djelloul Rézigue, un de ses porte-parole, toujours tiré à quatre épingles, travaille pour la ville. Il affirme que quatre cents à cinq cents musulmans fréquentent le lieu de culte et pratiquent l'aumône, comme le veut l'islam. Presque tous font le ramadan.

La communauté est donc à la fois unie par sa situation sociale, sa grande concentration géographique dans les ensembles HLM les plus pauvres et par une pratique religieuse relativement élevée. Peut-être l'est-elle plus encore par un sentiment de mépris social dont souffrent en premier lieu ses nombreux jeunes, dont certains ont abandonné le culte des parents tandis que quelques autres y voient, au contraire, les moyens d'une identité mieux affirmée. Mais la grande majorité d'entre eux ne fréquente pas beaucoup non plus les autres monothéistes de la cité.

Quant aux 36 000 autres habitants de Vitrolles qui ne sont ni agnostiques, ni mécréants, ni adeptes d'une des sectes présentes dans la ville, ils sont réputés d'obédience plus ou moins catholique. A ce titre, ils disposent de trois églises : celle du vieux village, où tout le monde veut être marié ou faire baptiser son petit, *« parce qu'elle ressemble à une église »*, celle du centre-ville, la plus connue, et celle dont la nef n'est pas encore édifiée, mais qui exhibe fièrement clocher et croix dans le quartier nouveau de la Frescoule. Y officient deux prêtres et le curé, qui estime que 1 % des habitants pratiquent et 5 % se déplacent pour les grands moments : Rameaux, Pâques et Noël, où la capacité des lieux n'est pas toujours suffisante.

Parmi ces fidèles, un tiers vient hebdomadairement à la messe, et deux tiers une fois par mois. Le curé Raynal souffre bien de cette désaffection du peuple pour Dieu, et il sait qu'elle n'est pas seulement vitrollaise. Mais ce qu'il sait aussi, c'est que, dans cette *« cité-dortoir dont le centre est Carrefour »*, la vie sociale, et donc la vie religieuse, est bien difficile à souder. Impossible de faire rester les gens après les messes du soir. Presque personne ne vient quand on demande à des laïcs de se réunir à 18 heures pour se préparer à célébrer des obsèques, puisqu'un jour les curés manqueront. Et pas grand monde non plus pour la galette des rois. Il faut dire, explique le curé, qu'à Martigues on trouve des cigarettes jusqu'à 23 heures et qu'ici, passé 19 heures, le salut des fumeurs est à Saint-Victoret...

Il faut encore dire qu'il n'y a pas ici, ou si peu, d'épiceries ou de boucheries à taille humaine, *« et pas une droguerie »*. Comme le répète volontiers François Raynal, *« il faut toujours du temps aux gens pour s'insérer religieusement »*, et cela passe par autre chose que les messes : les rencontres quotidiennes, les bavardages devant les écoles, tout ce que la géographie de cette ville entrave. Pour résumer ce berger des âmes, le reste est parfois littérature et souvent démagogie : *« La sinistrose est une maladie qui s'attrappe par les oreilles et qu'on transmet par la bouche »*, répond-il à ses ouailles qui évoquent un peu trop souvent l'insécurité comme cause de tous les maux de solitude.

COMME il lui manque des sous pour finir son église, ses paroissiens se sont récemment adressés par lettres aux entreprises de la zone industrielle : sept réponses ! François Raynal devine un peu pourquoi : les employeurs n'habitent pas à Vitrolles, mais une bonne part de leurs salariés non plus, puisqu'une majorité d'entreprises ne sont que des établissements délocalisés de Marseille, où restent vivre leurs employés.

La communauté catholique existe pourtant, avec cette quarantaine de jeunes mamans qui accueillent la catéchèse, et quelque quatre cents enfants de huit à douze ans. D'une façon ou d'une autre, le curé estime que 15 % des enfants de la ville sont touchés directement ou indirectement par ce qui n'est *« pas seulement un enseignement, mais l'apprentissage d'une attitude de vie »*, et se révèle être, selon lui, *« un service social rendu à la ville »*.

Comme le pasteur, qui croit que, en l'absence de repères, *« les communautés religieuses donnent l'image d'une certaine stabilité »*, le curé lit les signes d'un renouveau dans la légère augmentation des demandes de baptême venant d'adolescents. Et il se réjouit que quelques cérémonies, même si elles sont tristes, réunissent des gens qui ont peu l'habitude de se parler.

Lors des obsèques d'un jeune ouvrier d'Eurocopter, ses camarades de travail sont venus nombreux, parmi lesquels les musulmans, toujours présents lors des deuils. On se parle devant l'église, on prend des nouvelles, on est content de se revoir : le curé laisse durer ces conversations le temps qu'il faut avant de commencer son office. Il a même noté que, depuis quelques années, les hommes, qui auparavant restaient dehors, entrent pour la cérémonie. *Il y voit comme un frémissement, et pas seulement religieux : plutôt l'espoir que des paroles s'échangent et des regards se croisent.* Ce qui, selon lui, manque cruellement à la vie de sa ville. C'est peut-être ce qui motive aussi son appel, avec ses amis religieux, à cette curieuse soirée de prière œcuménique, à l'heure où les conflits politiques sont à leur apogée.

Michel Samson
Dessin : Nicolas Vial

Monsieur Dumas et les archives présidentielles

par Jean Le Pottier

DÉCIDÉMENT, les archives sont à la mode, depuis les polémiques qui découlent de l'ouverture des archives des pays de l'Est jusqu'aux débats sur l'origine et le sort des fichiers des juifs, en passant par les archives présidentielles. L'Association des archivistes français ne peut que s'en féliciter, tout en espérant que la médiatisation de ces questions permette la diffusion la plus large de données exactes. *Le Monde* du 7 janvier retranscrit des propos de Roland Dumas concernant la Fondation François Mitterrand, dont il est le président, qui appellent, sur le statut juridique des archives des chefs de l'Etat, un certain nombre de remarques.

La création de fondations, bâties autour de la mémoire d'un homme d'Etat ou d'un parti politique, est certainement une excellente chose. Elle peut faire progresser la culture politique et l'expression démocratique dans notre pays, en la fondant sur la conservation et la critique des textes. *Encore faut-il que l'on distingue très nettement les achives privées des hommes politiques* – qu'ils sont totalement libres de gérer comme ils l'entendent en les confiant, par exemple, à une fondation – et les archives publiques, qu'ils ont reçues ou produites dans l'exercice de leurs fonctions et qui relèvent du service public des Archives (Archives nationales dans le cas des archives d'un président).

Or, la définition que donne M. Dumas des archives *« personnelles »* d'un chef d'Etat, qu'il oppose aux *« archives de la présidence »*, semble excessivement large. Pour reprendre l'exemple cité dans l'entretien, le compte rendu fait au président par un conseiller chargé des affaires culturelles sur un projet quelconque du ministère de la culture est *typiquement un document de* cabinet, réalisé par des agents publics, dans un cadre public, à destination du premier personnage de l'Etat. Il ne s'agit donc en rien d'un document privé.

Si un président de la République a une opinion à se forger sur un quelconque projet d'un ministre, s'il s'entoure en conséquence d'avis de son cabinet, c'est bien en tant que président de la République, *chargé par délégation* du peuple français de prendre une décision, et non en tant que simple citoyen, moins encore à titre privé.

Et que l'on n'objecte pas que la démarcation est impraticable dans les archives d'un homme politique *entre ce qui ressortit à la vie privée* ou à sa vie de citoyen, d'une part, à son autorité officielle, d'autre part. En conscience, toute personne qui a été investie d'une once de responsabilité collective peut parfaitement faire le départ entre ce qui lui a été adressé ou ce qu'elle a produit à ce titre-là ou à titre de personne privée.

On s'étonne que le témoignage d'une aussi grave incompréhension de l'enjeu démocratique que représente la reconnaissance du caractère public des papiers des cabinets présidentiels soit apporté par un avocat

Tout connaisseur des choses publiques dans notre pays répliquera que cette interprétation est récente, et que les autodafés d'archives à *chaque* changement de gouvernement, ou leur récupération par les hommes politiques sur le départ, font partie des clichés les plus éculés de la vie quotidienne des ministères ou de la présidence.

Il est tout à fait exact que les archives des *présidents de Gaulle et* Pompidou (pour s'en tenir à la Ve République) n'ont pas été versées aux Archives nationales dès la fin de leur mandat, mais déposées plus tard, à titre privé et en partie, par leurs héritiers. La publication très récente par les soins des Archives nationales du répertoire des archives Pompidou l'atteste parfaitement. Il est tout aussi exact qu'un premier progrès, très considérable, a été fait avec le président Giscard d'Estaing, qui a déposé l'ensemble de ses archives dès son départ de l'Elysée, mais à titre privé.

Ce qui est particulièrement étonnant, c'est que M. Dumas ne rende pas hommage au président Mitterrand de ce que le changement de 1981 a *justement permis* : l'instauration dans les ministères et – au moins le croyait-on jusqu'à présent – à la présidence d'une pratique enfin démocratique de versement *à titre public des archives* des hommes d'Etat et de leur cabinet.

La procédure mise en place par le secrétariat général du gouvernement, progressivement rodée et généralisée, a été celle d'un *« protocole de remise »*, reconnaissant, d'une part, le caractère public de ces archives (soumises de ce fait à versement aux Archives nationales, placées sous le contrôle des *pouvoirs publics, conservées et* communiquées comme tout document public) et aménageant, d'autre part, leur communication aussi bien à l'homme d'Etat sortant qu'à ses successeurs et aux tiers.

C'est *justement cette pratique*, jusqu'à présent purement coutumière, que Guy Braibant, président de section au Conseil d'Etat, dans le rapport qu'il a remis en 1996 au premier ministre, propose d'officialiser et d'améliorer, en créant pour la communication des archives ainsi versées un système de double clé (avis du président ou du ministre, puis de ses ayants droit, d'une part, avis *d'une commission indépendante* d'experts, d'autre part).

On s'étonne que le *témoignage* d'une aussi grave incompréhension de l'enjeu démocratique que *représente la reconnaissance du* caractère public des papiers des cabinets présidentiels et ministériels soit apporté par un avocat, sensible par vocation à la protection des personnes physiques et morales, ancien ministre chargé des affaires étrangères, qui est celui où la tradition des papiers d'Etat s'est le mieux maintenue depuis plusieurs siècles, et surtout président du Conseil constitutionnel *en exercice, chargé au plus* haut point d'incarner la défense la plus vigilante de l'intérêt général et du droit des gens.

On est encore plus stupéfait de le lire dans le cadre d'un éloge du président Mitterrand, dont le double *septennat aura justement* été le moment d'un progrès décisif en ce domaine, après le premier pas du président Giscard d'Estaing et avant la loi définitive que l'on attend de Jacques Chirac.

***Jean Le Pottier** est président de l'Association des archivistes français.*

Confusions

par Perrine Canavaggio

LES propos de Roland Dumas sur *« les archives personnelles »* du président Mitterrand publiés dans *Le Monde* daté du 7 janvier appellent de ma part une mise au point. En effet, quoique très proche de la présidence, M. Dumas *n'y a jamais exercé de fonctions officielles* et n'a pas eu, semble-t-il, connaissance des règles instaurées à l'Elysée en matière d'archivage.

Dès juin 1981, des mesures ont été prises pour assurer la constitution du fonds des archives présidentielles et leur sauvegarde. Des notes de service du secrétaire général de la présidence et du directeur de cabinet ont, à six reprises, donné une définition des *« archives présidentielles »* clairement distinguées des *« archives personnelles »* du président et de ses collaborateurs, conformément à la loi du 3 janvier 1979 sur les archives : *« Les archives présidentielles sont constituées par l'ensemble des documents émis et reçus par le président et ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, quel qu'en soit le support. Cette définition exclut tous les documents à caractère personnel c'est-à-dire relatifs à l'existence privée du producteur : agendas, correspondance échangée avec des proches, documents se rapportant aux mandats électifs, aux organisations politiques et aux associations dont chaque collaborateur peut être membre.*

» Sont considérés, en revanche, comme faisant partie des archives présidentielles les documents suivants : dossiers du conseil des ministres, des conseils et réunions restreints...; toutes les notes et tous les télégrammes adressés au président ; les notes prises éventuellement au cours des entretiens entre le président et tel ou tel visiteur...; les documents écrits ou annotés de la main du président...; les dossiers de travail des conseillers, etc. » (notes de service des 19 septembre 1985, 29 mai 1991, 15 juillet 1994). Les archives présidentielles étaient également distinguées des archives de la présidence, c'est-à-dire des services administratifs de la présidence.

Des notes de service ont, à six reprises, donné une définition des « archives présidentielles », clairement distinguées des « archives personnelles » du président et de ses collaborateurs

En aucun cas, les notes du président et celles de ses collaborateurs ne peuvent donc être assimilées à des archives personnelles, ce qui est en revanche le cas de la documentation dont s'est servi le président pour écrire son livre sur la France et l'Allemagne.

En mai 1995, *les archives présidentielles* ont été déposées aux Archives nationales, conformément aux dispositions du protocole signé en janvier 1984 entre le président Mitterrand et Jean Favier, alors directeur général des Archives de France, *et mis à jour en février* 1995. Elles représentent 13 000 cartons contenant les dossiers des 179 collaborateurs officiellement en activité, pendant les deux septennats, au secrétariat général, au cabinet et à l'état-major particulier.

Elles ont été régulièrement collectées et traitées sous ma responsabilité. Mme Dominique Bertinotti n'a jamais été *« archiviste de la présidence »*, fonction que j'ai exercée de 1974 à 1994 et qui a ensuite été assurée par Yvette Lebrigand, *conservateur général du patrimoine.*

Collaboratrice officieuse de 1991 à 1995, Mme Bertinotti était chargée de rédiger des synthèses à caractère historique pour le président, et elle a été amenée à collecter effectivement un certain nombre de documents, ainsi soustraits au circuit normal de l'archivage.

Il est en revanche tout à fait exact que le président de la République avait chargé *Mme Bertinotti d'accorder* ou de refuser l'accès à ces *« archives d'Etat »*, c'est-à-dire publiques, qui, d'après le décret no 79-1038 du 3 décembre 1979, ne sont pas communicables au public avant un délai de soixante ans.

La clarification du statut des archives des responsables politiques, et notamment la distinction entre archives publiques et archives privées, faisait expressément partie de la mission confiée par le premier ministre le 25 mars 1995 à Guy Braibant. Ce dernier y a consacré un chapitre de son rapport (*Les Archives en France*, Paris, La Documentation française, 1996) et a recommandé une modification de la loi du 3 janvier 1979, afin d'encadrer les dispositifs actuels par un régime conforme à l'intérêt public. Le projet de loi actuellement en préparation au ministère de la culture reprend ces propositions.

***Perrine Canavaggio** est conservateur général du patrimoine, et a été chef du service des archives de la présidence de la République de 1974 à 1994.*

Médecine et torture

par Léon Schwartzenberg

EN 1980, à l'occasion du Congrès international de cancérologie, je me suis rendu avec d'autres médecins à Buenos Aires pour essayer d'obtenir la libération d'un certain nombre de médecins et d'infirmières disparus. *Parmi ceux qui m'accompagnaient*, le professeur néerlandais Dirk Van Bekkum et le professeur américain Harold S. Kaplan, président de la Société internationale de radiologie, *dont je revois* encore le visage défait face à l'attitude désinvolte et presque insolente de l'ambassadeur de son pays devant notre démarche. Nous n'avions rien obtenu, sinon d'être désignés par le gouvernement *des colonels « ennemis de la nation »*. En 1982 je me suis rendu en Uruguay, également sous une dictature militaire, dans le même but. Sans plus de succès.

Nous avons été indignés d'apprendre que la torture était pratiquée *sous le contrôle de personnes* que nous ne pouvions plus continuer d'appeler nos confrères : des médecins assistent les tortionnaires pour les avertir quand ils doivent arrêter, sous peine de risquer la vie du prisonnier *et de perdre la possibilité* d'obtenir les aveux recherchés.

Il y avait eu des médecins nazis qui effectuaient des expériences sur les déportés. Il y a eu des médecins soviétiques qui internaient dans des hôpitaux psychiatriques, pour les traiter abusivement, des opposants politiques. Il y a eu l'Algérie, où la torture était admise par un général célèbre, qui accepta de s'y prêter un temps, oubliant en jobard qu'il était, que pour l'individu soumis à la torture, pire que les sévices infligés était le sentiment de savoir que cela n'arrêterait pas.

Les médecins israéliens qui acceptent d'être les assistants de ceux qu'on est bien obligé d'appeler des bourreaux se placent en dehors de la communauté juive martyrisée dans les années 40

Aujourd'hui, nous rapporte Amnesty International, c'est en Israël qu'a lieu la même négation de l'éthique médicale. Les médecins doivent dire si le détenu est à même de supporter l'isolement cellulaire, d'être attaché, de porter une cagoule, de rester debout pendant une période prolongée, bref d'évaluer sa capacité à supporter la torture (*« les pressions physiques modérées ne peuvent être évitées... afin de prévenir tout danger pour la sécurité de l'Etat et lorsqu'il n'existe aucun autre moyen raisonnable de prévenir ledit danger »*. (Le côté déraisonnable, c'est-à-dire dément, d'une telle action est admis.) La pression commence par la menace : le prisonnier sortira de l'interrogatoire paralysé, fou ou même mort (et on lui donne le nom de ceux qui sont morts en détention). Aux sévices physiques s'ajoute une torture morale, sous la surveillance d'un médecin (dont le vrai rôle est de calmer la douleur et d'apaiser la pensée).

Plus que la révolte et l'indignation, c'est la tristesse qui me pousse à écrire ces lignes. Je sais qu'elles seront incomprises par un grand nombre d'Israéliens qui craignent le terrorisme, par un certain nombre de juifs à l'étranger, défenseurs inconditionnels *de l'Etat d'Israël. Mais il y a des* méthodes auxquelles on ne doit pas recourir, qui sont indignes d'un être humain, fût-il policier, militaire ou *a fortiori* médecin.

Que le peuple israélien prenne conscience qu'une des phrases les *plus ignobles a été écrite par* Rudyard Kipling : *« Right or wrong, my country »* (*« Qu'il ait raison ou tort, c'est mon pays »*). Et qu'il existe un moyen d'arrêter cette perversion : faire la paix.

Si j'écris, c'est par fidélité à des hommes, des femmes, des enfants *que j'ai pu côtoyer il y a* cinquante ans, qui sont morts pour qu'on n'attente plus jamais à la dignité d'un être humain, quel qu'il soit : ils, elles, jugent l'attitude des militaires israéliens. Et que les médecins qui acceptent *d'être les assistants de ceux qu'on* est bien obligé d'appeler des bourreaux, sachent qu'ils se placent en dehors non seulement de la communauté médicale mondiale, mais de la communauté juive martyrisée dans les années 40.

On me dira que les médecins israéliens ne peuvent pas être comparés aux médecins nazis. A quoi je réponds : il y a moins de différence entre eux et les médecins nazis qu'entre eux et des médecins respectueux du serment qu'ils ont prêté au début de leur carrière.

A quand la Charte internationale de la médecine, qui interdirait à tout *médecin* de participer d'une manière quelconque à la torture, ou à l'humiliation, même d'un ennemi, qui demeure de toute manière son semblable ?

***Léon Schwartzenberg** est cancérologue.*

AU COURRIER DU MONDE

MÉDECINE : DES RÈGLES DU JEU

En médecine, les Français supportent depuis des années divers effets d'annonce suivis de mesures *sans effets bénéfiques*. L'aventure pitoyable du carnet de santé, avalisé, notons-le en passant, par la représentation professionnelle, en est le dernier exemple. A l'évidence, la diversité des situations et des intérêts rend *caduque une convention* telle qu'on l'a connue à ce jour.

Pour autant, l'objectif d'une assurance-maladie ouverte également à tous est une des garanties les plus sûres de la cohésion sociale du pays. La solution « américaine », c'est-à-dire la mise en place d'une médecine régie par *l'assurance privée*, soumettrait la disponibilité et la *compétence médicales* à la dictature de l'argent.

La pratique médicale a besoin de sérénité, sinon d'impunité. Des revenus nets plafonnés – tout le problème se situe dans la distance du plafond au sol – pourraient à la fois réduire à l'essentiel les procédures de contrôle et permettre, à côté du paiement à l'acte, l'accroissement des prises en charge forfaitaires. Il nous faut des règles du jeu définies par l'Etat, adaptées par d'autres accords, branche par branche. De surcroît, des contrats particuliers devraient *pouvoir être aisément conclus* pour des pratiques innovantes allant dans le sens du rapport qualité-prix. La formation médicale devrait seulement être le moyen de mieux soigner, informer, orienter et travailler ensemble.

Face au poids des corporatismes et de l'irréalisme technocratique, l'intérêt général, dont personne n'est propriétaire, est le critère d'arbitrage le plus sûr. Il devrait pouvoir s'incarner dans des contrats qui ne soient ni « abus de pouvoir » ni « abus de langage ».

Docteur Henri Gomez, Toulouse

L'ÉCOLE ET LA DEMANDE SOCIALE

Il n'est peut-être pas inutile de revenir sur le sondage réalisé par la Sofres à propos de ce que pensent les Français de leur école (*Le Monde* du 19 novembre) et sur les réactions à ce sondage de Robert Redeker, agrégé de philosophie, dans un article intitulé « De la fin de la politique à la fin de l'école » (*Le Monde* du 11 décembre).

Que montre, en fin de compte, ce sondage ? Que le monde de *l'éducation est resté fidèle* au credo : *« Savoir, humanisme et laïcité »*, qui est précisément le credo de Robert Redeker, ce qui devrait d'autant plus le satisfaire que la population s'estime dans l'ensemble satisfaite de son école et ne renie pas ces valeurs. Mais ce consensus, sans doute ambigu, se double effectivement d'un désir social nouveau et, en filigrane, du reproche fait à l'école de ne pas assez s'ouvrir sur la vie, sur la société, sur la culture d'aujourd'hui. *Et c'est ce vœu qui* provoque le réquisitoire outrancier de Robert Redeker. Il rejoint ainsi tout un groupe de contempteurs de l'ouverture de l'école qui serine son catéchisme rétrograde sur tous les médias.

Eh bien, ne lui en déplaise, je me range, quant à moi, délibérément du côté de la demande populaire. Oui, l'école est demeurée trop intellectualiste, puisqu'elle ne tient presque aucun compte, dans la formation de l'individu, de l'affectivité, de la sensibilité, du sens artistique et de la maturité sociale, bien plus précoce qu'autrefois.

Oui, l'école doit être un lieu d'intégration, mais elle ne le sera pas et restera inégalitaire si elle *continue à cultiver* le seul intellectualisme, sans se soucier des autres dimensions de la personne. Oui, elle doit former le citoyen et être le lieu de « l'apprentissage de l'existence politique », mais cet apprentissage du politique ne s'acquiert pas seulement par la lecture des grands auteurs et par des cours d'instruction civique. Il s'acquiert par la sensibilisation aux problèmes de notre société, par la manière de vivre ensemble *« ici et maintenant », dans la* classe comme dans l'établissement. Totalement à l'opposé de Robert Redeker, je crois que, si l'école doit un jour mourir, ce ne sera pas pour avoir cédé à la demande sociale, mais, au contraire, pour n'avoir pas su l'écouter et se transformer en conséquence.

Raymond Mallerin, Lançon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)

ur Vitrolles

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TéL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Les socialistes piégés par les retraites

Suite de la première page

« *Les fonds de pension*, affirment-ils, *permettront seulement à ceux qui le peuvent et non à ceux qui le souhaitent de compléter leur retraite. Il s'agit bien là d'une retraite à deux vitesses.* » Cette opposition reflète la position officielle du PS mais celui-ci a évité soigneusement de réouvrir un véritable débat sur ce sujet pour que ne réapparaissent pas les clivages qui s'étaient fait jour il y a quelques années.

En janvier 1992, Pierre Bérégovoy avait qualifié l'épargne salariale pour la retraite d'« *idée intéressante mais présentant quelques difficultés* ». Le ministre de l'économie de l'époque avait jugé nécessaire un « *troisième niveau* » de retraite, après les régimes de base et les retraites complémentaires, tout en prônant une concertation « *étroite* » avec les syndicats et en affichant son souci « *de ne pas remettre en cause le régime des retraites complémentaires* ». Le futur premier ministre se montrait soucieux de ne pas engager sur la retraite par capitalisation « *un débat passionnel et irrationnel* ».

Pierre Bérégovoy n'était pas le seul à ouvrir une fenêtre sur la capitalisation. Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'industrie, se montrait intéressé par cette idée susceptible de favoriser l'épargne à long terme par l'intermédiaire d'un avantage fiscal. Le *Livre blanc* avait envisagé, comme mesures d'accompagnement économique, tant la constitution de réserves au sein des régimes par répartition que la mise en place de fonds d'épargne collective, créés contractuellement dans un cadre professionnel, gérés en capitalisation selon des règles prudentielles strictes et sous une « *surveillance partenariale* ».

Dans leur livre, *L'Heure des choix* (Odile Jacob), publié en novembre 1991, François Hollande et Pierre Moscovici se montraient favorables à la création de fonds d'épargne collective à l'allemande, dans l'entreprise. « *L'obstacle essentiel est sans doute politique*, écrivaient les deux futurs lieutenants de Lionel Jospin, *mais refuser de poser le problème va au-delà du renoncement intellectuel, et touche à ce qui reste de conviction idéologique en chacun de nous.* » Le débat avait tourné court, le PS s'étant opposé avec force à toute ébauche de fonds de pension.

Sur la retraite à cinquante-cinq ans, qui émerge dans les transports urbains après avoir été obtenue par les chauffeurs-routiers, le PS apparaît aussi quelque peu gêné. Lors du débat sur le projet économique, un amendement de la Gauche socialiste sur le retour aux trente-sept annuités et demie de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein dans le secteur privé, a été repoussé tout en ayant obtenu un réel écho à la base. En privé, les dirigeants du PS disent le plus grand mal de la retraite à cinquante-cinq ans, qui leur paraît financièrement irréalisable et totalement inopportune, mais, comme les confédérations syndicales – à l'exception de la CGT, qui soutient sans réserves cette revendication –, ils ne peuvent pas afficher une hostilité aussi nette à une aspiration dont les sondages confirment la popularité. Ils sont donc contraints à un nouvel exercice difficile de navigation entre leur culture de gouvernement et leur culture d'opposition.

Lundi, François Hollande, tout comme Ségolène Royal, député des Deux-Sèvres, qui met en avant le « *problème de financement* », a ainsi estimé que la retraite à cinquante-cinq ans est « *une revendication légitime pour certaines professions, ou dans certains secteurs, comme le transport des voyageurs* ». Mais, a-t-il ajouté, « *on ne peut la généraliser comme la gauche l'a fait autrefois pour la retraite à soixante ans* ».

Le porte-parole du PS a reproché à Jacques Chirac, qualifié de « *Kennedy du plateau de Millevaches* », d'avoir, sur une question qui ne lui était pas directement posée, « *fermé toutes les portes à la fois* ». Pour M. Hollande, « *le président de la République devrait tout faire pour qu'il y ait des négociations sur la réduction du temps de travail dans toutes les entreprises, de façon à créer des emplois là où c'est possible* », en diminuant le temps de travail au niveau de la semaine ou de l'année. Il a aussi mis en cause le développement des préretraites, encouragé par le patronat, qui fait que la France a le taux d'activité le plus bas en Europe pour les personnes de cinquante-cinq à soixante-cinq ans qui est, pour les hommes, de 38,7 %.

AVENIR ET JEUNESSE

Sur France 2, Jacques Delors a abondé dans le même sens, en jugeant que « *la généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans n'est pas possible* ». Tout en justifiant la retraite à cinquante-cinq ans des chauffeurs de camions, qui exercent un métier « *extrêmement pénible* », l'ancien président de la Commission européenne a estimé qu'une généralisation « *se ferait aux dépens de notre avenir et de notre jeunesse* ». Doctement, l'ancien ministre de l'économie a expliqué qu'« *avec la retraite à soixante ans actuellement, un jeune qui travaillera en 2010 devra payer 26 % de son salaire contre 19 %, c'est-à-dire subir une amputation de 7 % de son pouvoir d'achat pour payer les retraites* ». M. Jospin ne manquera pas d'adopter la même position réaliste : non à un abaissement uniforme de la retraite à cinquante-cinq ans, mais possibilité de négocier des exceptions dans certains secteurs.

Officiellement, le PS est donc au clair sur la retraite : retour à l'indexation sur les salaires, hostilité aux fonds de pension, inopportunité de la retraite à cinquante-cinq ans et *statu quo* pour les régimes spéciaux du secteur public auxquels plus personne n'ose toucher depuis qu'Alain Juppé a dû reculer sur ce point face au mouvement social de novembre-décembre 1995. Il peut difficilement en rester là et, pour l'essentiel, paraître dégager en touche. Michel Rocard expliquait, à l'heure du *Livre blanc*, que la question des retraites pourrait « *faire sauter* » plusieurs gouvernements avant l'échéance de 2005. Alors qu'il doit, à l'automne 1997, mettre la dernière main à son programme, le PS ne pourra pas faire durablement l'économie d'un vrai débat sur l'avenir des régimes de retraite. La « *culture de responsabilité* » ne peut ici se contenter de quelques à peu près.

Michel Noblecourt

RECTIFICATIFS

BANQUE DE FRANCE

Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos éditions du 11 janvier (sur la foi du *Livre blanc sur les retraites*, de Michel Rocard), l'âge de la retraite des agents de la Banque de France est fixé, depuis 1968, à 60 ans (et non 55 ans). Seuls les chauffeurs convoyeurs de la Caisse générale et les ouvriers papetiers de Vic-le-Comte en travail posté de nuit peuvent partir dès 55 ans.

BAYOIL

Dans l'article intitulé « La France au Proche-Orient, des paroles aux actes » (*Le Monde* du 7 janvier), il fallait lire que la compagnie américaine Bayoil est autorisée à enlever deux millions de barils (et non de barils par jour) du 11 décembre 1996 au 19 janvier 1997.

Le Monde
ÉDITORIAL

Des archives au secret

Y a-t-il une guerre franco-française des archives ? Hier, c'était la controverse sur le « fichier juif », révélatrice de la chape qui continue à peser sur la mémoire des années noires de Vichy et de la collaboration. Même la solution finalement retenue – le dépôt de ces documents au Centre de documentation juive contemporaine – peut laisser perplexe. Hier encore, à l'occasion de la publication des *Verbatim* successifs de Jacques Attali, on a pu s'interroger sur la légitimité d'« *emprunts* » non sourcés à des documents d'archives. Aujourd'hui, enfin, le débat rebondit à propos des archives de l'ancien président de la République François Mitterrand et du rôle que l'Institut François-Mitterrand entend jouer dans leur conservation.

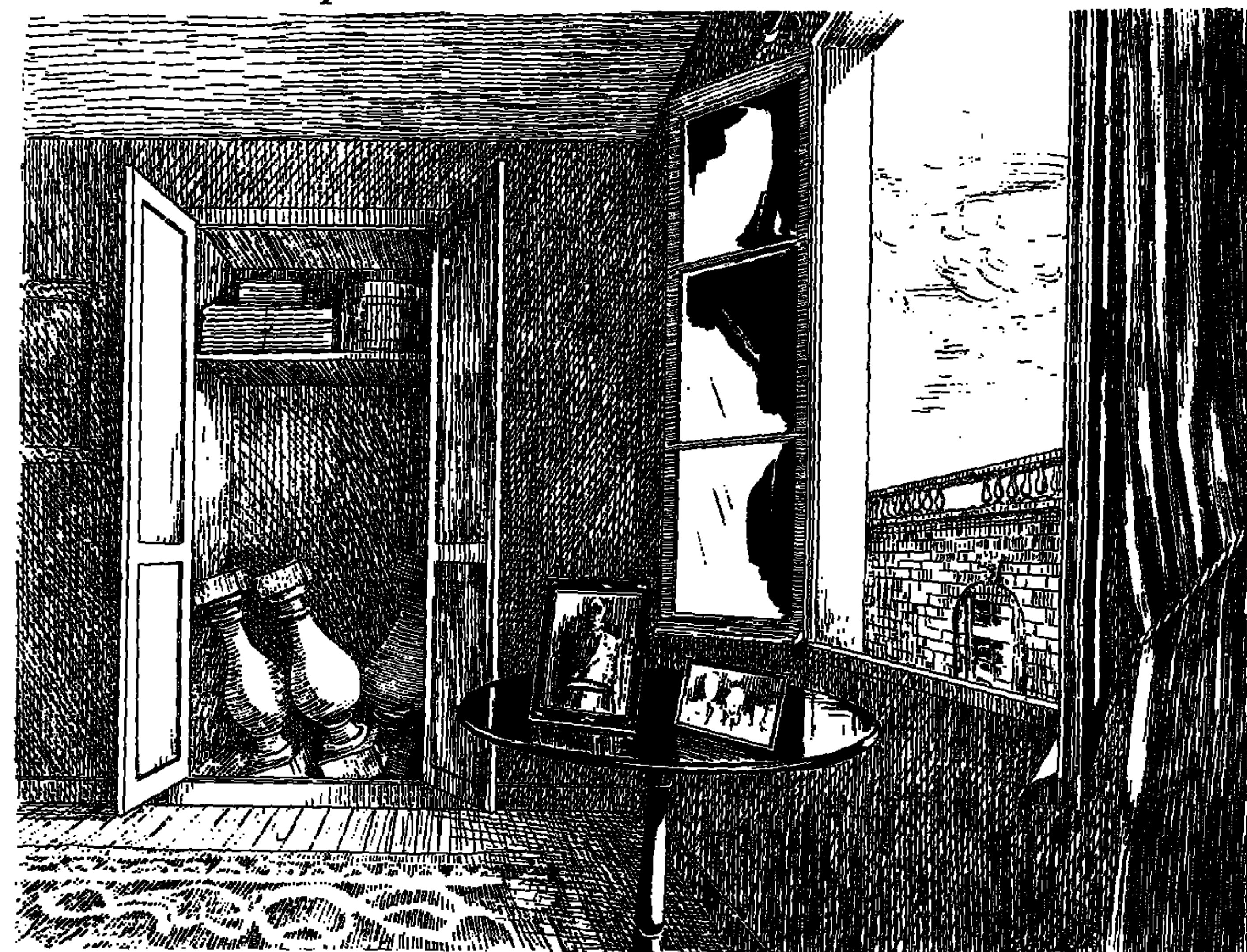
A chaque fois, deux camps – fluctuants au demeurant – semblent prêts à en découdre. Ici, l'on défend, comme un des droits de l'homme, le droit à l'information. Là, on brandit avec la même énergie le droit à la protection des personnes. Ici, l'on invoque la quête toujours plus brûlante de l'historien du temps présent, voire une urgence citoyenne à savoir pour comprendre. Là on évoque les risques, à trop se rapprocher de l'actualité immédiate, de nourrir mises en cause polémiques et attaques politiques. Ici, l'on soupçonne archivistes et historiens patentés de se donner la main pour cadenasser l'Histoire et mieux protéger les autorités politiques. Là, on soutient ces deux corporations dans leur entreprise de collecte, de classement et d'ouverture progressive des archives.

Transparence – réglée – *versus* ; secret, public – clairement identifié – *versus* privé, voire privatisation abusive : la controverse renvoie aussi à ce qu'établit avec autorité le rapport remis en juin 1996 au premier ministre par Guy Braibant. Par sa rigueur autant que par ses zones de flou, la législation française est obsolète et maladroite, notamment, pour ce qui touche aux archives des autorités politiques, à commencer par celles des présidents de la République.

Leur définition est désormais claire, et l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing et de François Mitterrand y est pour beaucoup : sont considérées comme « *présidentielles* » et « *publiques* » les archives produites par les chefs de l'Etat et les membres de leurs cabinets dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant, en fixant à soixante ans leur délai de communication – contrairement au droit commun d'une prescription de trente ans, déjà sensiblement plus longue que dans la plupart des pays européens ou aux Etats-Unis –, la loi du 3 janvier 1979 sur les archives alimente le soupçon de frilosité. En ouvrant droit à dérogation à cette règle pour les tiers et, notamment, les chercheurs, mais dans des conditions aléatoires, elle renforce le sentiment d'arbitraire.

Bref, comme le recommandait M. Braibant, « *le statut des archives politiques publiques doit être consolidé, réformé* » et « *clarifié* ». Le mauvais exemple dont témoigne le sort fait à une bonne part des archives de François Mitterrand et contre lequel se dressent les archivistes (*lire page 13*) rend cette clarification d'autant plus urgente.

Affaire de famille *par Cardon*



Antonin et les jean-foutre

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LES PRÉPOSÉS aux bilans du siècle, toujours en mal de dates-tournants et d'événements-clés, feraient bien de retenir la conférence prononcée par Antonin Artaud, il y a juste cinquante ans, au Théâtre du Vieux-Colombier. Ce soir-là s'est joué « en direct » un drame essentiel : le sort que les sociétés policées réservent sournoisement à leurs visionnaires.

Le rideau se lève, le 13 janvier 1947, sur la scène nue où Copeau, dans les années 20, réconcilia art dramatique et littérature, et où, trois ans plus tôt, fut créé *Huis clos* de Sartre. Assis seul à une table : l'acteur-poète, cinquante ans, en paraissant vingt de plus, dévoré qu'il est par neuf années d'asile et un cancer mal placé. Dans la salle : le Tout-Paris des lettres, fraîchement libéré, lui aussi, qui a déjà organisé, l'été d'avant, une soirée et des enchères au profit de son revenant maudit, et où l'on reconnaît Adamov, Audiberti, Bataille, Breton, Gide, Paulhan.

Après avoir déclamé trois poèmes inédits – à la façon forcenée, stridente, dérangeante, que recommandait sa théorie de la « cruauté » –, le conférencier paraît se noyer dans ses notes, submergé par un accès de hoquet. On dit que Gide l'aide à ramasser ses feuillets épars. D'après ses confidences avant la soirée et après, ainsi que les témoignages (*Œuvres complètes*, tome XXV, Gallimard ; revue *L'Infini*, été 1991 ; *Journal* de Prével, Flammarion), la crise survenue ne relève pas de la seule pathologie. Artaud s'était promis de convaincre ce public influent que sa vie de malheur ne fut qu'une longue persécution, et il a perdu subitement l'espoir d'y parvenir.

Son propos initial était cohérent avec lui-même. Si l'orateur a reçu un coup de couteau à Marseille, en 1916, et un autre à Paris, en 1928, si la police l'a capturé en 1937 à Dublin, où il était allé rendre aux Irlandais une canne ayant appartenu à saint Patrick, s'il a été interné jusqu'en 1946, notamment à Rodez, où un certain docteur Ferdière lui a infligé deux ans d'électrochocs ayant entraîné cinquante comas, ce n'est pas parce qu'il était malade mental, mais parce que la société le voulait tel, tout comme elle a poussé Baudelaire à l'aphasie, Poe au delirium, Nerval à la pendaison, Van Gogh au suicide. On pourrait ajouter : Rimbaud à l'exil, Verlaine à l'alcool, l'innocent de Kafka au billot, Genet au vol, et... le Christ au Golgotha.

Hachée par l'indignation et la transe poétique, la fameuse conférence tend à démontrer la constance d'un complot et d'un envoûtement, organisés « d'ordre supérieur ». Juges, prêtres, psychiatres, policiers se seraient acharnés à discréditer et à éliminer ce paria mirobolant, coupable d'avoir dénoncé le « coup monté » de la famille, de l'Eglise, du Capital, de s'être arraché à eux, de ne ressembler qu'à lui-même, et de proclamer que toute vie est épileptique, insurrectionnelle, hors norme, hors verbe.

Devant ce réquisitoire présenté par un homme qui a toutes les apparences du martyr, les gens réputés sains d'esprit n'ont le choix qu'entre deux attitudes. Ou ils souscrivent à la thèse de la persécution exercée à leur profit, et ils s'imposent de voir ce complot partout à l'œuvre contre les grands « voyants », convaincus avec Freud que « *toute société repose sur un crime commis en commun* ». Ou bien ils refusent cet engrenage de la culpabilité, en tenant pour acquis, avec le docteur Ferdière, qu'Artaud était bien atteint de délire, et qu'il était inguérissable dans l'état de la médecine d'alors ; comme Camille Claudel, la sculpteur sœur du poète catholique et maîtresse de Rodin, que l'asile d'Avignon laissait mourir à l'heure même (1942) où celui de Rodez se faisait fort de « *redresser* » électriquement l'art poétique de son malade.

Ferdière préserve notre bonne conscience. Grâce à ses diagnostics et à ses thérapeutiques, ça ne peut plus être de notre faute si Artaud se drogue pour apaiser la souffrance du cancer qui l'emportera un an après l'éclat au Vieux-Colombier. Pas plus que nous ne saurions accueillir sur notre sol « *tout le malheur du monde* » – selon la formule si efficacement disculpante –, au nom de quoi devrions-nous endosser psychoses, tumeurs et autres malfaçons des destins individuels ? Le rescapé de la normalisation ruthénoise ne peut plus prétendre que, s'il bégaie, c'est parce que nous lui « mangeons ses mots ». Il nous devient licite d'attribuer son malaise à une sortie prématurée de l'asile. C'est cela qu'Artaud a senti en scène : que les spectateurs refuseraient de changer leur confortable compassion en contrition, qu'ils ne se reconnaîtraient aucun rôle dans son supplice, même métaphoriquement. C'était « *peine perdue* », expliquera-t-il le lendemain à André Breton.

Il ne lui restait plus qu'à fuir en coulisse, à retrouver la semi-liberté de son pavillon d'Ivry, à y marteler ses syllabes calmantes et prophétiques, à s'y éteindre, vidé, calciné, dans un sourire sans dent, dans une grimace de bonne volonté vaincue – rictus propre aux fous, dit-on, mais transfiguré en consentement christique à une forme de Passion.

A la sortie du théâtre, l'exact contraire d'Artaud, André Gide, emblème, à soixante-dix-sept ans, de la gloire littéraire, et qui va recevoir le prix Nobel quelques mois plus tard, aurait confié à ses proches, d'une voix aussi maîtrisée, on l'imagine, que celle de l'orateur s'était cassée en cri, mais non sans l'esprit de scrupule protestant qui l'avait fait retoucher, avant guerre, son *Retour d'URSS* : « *Nous sommes tous des jean-foutre !* »

FINANCE La Bourse de Paris a battu, lundi 13 janvier, son record absolu vieux de trois ans. *L'indice CAC 40 s'est inscrit en clôture à 2 361,27 points après avoir atteint en séance 2 371,38 points.* ● DEPUIS PLUS D'UN AN, les places mondiales battaient record sur record, à l'exception des Bourses de Paris et de Tokyo. ● LE MARCHÉ PARISIEN *est actuellement porté* par la baisse des taux, la vigueur *du dollar* et les perspectives de bénéfice des entreprises. Mais les experts sont prudents à long terme, *redoutant une correction* après une hausse qu'ils qualifient de *« déraisonnable »*. ● LES ANALYSTES estiment néanmoins qu'un objectif de 2 400-2 450 points pour l'indice CAC 40 *à la fin du premier semestre* paraît envisageable mais, pour l'instant, le score affiché lundi en clôture reste encore trop isolé pour valider ce scénario.

La Bourse de Paris bat son record grâce à de meilleures perspectives économiques

Les valeurs françaises profitent des bonnes prévisions de bénéfice des entreprises, des performances de Wall Street, de la vigueur du dollar et de la baisse des taux d'intérêt. Pour les mois à venir, les analystes restent prudents

ENFIN ! La Bourse de Paris a battu *son record historique* établi le 2 février 1994 à 2 360,98 points. Lundi 13 janvier, à l'issue des transactions, l'indice CAC 40 a terminé la séance sur un gain de 1,45 % à 2 361,27 points. En *milieu de journée*, le principal indicateur de la *place parisienne s'est* même hissé à 2 371,88 points. Alors que les places boursières de New York, de Londres, de Francfort n'avaient cessé en 1995 et en 1996 de battre des *records, Paris aura dû attendre* près de trois ans pour atteindre de nouveaux sommets.

Dès le mois de décembre, les valeurs françaises s'étaient approchées de leur niveau record. *Mais* les propos d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, évoquant l'*« exubérance irrationnelle »* des marchés boursiers, avaient fait plonger les cours.

Aujourd'hui, la Bourse de Paris bénéficie d'une conjoncture favorable : la détente des taux d'intérêt en Europe, la progression du dollar et surtout la perspective d'une reprise de l'économie en France. Le *marché obligataire français* a fortement progressé, lundi 13 janvier. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a terminé la séance *en hausse de 96 centièmes*. Les obligations européennes bénéficient d'un environnement monétaire favorable – les taux directeurs de la Bundesbank et de la Banque de France se situent à des niveaux historiquement bas –, lié à l'absence totale de tensions inflationnistes. Les prix à la consommation ont progressé de 1,7 % en France en *1996, un des plus faibles niveaux* depuis la seconde guerre mondiale.

Les opérateurs espèrent même que la Banque de France va poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire au cours des prochains mois et faire descendre ses taux directeurs sous ceux de la Bundesbank. Ils misent sur un geste, dès jeudi 16 janvier, de l'institut d'émission à l'issue de la réunion de son conseil bimensuel. La *nomination, début janvier, de Jean-*René Bernard et Pierre Guillen au conseil de la politique monétaire de la Banque de France (CPM) alimente ces anticipations, ces deux personnalités *étant réputées plus* souples que leurs prédécesseurs, Jean Boissonnat et Bruno de Maulde.

Une performance qui reste décevante à long terme

INDICE CAC 40 DE LA BOURSE DE PARIS

Source : Bloomberg

1996-97

2 361,27

2 300

2 200

91

94

VIGUEUR DES EXPORTATIONS

De surcroît, le marché obligataire français est parvenu à se déconnecter de son homologue américain sérieusement déstabilisé depuis plusieurs semaines par les craintes de tensions inflationnistes. La hausse des taux d'intérêt à *long* terme aux Etats-Unis ne s'est pas propagée en Europe, ce qui constitue un important élément de soutien pour les places boursières du *Vieux Continent*.

Celles-ci bénéficient également *de la* progression du dollar, favorable aux exportations des entreprises européennes. Le billet vert a franchi, lundi 13 janvier, la barre des 1,59 mark et 5,36 francs et s'est retrouvé à *ses plus hauts niveaux* depuis vingt-neuf mois.

La hausse du dollar, si elle se confirme, devrait doper la croissance des économies européennes *dont la compétitivité était* mise à mal par la surévalaution de leurs monnaies. Les experts de l'OCDE misent sur une hausse de 2,5 % du produit intérieur brut en France en 1997, après 1,3 % de progression en 1996. Cette accélération de la croissance trouverait son origine *dans* la vigueur des exportations, dans le maintien d'un bon niveau de consommation et dans la reprise des investissements des entreprises. *Elle s'accompagnerait d'une pro*gression des bénéfices des sociétés cotées.

De façon plus spécifique, le marché boursier français profite également des opérations financières en cours : restructurations, simplifica*tions des organigrammes, rumeurs* d'offres publiques d'achat comme *celles qui ont circulé* sur Accor ou le Club Méditerranée et, plus généralement, des opérations de fusions et d'acquisitions *(lire ci-dessous)*, notamment dans le secteur financier. *Ainsi, le rachat* par le Crédit agricole de la banque Indosuez ou la prochaine cession du Crédit du Nord à la société générale, la fusion UAP-AXA ont été très profitables *au marché des actions*. *Ces mouve*ments de restructurations entraînent généralement, derrière eux, des reclassements de participations et ils ont pour effet de séduire les investisseurs étrangers *qui* y voient une preuve de la modernisation de l'économie et de l'industrie françaises.

L'arrivée des fonds de pensions devrait continuer à alimenter la hausse, tout comme les liquidités *en quête d'investissement* : *c'est* le cas des placements monétaires – près de 900 milliards de francs – qui ont rapporté à leurs détenteurs moins de 4 % en 1996 et qui pourraient enregistrer d'importants retraits. Le remboursement de l'emprunt Balladur, dont l'encours atteint 94 milliards de francs et qui arrivera à échéance au mois de juillet. *Une partie des fonds* versés devraient être réinvestis à la Bourse de Paris.

Autre signe encourageant : la hausse actuelle du marché boursier parisien s'effectue dans des volumes de transactions importants, *de l'ordre de 7 milliards de francs* par jour. Selon Jacques-Antoine Bretteil, de la société de Bourse Leven, ces volumes élevés reflètent la présence des investisseurs étrangers. *Les gestionnaires américains*, mais aussi japonais, sont attirés par les perspectives de redressement économique en Europe et ils sont rassurés par l'assainissement des finances publiques. Ils anticipent également la naissance de l'euro, *qui aura pour conséquence de créer* un grand marché boursier sur le Vieux Continent, rival direct de Wall Street.

Les analystes anglo-saxons se *montrent optimistes. Nick Steven*son, de la banque SBC Warburg, fixe un objectif de 2 500 points à l'indice CAC 40. Hervé Guez, de la maison américaine Merrill Lynch, *est plus enthousiaste encore* et évoque un niveau de 2 700 points. *D'autres experts se montrent* moins optimistes et craignent une « purge » à moyen terme. Le marché doit nécessairement corriger sa hausse, estime André Fortin, de la société *de* Bourse Meeschaert-Rousselle, qui s'inquiète de la rapidité de la hausse. La forte corrélation qui existe entre le marché français et le marché américain constitue également une menace. *Dans le cas, où comme l'attendent* certains experts, Wall Street connaîtrait une importante correction (de l'ordre de 10 % à 15 %), Paris se trouverait fortement exposée. André Fortin envisage ainsi un possible retour de l'indice CAC 40 vers *les 1 800 points, ce qui, par rapport* au niveau actuel, correspondrait à une baisse des valeurs françaises de l'ordre de 23 %. Sans être aussi noirs, d'autres spécialistes ob*servent que les niveaux* de valorisation boursière de Paris et de Wall Street sont comparables, alors même que la cote française compte de nombreuses sociétés – notamment financières – dans une situation difficile. Ils en concluent que la *Bourse de Paris est, par rapport à* celle de New York, quelque peu surévaluée.

La prudence reste donc de mise. Les opérateurs y sont d'autant plus *enclins qu'il y a trois ans la Bourse* de Paris avait établi un record quelques jours seulement avant que la Réserve fédérale américaine ne relève ses taux directeurs et ne fasse *plonger l'ensemble des places* boursières internationales. Or la banque centrale des Etats-Unis se réunira le 4 février et de nombreux analystes prévoient à cette occasion une hausse des taux américains.

François Bostnavaron et Pierre-Antoine Delhommais

Wall Street de sommet en sommet

La Bourse de New York a établi, lundi 13 janvier, un nouveau record. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance en hausse de de 5,39 points (+ 0,08 %) à 6 709,18 points. Les actions américaines sont soutenues par le dynamisme de l'économie aux Etats-Unis (262 000 em*plois ont été créés au mois de décembre*) et par les bons résultats des entreprises au quatrième trimestre. La grande banque JP Morgan a ainsi réalisé un bénéfice net par action de 2,04 dollars alors que les analystes prévoyaient seulement 1,70 dollar. L'euphorie est revenue à Wall Street, malgré la mise en garde du président de la Réserve fédérale américaine, *Alan Greenspan, qui avait, au mois de décembre, évoqué « l'exubérance irrationnelle »* dont font parfois preuve les marchés boursiers.

La Bourse de Tokyo, de son côté, est parvenue à se stabiliser. L'indice Nikkei, qui avait cédé plus de 10 % lors de la première semaine de cotations de l'année, a repris près de 5 % lundi et a terminé sur une note stable mardi (– 0,14 %).

Les cours sont dopés par une année fertile en fusions et acquisitions

LES MARCHÉS d'actions et les fusions-acquisitions semblent en parfaite symbiose. Parallèlement aux records battus par les indices boursiers, le marché des rapprochements d'entreprises a explosé *en 1996 dans le monde. Selon* l'agence américaine Securities Data, les opérations mondiales de fusions et acquisitions ont atteint un volume total de 1 140 milliards *de dollars, soit* près de 6 000 milliards de francs, en progression de 32 % par rapport aux chiffres de 1995. Au total 22 729 fusions ont eu lieu en 1996. Le marché français n'a pas échappé à la règle, avec quelques opérations exceptionnelles, *comme les rapproche*ments Axa-UAP, Auchan-Docks de France ou encore Adia-Ecco.

« Les valeurs boursières étant très fortes, beaucoup d'acquisitions se sont faites par échange d'actions. C'est une tendance qui devrait se poursuivre en 1997 », constate Jacques Aigrain, directeur général de la banque JP Morgan à Paris. Les actionnaires de *l'UAP se sont ainsi vu proposer* des actions Axa en échange de leurs titres, plutôt que des liquidités. Au total, 36 % des opérations dans le monde ont été financées *en « papier »*, selon Morgan Stanley, malgré le faible niveau des taux d'intérêt. Ce mouvement renforce encore l'interaction avec la Bourse : *« Les groupes acquéreurs doivent se soucier du bon accueil boursier de leur opération de rapprochement. Il est intéressant de noter que dans les opérations Ciba-Sandoz ou British Telecom-MCI, les cours ont flambé à l'annonce du rapprochement. Cela montre que ces opérations obéissent de plus en plus à une logique industrielle claire et à l'objectif de créer davantage de valeur immédiate pour les actionnaires »*, relève Michael Zaoui, directeur des fusions-acquisitions chez Morgan Stanley.

Autre tendance, les achats hostiles ont fait leur retour en 1996. *« Ce n'est toujours pas la norme,* précise Michael Zaoui, *mais quand les enjeux sont importants et quand il n'y a pas d'alternative, en France comme dans les autres pays, les acquéreurs n'hésitent plus. Des groupes, dont on n'aurait jamais cru qu'ils lanceraient un jour une opération hostile, le font aujourd'hui, comme IBM sur Lotus, par exemple. »* C'était également le cas en France d'Auchan, qui, piqué au vif par une démonstration des équipes de Deutsche Morgan Grenfell, a lancé, avec leur appui, une OPA sur Docks de France.

LES AMÉRICAINES PAVOISENT

Dans les fusions et acquisitions, le marché américain reste de loin le plus lourd. Les banques actives *sur cette zone pavoisent donc* en tête du classement mondial. Elles sont aussi, pour certaines, bien placées en France. Mais là, elles sont plutôt intervenues dans des opérations franco-françaises. *« Il y a d'abord en France des besoins de restructuration interne. Il y a ensuite un mouvement paneuropéen »*, commente Michael Zaoui, qui note que les groupes français ont été peu actifs aux Etats-Unis. Les acquisitions outre-Atlantique à l'initiative de groupes européens ont pourtant progressé de 80 % en 1996, mais à l'exception notable de l'opération lancée par LVMH sur le groupe de distribution DFS, les entreprises françaises ont été absentes de ce mouvement. En revanche, souligne Thierry Varène, qui dirige le pôle conseil de Paribas, *« l'intérêt des étrangers pour le marché français est réel »*.

Les banques d'affaires françaises ont surtout fait une bonne année grâce à leur marché interne. *« En 1996*, relève Thanh Vu, de *Fusions et Acquisitions Magazine, l'activité des fusions-acquisitions en France établit un nouveau record, après celui de 1990. Fait exceptionnel, sept banques ont dépassé le niveau des 50 milliards de francs de transactions conseillées. Jusqu'en 1995, seule la Banque Lazard a su maintenir son activité au-dessus de ce seuil. »* Outre Lazard, ces banques sont la Banexi (BNP), Paribas, Rothschild et Cie et la Société générale, qui ne cesse de renforcer ses équipes, les étrangères étant Goldman Sachs et Morgan Stanley. C'est Clinvest, la filiale du Crédit lyonnais, *qui affiche* le plus grand nombre d'opérations conseillées. L'année passée *aura été excellente* en termes de commissions pour toutes les banques : *« Les plus performantes se situent dans une fourchette de 100 à 500 millions de francs de commissions »*, conclut Thanh Vu.

Sophie Fay

Le classement 1996 en France...

- **1er : Lazard Frères**, conseil dans *45 opérations* pour une valeur totale de 168,2 milliards de francs (1er en 1995)
- **2e : Banexi** (groupe BNP) avec 57 opérations pour 101,2 milliards de francs (5e 1995)
- **3e : Goldman Sachs**, avec 9 opérations pour 93,5 milliards (4e en 1995)
- **4e : Paribas** avec 41 *opérations* pour 90,7 milliards (10e en 1995)
- **5e : Rothschild et Cie** avec *28 opérations* pour 80,2 milliards (2e en 1995)
- **6e : Morgan Stanley** avec 16 opérations pour 67,3 milliards (20e en 1995)
- **7e : Société générale** avec *43 opérations* pour 53,2 *milliards* (3e en 1995)
- **8e : JP Morgan** avec 15 opérations pour 47,7 milliards (8e en 1995)
- **9e : Deutsche Morgan Grenfell** avec 14 opérations pour 44,9 milliards (11e en 1995)
- **10e : Clinvest** (groupe Crédit lyonnais) avec 71 *opérations* pour 43,8 *milliards* (12e en 1995)

★ Source : *Fusions et acquisitions magazine*

... et dans le monde

- **1er : Morgan Stanley** avec une part de marché de 24,1 %
- **2e : Goldman Sachs** avec 17,1 %
- **3e : Merrill Lynch** avec 16,2 %
- **4e : Crédit suisse First Boston** avec 12,2 %
- **5e : JP Morgan** avec 11,0 %
- **6e : Lehman Brothers** avec 9,5 %
- **7e : Maison Lazard** avec 8,0 %
- **8e : UBS** avec 5,6 %
- **9e : Bear Stearns** avec 5,2 %
- **10e : Salomon Brothers** avec 5,1 %

★ *source : Securities Data Company*

Bruxelles demanderait au Crédit lyonnais de réduire son activité avec les PME-PMI

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

C'est une véritable opération de lobbying que Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, est venu entreprendre à Bruxelles lundi 13 janvier. Outre Karel Van Miert, le responsable de la politique de concurrence, il a rencontré d'autres commissaires européens, n'oubliant pas que les décisions sont prises par l'ensemble du collège. L'enjeu est de taille puisque la *recapitalisation nécessaire* pour améliorer la structure financière du Crédit lyonnais et rendre ainsi l'établissement digne d'intérêt aux yeux d'éventuels repreneurs est évaluée à 12 milliards de francs (*Le Monde* du 9 janvier). Auxquels viendraient *s'ajouter* 9 milliards de francs nécessaires pour annuler les moins-values qui risquent de résulter de la vente des filiales étrangères du Crédit lyonnais, que la banque est prête à accepter.

Jean Peyrelevade est venu à Bruxelles sans document, le plan qui doit être présenté à la Commission étant toujours en cours d'examen à Bercy. S'il est parvenu à convaincre ses interlocuteurs – au premier rang desquels M. Van Miert – que le redressement du Lyonnais est bien en cours, ils ont en revanche émis des doutes sur la compatibilité de la stratégie envisagée par l'état major du Lyonnais avec la réglementation communautaire.

A l'international, M. Peyrelevade est en effet prêt à se séparer de plusieurs réseaux européens, en allant au-delà de la moitié de ses implantations comme le lui imposait le précédent arrangement conclu en 1995 par le gouvernement français avec la Commission. Mais le dirigeant français n'envisage de se séparer *que des filiales non renta*bilisées (comme l'Allemagne ou l'Italie), la moins-value qui résulterait devant être prise en charge par l'Etat.

On explique à Bruxelles qu'il faudra d'abord regarder de très près si la liquidation de l'ensemble de ces actifs est indispensable pour garantir le retour à la rentabilité du Crédit lyonnais. Les services de M. Van Miert préféreraient que la banque conserve l'une ou l'autre de ces filiales, *ce qui limiterait la contribu*tion réclamée à l'Etat. Il n'est pas non plus défendable pour Bruxelles de laisser le Lyonnais garder ses actifs les plus rentables, comme les filiales belge ou suisse. La Commission pourrait donc l'obliger à céder son réseau belge.

Deuxième point important, qui ressort des entretiens de lundi, une contraction de l'activité de la banque en France même sera né*cessaire en contrepartie* de la nouvelle aide. *« Il faudra examiner secteur par secteur le business plan du Crédit lyonnais. Mais nous avons déjà retenu que M. Peyrelevade paraissait désireux d'être moins présent sur le terrain du financement des PME »*, précise-t-on dans l'entourage de M. Van Miert.

Ces réflexions devront être confirmées lorsque le plan de préparation à la privatisation sera arrivé à Bruxelles, ce que la Commission espère désormais pour la fin du mois.

On le comprend, la négociation à venir sera difficile. D'autant que pour Bruxelles ce nouveau plan ne peut être distingué du précédent. *« Le plan précédent n'a pas été exécuté, qu'il s'agisse du financement du CDR ou de la vente d'actifs à l'étranger. Ce qui a été fait est très partiel et comme les engagements pris n'ont pas été respectés, la Commission a le devoir maintenant de porter un jugement sur l'ensemble de l'opération »*, explique-t-on dans l'entourage de M. Van Miert.

L'interlocuteur de la Commission, sera comme le veut la procédure, l'administration française. Cependant, des conversations de lundi, il ressortait que M. Peyrelevade, critique à l'égard de l'accord conclu avec Bruxelles en 1995, entend être étroitement impliqué dans les discussions. Quant à M. Van Miert, il a clairement averti son interlocuteur que pour mener à terme, dans la tranparence nécessaire, ce difficile dossier, il faudrait trois mois. On ne peut donc pas s'attendre à une conclusion avant mai.

Philippe Lemaître

Légère reprise à Paris de l'immobilier d'entreprise

LE STOCK D'IMMOBILIER DE BUREAUX vides en Ile-de-France a légèrement décru, passant de 4,3 millions de mètres carrés fin 1995 à 4,16 millions au 1er janvier 1997, selon une étude du cabinet Colliers Auguste Thouard. Le volume des surfaces louées est passé de 1,45 million de mètres carrés loués en 1995 à 1,55 millions en 1996. A Paris, les prix de loyer au mètre carré par an ont augmenté de 4,9 % à 1 969 francs dans le neuf, mais ont baissé de 7 % dans l'ancien pour atteindre 1 590 francs.

Les sommes investies dans l'immobilier en Ile-de-France sont passées de 4,7 milliards en 1995 à 10 milliards en 1996. Ces investissements restent inférieurs aux 12 milliards de 1994 et très loin des 33,4 milliards de francs de 1989. Cette reprise relative est due aux investisseurs étrangers, notamment américains, qui ont investi plus de 5 milliards de francs en trois opérations, selon Colliers Auguste Thouard.

DÉPÊCHES

■ **SAINT-LOUIS : le holding français** a annoncé l'acquisition, mardi 14 janvier, via sa filiale Générale sucrière, de 15 % de la société sucrière espagnole Ebro Agricolas pour un montant proche de 650 millions de francs. Ebro Agricolas (6 milliards de francs de chiffre d'affaires) détient 54 % du marché sucrier espagnol, suivi par Azucarera, dont Saint-Louis détient aussi 22,4 % du capital.

■ **SNECMA : le motoriste français** a réduit l'an dernier de moitié ses pertes nettes (1,2 milliard de francs en 1995) et prévoit de réaliser un résultat positif en 1997, tout en poursuivant sa réorganisation autour de trois pôles : la propulsion, le freinage (regroupant autour de la SEP ses filiales Messier-Bugatti et Carbone Industrie) et les services.

■ **GEHE : le répartiteur pharmaceutique allemand** a remporté, lundi 13 janvier, la bataille qui l'opposait depuis un an au britannique Unichem pour le rachat de Lloyds Chemists, deuxième chaîne de pharmacies en Grande-Bretagne. L'offre acceptée par Lloyds Chemists est de 684 millions de livres (6,15 milliards de francs).

■ **BONDUELLE : le groupe agroalimentaire** a annoncé, lundi 13 janvier, avoir pris 90 % du capital de Salade Minute (410 millions de francs de chiffre d'affaires, 500 salariés), spécialisée dans la vente de légumes frais prêts à l'emploi (salade et crudités).

■ **HILTON : la chaîne d'hôtels de luxe** va être réunifiée, après trente-deux ans de séparation entre la compagnie américaine Hilton Hotels Corporation (HHC), qui en détient les droits aux Etats-Unis, et le groupe britannique Ladbroke, propriétaire de la marque dans le reste du monde. Une fois réunifiée, la chaîne comptera 400 établissements dans 49 pays.

Le gouvernement engage la réforme de la SNCF et prend de vitesse les syndicats contestataires

Le projet de loi sera examiné par le Sénat le 21 janvier

Après avoir entretenu le doute sur sa détermination, le gouvernement a choisi de passer outre l'opposition des deux principaux syndicats de cheminots, la CFDT et la CGT. L'idée d'un référendum lancée par cette dernière a été rejetée catégoriquement par les ministres de tutelle. Le réseau ferré national, qui héritera des infrastructures, sera créé rétroactivement au 1er janvier 1997.

« LE TEMPS des réformes est devant nous. Il faut mener à terme celles qui sont engagées (...) et notamment la réforme de la SNCF », a annoncé le premier ministre, Alain Juppé, lors de ses voeux à la presse lundi 13 janvier. Le ministre des transports, Bernard Pons, a en conséquence annoncé que le projet de loi de réforme de la SNCF serait examiné *« en priorité »* au Sénat à partir du 21 janvier. L'Assemblée nationale sera en principe saisie de ce texte le 5 février, dans le cadre de la procédure d'urgence.

Après avoir entretenu le doute sur sa détermination, le gouvernement a choisi de prendre les syndicats de vitesse. Ayant reçu le soutien des six syndicats de cheminots qui craignaient le maintien du statu quo (FO, FGAAC, CFTC, FMC, CFE-CGC et SNCS), il compte bien passer outre l'opposition des deux principales organisations, la CGT et la CFDT (50 et 20 % des voix aux dernières élections professionnelles). Dans une lettre adressée, lundi 13 janvier, à Bernard Thibaut, secrétaire général de la CGT, Bernard Pons et Anne-Marie Idrac, son secrétaire d'Etat, ont repoussé l'idée du syndicat d'organiser un référendum auprès des salariés.

Bernard Thibaut affirme vouloir attendre les résultats de la pétition lancée auprès des cheminots pour *« définir les modalités de l'action »*, souhaitant que *« plus de la moitié des cheminots répondent à l'appel »*. Une action commune avec les syndicats du transport urbain, qui se mobilisent le 24 janvier, n'est pas à l'ordre du jour.

La CFDT compte, quant à elle, mobiliser les cheminots, à l'occasion de l'intersyndicale prévue mercredi 15 janvier. Bruno Dalberto, son secrétaire général, n'envisage pas d'aller *« seul au combat »* et attend de connaître les amendements discutés au Sénat pour examiner *« les actions possibles »*. Seul le nouveau syndicat Sud Rail *« appelle les cheminots à cesser le travail à partir du 21 janvier »*.

Selon toute vraisemblance, la SNCF va donc être transformée. Le Réseau ferré national, le nouvel établissement public chargé des infrastructures, sera créé rétroactivement au 1er janvier 1997. Il héritera de 134,2 milliards de francs d'actifs (voies ferrées, gares de triage...) et d'un montant de dettes équivalent. Responsable des investissements et de l'entretien du réseau, il percevra, en contrepartie, des péages auprès de la SNCF. Héritant du déficit de 10 milliards de francs par an de l'activité d'infrastructure et contraint, par décret, de geler les péages pendant deux ans, il recevra 8 milliards de francs de l'Etat en 1997 pour équilibrer ses comptes (qui s'ajouteront aux 18 milliards de francs de subventions actuelles). *« Nous sommes là pour faire évoluer le système ferroviaire dans le bon sens, en permettant notamment aux péages de jouer leur rôle de régulateur économique, avec une tarification plus élevée sur les lignes nouvelles et les lignes saturées »*, confie au *Monde* Claude Martinand, chargé par Alain Juppé d'une mission de préfiguration du nouvel établissement public et pressenti comme son futur président. *« La réforme n'entraîne ni séparation organique, puisque le RFN déléguera à la SNCF l'entretien du réseau, ni perte du monopole, garanti par la loi. Le seul monopole que la SNCF va perdre est celui de l'expertise »*, ajoute-t-il. La SNCF va donc pouvoir se recentrer sur le métier d'opérateur ferroviaire. Louis Gallois, son président, s'apprête à mettre la touche finale à son projet industriel qui vise à motiver les cheminots et reconquérir la clientèle.

Christophe Jakubyszyn

Louis Gallois constitue sa garde rapprochée

Six mois après avoir pris les rênes de l'entreprise ferroviaire, Louis Gallois renouvelle l'état-major de la SNCF. Dès jeudi 16 janvier, François Roussely sera à pied d'œuvre pour remplacer Pierre Fa, nommé début 1996 par l'ancien président Loïk Le Floch-Prigent au poste de secrétaire général. Conseiller maître à la Cour des comptes, M. Roussely a été membre des cabinets de Gaston Defferre et de Pierre Joxe ; ancien directeur de la Police nationale, il est actuellement secrétaire général pour l'administration au ministère de la défense. Sa nomination avait été précédée, le 2 janvier, par celle d'Emmanuel Hau, ancien directeur général délégué d'EDF, en tant que directeur général délégué aux finances de la SNCF.

Ces deux hommes, proches de Louis Gallois, participeront au comité exécutif, aux côtés d'Alain Poinssot, directeur général délégué chargé de la clientèle, et de Francis Taillanter, directeur général délégué chargé de l'infrastructure.

Avec les 32 heures, EDF-GDF pourra doubler ses recrutements

LA DIRECTION d'EDF-GDF a envoyé le lundi 13 janvier aux syndicats un premier projet d'accord social, qui fera l'objet d'une première réunion plénière entre les partenaires sociaux le jeudi 16. L'état-major d'EDF ne veut pas réduire cette réforme à un simple aménagement du temps de travail. L'ouverture prochaine du marché européen de l'électricité à la concurrence oblige EDF à s'intéresser davantage à ses clients industriels, les premiers concernés par l'ouverture, mais aussi aux particuliers qui y échapperont, au nom de l'égalité de traitement du service public.

Pour l'état-major, *« cette proposition s'inscrit dans une stratégie de développement de l'entreprise basée sur le service à la clientèle, sinon elle n'aurait pas de sens »*. De manière surprenante, toutes les dispositions précises figurent dans sept annexes. L'accès au temps choisi est désormais *« un droit ouvert à tous »*. Un agent volontaire qui s'engagera à travailler trente-deux heures pendant trois ans recevra un *« complément de rémunération »* équivalent à deux heures.

RÉDUCTION COLLECTIVE

Actuellement, seuls 4 000 agents (2,5 % des effectifs) travaillent à temps partiel. L'aménagement du temps de travail repose aussi sur le volontariat. Il prévoit de réduire le temps de travail des agents qui acceptent de travailler le midi, le soir, ou le samedi, en fonction des besoins de la clientèle. Mais dans ce cas, l'horaire collectif reste à trente-huit heures.

En revanche, des unités peuvent expérimenter une réduction collective du temps de travail. La durée du travail est alors comprise entre trente-deux et trente-cinq heures, en fonction des négociations locales, qui porteront également sur la compensation salariale. Elles seront ouvertes à tous les syndicats, et pas seulement aux signataires de l'accord national. Prudentes, les directions prévoient que les unités devront *« avoir vérifié que la majorité des agents concernés sont volontaires pour le projet »*.

Après deux chapitres portant sur la réduction d'un tiers des heures supplémentaires des 120 000 non-cadres et la réorganisation du temps de travail des cadres, qui pourront bénéficier de un à dix jours de congés suppplémentaires, l'accord prévoit que certains agents de cinquante-trois ans pourront partir en préretraite. Mais ce chapitre qui devait, l'automne dernier, faire l'objet d'un accord spécifique est désormais minoré. Seuls des salariés volontaires dans des secteurs en déclin en bénéficieront. Le dernier chapitre porte sur l'embauche des jeunes, dont *« la majeure partie »* se fera à temps réduit mais avec possibilité de passer à plein temps. Si aucun chiffre n'est donné, certains avancent un total de 4 000 recrutements par an, contre 2 600 en 1996.

Avant la réunion plénière de jeudi, chaque syndicat sonde ses troupes. Hostile à l'accord, la CGT reconnaît qu'elle ne sait pas comment il sera accueilli par les agents. Chez les autres syndicats, on affirme que la défiance à l'égard de la direction est telle depuis dix-huit mois que l'accord ne sera pas forcément bien reçu.

Dominique Gallois et Frédéric Lemaître

Le consommateur français est le plus pessimiste d'Europe

LES FRANÇAIS sont-il vraiment plus moroses que leurs voisins ? C'est ce qui semble ressortir du « baromètre européen de la consommation », créé par l'institut Ipsos pour le compte de la banque Sofinco, qui se propose d'interroger trois fois par an 6 000 personnes de sept pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, dont la population représente 89 % de celle de l'Union européenne) sur leur moral et leurs intentions de consommation.

A la question *« quand vous pensez à la situation économique de votre pays, quel est votre état d'esprit ? »*, les Français répondent *« pessimistes »* à 76 % (contre 22 % d'optimistes), tandis que 75 % des Néerlandais affichent leur confiance dans l'avenir de leur pays. Un pays qui affiche un taux de croissance annuel moyen de 2,6 % depuis dix ans et dont le taux de chômage est le plus bas d'Europe (6,6 %). Bonne surprise pour John Major, à moins de six mois des élections générales outre-Manche : 53 % des Britanniques se disent optimistes.

Presque aussi déprimés que les Français : les Belges et les Allemands, pessimistes à 72 %. Ces derniers, cependant, semblent faire la part des choses dès qu'on aborde leur situation personnelle. Interrogés sur *« l'évolution de votre niveau de vie et du pouvoir d'achat de votre foyer dans les prochains mois »*, 54 % des consommateurs allemands sont optimistes, soit autant que de britanniques. Les Néerlandais restent euphoriques (71 % d'optimistes) et les Français moroses (64 % de pessimistes). Les Italiens apparaissent comme les consommateurs les plus frustrés d'Europe, puisqu'ils estiment à 77 % qu'ils n'ont *« pas les moyens »* de consommer, alors qu'ils sont 69 % à affirmer avoir *« envie de dépenser »*. Un sujet d'inquiétude pour José Maria Aznar : 55 % des Espagnols affirment carrément n'avoir *« pas envie de dépenser »*, qu'ils en aient ou non les moyens.

BAS DE LAINE

En France, 59 % des consommateurs s'estiment empêchés de satisfaire leur fringale de consommation par leur manque de moyens. Conséquence logique : s'ils disposaient du jour au lendemain d'une augmentation de leurs revenus de 10 %, 43 % des Français la consacreraient *« en priorité à dépenser plus »* (45 % des Britanniques sont dans le même état d'esprit). Les Allemands (70 %), les Italiens (74 %) ou les Belges (68 %) préféreraient, eux, *« mettre de l'argent de côté »*, ce que les Français ont déjà fait : 15 % d'entre eux affirment être en état de mobiliser à court terme, *« pour faire face à une importante dépense imprévue »*, plus de 100 000 francs (hors endettement). C'est le taux le plus haut d'Europe. Globalement, 34 % des Européens disposent de moins de 5 000 francs d'épargne immédiatement mobilisable.

Le sondage met également en évidence les différences de perception de la future monnaie unique, qui laisse sceptiques 42 % des personnes interrogées. Sans surprise, Anglais et Allemands sont les plus méfiants à l'égard de l'euro.

Au fond, les consommateurs européens ne sont d'accord que sur un point : *« La perception du niveau des prix »*. Les consommateurs des sept pays interrogés par l'Ipsos estiment, à une écrasante majorité (70 %) que les prix ont *« plutôt »* ou *« nettement »* augmenté, tandis que 2 % pensent qu'ils ont baissé. Autant dire que la guerre des prix qui fait rage dans tous les secteurs de la consommation en Europe n'est pas près de se calmer.

Pascal Galinier

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 14 janvier en très légère baisse. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture à 18 093,13 points, en repli de 0,14 %.**

■ **LE DOLLAR était très ferme, mardi matin, lors des premières transactions entre banques européennes. Il s'inscrivait à 1,5917 mark, 5,3650 francs et 116,45 yens.**

■ **WALL STREET a établi un nouveau record, lundi 13 janvier. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance en hausse de 5,39 points (+ 0,08 %) à 6 709,18 points.**

■ **LES COURS du pétrole brut ont baissé, lundi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut *light sweet crude*, livraison février, a cédé 90 centièmes à 25,19 dollars.**

■ **L'AUTRICHE a lancé lundi un emprunt obligataire de 5 milliards de francs sur le marché international des capitaux, sous la direction de la caisse des dépôts et de JP Morgan.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

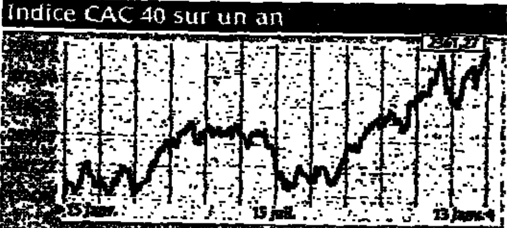
Effritement à la Bourse de Paris

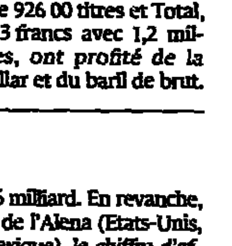
LA BOURSE DE PARIS a ouvert en très légère hausse, mardi 14 janvier, mais a rapidement cédé du terrain. En progression de 0,10 % au début des échanges, l'indice CAC 40 perdait 0,08 % à 2 359,33 points quelques minutes plus tard.

La veille, stimulées par la hausse de Wall Street, du dollar et du Matif, les valeurs françaises avaient inscrit un record en clôture. L'indice CAC 40 avait gagné 1,45 % à 2 361,27 points, dépassant ainsi le précédent record en clôture établi le 2 février 1994 de 2 355,93 points. En séance, l'indice est monté à 2 371,38 points (+ 1,8 %), un pic historique. « *Le franchissement du seuil de 2 555 points dessine une nouvelle impulsion haussière si Wall Street confirme son avancée. Les volumes traités donnent du crédit à cette hausse* », observait lundi soir un opérateur.

Paris rattrape le retard accumulé sur les autres places boursières européennes et sur Wall Street, montées à des niveaux inégalés l'année dernière. Sans exclure une correction à court terme, les analystes *restent haussiers* à moyen terme.

Du côté des valeurs, Elf Aquitaine, qui a gagné 1,60 % à 495,7 francs avec un volume d'échanges de 926 00 titres et Total, 1,51 % à 424,3 francs avec 1,2 million *de titres, ont profité de la* hausse du dollar et du baril de brut.

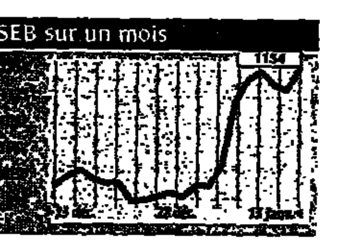




Seb, valeur du jour

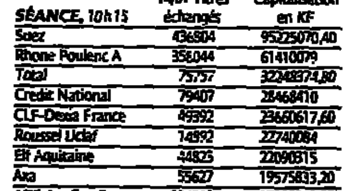
LE COURS DE L'ACTION Seb, cotée sur le marché à règlement mensuel, a *terminé la séance du lundi* 13 janvier en hausse de 2,2 %, à 1 154 francs. Les dirigeants du groupe d'électroménager (marques Calor, Rowenta et Téfal) ont annoncé une progression de 8 % des ventes consolidées au cours de l'exercice écoulé, à 9,86 milliards de francs.

Les ventes *ont reculé de* 1 % *en* France, à 3,06 milliards de francs et celles en Allemagne se sont repliées de 12 %, à 1,06 milliard. En revanche, dans les pays de l'Alena (Etats-Unis, Canada et Mexique), le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 11 %.



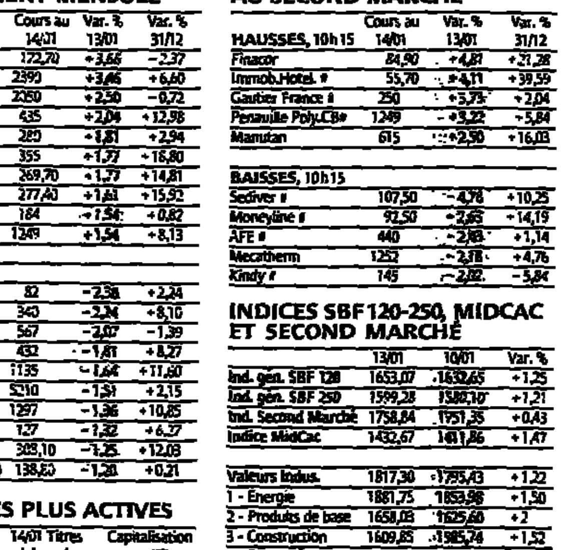
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 14/01	Var. % 13/01	Var. % 31/12
Rhone Poulenc A	172,70	+3,66	−2,37
Eurafrance	2390	+3,46	+6,60
Guyenne Gascogne	2050	+2,50	−0,72
Degremont	435	+2,04	+12,98
Eramet	280	+1,81	+2,94
Credit National	355	+1,77	+16,80
CS Signaux(CSEE)	269,70	+1,77	+14,81
Dassault Systemes	277,40	+1,61	+15,92
SCOR	184	+1,54	+0,82
Filipacchi Medias	1249	+1,54	+8,13
BAISSES, 10h15			
Finextel	82	−2,38	+2,24
Worms & Cie	340	−2,24	+8,10
Havas Advertising	567	−2,07	−1,39
Groupe Andre S.A.	432	−1,81	+8,27
S.E.B.	1135	−1,64	+11,60
Rue Imperiale(Ly)	5210	−1,51	+2,15
Dassault-Aviation	1297	−1,36	+10,85
Modinex	127	−1,32	+6,27
Cofleup	303,10	−1,25	+12,03
U.A.P.(COMPAGNIE)	138,60	−1,20	+0,21



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 10h15	14/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Suez	436804	95225070,40
Rhone Poulenc A	356044	61410079
Total	75757	32248374,80
Credit National	79407	28468410
CLF-Dexia France	49392	23660617,60
Roussel Uclaf	14892	22740084
Elf Aquitaine	44825	22090315
Axa	55627	19575833,20
AGF-Ass.Gen.France	104269	17500043,90
Eaux (Gle des)	23294	16326050

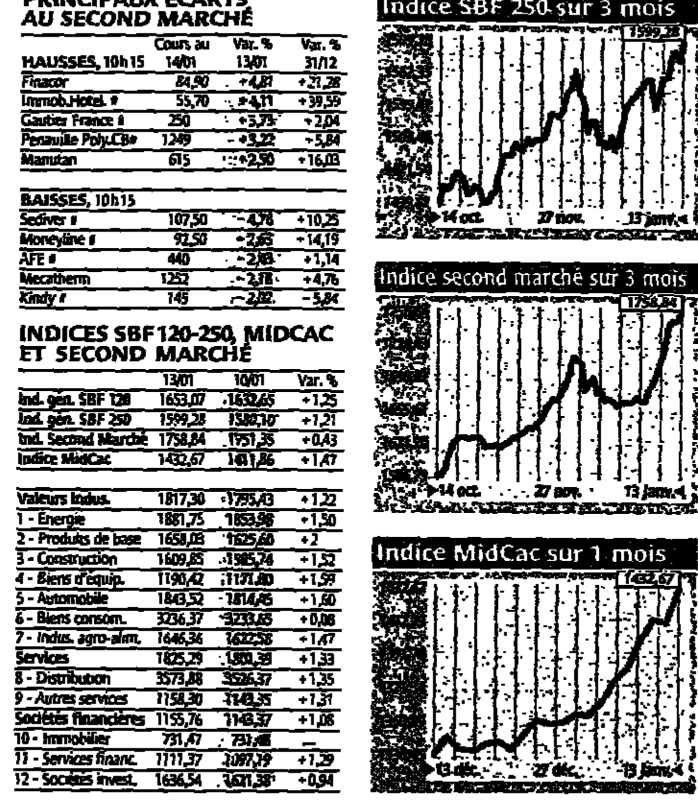


PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 14/01	Var. % 13/01	Var. % 31/12
Finacor	84,90	+4,81	+21,28
Immob.Hotel. #	55,70	+4,11	+39,59
Gautier France #	250	+3,73	+2,04
Penauille Poly.CB#	1249	+3,22	+5,84
Manutan	615	+2,50	+16,03
BAISSES, 10h15			
Sediver #	107,50	−4,78	+10,25
Moneyline #	92,50	−2,63	+14,19
AFE #	440	−2,00	+1,14
Mecatherm	1252	−2,18	+4,76
Kindy #	145	−2,02	−5,84

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	13/01	10/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1653,07	1632,65	+1,25
Ind. gén. SBF 250	1599,28	1580,10	+1,21
Ind. Second Marché	1758,84	1751,35	+0,43
Indice MidCac	1432,67	1411,86	+1,47
Valeurs Indus.	1817,30	1795,43	+1,22
1 - Energie	1881,75	1853,98	+1,50
2 - Produits de base	1658,03	1625,60	+2
3 - Construction	1609,85	1585,74	+1,52
4 - Biens d'équip.	1190,42	1171,80	+1,59
5 - Automobile	1843,52	1814,45	+1,60
6 - Biens consom.	3236,37	3233,65	+0,08
7 - Indus. agro-alim.	1646,36	1622,58	+1,47
Services	1825,29	1800,39	+1,33
8 - Distribution	3573,88	3526,37	+1,35
9 - Autres services	1158,30	1143,35	+1,31
Sociétés financières	1155,76	1143,37	+1,08
10 - Immobilier	731,47	731,48	—
11 - Services financ.	1111,37	1097,19	+1,29
12 - Sociétés invest.	1636,54	1621,38	+0,94



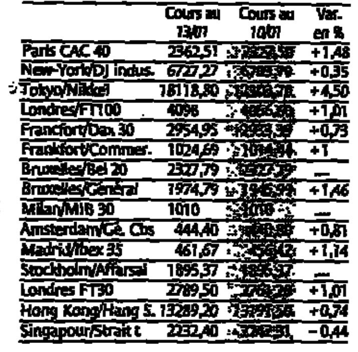
Stabilité à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 14 janvier en très légère baisse. L'indice Nikkei *s'est inscrit en clôture à 18 093,13* points, en repli de 0,14 %, après avoir cédé près de 3 % en milieu de journée.

La veille, Wall Street avait établi un nouveau *record, soutenu par* l'annonce de bons résultats trimestriels dans le secteur des banques. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait terminé la séance en hausse de 5,39 points (+0,08 %), à 6 709,18 points.

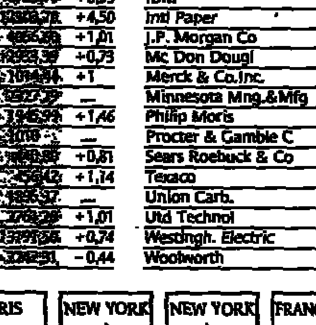
Sur le marché obligataire, le rendement *sur* les émissions du Trésor à trente ans, principale référence, était demeuré inchangé à 6,85 %. Les opérateurs étaient restés prudents dans l'attente de la *publication de l'indice des prix à la* consommation et des ventes de détail pour décembre aux Etats-Unis.

L'association professionnelle des *mutual funds* américains, *l'équivalent aux Etats-Unis des* sicav, a par ailleurs annoncé que l'épargne nette investie dans les fonds de placement en actions *s'est ralenti à 13,5 milliards de dol*lars en décembre, après 17,1 milliards en novembre.



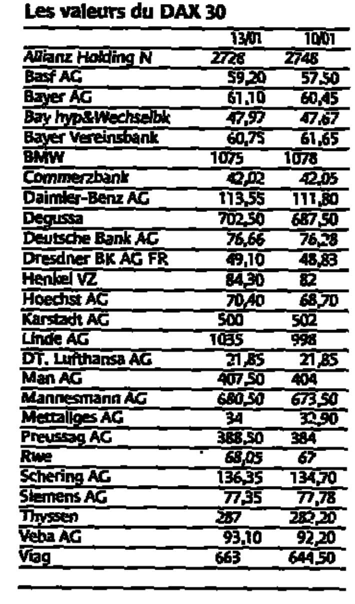
INDICES MONDIAUX

	Cours au 13/01	Cours au 10/01	Var. en %
Paris CAC 40	2362,51	[illegible]	+1,48
New-York/DJ indus.	6727,27	[illegible]	+0,35
Tokyo/Nikkei	18118,80	[illegible]	+4,50
Londres/FT100	4098	[illegible]	+1,01
Francfort/Dax 30	2954,95	[illegible]	+0,73
Frankfort/Commer.	1024,69	[illegible]	+1
Bruxelles/Bel 20	2327,79	[illegible]	—
Bruxelles/Général	1974,79	[illegible]	+1,46
Milan/MIB 30	1010	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	444,40	[illegible]	+0,81
Madrid/Ibex 35	461,67	[illegible]	+1,14
Stockholm/Affarsal	1895,37	[illegible]	—
Londres FT30	2789,50	[illegible]	+1,01
Hong Kong/Hang S.	13289,20	[illegible]	+0,74
Singapour/Strait t	2232,40	[illegible]	−0,44



NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	13/01	10/01
Alcoa	70,87	71,25
American Express	57	57,37
Allied Signal	70,12	70,75
AT & T	38,50	38,87
Bethlehem	9	8,87
Boeing Co	106,75	105,12
Caterpillar Inc.	79,37	78
Chevron Corp.	68,25	69,37
Coca-Cola Co	54	54,12
Disney Corp.	68	67,87
Du Pont Nemours&Co	104,50	106
Eastman Kodak Co	82,25	82,25
Exxon Corp.	103,37	105,75
Gén. Motors Corp.H	60,12	61,12
Gén. Electric Co	103,37	101,37
Goodyear T & Rubbe	54	54,50
IBM	164,12	163
Intl Paper	42,87	42,25
J.P. Morgan Co	102,50	99,75
Mc Don Dougl	66,12	65,25
Merck & Co.Inc.	82,87	83,25
Minnesota Mng.&Mfg	83,37	83,75
Philip Moris	114,87	113
Procter & Gamble C	108,25	109,25
Sears Roebuck & Co	47,75	47,12
Texaco	106,25	107,37
Union Carb.	43,62	42,62
Utd Technol	68,37	69,62
Westingh. Electric	19,37	19,50
Woolworth	21	20,62

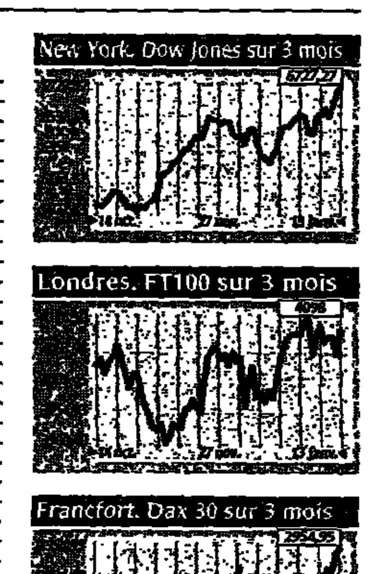


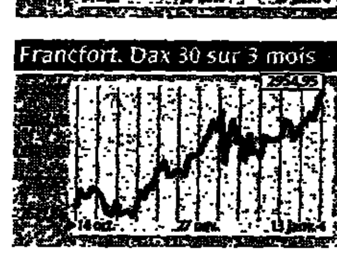
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	13/01	10/01
Allied Lyons	4,25	4,24
Barclays Bank	10,80	10,61
B.A.T. industries	4,72	4,65
British Aerospace	12,64	12,52
British Airways	6	6,07
British Gas	2,19	2,19
British Petroleum	7,14	7,01
British Telecom	4,03	3,96
B.T.R.	2,48	2,55
Cadbury Schweppes	4,88	4,83
Eurotunnel	0,76	0,77
Glaxo	9,07	8,93
Grand Metropolitan	4,36	4,32
Guinness	4,36	4,35
Hanson Plc	0,85	0,86
Great Ic	5,90	5,89
H.S.B.C.	13,16	12,79
Imperial Chemical	7,41	7,33
Marks and Spencer	4,71	4,67
National Westminst	7,59	7,45
Peninsular Orienta	6,28	6,19
Reuters	6,86	6,93
Saatchi and Saatch	1,05	1,04
Shell Transport	10,24	10,11
Tate and Lyle	4,70	4,67
Univeler Ltd	13,76	13,55
Zeneca	16,11	16

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	13/01	10/01
Allianz Holding N	2728	2748
Basf AG	59,20	57,50
Bayer AG	61,10	60,45
Bay hyp&Wechselbk	47,97	47,67
Bayer Vereinsbank	60,75	61,65
BMW	1075	1078
Commerzbank	42,02	42,05
Daimler-Benz AG	113,55	111,80
Degussa	702,50	687,50
Deutsche Bank AG	76,66	76,28
Dresdner BK AG FR	49,10	48,83
Henkel VZ	84,30	82
Hoechst AG	70,40	68,70
Karstadt AG	500	502
Linde AG	1035	998
DT. Lufthansa AG	21,85	21,85
Man AG	407,50	404
Mannesmann AG	680,50	673,50
Mettallges AG	34	32,90
Preussag AG	388,50	384
Rwe	68,05	67
Schering AG	136,35	134,70
Siemens AG	77,35	77,78
Thyssen	287	282,20
Veba AG	93,10	92,20
Viag	663	644,50





LES TAUX



PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Repli initial du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse mardi 14 janvier sous l'effet des *prises de bénéfice. Peu de temps après l'ouverture*, le contrat échéance mars perdait 10 centièmes à 129,56. La veille, le Matif avait clôturé en forte hausse, sans tenir compte des tensions sur les marchés américains, profitant des anticipations *d'une prochaine baisse de* taux par la Banque de France. Le contrat notionnel échéance mars avait progressé de 96 centièmes à 129,66. *Selon les opérateurs, l'obligataire français s'est déconnecté lundi des marchés américains qui* restent pénalisés par les craintes de resserrement monétaire outre-Atlantique. Le Matif a profité des anticipations de baisse de taux en Europe et plus parti*culièrement en France*.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 13/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,22	[illegible]	6,79	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	6,74	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	[illegible]	7,69	[illegible]
Italie	7,81	[illegible]	8,15	[illegible]
Japon	0,47	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,19	[illegible]	6,77	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 13/01	Taux au 10/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,19	[illegible]	99,90
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,13	[illegible]	99,56
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,63	[illegible]	99,63
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,09	[illegible]	99,17
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,69	[illegible]	99,33
Obligations françaises	5,98	[illegible]	99,38
Fonds d'Etat à TME	−2,56	[illegible]	100,03
Fonds d'Etat à TRE	−2,21	[illegible]	99,95
Obligat. franç. à TME	−2,09	[illegible]	99,90
Obligat. franç. à TRE	+0,08	[illegible]	100,03

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 13/01	Vente 13/01	Achat 10/01	Vente 10/01
Jour le jour	3,2500	—	3,2500	—
1 mois	3,29	3,41	3,27	3,40
3 mois	3,24	3,36	3,28	3,41
6 mois	3,18	3,30	3,28	3,38
1 an	3,19	3,31	3,32	3,47
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3574	—	3,3574	—
Pibor Francs 3 mois	3,3164	—	3,3164	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 9 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 12 mois	3,3203	—	3,3203	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1563	—	4,1563	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1458	—	4,1458	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1563	—	4,1563	—

MATIF

Échéances 13/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	162565	129,66	129,84	128,90	128,92
Juin 97	695	128,28	128,32	127,50	127,50
Sept. 97	34	126,62	126,62	125,82	125,82
Déc. 97	—	[illegible]	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	13014	96,82	96,82	96,78	96,78
Juin 97	12792	96,85	96,86	96,80	96,80
Sept. 97	7622	96,80	96,81	96,75	96,75
Déc. 97	4096	96,71	96,72	96,66	96,66
ECU LONG TERME					
Mars 97	1399	96,00	96,20	95,56	95,56

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 13/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	13280	2367,50	2377	2361	2361
Février 97	261	2369,50	2380	2365	2365
Mars 97	269	2377	2385	2371	2371
Juin 97	210	2338	2346	2338	2346

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,3586 | US/DM ↗ 1,5883 | US/¥ ↗ 116,4500 | DM/F ↘ 3,3738 | £/F ↘ 8,9570

Vigueur du dollar

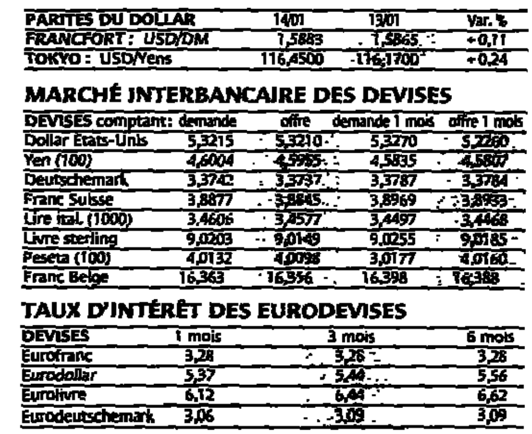
LE DOLLAR FAISAIT PREUVE d'une grande fermeté, mardi matin 14 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières euro*péennes. Il s'inscrivait à 1,5917 mark, 5,3650 francs*, ses plus hauts niveaux depuis deux ans et demi face à ces deux devises. Face à la monnaie nippone, le billet vert cotait 116,45 yens. Le mouvement de hausse du dollar, *lié au dynamisme de l'économie américaine, a été* conforté par les déclarations de Robert Rubin et de Hans Tietmeyer. Le secrétaire d'Etat américain au Trésor a affirmé qu'un dollar fort est dans l'intérêt des *Etats-Unis. De son côté, le président de la Bundesbank* a estimé que la situation actuelle sur le marché des changes lui convenait. Soutenu par la hausse du dollar, le franc gagnait du terrain, mardi matin, face à la *monnaie allemande*, à 3,3730 francs pour 1 mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 13/01	% 10/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,3800	−0,01	325	349
Ecu	6,5525	−0,07	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,3586	+0,66	5,0300	5,6300
Belgique (100 F)	16,3660	+0,01	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,5600	−0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4730	+0,46	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,6100	+0,06	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8115	−0,14	8,4100	9,2500
Gde-Bretagne (1 L)	8,9570	−0,20	8,5300	9,3800
Grèce (100 drach.)	2,1515	−0,49	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,5000	+0,19	70	80
Suisse (100 F)	388,5000	+0,11	375	399
Norvège (100 k)	84,2700	+1,09	75,5000	84,5000
Autriche (100 sch)	47,9560	—	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0460	+0,31	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3850	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,9788	+1,06	3,6600	4,2600
Japon (100 yens)	4,6048	−0,15	4,3900	4,7400
Finlande (mark)	113,3500	+0,22	106	117

PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	14/01	13/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5883	1,5865	+0,11
TOKYO : USD/Yens	116,4500	116,1700	+0,24



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,3215	5,3210	5,3270	5,2260
Yen (100)	4,6004	4,5965	4,5835	4,5807
Deutschemark	3,3742	3,3737	3,3787	3,3784
Franc Suisse	3,8877	3,8845	3,8969	3,8933
Lire ital. (1000)	3,4606	3,4577	3,4497	3,4468
Livre sterling	9,0203	9,0149	9,0255	9,0185
Peseta (100)	4,0132	4,0098	3,0177	4,0160
Franc Belge	16,363	16,356	16,398	16,388

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

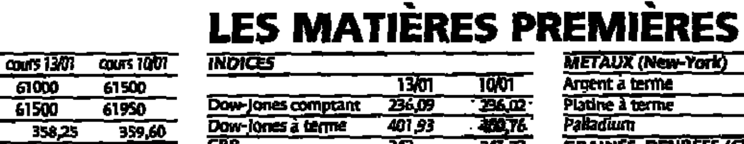
DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,26	3,28
Eurodollar	5,37	5,44	5,56
Eurolivre	6,12	6,44	6,62
Eurodeutschemark	3,06	3,09	3,09

L'OR

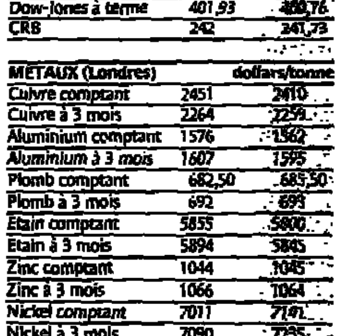
	cours 13/01	cours 10/01
Or fin (k. barre)	61000	61500
Or fin (en lingot)	61500	61950
Once d'Or Londres	358,25	359,60
Pièce française(20f)	353	355
Pièce suisse (20f)	353	355
Pièce Union lat(20f)	353	356
Pièce 20 dollars us	2365	2355
Pièce 10 dollars us	1322,50	1322,50
Pièce 50 pesos mex.	2300	2305

LE PÉTROLE

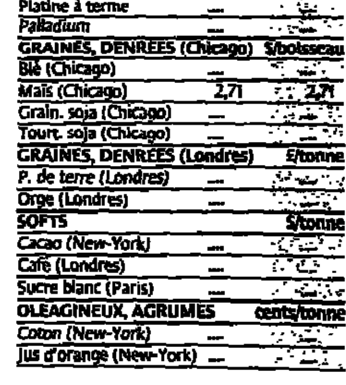
En dollars	cours 13/01	cours 10/01
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—



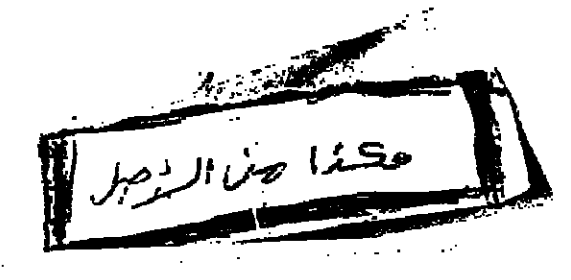
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	13/01	10/01
Dow-Jones comptant	236,09	236,02
Dow-Jones à terme	401,93	400,76
CRB	242	241,73
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2451	2410
Cuivre à 3 mois	2264	2259
Aluminium comptant	1576	1562
Aluminium à 3 mois	1607	1595
Plomb comptant	682,50	685,50
Plomb à 3 mois	692	693
Etain comptant	5855	5800
Etain à 3 mois	5894	5845
Zinc comptant	1044	1045
Zinc à 3 mois	1066	1064
Nickel comptant	7011	7141
Nickel à 3 mois	7090	7235



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	—	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,71	2,71
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	—	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 14 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 10h15

CAC 40 ↘ PARIS
–0,10 %
CAC 40 : 2359,00

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	955	959	+ 0,41	54,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	840	—	51,99
Renault (T.P.)	1620	1622	+ 0,12	93,39
Rhone Poulenc(T.P)	1870	1898	+ 1,49	105,01
Saint Gobain(T.P.)	1252	1252	—	85,41
Thomson S.A (T.P)	1015	1015	—	51,64
Accor	656	652	– 0,60	28
AGF-Ass.Gen.France	165	167,50	+ 1,51	3,75
Air Liquide	843	840	– 0,35	14
Alcatel Alsthom	430	431,20	+ 0,27	8
Axa	353,70	350,30	– 0,96	6,50
Axime	695	697	+ 0,28	—
Bail Investis	758	765	+ 0,92	29,52
Bancaire (Cie)	618	618	—	30
Bazar Hot. Ville	465	465	—	16
Bertrand Faure	228,90	229,70	+ 0,34	3,50
BIC	800	800	—	5
BIS	486	486,10	+ 0,02	8
Christian Dior	850	853	+ 0,35	5,80
Ciments Fr.Priv.B	162	162	—	17,50
Cipe France Ly #	716	718	+ 0,27	2
Clarins	809	800	– 1,11	7
CLF-Dexia France	475,40	482	+ 1,38	13,90
Club Mediterranee	356	355,90	– 0,02	4,50
Coflexip	312	308,10	– 1,25	3,30
Colas	734	735	+ 0,13	25
Comptoir Entrep.	10	10	—	2,50

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +–	Montant coupon (1)
Comptoir Moder.	2910	2895	– 0,51	22
CPR	435	435	—	20
Cred.Fon.France	65,50	65	– 0,76	28
Credit Lyonnais CI	130,10	130	– 0,07	10
Credit National	348,80	355	+ 1,77	13,50
CS Signaux(CSEE)	265	269,70	+ 1,77	5
Damart	4250	4249	– 0,02	65
Danone	774	772	– 0,25	16
Dassault-Aviation	1315	1297	– 1,36	8,50
Dassault Electro	529	529	—	4,30
Dassault Systemes	273	277,40	+ 1,61	—
De Dietrich	202	200,10	– 0,94	6,50
Degremont	426,30	435	+ 2,04	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,50	43,95	+ 1,03	—
DMC (Dollfus Mi)	123	123	—	4
Dynaction	123,50	123	– 0,40	3
Eaux (Gie des)	702	699	– 0,42	11,25
Eiffage	237	238	+ 0,42	28,80
Elf Aquitaine	495,70	492,50	– 0,64	13
Eramet	275	280	+ 1,81	6,60
Eridania Beghin	837	836	– 0,11	33
Essilor Intl	1601	1600	– 0,06	13,50
Essilor Intl ADP	1318	1325	+ 0,53	14,30
Esso	546	550	+ 0,73	8
Eurafrance	2310	2390	+ 3,46	72
Euro Disney	9,95	9,95	—	8,68
Europe 1	1155	1149	– 0,51	19
Eurotunnel	6,90	6,90	—	—
Filipacchi Medias	1230	1249	+ 1,54	13
Fimalac SA	481,10	480,50	– 0,12	160
Finextel	84	82	– 2,38	4,23
Fives-Lille	485	480	– 1,03	14
Fromageries Bel	4285	4345	+ 1,40	45
Galeries Lafayette	2075	2070	– 0,24	11
GAN	101,70	101,90	+ 0,19	4
Gascogne (B)	463	461,50	– 0,32	15
Lafarge	320	319,50	– 0,15	10
Lagardere	142	140,80	– 0,84	3
Lapeyre	310	311	+ 0,32	5
Lebon	177	176,50	– 0,28	7
Legrand	915	912	– 0,32	4,30
Legrand ADP	599	600	+ 0,16	6,58
Legris indust.	232	230	– 0,86	4
Locindus	786	790	+ 0,50	70,50

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 14 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	1,825 ↓
CEPME 8,5% 88-97CA	102,26	4,658
CEPME 9% 89-99 CA#	112,55	3,725 o
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,129
CFD 9,7% 90-03 CB	124,15	9,796 ↑
CFD 8,6% 92-05 CB	—	8,086 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	110,55	2,384
CFF 9% 88-97 CA#	103,75	2,614
CFF 10,25%90-01CB#	—	8,649
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,36	5,706 ↑
CLF 9%88-93/98 CA#	—	8,631
CNA 9% 4/92-07	122,85	6,362 d
CRH 8,6% 92/94-03	—	4,759
CRH 8,5% 10/87-88#	109,80	7,485 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	7,979
EDF 8,6% 92-04 #	—	6,668
Emp.Etat 6%93-97 #	101,30	3,049
Finansder 9%91-06#	122,75	1,282 d
Finansd.8,6%92-02#	117,25	8,365 ↓
Floral9,75% 90-99#	—	4,728
OAT 8,5% 87-97CA#	102,15	4,797
OAT 88-98 TME CA#	102,02	5,512 d
OAT 9/85-98 TRA	—	1,684
OAT 9,50%88-98 CA#	108,50	5,362 d
OAT TMB 87/99 CA#	—	3,784
OAT 8,125% 89-99 #	110,27	5,276 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	—	6,870
OAT 85/00 TRA CA#	107,60	2,258
OAT 10%5/85-00 CA#	118,34	6,438
OAT 89-01 TME CA#	105,90	5,512 d
OAT 8,5% 87-02 CA#	—	1,234
OAT 8,50% 89-19 #	123,27	1,956 ↑
OAT 8,50%92-23 CA#	123,50	6,218
SNCF 8,8% 87-94CA	109,30	8,415 ↓
Lyon.Eaux 6,5%90CV	926	

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 14 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
C.E.E #	◆	184	184
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		328	326
Change Bourse (M)		270	270
Christ.Dalloz #		2000	2020
CNIM CA#		201	200
Codetour	◆	289,70	289,70
Comp.Euro.Tele-CET		465	465
Confiandey S.A	◆	255	255
C.A.Haute Normand		326	326

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 10h15

MARDI 14 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	81	81
Coil	◆	169	169
Electronique D2	◆	540	540
FDM Pharma n.	◆	205	205
Genset	◆	256,50	256,50
High Co.	◆	182	182
Infonie	◆	125	125
Joliez-Regol	◆	86,10	86,10
Mille Amis	◆	119	119
Picogiga	◆	234,90	234,90
Proxidis	◆	29	29
Stelax	◆	4	4

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 10h15

MARDI 14 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	705	705
Crédit Gén.Ind.	◆	21,10	21,10
Générale Occidentale	◆	85,50	85,50
Mumm	◆	1450	[illegible]
Sté lecteurs du Monde	◆	190	[illegible]

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 13 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.J		22683,71	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T		252,11	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde		1367,57	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig		1828,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	o	1115,04	[illegible]

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

SOCIETE GENERALE

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C		37558,08	[illegible]
Actimonétaire D		30582,60	[illegible]
Cadence 1 D		1074,71	[illegible]
Cadence 2 D		1078,26	[illegible]
Cadence 3 D		1065,44	[illegible]
Capimonétaire C		406,10	[illegible]
Capimonétaire D		377,32	[illegible]

Fonds communs de placements

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Favor D	◆	1346,57	[illegible]
Sogeliance D	◆	1699,72	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	◆	160,74	[illegible]

SYMBOLES

o cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

PRÉHISTOIRE Le 18 décembre 1994, trois spéléologues découvrent en Ardèche, *sur le territoire* de la commune de Vallon-Pont-d'Arc, une grotte ornée des plus anciennes peintures et gravures connues à ce jour. ● ANNONCÉE solennellement par le ministre de la culture de l'époque, Jacques Toubon, la découverte de cette « Sixtine de Cro-Magnon » a aiguisé les appétits. ● LES PROCÉDURES se multiplient, opposant à l'Etat les trois découvreurs et *les propriétaires des terrains voisins*, autour des retombées financières de l'exploitation touristique et éditoriale du site. ● DEUX FONCTIONNAIRES, responsables des services *archéologiques régionaux* à l'époque de la découverte, sont mis en examen. ● L'EXEMPLE DE LASCAUX, deux fois moins ancien, fait espérer aux autorités locales 300 000 à 400 000 visiteurs par an *pour la re*constitution de la grotte.

La bataille judiciaire se poursuit autour de la grotte Chauvet

Deux ans après la mise au jour des plus vieilles peintures rupestres connues, les découvreurs de la cavité et les propriétaires des terrains où elle se trouve s'estiment spoliés par l'Etat et multiplient les procès

VALLON-PONT-D'ARC
de notre envoyé spécial

C'est juste derrière le pont d'Arc, là où l'Ardèche roule son eau claire. Exposée plein sud, la falaise de calcaire scintille au soleil. Il faut des jumelles pour apercevoir, à mi-paroi, une simple antenne. Elle est reliée à des caméras, à des alarmes et à deux portes blindées que des arbres cachent. Tout ce système préserve des curieux un trésor, un écrin, une mine d'or de la mémoire : la grotte Chauvet, site préhistorique majestueux habité de peintures et de gravures vieilles de trente mille ans.

Les rares privilégiés autorisés à franchir ce sas de protection sont revenus éblouis, émerveillés, fascinés de leur visite, à court de mots.

Une des dernières délégations à avoir *pénétré le lieu interdit* au public avait une allure particulière : menée par un juge, la procession comportait des greffiers, des avocats, des gendarmes et des requérants divers.

Depuis sa découverte, le 18 décembre 1994, la grotte Chauvet, la plus ancienne grotte ornée connue à ce jour, est devenue le centre d'un imbroglio judiciaire. Code civil et code pénal ont fait presque oublier l'épure achevée des dessins, les reliefs des gravures, les minutieux dégradés d'ocre... Etat, inventeurs et propriétaires des terrains ont confié aux tribunaux le soin de dénouer leurs conflits d'intérêts.

Chaque procédure en appelle une autre, et la plus totale confusion règne. C'est que l'affaire est d'importance. Notamment pour les découvreurs, Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel-Deschamps et Christian Hillaire, qui, ce dimanche 18 décembre 1994, dégagent les 7 mètres de la chatière qui vont les conduire au plafond de cette « Sixtine de Cro-Magnon ».

Un site majestueux deux fois plus ancien que Lascaux

Barrière de calcite
Panneau des Lions
Galerie des Croisillons
Panneau des Chevaux
Galerie du Mégacéros
Effondrement
Mains négatives
Mains positives
Panneau des Grandes Gravures
Panneau de la Panthère
Galerie du Cactus
Entrée actuelle
Points rouges
Vestibule des Ours
N
0 10 m

La grotte Chauvet s'étend sur 490 mètres de long. Le plan ci-contre en a été dressé par les trois découvreurs, qui y font figurer les panneaux majeurs des peintures rupestres les plus anciennes connues à ce jour. A droite, de haut en bas : une tête de cheval, un rhinocéros dont la corne démesurée suit la courbe de la paroi, et un détail d'un grand panneau de têtes de lion.

« Comme les joueurs de Loto rêvent de gagner les six numéros, raconte Christian Hillaire, *les spéléologues rêvent de trouver un Lascaux. »* Avec la grotte de la Combe-d'Arc (c'était sa première appellation), tous trois ont touché le gros lot : plus grande, plus belle, plus vieille que Lascaux. Premier réflexe, première marque de respect : ils quittent leurs chaussures.

Le samedi suivant, après une semaine de silence, ils retournent dans la grotte, avec trois amis, pour disposer un plastique de protection sur le sol, prendre des photos et des images vidéo. Le lendemain, ils avisent les autorités. Ils connaissent le dispositif à suivre en cas de découverte : Jean-Marie Chauvet est vacataire, à mi-temps, à la direction régionale des affaires culturelles, chargé de la surveillance des grottes ornées de l'Ardèche.

« SPOLIÉS »

Le ministère dépêche Jean Clottes, conservateur général du patrimoine, qui est immédiatement persuadé de l'authenticité du sanctuaire. Il faut encore garder le silence sur cette trouvaille jusqu'à l'organisation d'une conférence de presse à Paris. C'est à partir de là que les choses se sont gâtées, qu'*« on a été spoliés »*, disent aujourd'hui les trois découvreurs. Ils remontent le fil des événements au prisme de leur sentiment d'avoir été ballottés.

La découverte fut annoncée par Jacques Toubon, alors ministre de la culture, lors d'une conférence de presse à Paris le mercredi 18 janvier 1995. Dans le dossier remis aux journalistes, Jean-Marie Chauvet est présenté comme *« agent de surveillance titulaire au sein du service régional d'archéologie (DRAC Rhône-Alpes) »* et Eliette Brunel-Deschamps et Christian Hillaire comme des *« bénévoles »*. Ces qualifications ne sont pas neutres. Quelques mois plus tard, plusieurs procédures sont engagées sur les droits des photographies que les découvreurs perçoivent *via* l'agence Sygma. Selon le ministère, Jean-Marie Chauvet ne peut en disposer puisqu'il est fonctionnaire : la preuve en serait cette *« autorisation temporaire de prospection »* (du 14 décembre 1994 au 31 janvier 1995). C'est donc dans l'exercice de ses fonctions qu'il aurait découvert la grotte.

FAUX EN ÉCRITURE

Faux, rétorquent les trois spéléologues. D'ailleurs, Jean-Marie Chauvet n'a été titularisé que le 2 mars 1995, comme *« agent technique de 2e classe de surveillance et de magasinage »*. Lassés, persuadés que l'Etat *« leur vole leur découverte »*, ils finissent par déposer une plainte devant le doyen des juges d'instruction lyonnais. En décembre 1996, Patrice Béghain, directeur de la DRAC Rhône-Alpes au moment de la découverte, et Jean-Pierre Daugas, conservateur régional de l'archéologie, sont mis en examen pour *« faux en écriture publique par personne dépositaire de l'autorité publique »*. Car l'autorisation provisoire de prospection a été antidatée. Mais, dit-on au ministère, il s'agissait de rembourser à l'inventeur, et à sa demande, une partie des frais engagés pour protéger l'entrée du site.

Retour encore à la conférence de presse. Ce jour-là, le ministre présente les heureux propriétaires des terrains : la famille Coulange. Erreur de lecture du cadastre : il se révèle, après expertise d'un géomètre, que la famille Coulange ne possède qu'une partie du chemin d'accès, en bas de la falaise. Pour l'expert, le *« développement de la grotte s'effectue sous les parcelles »* de Pierre Peschier, Sully Ollier et Henri Helly, situées sur le haut de la falaise. La famille Coulange conteste ces conclusions, et le tribunal de grande instance de Privas a mis son jugement en délibéré.

La valeur des terrains à exproprier ouvre un autre contentieux. S'appuyant sur les estimations de l'administration des Domaines, l'Etat propose 25 centimes le mètre carré : soit 30 000 francs pour les 10 hectares concernés. La famille Coulange réclame 750 millions de francs, et le trio Peschier-Ollier-Helly dix fois moins. *« C'est du centimètre carré de garrigue au prix d'un Picasso »*, résume un Vallonnais amusé.

Pour les conseils des familles, les montants des indemnisations ont été évalués aux bénéfices de l'exploitation que générera la découverte. Badges, T-shirts, cartes postales, hôtels : la grotte deviendra une poule aux œufs d'or. Les propriétaires des terrains veulent donc leur part.

Jean-Pierre Ageron, le maire socialiste de Vallon-Pont-d'Arc – *« 1 990 habitants l'hiver et 40 000 l'été »* – préfère prendre les problèmes dans l'ordre. Son conseil municipal va bientôt décider de l'implantation de l'« espace de reconstitution » de la grotte, promis par le conseil général de l'Ardèche. Le concepteur du Futuroscope de Poitiers planche sur le sujet. Investissement estimé : une centaine de millions de francs. Ouverture envisagée : an 2000. Entre 300 000 et 400 000 visiteurs sont espérés chaque année. En attendant, Jean-Pierre Ageron est sûr d'une chose : *« Les artistes de la grotte sont des Vallonnais, il ne faudrait pas que Paris l'oublie. »*

Bruno Caussé

Le silence « réservé » de l'Etat

Au ministère de la culture, on se refuse à commenter officiellement les différentes procédures judiciaires en cours. On s'attendait bien à ce que cette découverte suscite des contentieux, mais leur nombre surprend. *« Nous avons voulu agir vite pour protéger la grotte,* observe-t-on, *et nos décisions ont été plutôt bonnes dans l'ensemble. »*

Il reste qu'on espère que les tribunaux parviendront à régler les dossiers dans le courant de l'année, même si l'on convient que certains sont plus épineux que d'autres. Il faut, insiste-t-on, que l'étude scientifique de la grotte, confiée à M. Clottes, ne soit pas trop retardée. Enfin, on se dit *« extrêmement réservé face à l'attitude de M. Chauvet »*. *« Si les trois découvreurs ont des griefs, nous avons aussi les nôtres à leur égard, mais l'Etat se tait. »*

Dix ans d'exploration des profondeurs

VALLON-PONT-D'ARC
de notre envoyé spécial

Ils ont le même accent qui chante, la même quarantaine, le même goût des profondeurs obscures et froides. *« C'est une histoire entre nous »*, résume Eliette Brunel-Deschamps, viticultrice installée à quelques kilomètres de Vallon-Pont-d'Arc. Jean-Marie Chauvet, gardien des grottes ornées de l'Ardèche, habite Les Vans, et Christian Hillaire, technicien, vit un peu plus au sud, dans le Gard. La spéléo les a réunis il y a plus de dix ans. A trois, presque chaque dimanche, ils écument l'Ardèche, pays fertile en boyaux, en cavités, en passages secrets. D'une formule, Christian Hillaire dit leur passion : *« Sous terre, c'est l'envers du décor. »*

Ils ont découvert une centaine de grottes, dont onze ornées. La « Chauvet » est leur douzième. Elle porte le nom de Jean-Marie, d'un commun accord. Lui, qui fut maçon, est sûrement le plus réservé des trois. Eliette Brunel-Deschamps tient le registre de leur célébrité – une collection d'articles de journaux – et les dossiers des procédures en cascade. Christian Hillaire a le verbe plus tranchant, les mots plus secs. C'est lui qui parle d'*« usurpation »*, lui qui peste contre *« les gens du ministère »*. *« Là-haut,* dit-il pour évoquer Paris, *il y a peut-être des personnes bien, mais on ne les a pas rencontrées. »* *« Cette grotte ne nous appartient pas, mais de là à nous éliminer... »*, modère Jean-Marie Chauvet. *« C'est notre enfant »*, poursuit Eliette Brunel-Deschamps.

ILS EN ONT PERDU L'ENVIE DE « BARTASSER »

Depuis le 18 décembre 1994, leur vie a basculé, ils en conviennent. Tout est allé si vite, l'émotion, puis la déception. *« C'est vrai que les répercussions n'ont pas été simples à gérer »*, admet Christian Hillaire. Ils en ont même perdu l'envie de prendre la lampe frontale pour aller *« bartasser »*, selon un terme de patois qui peut se traduire par « marcher hors des sentiers battus ». Ils ont consacré les 500 000 francs de droits d'auteur (pour leur livre et les photos) à payer leur avocat.

Le ministère a vendu des images de leur film vidéo aux télévisions du monde entier, le réseau Internet les diffuse aussi. *« Ils ont fait du business, c'est normal qu'on veuille toucher notre part »*, dit Jean-Marie Chauvet. Ils se sentent exclus, dépossédés.

S'ils ont porté plainte au pénal, c'était *« pour crever l'abcès »*. Jean-Marie Chauvet a été décoré de la médaille de la jeunesse et des sports. Désormais fonctionnaire titulaire, il perçoit 6 300 francs par mois. *« Notre victoire, c'est d'avoir su rester unis »*, conclut Christian Hillaire.

B. C.

Les peintures sacrées du mont Bego seraient de simples lichens

UN REBONDISSEMENT nouveau vient d'intervenir dans la polémique qui oppose Henry de Lumley, directeur du Muséum national d'histoire naturelle, à Emilia Masson, chargée de recherche à l'Institut d'études sémitiques du Collège de France, autour de la présence éventuelle de peintures rupestres dans une grotte du mont Bego, dans le parc du Mercantour (Alpes-Maritimes).

Le dernier numéro des *Comptes rendus de l'Académie des sciences* publie une « note », signée par Henry de Lumley et quatorze autres chercheurs, tendant à démontrer, résultats d'analyses à l'appui, qu'*« il n'y a ni peinture ni gravure »* dans cette cavité. *« Dans l'état actuel des recherches, aucune observation géologique, chimique ou biologique, aucune découverte archéologique ne permet d'affirmer qu'il s'agit ici d'une grotte sacrée »*, concluent les auteurs de ce texte. Ce qualificatif de *« grotte sacrée »* avait été avancé par Emilia Masson dans une autre note, publiée en juin 1996 par la même publication. La chercheuse expliquait avoir découvert, sur la paroi du fond de cette faille, des gravures et des peintures, parmi lesquelles *« des motifs circulaires ocres »*, une *« petite figure d'homme »* et *« la tête piquetée d'un caprin ou d'un cervidé »*.

PLAINTE CONTRE X...

Pour elle, il s'agissait d'une *« installation cultuelle »* liée aux sites tout proches de la vallée des Merveilles et de la vallée de Fontanalba. Henry de Lumley, qui étudie depuis trente ans les gravures de la vallée des Merveilles, conteste vigoureusement cette interprétation.

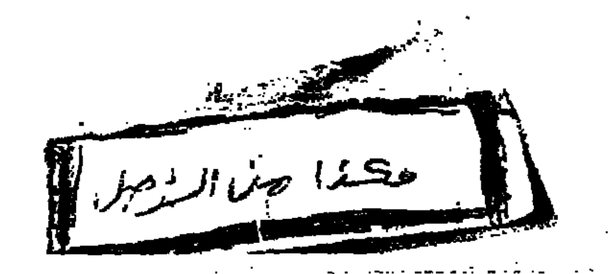
La polémique était sortie du cadre strictement scientifique quand, en septembre, Emilia Masson avait déposé une plainte contre X... pour dégradation de vestiges archéologiques, affirmant que des peintures avaient été effacées. Une expertise fut confiée à Jean Clottes, conservateur général du patrimoine chargé des grottes ornées, et à Roger Jaussaume (CNRS), spécialiste de gravure pariétale (*Le Monde* du 3 octobre 1996).

Dans leur rapport, les deux experts estiment que les photographies et les témoignages des collaborateurs d'Emilia Masson ne laissent aucun doute sur l'existence d'anneaux rougeâtres sur la paroi à un moment donné. Mais il s'agirait de lichens et leur disparition serait liée, selon eux, à un simple phénomène naturel. *« L'existence de peintures ne pourrait être établie que si des analyses prouvaient la présence de pigments indiscutablement étrangers au milieu »*, écrivent-ils.

Henry de Lumley et les cosignataires de la note de l'Académie entendent apporter cette preuve manquante. Ils détaillent les résultats de nombreuses analyses effectuées sur des prélèvements. Ils en déduisent que ce qu'Emilia Masson a pris pour des peintures n'est, en fait, que *« plusieurs types d'algues »* et *« des microorganismes filamenteux qui croissent à la surface de la roche »* et dont les teintes peuvent varier de l'orangé au vert en passant par le gris et le noir.

Emilia Masson souligne pour sa part que *« ni la localisation ni la date de ces nombreux prélèvements ne sont précisées »* dans la note. Elle précise qu'*« un prélèvement en bonne et due forme doit être autorisé et effectué sous la surveillance d'un représentant assermenté du ministère »*, ce qui, selon elle, n'a pas été le cas.

J.-P. D.



Marc Thiercelin a repris sa course dans le Vendée Globe en regrettant de ne pas avoir retrouvé Gerry Roufs

Le satellite canadien poursuit l'exploration de la zone où a disparu le skipper québécois

L'Agence spatiale canadienne poursuit son analyse des clichés-radars pris par son satellite. Celui-ci a survolé à trois reprises la zone du Pacifique où devrait se trouver le bateau du Canadien Gerry Roufs, dont les organisateurs du Vendée Globe sont sans nouvelles depuis le 7 janvier. Les recherches entreprises par les autres concurrents, Isabelle Autissier et Marc Thiercelin, ont été vaines. Un cargo indien devait arriver, mardi 14 janvier, pour sillonner la zone pendant trente-six heures.

IL A FALLU un ordre des responsables du Centre régional opérationnel surveillance et sauvetage maritime (Cross) d'Etel (Morbihan) pour qu'il abandonne ses recherches, samedi 11 janvier. Marc Thiercelin ne voulait plus quitter cette zone qu'il avait quadrillée en vain sur son *Crédit-Immobilier-de-France* pour tenter de trouver une explication à la disparition de Gerry Roufs.

Vendredi, il était arrivé dans une apocalypse de brouillard, de vagues et de vent au milieu d'énormes icebergs à la dérive. C'était bien l'« *enfer* » décrit par Isabelle Autissier. Impuissante et « *épuisée* » après vingt-cinq heures de louvoyage contre des vents contraires, la navigatrice était allée au bout de ses forces pour rechercher le skipper canadien. Elle venait de décider de repartir « *à contrecœur* », après avoir récupéré sa liberté de manœuvre des autorités maritimes françaises.

Après avoir emmagasiné le maximum de sommeil dans ses deux jours de navigation à se dérouter vers le nord, Marc Thiercelin s'était appliqué à respecter son plan de recherche : « *Trente minutes dehors d'abord chaque heure, puis quarante-cinq minutes quand je serai près du point où Gerry est supposé dériver. Un quart d'heure sera alors suffisant pour le repos, le réchauffage, la bouffe et le radar.* » Et quand on l'avait félicité pour son courage et sa détermination, Marc Thiercelin avait répondu, péremptoire : « *Vous n'avez pas à me remercier. Je fais mon boulot. Et Gerry est en plus un super-copain.* »

Plusieurs heures encore après avoir reçu l'autorisation de repartir, Marc Thiercelin était resté dans la zone qui a peut-être englouti son ami. Alors, quand on lui avait intimé l'ordre de reprendre sa route, il avait crié son désarroi : « *Cela ne va pas bien du tout en moi. J'ai beau me raisonner, je ne sais ce qui m'arrive. Peut-être l'usure, à force d'y croire...* » De la terre, ses amis ont compris ces mots qui se bousculaient. Ils savaient qu'ils avaient eu raison d'insister pour que le Cross d' Etel ne laisse aucune ambiguïté dans son ordre de rentrer.

« *Je me donne quelques jours pour apaiser ma tête. La course reprendra ses droits. Moi-même, je suis un survivant. Aussi, je me dois de tout faire pour donner une chance à l'espoir.* » disait Marc Thiercelin avant de repartir, la mort dans l'âme, vers le cap Horn. Il évoquait alors cette Mini-Transat endeuillée par deux disparitions à laquelle il avait participé en 1991. Par pudeur, il refusait de rappeler cette bôme qui l'avait projeté, inconscient, dans la mer, à l'occasion d'une course de l'Edhec. Une partie de son oreille interne lui manque depuis cet empannage qui aurait pu lui coûter la vie. Marc Thiercelin sait aussi ce que c'est d'attendre des secours. En 1992, au milieu de l'Atlantique, son équipage et lui avaient supporté deux jours et une nuit de tempête avant l'arrivée d'un cargo salvateur.

« JE DÉTESTE CE BLED... »

Depuis que le Vendée Globe vit au rythme étouffant des naufrages, Marc Thiercelin est lentement passé de la fascination à l'horreur. Dans les premiers jours de navigation au sud des 40es, il témoignait avec audace sur les mers australes : « *Quel enfer, mais qu'est-ce que c'est beau,* disait-il. *Il faut être privilégié pour trouver des conditions qu'on ne peut imaginer sans les avoir vues.* » Samedi, un mois après son passage du cap de Bonne-Espérance, il se contentait de dire, lapidaire : « *Je déteste ce bled à un point !* »

Jusqu'alors, Marc Thiercelin s'était bagarré pour un podium. Il avait réussi à devancer Hervé Laurent et Bertrand de Broc pour cette troisième place que leur laissaient Christophe Auguin et Gerry Roufs. En toute sécurité, car il a mis la priorité sur la fiabilité pour préparer son bateau. C'est celui que Christophe Auguin avait mené à la victoire dans le BOC-Challenge en 1990, et qui avait permis à Yves Parlier de gagner la Route du Rhum en monocoque en 1994, après l'avoir emmené dans le dernier Vendée Globe. Une grosse part du budget a été consacrée à la reconstruction d'une partie de la coque, à la révision de la structure et à un nouveau mât.

Créateur d'une école de croisière pour enfants sur un bateau de 15 mètres, il a déjà parcouru 100 000 milles en course alors qu'il n'a que trente-six ans. Il savait pourtant qu'il partait dans l'« inconnu » en s'alignant dans le Vendée Globe. Mais il voulait faire ce tour du monde en solitaire pour aller au bout de son expérience de marin. « *Ce qui compte le plus pour Marc, c'est le dépassement de soi* », dit de lui Louis Capdeboscq, son ami, qui a assuré la gestion de son projet.

Marc Thiercelin a consacré trois ans de sa vie à préparer ce tour du monde. Passé par l'Ecole Boulle, il se dit autant artiste que skipper. Il était parti des Sables-d'Olonne avec du matériel à dessin qu'il n'a jamais utilisé, faute de trouver du temps entre la navigation et les réparations. Pour réunir son budget, Marc Thiercelin a fait preuve de trésors d'invention.

Grâce à l'aide du Crédit immobilier de France, il a commercialisé un divertissement appelé « Captain Marck ». Sous la forme d'un jeu de l'oie, celui-ci fait découvrir la mer et le Vendée Globe aux enfants. Les toutes dernières images, dues à Jean-Claude Fournier, le dessinateur de Spirou, ont perdu leurs couleurs rieuses. Elles sont grises, mystérieuses, comme si Marc Thiercelin avait voulu laisser sa part de mystère à ce qui se joue dans les 40es rugissants et les 50es hurlants.

Christophe de Chenay

Trophée Jules-Verne : Kersauson en retard

La tentative d'Olivier de Kersauson paraît compromise. L'« amiral » reste cependant en mer pour tenter de battre le trophée Jules-Verne, le record du tour du monde en équipage établi en 1994 par les Néo-Zélandais d'Enza, en 74 jours, 22 heures, 17 minutes et 22 secondes. Après deux semaines de navigation, Sport-Elec, le trimaran d'Olivier de Kersauson a déjà 1 200 milles (environ 2 000 kilomètres) de retard sur Peter Blake et ses hommes. Depuis son départ de Brest, le 31 décembre, Sport-Elec a buté dans des anticyclones. Bob Rice, le routeur météo de Kersauson, estime cependant qu'après le passage de l'Equateur, la descente de l'Atlantique vers le Cap de Bonne-Espérance pourrait permettre à Sport-Elec de revenir dans le rythme du record.

Sam Hughes, coordinateur des sauveteurs australiens

« Il faut que le canot de survie soit plus facile à utiliser »

Le *debriefing* du sauvetage de Raphaël Dinelli, lundi 13 janvier à Canberra, se voulait purement technique. Il s'agissait d'analyser ce qui, à l'avenir, pourra être amélioré dans ce genre d'opération. Les participants n'ont pas mis en cause les latitudes sous lesquelles le naufrage de Dinelli a eu lieu. A l'issue de la réunion, le premier ministre australien par intérim, Tim Fisher, a une nouvelle fois félicité tous les participants pour le succès de l'opération. Nous avons demandé au coordinateur du Maritime Rescue Coordination Center (MRCC), Sam Hughes, de nous faire part de ses analyses.

« Quelles leçons pensez-vous pouvoir tirer de cette expérience ?

– C'est principalement en ce qui concerne le canot de survie que nous allons pouvoir faire des progrès. Il faut qu'il soit plus facile à utiliser par quelqu'un qui a des membres transis par le froid. Il y avait des réserves de nourriture qui flottaient à des bouées attachées au canot, mais Raphaël ne le savait pas. La radio n'était pas non plus assez facile à utiliser par quelqu'un d'épuisé.

– La chance a-t-elle eu un rôle dans cette opération ?

– Ce succès est bâti autour de trois facteurs. D'une part, le repérage de sa balise Argos qui nous a permis de nous rendre très précisément sur Raphaël. D'autre part, la volonté de survivre – c'est un très vaillant jeune homme – et l'efficacité de sa combinaison de survie. Enfin, l'exécution impeccable des manœuvres de sauvetage. Le seul élément que l'on peut attribuer à la chance, c'est que son bateau ait tenu jusqu'à ce que le premier avion de la RAAF arrive et puisse lui larguer un canot de survie. La coque coulait quelques minutes après. Ça, c'est vraiment de la chance.

– Souhaitez-vous faire pression auprès des organisateurs de ce genre de courses pour décourager le passage dans cette zone difficile ?

– La liberté des océans est d'y naviguer. Notre devoir est de secourir les gens en difficulté dans notre zone. Notre seul souci concerne les équipes auxquelles nous faisons prendre de véritables risques dans des opérations de ce type. Quand vous volez à 20 mètres d'altitude, avec une visibilité limitée par les embruns salés, c'est beaucoup de jeunes hommes et de femmes que vous mettez en danger, même s'ils savent ce qu'ils font. Mais c'est aux organisateurs des courses de prendre ces décisions en conscience. Nous, à chaque fois que quelqu'un sera en danger, nous ferons toujours notre devoir. »

Propos recueillis par Florence de Changy

La Juventus profite des travaux forcés de Gianpiero Ventrone

Le club turinois rencontre le Paris-SG, mercredi 15 janvier, en finale aller de la Supercoupe

TURIN
de notre envoyé spécial

Ceux qui souffrent sont vêtus de noir, de la tête aux pieds. Dans le froid perçant d'une matinée hivernale, les joueurs de la Juventus, coiffés de bonnets et emmitouflés dans des survêtements noirs, terminent une éprouvante séance d'étirements sur le terrain du vieux Stadio Communale, autrefois théâtre des exploits d'un certain Platini.

Au milieu des hommes en noir, deux surveillants habillés de bleu : l'entraîneur Marcello Lippi, sosie de Paul Newman, et Gianpiero Ventrone, petit homme brun au sourire énigmatique. *Deux hommes qui, depuis leur arrivée à la Juventus en juillet 1994, ont redonné le goût de la victoire à la Vecchia Signora (la Vieille Dame) turinoise.*

Pour la Juventus, qui n'en pouvait plus de vivre à l'ombre du Milan AC de Silvio Berlusconi, Lippi-Ventrone, c'est le ticket gagnant. Depuis l'arrivée des deux hommes en provenance de Naples, le club a tout raflé : le scudetto (saison 94-95) qui lui échappait depuis neuf ans, la Coupe d'Italie (1995), la Coupe d'Europe des clubs champions (1996) et enfin la Coupe intercontinentale, le 26 novembre à Tokyo, face aux Argentins de River Plate.

Si Lippi, adepte d'un pressing agressif et d'une grande vitesse d'exécution, a métamorphosé le style de jeu d'une équipe traditionnellement habituée à évoluer en contre et plus portée sur l'attentisme que sur la prise de risques, il ne doit ses succès qu'à sa collaboration étroite avec le « bourreau » Ventrone dont le titre officiel de préparateur athlétique est bien trop réducteur. « *Sans les méthodes de Ventrone, je n'aurais pu faire de la Juve ce qu'elle est devenue en quelques mois* », avoue Marcello Lippi.

MÉTHODES MUSCLÉES

C'est à Naples, au cours de la saison 1993-1994, que les deux hommes ont appris à s'apprécier. Lippi, ancien entraîneur de l'Atalanta Bergame, venait d'être engagé, et Gianpiero Ventrone, responsable de la préparation physique de l'équipe napolitaine, lui fit découvrir ses méthodes originales. Des méthodes sans pitié, parfois terriblement douloureuses pour les organismes, mais qui portent leurs fruits. Au programme des réjouissances : d'interminables séances de résistance musculaire, d'aérobic, et d'exercices variés à l'aide d'un matériel sophistiqué (tapis roulants, appareils de musculation ultra-performants, etc). Le tout ponctué par des prises de sang régulières qui permettent d'établir pour chaque joueur un programme individualisé.

Entrant régulièrement dans son ordinateur de nouvelles données, Gianpiero Ventrone ne cesse de perfectionner ses séances de travail. Une méthode qui rappelle celle utilisée au début des années 90 par le Brésilien Moracy Sant'Anna, responsable de la préparation athlétique du Sao Paulo FC, le meilleur club de la planète à l'époque. « *Souffrir aujourd'hui pour courir demain* » est la devise de Ventrone, étonnant personnage âgé de trente-cinq ans, fils d'un maréchal de carabiniers engagé dans la lutte anti-mafia et décédé il y a cinq ans. « *J'ai reçu une éducation très stricte. Mon service militaire, je l'ai effectué dans les commandos de marine, et les méthodes de préparation athlétique m'ont toujours passionné. Lorsque mon père a disparu, j'ai touché un petit héritage et j'ai dépensé tout l'argent pour acheter du matériel performant* », indique ce diplômé de l'Institut supérieur d'éducation physique dont les méthodes musclées ont été mal acceptées au début par les stars de la Juve.

Pourtant, dans le calcio, les joueurs ont toujours eu l'habitude de travailler très sérieusement leur condition physique. Dans tous les clubs, d'excellents préparateurs (Pincolini au Milan, Sassi à la Fiorentina, Focardi à la Sampdoria) font de leurs joueurs des athlètes impressionnants. Mais cela reste sans comparaison par rapport au travail demandé par le « monstre » Ventrone à ses troupes. « *Mon premier contact avec le calcio a été le stage d'avant-saison à Châtillon, dans le Val d'Aoste. Là, pendant trois semaines, j'ai découvert les méthodes de Ventrone. Ce fut terrible, très éprouvant. Mais ce travail physique monstrueux est payant* », souligne Didier Deschamps, devenu l'un des piliers du club turinois.

A la veille de rencontrer, mercredi 15 janvier à Paris, en finale aller de la Supercoupe, une équipe parisienne à la recherche d'un deuxième souffle, les Turinois ne s'inquiètent pas de ce rendez-vous supplémentaire dans le calendrier. « *La saison passée, j'ai dû jouer plus d'une soixantaine de matches,* se souvient Didier Deschamps. *Grâce au travail individualisé mis au point par Ventrone, j'ai pu tenir le coup en travaillant notamment mes dorsaux. Cette saison, nous n'avons eu que quatre jours de trêve et l'on joue pratiquement tous les trois jours, mais Ventrone nous surveille de près, et en suivant ses conseils personnalisés, nous pouvons tenir physiquement, même si actuellement le groupe connaît une petite baisse de régime.* »

Zinedine Zidane, arrivé à la Juventus cette saison, a lui aussi découvert les joies de la préparation « à la Ventrone » lors du traditionnel stage de Châtillon : « *Didier m'avait mis au courant de la dureté des séances. Alors, après l'Euro disputé en Angleterre, comme j'étais épuisé physiquement, je me suis offert un vrai mois de vacances. Un mois de repos total avant de découvrir Ventrone. Depuis que je joue à Turin, j'estime effectuer deux fois plus de travail foncier qu'à Bordeaux ! En France, j'avais souvent du mal à terminer mes matches. Ici, cela fait six mois que je me sens gonflé à bloc.* »

Alain Constant

Une notoriété réduite

Créée en 1972 à l'initiative du quotidien néerlandais *De Telegraaf* et reconnue officiellement par l'UEFA l'année suivante, la Supercoupe d'Europe n'a toujours pas réussi à se créer une identité forte. Les calendriers surchargés ont relégué dans l'ombre cette compétition opposant traditionnellement le vainqueur de la Coupe des clubs champions à celui de la Coupe des coupes. De l'Ajax de Cruijff au Bayern de Beckenbauer en passant par la Juventus de Platini, les plus grands clubs ont remporté ce trophée : douze fois pour les vainqueurs de la Coupe des clubs champions contre neuf fois pour les détenteurs de la Coupe des coupes. Afin de développer la notoriété de cette compétition, l'UEFA envisage d'organiser la Supercoupe en un seul match et sur terrain neutre, imitant en cela la Coupe intercontinentale. Ce match opposant le vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs champions à son homologue sud-américain, vainqueur de la Copa Libertadores, a trouvé son identité avec l'établissement d'une finale disputée à Tokyo depuis 1980.

Jennifer Capriati éliminée aux Internationaux d'Australie

« *JE NE VAIS PAS me décourager car je ne suis pas loin de mes objectifs* ». Par ces mots volontaires, Jennifer Capriati n'a pas voulu dramatiser, mardi 14 janvier, sa défaite surprise au premier tour des Internationaux d'Australie à Melbourne. L'Américaine a été battue par sa compatriote Jolene Watanabe (6-2, 3-6, 6-4). Elle avait pourtant commencé l'année en trombe en atteignant la finale du tournoi de Sydney où elle avait été battue, dimanche 12 janvier, par la Suissesse Martina Hingis.

De retour sur le circuit en 1996 après une éclipse de trente mois, l'ancienne jeune prodige du tennis féminin qui fut sixième mondiale en 1991, à quinze ans, ne désespère pas de revenir parmi les dix meilleures mondiales. Aujourd'hui 24e mondiale, Jennifer Capriati, qui a retrouvé des sponsors, cherche un nouvel entraîneur pour remplacer son père qui demeure très contesté dans le milieu.

RÉSULTATS

TENNIS

Internationaux d'Australie

● (1er tour)

● Simple messieurs

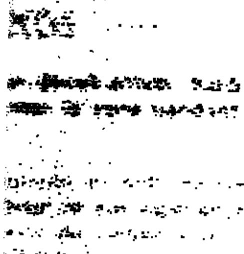
P. Sampras (E-U, nº 1) b. D. Pescariu (Rou.) 6-2, 6-4, 6-2 ; S. Bruguera (Esp.)b. L. Hewitt (Aus.), 6-3, 6-4, 6-3 ; N. Kulti (Suè.)b. K. Alami (Mar.)6-4, 6-2, 6-4 ; M. Larsson (Suè.)b. J.-A. Viloca (Esp.) 6-3, 6-3, 7-6 (7-3) ; M. Washington (E-U) b. J. Eltingh (P-B), 6-3, 6-7 (6-8), 6-3, 6-2 ; M. Rios (Chi., nº 9) b. P. Korda (Tch.), 7-5 (7-4), 6-3, 6-3 ; R. Furlan (Ita.) b. A. Cherkasov (Rus.) 6-4, 4-6, 6-3, 6-4 ; E. Ran (Isr.) b. J. Gimelstob (EU) 6-3, 7-6 (7/4), 3-6, 6-4 ; G. Kuerten (Bré.) b. M. Tillstrom (Suè.) 7-5, 7-6 (11/9), 3-6, 6-4 ; J. Knippschild (All.) b. S. Lareau (Can.) 6-2, 6-7 (2/7), 7-6 (7/5), 6-3 ; F. Mantilla (Esp.nº 14) b. G. Rusedski (G-B) 6-4, 5-7, 7-5, 6-2 ; J. Frana (Arg.) b. P. Cash (Aus.) 6-4, 6-4, 6-3. A. Berasategui (Esp., nº 16) b. T. Larkham (Aus.)6-1, 6-2, 6-4 ; W. Ferreira (RSA, nº 8) b. C. Costa (Esp.), 6-3, 6-2, 6-2 ; M. Joyce (E-U) B. R. Carretero (Esp.), 6-1, 7-6 (7-4), 6-1 ; F. DeWulf (Bel.) b. F. Wibier (P-B), 6-4, 6-2, 7-5 ; A. Boetsch (Fra.) b. D. Caldwell (E-U), 6-0, 6-0, 6-2 ; P. Tramacchi (Aus.) b. J. Van Herck (Bel.), 6-7 (6-8), 6-3, 6-4, 3-2, ab. ; S. Sargsian (Arm.) b. M. Ondruska (RSA), 7-6 (8-6), 7-5, 4-6, 6-2 ; M. Woodforde (Aus.) b. M. Tebbutt (Aus.), 6-4, 6-4, 7-5 ; G. Ivanisevic (Cro., n 3) b. B. Ellwood (Aus.) ; J. Bjorkmann (Suè.) b. B. Ulihrach (Tch.), 1-6, 6-1, 6-4, 6-2 ; L. Roux (Fra.) b. J. Stark (E-U), 1-6, 4-6, 7-6 (7-4), 6-2, 13-11 ; M. Rosset (Sui.) b. J. Sanchez (Esp.)6-4, 7-6 (9-7), 6-1 ; S. Draper (Aus.) b. A. Radulescu (All.), 6-2, 6-4, 6-7 (4-7), 6-3 ; H. Gumy (Arg.) b. O. Stanoytchev (Bul.), 6-4, 6-4, 6-4 ; J. Kroslak (Rép. slov.) b. A. Gaudenzi (Ita.) 4-6, 6-4, 6-2, 6-2 ; L. Paes (Ind.) b. J. Crabb (Aus.)6-4, 6-3, 6-4 ; A. Voinea (Rou.) b. H. Dreekmann (All.)6-2, 6-1, 4-6, 6-4 ; S. Dosedel (Tch.)b. G. Forget (Fra.), 6-2, 3-6, 6-3, 6-4 ; J. Courier (E-U, nº 11) b. S. Schalken (P-B) 6-7 (4-7), 6-3, 4-6, 6-1, 8-6 ; C. Ruud (Nor.)b. J. Siemerink (P-B, nº 13), 3-6, 4-6, 7-5, 6-2, 10-8.

● ● Simple dames

L. Raymond (E-U) b. S. Drake-Brockman (Aus.)6-2, 6-2 ; M. Kochta (All.)b. M. Werdel-Witmeyer (EU) 4-6, 7-6 (7/4), 6-0 ; N. Van Lottum (Fra.)b. S. Hack (All.)4-6, 6-3, 6-2 ; R. Dragomir (Rou.)b. J. Wiesner (Aut. nº 11) 4-6, 6-3, 10-8 ; N. Zvereva (Blé.)b. N. Feber (Bel.) 7-6 (11/9), 6-1 ; V. Ruano-Pascual (Esp.)b. C. Torrens-Valero (Esp.) 6-0, 3-6, 6-3 ; K. Brandi (EU) b. P. Begerow (All.)6-1, 6-1 ; I. Gorrochategui (Arg.)b. B. Stewart (Aus.)6-2, 6-1 ; P. Hy-Boulais (Can.) b. A. Dechaume-Balleret (Fra.)6-0, 2-6, 6-4 ; H. Nagyova (Svq) b. E. Gagliardi (Mon.)6-3, 7-6 (7/3) ; F. Labat (Arg.)b. A. Kremer (Lux.) 7-5, 4-6, 6-2 ; J. Taylor (Aus.)b. M. Antonio Sanchez-Lorenzo 7-5, 4-6, 7-5 ; J. Kandarr (All.)b. K. Nagatsuka (Jap.)6-3, 3-6, 6-3 ; M. Pierce (Fra.)b. E. Likhovtseva (Rus., nº 13) 3-6, 6-2, 6-4 ; F. Perfetti (Ita.)b. K. Studenikova (Slv.), 6-4, 7-6 (7-1) ; A. Huber (All. nº 5), B. A. Frazier (E-U), 0-6, 6-2, 7-5 ; L. Raymond (E-U) b. S. Drake-Brockman (Aus.)6-2, 6-2 ; R. Grande (Ita.)b. A. Montolio (Esp.), 6-4, 6-2 ; L. Davenport (E-U, nº 7), b. N. Dechy (Fra.)4-6, 6-1, 6-1 ; M. Tu (E-U) b. L. Cenkova (Tch.), 3-6, 6-2, 6-3 ; J. Watanabe (E-U) b. J. Capriati (E-U), 6-2, 3-6, 6-4 ; K. Boogert (P-B) b. N. Arendt (E-U), 3-6, 6-3, 6-4 ; S.-T. Wang (Taï.)b. L. Wild (E-U), 6-3, 6-1 ; M. Hingis (Sui., nº 4) b. B. Rittner (All.)6-1, 7-5 ; F. Lubiani (Ita.) b. R. McQuillan (Aus.), 6-2, 7-6 (7-4) ; M. Grzybowska (Pol.)b. S. Pitkowski (Fra.), 4-6, 6-3, 6-1 ; D. van Roost (Bel.)b. B. Fulco-Villella (Arg.), 6-0, 6-3 ; S. Farina (Ita.)b. A. Olsza (Pol.), 6-3, 6-2 ; P. Schnyder (Sui.)b. I. Majoli (Cro., nº 5), 7-5, 6-1 ; M. J. Fernandez (E-U, nº 14) b. L. Golarsa (Ita.)6-2, 4-6, 6-2 ; C. Rubin (E-U, nº 15) b. R. Zrubakova (Rep. Slov.), 7-6 (7-2), 6-3 ; Y. Basuki (Indo.)b. N. Sawamatsu (Jap.), 6-3, 4-1 ab. ; P. Suarez (Arg.)b. K. Kschwendt (Aut.)7-6 (11-9), 6-3.

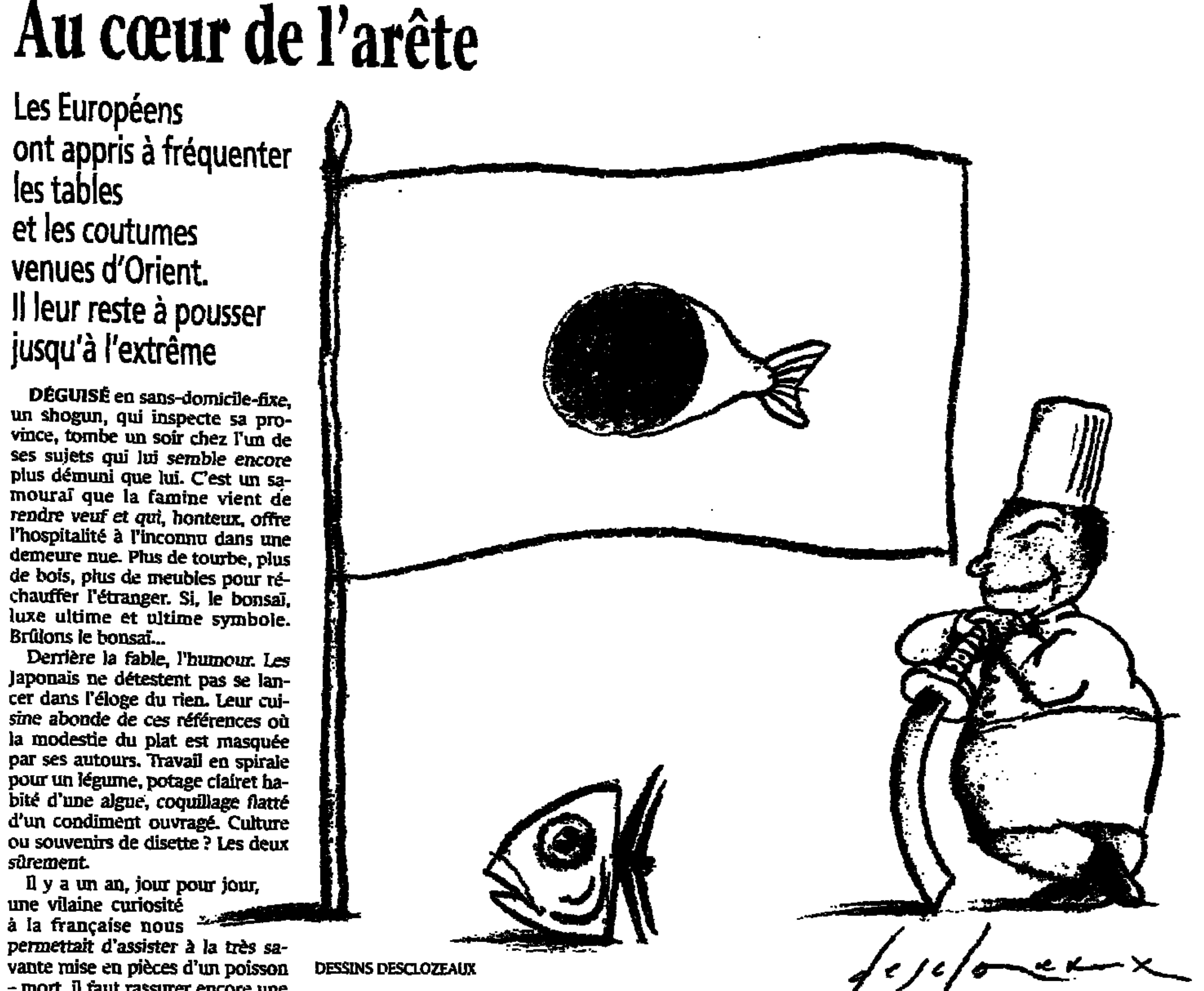
■ **RALLYE : l'Allemande Jutta Kleinschmidt (Buggy Schlesser-SEAT) a gagné** la 9e étape du Dakar-Dakar, lundi 13 janvier, entre Agadez et Oclan, signant ainsi la première victoire d'une femme dans l'épreuve. Au général, Jean-Pierre Fontenay (Mitsubishi) a pris la tête. Thierry Magnaldi (KTM) s'est imposé en catégorie motos, toujours dominée par Stéphane Peterhansel (Yamaha).

■ **FOOTBALL : l'entraîneur du SC Bastia, Frédéric Antonetti, a été suspendu** « *de banc de touche et de vestiaire d'arbitres* » pour trois mois, dont deux avec sursis, lundi 13 janvier, par la commission de l'éthique de la Ligue nationale de football (LNF) pour des injures et des menaces envers l'arbitre et des délégués du match Bastia-Monaco, le 12 octobre 1996.



Au cœur de l'arête

Les Européens ont appris à fréquenter les tables et les coutumes venues d'Orient. Il leur reste à pousser jusqu'à l'extrême



DESSINS DESCLOZEAUX

DÉGUISÉ en sans-domicile-fixe, un shogun, qui inspecte sa province, tombe un soir chez l'un de ses sujets qui lui *semble encore* plus démuni que lui. C'est un samouraï que la famine vient de *rendre veuf et qui*, honteux, offre l'hospitalité à l'inconnu dans une demeure nue. Plus de tourbe, plus de bois, plus de meubles pour réchauffer l'étranger. Si, le bonsaï, luxe ultime et ultime symbole. Brûlons le bonsaï...

Derrière la fable, l'humour. *Les* Japonais ne détestent pas se lancer dans l'éloge du rien. Leur cui*sine* abonde de ces références où la modestie du plat est masquée par ses autours. Travail en spirale pour un légume, potage clairet habité d'une algue, *coquillage flatté* d'un condiment ouvragé. Culture ou souvenirs de disette ? Les deux sûrement.

Il y a un an, jour pour jour, une vilaine curiosité à la française nous *permettait d'assister à la très sa*vante mise en pièces d'un poisson – mort, il faut rassurer encore une fois la SPA, qui s'était émue – et de mieux comprendre le haut pouvoir d'attraction du shashimi. Rien ne restait de l'animal, orfévré dans *des murmures d'acier, et immédia*tement prêt à remplir son office, sinon le squelette net et la tête, qui avait *été* cérémonieusement tranchée par le *milieu* et *mise en* attente d'un sort sur lequel il était préférable de ne pas s'attarder. *L'impénétrable* et très *distingué* M. Higashiuchi, directeur du Kinugawa, rue du Mont-Thabor, réservait sa réponse.

ET LA TÊTE ?

Quand le berger de l'Atlas, en *dessert du repas, casse l'os* du mouton pour tirer du mouton ce que l'on peut encore en espérer, il retrouve les grands gestes primitifs de *survie* ; ceux d'avant l'arrivée de l'assiette et de sa fourchette, du maître d'hôtel et de *l'addition. Les Romains de la dé*cadence seront les premiers excessifs à nous exonérer de ce souci d'économie et de respect de la chose mangée : l'orgie, pour tentante qu'elle soit, ne fait que mener tout droit au vomitorium. Il y *a toujours une notion de panique* dans la surabondance. Etranglées par leurs excès, nos gastronomies se condamnent d'elles-mêmes et ne résisteront pas indéfiniment à la pression de la sobriété.

Le fameux régime crétois – poissons *d'abord*, *fruits*, *fromage et* huile d'olive nécessairement –, dont on croit savoir qu'il laisse l'homme plus longtemps et plus généreusement debout, ne pourra pas, lui ou ses déclinaisons, ne pas finir par s'imposer, isolant le mangeur sous le tumulus de ses mangeailles, et le gourmet appliqué sous les fantasmes de ses fringales particulières.

Autre chose est de la philosophie de l'arête. Ici, nul souci à se faire, aucune crainte à avoir. Il suffirait seulement de savoir maîtriser sa peur. Qu'était devenue la tête de cette daurade royale *offerte au découpeur subtil qui, cir*conspect, nous laissait nous étonner de son habileté? La voilà, couvercle du bol levé, hurlante, révoltée, assaisonnée ; il convenait de la prendre avec des baguettes.

A la carte, elle se fait appeler *ara-ni. Un plat exclusivement* réservé aux Japonais ; ou alors il faut faire partie du club. La préparation est *simple. On tranche par le* milieu, on fait blanchir quelques minutes et on lance l'affaire à l'étuvée dans une composition à *base de sauce de soja légère*, allongée de *mirin* (vin de riz doux) et de saké. Les secrets de la recette seront à découvrir à mesure qu'on en admettra l'infaillibilité.

ET L'ŒIL ?

Car, *comme les sports de glisse* ou le saut à l'élastique, qui, dit-on, procurent de la sensation forte, la *cuisine peut quelquefois sur*prendre. Ça, par exemple. Naturellement, dans nos contrées timorées, l'effroi n'est acceptable que s'il est civilisé ; encore une histoire de goût. Mais que faire de l'œil du poisson après qu'on a re*connu que la préparation, sans* risque de se méprendre, était ce que l'on pouvait trouver de plus extravagant, de plus minimaliste et de meilleur ce soir-là dans une capitale donnée gastronomiquement pour la plus fameuse ? Le *dévorer.*

Il ne passait pas si mal : rond, cuit, encore attentif. Il faudrait pourtant supporter encore une autre épreuve, tout aussi succulente : celle de la limande limandée à la sauce soja ; mystère du *poisson sorti des limbes et requin*qué aux ardeurs d'une friture libératrice. Le règne de l'arête est ici *roi. La créature a été macérée dans* un bain de soja, d'orange et de citron et jetée, chair à part, dans l'huile frissonnante. On mange ce *nitsukke* accompagné de la marinade qui a servi à l'assouplir. Et c'est très fameux.

Jean-Pierre Quélin

★ Kinugawa, 9, rue du Mont-Thabor, Paris 1er. Tél. : 01-42-60-65-07. Fermé le dimanche. « Ara-ni » : 89 F ; « nitsukke » : 85 F. Carte à partir de 300 F.

La lentille verte du Puy

L'appellation d'origine contrôlée (AOC), est un bâton de maréchal *que peu de végétaux* se sont vu jusqu'ici attribuer. Ils ne sont que quatre en France à pouvoir s'en targuer. Le chasselas de Moissac, *la* noix de Grenoble, l'olive de Nyons et, depuis le 7 août 1996, la lentille verte du Puy. Un autre produit devrait rejoindre ce club très *privé. Il n'a cependant* guère de chance de finir sur notre table : il s'agit du foin de Crau. Récolté dans la plaine près d'Arles, c'est le nec *plus* ultra en *matière* de picotin. Trois fois plus cher que ses concurrents, il ne finit que sous la quenotte des pur-sang. La lentille du Puy n'a pas de ces *prétentions élitistes. « C'est un légume courant. Près de la moitié des lentilles vertes vendues en 1995 en France étaient de cette provenance »*, explique Jacques Gauthier, de la Fédération nationale du légume sec. Mais alors en quoi les 2 600 tonnes de lentilles du Puy sont-elles *différentes* de celles, vertes aussi, récoltées ailleurs en France ?

Une peau plus fine, moins d'amidon, un goût légèrement *plus sucré* : voilà ce qui la rend *unique*. Son aire de production, limitée à quatre-vingt-huit communes de la Haute-Loire, est en fait celle du plateau volcanique du Velay. Cette terre et ce climat lui ont donné *une couleur.*

Si l'on se reporte au décret que vient de lui consacrer la République, *« cette appellation est réservée aux lentilles portant sur un fond vert pâle des marbrures vert-bleu sombre. Elles ne doivent être récoltées que lorsque ces marbrures sont bien établies sur le tégument »*. Ces tâches d'émeraude à la surface proviennent d'un pigment, semblable à celui contenu dans les *myrtilles ou les fleurs de bleuet.*

Au début du siècle, par crainte de perdre leur récolte, à cause des orages, les agriculteurs ramassaient *souvent leurs* lentilles avant l'apparition de ces stigmates. Ce qui avait pour effet de faciliter les fraudes. En date du 4 avril 1985, un compte rendu de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire s'en alarme : *« On achète à bon marché les lentilles du Cantal et d'ailleurs, on les colore en vert, et elles sont vendues sous l'appellation lentilles du Puy. »*

Si ce genre de fripouilleries* n'a *plus* cours, cela n'empêche pas les lentilles du Puy de perdre encore de nos jours *leur* délicate pigmentation au moment de la cuisson. Pierre Pettex, qui dirige la maison Sabarot, premier producteur de ce légume sec en France, a une façon bien à lui de cuisiner la verte du Puy. *« Il faut*, dit-il, *jeter l'eau de cuisson une fois parvenue à ébullition, filtrer les lentilles dans une passoire, puis les remettre sur le feu, dans très peu d'eau, en les remuant sans cesse. Les amateurs y ajoutent un verre de cognac dans les deux dernières minutes. »* Une chose est sûre : mangez-les vite. En vieillissant elles ne seront pas moins bonnes, mais en revanche plus longues à cuire. Voilà pourquoi, par souci de cuisson, le décret sur les lentilles du Puy précise aussi que le mélange de deux années de *récolte est strictement interdit.

Guillaume Crouzet

★ Les 500 grammes de lentilles vertes du Puy sont vendus environ 7 francs le paquet par les marques La Gauloise, Vivien Paille ou Sabarot (cette dernière les propose aussi en sachet cuisson).

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE BATEAU-LAVOIR

■ Après une période « bleue » – au Canada, autour des produits de la mer, pendant quinze ans –, voici la période « rose » pour Jean-Marie Renversez, solidement amarré à Montmartre, à proximité du nouveau Bateau-Lavoir, *cité d'artistes heureux de trouver à leur porte une cuisine* de ménage, à petits prix, mitonnée par le chef et servie par toute la famille. Un décor sans âge, mais du linge de table et de la vaisselle de qualité. *Soupe de poissons, soupe à l'oignon, ou salade de foies de volaille*, rollmops à la crème, moules marinière à la sauce fine et parfumée. Tous les classiques d'un honnête bistrot. Au choix, ris de veau paysanne, entrecôte au roquefort *ou poivre vert*, lapin *moutarde*, *ou encore le* bœuf bourguignon, bien mijoté avec ses carottes. Quelques vins de circonstance, le saint-amour ou bien le pot de brouilly (60 F). Menus 98 F et 130 F.

★ Paris, 8, rue Garreau (75018). Tél : 01-42-54-23-92. Fermé samedi midi et lundi.

LE RELAIS DU PARC

■ La cuisine d'Alain Ducasse pour moins de 200 francs ? C'est (presque) possible au Relais de l'Hôtel Le Parc, attenant au célèbre établissement *qu'il dirige. Avec le chef Marc Chalopin et Jean-Jacques Caimant, Alain* Ducasse vient de modifier la carte pour lui donner une orientation régionaliste marquée. Deux règles, les produits et les saisons ; une vedette, les légumes. *Le résultat est l'étonnante juxtaposition* d'une poitrine de caneton mi-sauvage avec sa cuisse confite, de légumes – radis noir poêlé, betterave rouge – et de fruits, en l'occurrence une poire rôtie, l'ensemble lié par une sauce dolce-forte (155 F). A noter *l'hommage à Alain Chapel*, un *remake* du cappucino de champignons, bouillon *mousseux servi sur des* morceaux de crustacés au cerfeuil (85 F). Carte des vins commentée avec sobriété par Jean-Christophe, qui connaît aussi les cigares. Salle non-*fumeurs. Charmant décor de bistrot chic. Service sans détour. Plat et* dessert, environ 180 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, 55-57, avenue Raymond-Poincaré (75116). Tél. : 01-44-05-66-10. Tous les jours.

LA BETTOLA

■ Dans un bric-à-brac de vieilles poutres et d'enduits rustiques, Rosario *Picciolo, citoyen de Palerme, affirme être « le seul restaurant sicilien à Paris »*. La faconde et la bonhomie du patron désarment toute contestation. On se laissera guider parmi les entrées et les plats du jour, exécutés la plupart à la commande. C'est d'abord l'assiette *ucciardone*, mélange de hors-d'œuvre de saison, ou bien le *polipo* – le poulpe – tendre et délicatement assaisonné. Le morceau de bravoure est le plat de spaghettis à la palermitaine, cuits *al dente* et mêlés à l'huile d'olive parfumée de gousses d'ail *écrasées et de petits piments forts. Osso bucco, saltimbocca* (paupiette de veau) et calmars à la sicilienne, le vendredi. Table fantasque et sympathique. Menu (entrée, plat, café) 100 F. A la carte, compter 180 F.

★ Paris, 31, rue de Richelieu (75001). Tél. : 01-42-60 06 71. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasseries

LA PYRAMIDE

■ Décor convenu et classique des brasseries années 50, mais avec un personnel rajeuni et un couple plein d'allant, les époux Tirel, pour mener la barque. Plats du jour, moules marinière, fricassée de volaille sautée, *queue de lotte au citron ; d'autres spécialités sont accompagnées de* champigons du cru : morilles, girolles, cèpes. Epatant cou d'oie et magret farci de foie gras maison sur salade aux noix et savoureux jambon cru d'Auvergne. *Charcuterie artisanale et corrézienne de rigueur*, un délice. Le farci corrézien et sa mique, le porc au pruneaux et le fameux pounti, le cassoulet au confit d'oie évoquent la marmite pendue à la crémaillère et le temps suspendu ; le clafoutis maison et les crêpes au sucre entretiennent l'illusion rustique. Le cahors de chez Vigouroux (88 F) la prolonge. Formule express à 79 F. Menus 45 F (enfants), 100, 125 et 165 F. A la carte, compter 200 F.

★ Paris, 136, rue de Rivoli (75001). Tél. : 01-42-21-30-22. *Tous les jours, de* 7 heures à 23 heures.

LE TOTEM

■ La terrasse du Totem, suspendue face au Champs-de-Mars, est l'une des plus courues de Paris aux beaux jours. On se contente d'une salade, de quelques anchois marinés et d'un aimable vin frais. Mais en cette sai*son ? Carole et Pascal Rambaud, concessionnaires du restaurant du Mu*sée de l'homme depuis dix-huit mois, ont compris qu'il leur fallait un chef, un vrai, pour solliciter une clientèle autre que saisonnière. C'est à *Victor Bride*, un bon professionnel, *qu'il appartient depuis quelques mois* de remonter la pente. Des produits honnêtes, une formule du jour attrayante, le pari est en passe d'être gagné. La simple saucisse de Morteau aux lentilles tièdes peut être la meilleure ou la pire des entrées. Elle est *succulente. Quelques noix de saint-jacques fraîches sautées, sur un tian* de courgettes et tomates, et de nouveau opère la magie de ce lieu unique, un grand volume dont la décoration pourrait être singulièrement allégée. *A midi, formule du jour 119 F. L'après-midi, salon de thé, plats froids et* desserts de 14 h 30 à 19 h 30. Dernière commande à minuit. A la carte, compter 200 F.

★ Paris, Palais de Chaillot (Musée de l'homme) 17, *place du* Trocadéro (75116). Tél. : 01-47-27-28-29. Tous les jours de 12 heures à 2 heures.

Gastronomie

AMPHYCLÈS

■ Amphyclès, si l'on en croit l'abbé Barthélemy (1788), serait un cuisinier de la Grèce antique qui se défendait de l'abus des épices et de la compli*cation des apprêts. Personnage historique ou né de l'imagination de l'au*teur du *Voyage du jeune Anacharsis*, on ne sait ? Mais Philippe Groult, qui fut longtemps aux côtés de Joël Robuchon, se range sous cette enseigne *dans la lignée des meilleurs ouvriers de France – il fut lauréat en 1982* –, qui ont souci de la perfection au-delà de la tâche assumée, et pour qui la précision est une exigence. Le soufflé renversé de truffes fraîches et asperges d'hiver au genièvre, présenté sur une essence de truffes cristalline ou bien, *toujours*, l'araignée de *mer* d'Audierne en *carapace* flanquée de tourteau, homard et langouste, ou encore la fricassée de chapon demi-deuil en casserole au jus de truffes, comme le quartier de cochon de lait *braisé aux lentilles du Puy donnent la juste mesure d'un travail dont les* traits invisibles marquent la distance avec les goûts brouillés des plats à la mode, du prêt-à-manger où rien n'est reconnaissable, ni la texture, ni la fraîcheur, ni les saveurs !

Philippe Groult produit l'*excellence d'un savoir-faire en consacrant tout* le temps que l'on imagine à la préparation. Ce Normand inquiet, volontaire, exigeant et modeste, et sa jeune épouse passionnée, elle aussi, par la cuisine et merveilleuse hôtesse, forment une équipe solidaire d'artisans de cette réussite. *Un sommelier malicieux vous fera découvrir quelques* vins modestes des coteaux du Languedoc. Mais à ce niveau, la cuisine est comme la haute couture, un affichage vis-à-vis de l'étranger. Un repas chez Philippe Groult est donc l'exception, un moment de plaisir coûteux, une fête qui mériterait un autre cadre que celui de cette bonbonnière. *Menu : 320 F (déjeuner), 680 F (dégustation). A la carte compter 700 F.*

★ Paris, 78, avenue des Ternes (75017). Tél. : 01-40-68-01-01. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

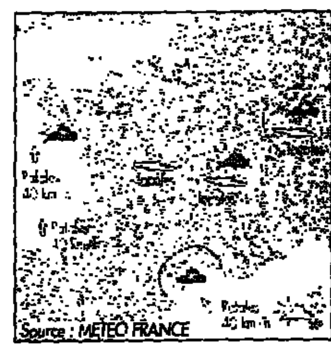
Une agréable journée d'hiver

UN PUISSANT anticyclone centré sur l'Europe centrale continuera à exercer son influence protectrice sur l'ensemble de la France. En conséquence, jusqu'à jeudi, le temps restera calme sur l'ensemble de notre pays, avec un soleil généreux, excepté en Alsace et dans la vallée de la Saône. Côté températures, il fera encore froid le matin, tandis que l'après-midi le thermomètre remontera sensiblement.

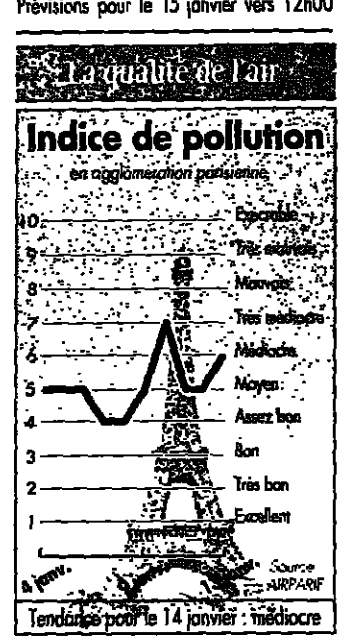
Mercredi, la majeure partie du pays connaîtra une nouvelle journée de soleil, sans aucun nuage ; la matinée sera toutefois à nouveau froide, avec parfois un banc de brouillard isolé, qui heureusement se dissipera rapidement ; l'après-midi sera elle très agréable, avec une nette remontée du thermomètre, surtout dans les régions du Sud. Deux régions ne bénéficieront cependant pas de cette agréable journée d'hiver ; il s'agit de l'Alsace et de la vallée de la Saône, où les brouillards givrants persisteront toute la journée, et maintiendront le thermomètre bien en dessous de 0 degré. La côte sud de la Bretagne et le pourtour du golfe du Lion verront par moments le soleil contrarié par quelques passages nuageux inoffensifs. Les vents resteront faibles partout en France ; ils seront même nuls dans le Nord-Est, le Centre et la région Rhône-Alpes, faibles de sud, dans le reste de la moitié nord, et de sud-est ou d'est dans les régions du Sud.

Les températures n'évolueront guère par rapport à la veille ; les gelées resteront fortes, entre – 7 et – 12 degrés dans le quart nord-est, ainsi que du Massif Central aux Alpes, et comprises entre – 2 et – 6 dans le reste du pays ; seront toutefois épargnées par ces gelées les franges littorales de l'océan, avec des minimales comprises entre 1 et 3 degrés, le pourtour méditerranéen et le domaine de l'autan où elles avoisineront 5 à 8 degrés ; quant aux maximales, elles n'arriveront pas à dépasser – 4 à – 7 degrés en Alsace et dans le val de Saône, tandis qu'ailleurs elles remonteront entre 5 et 8 degrés dans la moitié nord, entre 9 et 12 dans les autres régions, ainsi que dans les zones côtières de la Manche et de l'Atlantique, jusqu'à 15 egrés au pied des Pyrénées et les rives de la Méditerranée.

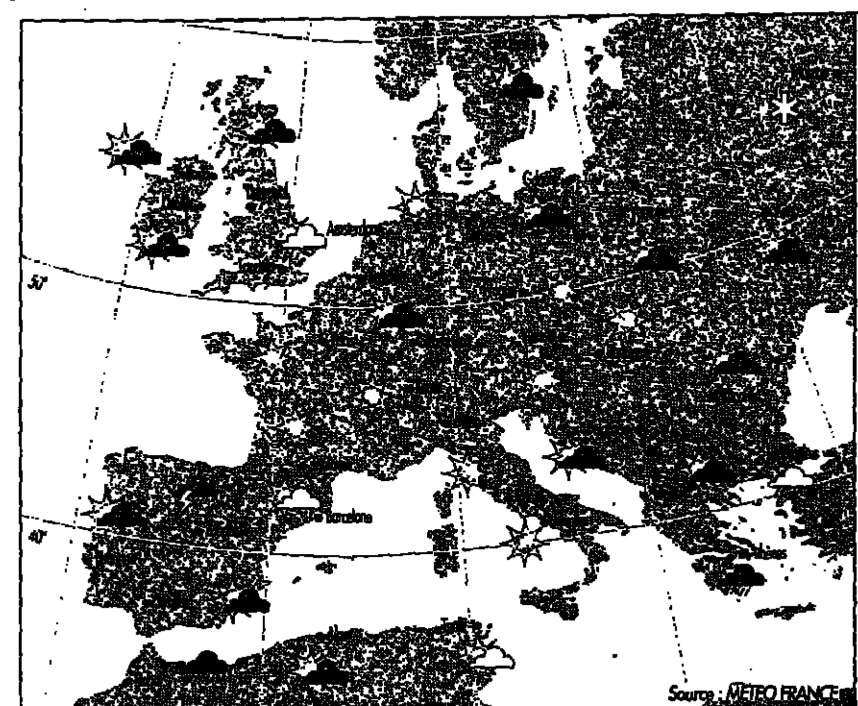
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



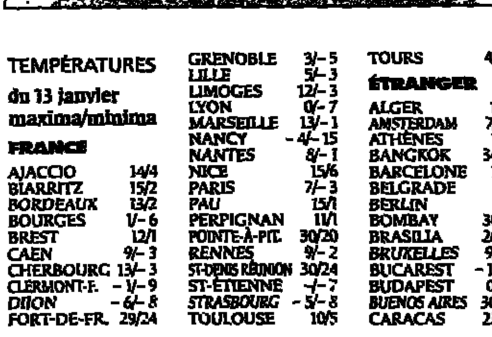
Prévisions pour le 15 janvier vers 12h00

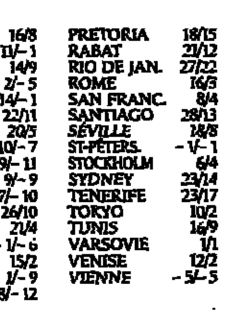


Tendance pour le 14 janvier : médiocre



Prévisions pour le 15 janvier vers 12h00





TEMPÉRATURES du 13 janvier maxima/minima

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	14/4	GRENOBLE	3/–5	ALGER	16/5	CHICAGO	–15/–19	LISBONNE	16/8	PRETORIA	18/15
BIARRITZ	15/2	LILLE	5/–3	AMSTERDAM	7/–2	COPENHAGUE	3/1	LONDRES	11/–1	RABAT	21/12
BORDEAUX	13/2	LIMOGES	12/–3	ATHÈNES	13/9	DAKAR	27/20	LOS ANGELES	14/9	RIO DE JAN.	27/22
BOURGES	1/–6	LYON	0/–7	BANGKOK	34/21	DJAKARTA	29/23	LUXEMBOURG	2/–5	ROME	16/3
BREST	12/1	MARSEILLE	13/–1	BARCELONE	13/4	DUBAI	23/12	MADRID	14/–1	SAN FRANC.	8/4
CAEN	9/–3	NANCY	–4/–15	BELGRADE	1/0	DUBLIN	11/3	MARRAKECH	22/11	SANTIAGO	28/13
CHERBOURG	13/–3	NANTES	8/–1	BERLIN	3/1	FRANCFORT	–4/–10	MEXICO	20/5	SÉVILLE	18/8
CLERMONT-F.	–1/–9	NICE	15/6	BOMBAY	30/16	GENÈVE	–1/–3	MILAN	10/–7	ST-PÉTERS.	–1/–1
DIJON	–6/–8	PARIS	7/–3	BRASILIA	26/19	HANOÏ	23/17	MONTRÉAL	–9/–11	STOCKHOLM	6/4
FORT-DE-FR.	29/24	PAU	15/1	BRUXELLES	9/–2	HELSINKI	1/1	MOSCOU	–9/–9	SYDNEY	23/14
		PERPIGNAN	11/1	BUCAREST	–1/–3	HONGKONG	19/16	MUNICH	–7/–10	TENERIFE	23/17
		POINTE-À-PIT.	30/20	BUDAPEST	0/–1	ISTANBUL	8/4	NAIROBI	26/10	TOKYO	10/2
		RENNES	9/–2	BUENOS AIRES	30/20	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	21/4	TUNIS	16/9
		ST-DENIS RÉUNION	30/24	CARACAS	23/18	KIEV	–5/–5	NEW YORK	–1/–6	VARSOVIE	1/1
		ST-ÉTIENNE	–/–7			KINSHASA	29/22	PALMA DE M.	15/2	VENISE	12/2
		STRASBOURG	–5/–8			LE CAIRE	21/10	PÉKIN	1/–9	VIENNE	–5/–5
		TOULOUSE	10/5			LIMA	25/20	PRAGUE	–8/–12		
		TOURS	4/–3								



Situation le 14 janvier, à 0 heure, temps universel

Prévisions pour le 16 janvier, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde

Décentralisation théâtrale

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes, Le Monde n'a pas paru du jeudi 9 janvier au mardi 14 janvier 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le premier journal de l'après-grève.

NOUS AVONS assisté samedi soir, à Colmar, à la première représentation du Centre dramatique de l'Est, fondé par le Syndicat intercommunal des villes de Strasbourg, Nancy, Mulhouse, Metz et Colmar. Ces cinq municipalités se sont en effet groupées pour donner plus de vigueur à leur effort de décentralisation théâtrale : les spectacles montés par le Centre dramatique de l'Est, présidé par M. Ergmann, dirigé par Roland Pietri, animateur de la Comédie des Champs-Elysées, seront représentés ainsi en maints endroits, créant un premier circuit d'échanges avant même que d'autres foyers suscitent en d'autres provinces des activités analogues permettant d'établir de département en départment, et de la province à Paris, un contact permanent où la vie dramatique française s'enrichira non plus seulement au lieu de sa capitale, mais dans toute la nation. M. Naegelen, ministre de l'éducation nationale, avait tenu à encourager de sa présence cette première manifestation.

Personne ne manquait à la représentation : robes du soir, smokings et fracs. Malgré de nombreuses difficultés – n'avait-il pas fallu refaire en dix jours les costumes, ceux de la création aux Ambassadeurs ayant eu maille à partir avec les mites –, le zèle et l'ardeur de la jeune troupe du Survivant emportèrent la sympathie des spectateurs et leurs applaudissements. L'interprétation d'une pièce comme celle de Jean-François Noël, Lorrain d'origine, requiert d'ailleurs de difficiles qualités. Les décors, dus à Gustave Stoskopf, recueillirent tous les suffrages.

Henry Magnan
(16 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6995

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III					■			■	
IV									
V							■		
VI			■						
VII				■				■	■
VIII					■				
IX		■							
X					■				
XI		■					■		

HORIZONTALEMENT

I. Ne vont jamais à la boucherie. – II. Des poisons pour les rats. – III. Ne peut donc pas attendre. Pronom. – IV. Assujettirent une voile. – V. Femme qui n'hésite pas à descendre. Dans le Nord. – VI. Evoque une bonne façon de parler. Fit perdre la tête à un saint. – VII. Etendue désertique. Sur le Danube. – VIII. Pays d'Asie. Un homme de passage. – IX. Faire du propre. – X. Abri pour une statue. Gouverné. – XI. Bien connus. Pronom.

VERTICALEMENT

1. Des gens qui ne peuvent pas se passer de sucre. – 2. Parler bas tout en fumant. – 3. Peut transformer un pentamètre en alexandrin. Nom donné au méchant loup. – 4. Dans un organisme féminin. Lac en Ecosse. – 5. Pronom. Paya cher son repas. – 6. Enclins à se frapper. – 7. A des flancs arrondis. Enlève de la valeur au tableau. – 8. Préposition. Le petit n'est pas commun. Sans chargement. – 9. Cheminée. Pays.

SOLUTION DU N° 6994

HORIZONTALEMENT

I. Grévistes. – II. Tactile. – III. Errata. An. – IV. Aliment. – V. Lin. Nil. – VI. Aiglon. Me. – VII. Lisérer. – VIII. Tues. Eus. – IX. Emut. Est. – X. Sasebo. Io. – XI. Néris. En.

VERTICALEMENT

1. Gueulantes. – 2. Il. Uman. – 3. Etrangleuse. – 4. Vaal. Lister. – 5. Ictinos. Bi. – 6. Staminée. Os. – 7. Ti. El. Rue. – 8. Elan. Messie. – 9. Sentier. Ton.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HONGKONG.** La première liaison directe par train express de passagers entre Pékin (Chine) et Hongkong devait être inaugurée cette semaine. – *(AFP.)*

■ **STRASBOURG.** Avec 2 055 542 voyageurs, le trafic passagers de l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim a dépassé pour la première fois les deux millions en 1996, en progression de 14,7 % par rapport à 1995. La desserte de Paris, qui a accueilli plus de 1,2 million de passagers (+ 16 %), absorbe la plus grande part du trafic. – *(AFP.)*

■ **AUTRICHE.** Tous les vols transatlantiques de la compagnie Austrian Airlines seront entièrement non-fumeurs à partir du 30 mars. Par ailleurs, la compagnie autrichienne a conclu des accords de coopération avec Delta Air, Swissair et Sabena pour desservir en commun à partir du 1er février de nombreuses destinations aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

■ **CALAIS.** 18 149 157 passagers ont transité par le port de Calais en 1996. Malgré la concurrence du tunnel sous la Manche, la hausse du trafic passagers est de 6,4 %, après un recul de 7,2 % en 1995. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** Conformément aux exigences de l'administration de l'aviation civile américaine (FAA), la compagnie aérienne néerlandaise KLM va inspecter sept de ses Boeing 747. Les vérifications demandées par la FAA concernent des liaisons électriques passant dans deux réservoirs situés dans les ailes. KLM est la seule compagnie néerlandaise concernée par ces mesures qui visent 433 avions dans le monde entier. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** Le gouvernement vietnamien a décidé de construire une deuxième route nationale reliant le nord au sud du pays. Cet axe routier, d'une longueur de 1 880 kilomètres, sera parallèle à la route Mandarine et à la cordillère montagneuse de Truong Son. Les travaux devraient commencer en 1998. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 16 janvier

■ **LA CITÉ UNIVERSITAIRE** (50 F + prix d'entrée), 10 heures, sortie du RER Cité-Universitaire devant les guichets (Pierre-Yves Jaslet).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture allemande, 11 h 30 ; *Les Femmes d'Alger*, de Delacroix, 12 h 30 ; la galerie des hommes illustres, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *En barque*, de Bonnard (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ ***SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES*** (50 F), 14 heures, 128, rue du Bac (Institut culturel de Paris).

■ ***LES SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE*** (55 F), 14 h 20, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Christine Merle).

■ **LA CRYPTE ARCHÉOLOGIQUE** sous le parvis de Notre-Dame (40 F), 14 h 30, sur le parvis de Notre-Dame devant la statue de Charlemagne (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA GRANDE GALERIE DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE** (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (Europ explo).

■ **L'HÔTEL DE SALM** et l'histoire de la Légion d'honneur (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 2, rue de Bellechasse (Didier Bouchard).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **PASSAGES COUVERTS** autour de la Grange-Batelière (50 F), 14 h 30, sortie du métro Le Peletier (Paris pittoresque et insolite).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ ***MUSÉE MARMOTTAN*** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

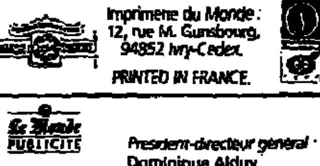
■ ***GRAND PALAIS*** : *exposition « Picasso et le portrait »* (34 F + prix d'entrée), 15 h 30, hall d'entrée (Musées nationaux).

■ **PASSAGES COUVERTS** (50 F), 15 h 30, 31 *bis*, rue du Faubourg-Montmartre (Claude Marti).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : *http:// www.lemonde.fr*	GO LEMONDE
Documentation *sur minitel*	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : *08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)*	

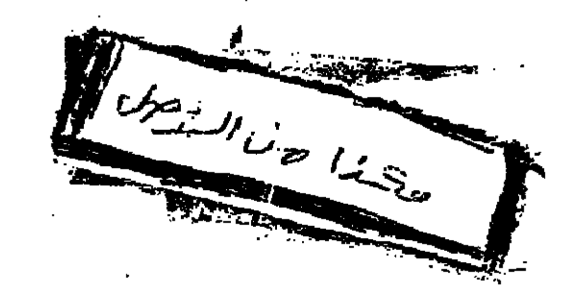
Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30



ART Les chiffres de fréquentation des musées de France, pour l'année 1996, marquent un léger mieux après une année 1995 très difficile. *La chute du tourisme, le plan « Vigipirate » mis en place après les attentats, les grèves de l'automne 1995, ont été les principaux responsables de cette érosion qui a suivi une grande période d'euphorie. Quatre cents musées ont en effet été construits ou rénovés durant les deux septennats de François Mitterrand.* ● LE LOUVRE, qui avait perdu près d'un quart de sa fréquentation en 1995, se redresse légèrement et s'est lancé dans une vaste campagne de conquête d'un nouveau public. ● LES CONSERVATEURS voient leur profession bousculée. Ils sont obligés de devenir des chefs d'entreprise pour mieux répondre aux nouvelles missions des musées : trouver de l'argent et des visiteurs.

Les musées cherchent à enrayer la désaffection du public

Après l'euphorie des années 1981-1993, la fréquentation a chuté. La baisse des budgets rend encore plus difficile la mission des conservateurs, qui ont multiplié les événements, notamment les expositions, pour tenir un pari délicat : séduire les profanes

LA FRANCE *serait devenue*, en *moins de quinze* ans, une terre bénie pour les musées. L'ère Mitterrand a vu éclore, de 1981 à 1993, 400 chantiers de construction, rénovation, extension. Le nombre d'entrées payantes dans les 35 musées nationaux est passé de 5,7 millions à 9,9 millions. On comptait environ 46 millions de visiteurs en 1993 pour les 1 100 musées de l'Hexagone. Onze millions pour le seul club des géants : Louvre, Versailles, Orsay, Musée national d'art moderne (MNAM). Orsay accueillait 600 000 visiteurs pour apercevoir la collection Barnes. On pouvait parler alors de « muséomania », chaque municipalité se battait pour avoir « sa » vitrine artistique. Les conservateurs, habitués *« à la lumière pluvieuse des verrières »* (Julien Gracq), se sont transformés en personnages médiatiques. Bref, les Français seraient devenus des amoureux de l'art.

Ce bel enthousiame retombe. La fréquentation des musées a en effet brutalement baissé en 1995, le Louvre perdant même un quart de ses entrées par rapport à 1994. Le phénomène touche aussi bien Orsay, Versailles, le MNAM que des musées de province rénovés à grands frais. Dans l'ensemble, la fréquentation a reculé de 7 points en 1995. Et, si les chiffres de 1996 marquent dans la plupart des cas un léger rétablissement, l'inquiétude demeure.

La vague d'attentats et les grèves de 1995, la baisse du tourisme (70 % des visiteurs du Louvre, d'Orsay et de Versailles sont des étrangers), la crise de la consommation, expliquent en partie une chute qui touche surtout les grands établissements généralistes qui font le gros des entrées. D'autres, centrés sur un artiste (Picasso à Paris, Matisse à Nice) ou enracinés en province (Grenoble, Nantes, Saint-Etienne, Lyon) tiennent le coup. Comme nombre de musées de société, *« plus populaires, à la fois lieu de mémoire pour les habitants et clé pour découvrir une région »*, explique Jean-Yves Marin, conservateur au Musée de Normandie, à Caen, qui annonce 42 000 visiteurs depuis trois ans.

CURIOSITÉ

Les spécialistes préfèrent observer vingt-cinq ans de fréquentation. La hausse est *« miraculeuse »*, affirme Françoise Cachin, directrice des Musées de France. Mais ce miracle doit être nuancé. Beaucoup de ces lieux bénéficient encore du succès de curiosité engendré par les ouvertures. Le Louvre a connu son « effet Pyramide » puis « Richelieu ». Le Musée des beaux-arts de Lyon capitalise ses travaux échelonnés depuis cinq ans, inaugurant sa quatrième aile le 24 janvier. Grenoble, ouvert en 1994, a attiré *« 150 000 visiteurs en trois ans, un record de France »*, triomphe son directeur, Serge Lemoine. Mais il faudra attendre quelques années pour savoir si le plus « gros » musée de province (18 000 m², 30 millions de francs de budget), tient ses promesses.

Les études montrent surtout que, si le nombre des entrées a augmenté, ce sont souvent les mêmes personnes – au profil socioculturel identique, cadres moyens et supérieurs, professions libérales, enseignants – qui reviennent plusieurs fois et gonflent ainsi les statistiques. Alors qu'un Français sur deux ne met toujours pas les pieds dans ces temples de la culture. A la Réunion des musées nationaux (RMN), on reconnaît que trop de gens *« restent inhibés par l'idée d'en franchir l'entrée »*.

Elargir le public, démocratiser la culture : ce fut le souhait d'André Malraux et l'ambition de Jack Lang. La multiplication des musées répondait généreusement à cet objectif. Pouvait-on éviter la déception ? *« C'était illusoire de croire qu'un musée allait attirer toutes les couches de la population »*, reconnaît Françoise Cachin. Comme *« on a cru follement que le prestige d'une exposition Barnes inciterait le public à aller découvrir les collections permanentes d'Orsay »*, dit-on à la RMN. Pourtant, quels que soient les résultats, la plupart des rénovations étaient indispensables pour valoriser les collections et rafraîchir des bâtiments souvent en piteux état. D'ailleurs, ceux qui n'ont pas fait cette révolution sont vides.

Cela ne console pas toujours les maires qui ont investi des dizaines de millions de francs dans une rénovation ou une création et découvrent, parfois avec stupeur, qu'il faut *« continuer d'alimenter la machine »*. D'où la prudence de Françoise Cachin : *« Quand un maire s'enthousiasme pour un projet de musée, on lui demande s'il a les moyens de le faire vivre. »* Car l'« effet nouveauté » retombe s'il n'est pas soutenu par des expositions. C'est le constat – *« déprimant »*, juge un conservateur – effectué par les responsables d'une quinzaine de musées de province interrogés par *Le Monde* : une belle architecture, une collection riche, une meilleure présentation, ne suffisent pas à attirer des visiteurs non avertis. Ainsi le Musée des beaux-arts de Rouen, fort bien reprofilé par Andrée Putman en 1992 et 1994, a vu sa fréquentation retomber, faute de moyens. A Villeneuve-d'Ascq, ce sont les grandes rétrospectives – Miró (1986), Léger (1990) – qui ont dopé les entrées. A Quimper, c'est l'exposition Picasso-Max Jacob (1994). Et Nantes a entrepris avec « L'avant-garde russe » (1993) une frénétique politique d'expositions tout en bouleversant régulièrement l'accrochage de son fonds permanent.

Il sera difficile de poursuivre ce que certains qualifient de *« fuite en avant »* tant les prévisions budgétaires 1997 sont douloureuses : 5 millions de francs de moins pour les expositions dans les musées nationaux en 1997. Le Musée de l'Annonciade de Saint-Tropez devra se contenter d'un seul événement sur les quatre annoncés. A Villeneuve-d'Ascq, on se dit *« inquiets »*, car *« le budget a été réduit du quart »*, le nombre d'expositions tombant de cinq à deux. Pour ce chapitre, Lyon n'a que 4 millions de francs. Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris a dû renoncer à son exposition Tatline de juin et n'a pu annoncer son programme d'automne. Cette obsession des expositions a conduit à *« négliger la promotion de nos collections permanentes*, estime Henri Loyrette, directeur d'Orsay. *Les visiteurs ne comprennent pas toujours les liens qu'il y a entre une manifestation ponctuelle et notre fonds »*.

L'ENSEIGNEMENT

Reste à savoir comment conquérir, de façon substantielle, un public nouveau. Pour les professionnels des musées, Françoise Cachin en tête, la seule réponse réside dans l'enseignement de l'histoire de l'art dans les collèges et lycées. *« Et même dans le primaire »*, ajoute Serge Lemoine. Cet enseignement, promis depuis vingt ans par tous les ministres de la culture successifs, reste dans les limbes. La création d'une agrégation d'histoire de l'art, qui se profile à l'horizon, pourrait faire sauter le verrou de l'éducation nationale.

En attendant, le public reste *« au cœur du débat des musées »*, dit-on à la RMN, qui incite à faire *« moins d'expositions, plus attractives »*. Partout, on se demande *« comment, avec moins d'argent, répondre à l'attente suscitée »*. Journées portes ouvertes, tarifs différenciés, gratuité, conférences, visites commentées, concerts, ateliers, films, opérations avec les comités d'entreprise : les services d'action culturelle des musées ont entrepris un travail de bénédictins, dont les retombées ne sont pas immédiates. Les scolaires sont les premiers visés. Grenoble est fière d'accueillir chaque jour jusqu'à dix-sept groupes d'élèves. Saint-Etienne, Nantes, Villeneuve-d'Ascq sont également en pointe. Lyon fait intervenir des psychomotriciens pour aider les tout-petits à appréhender les peintures.

Ce public gratuit – les visiteurs payants de demain – représente souvent le tiers des entrées. Et parfois plus. Ainsi le Musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq annonce *« une progression de la fréquentation de plus de 150 % en dix ans »*, passant de 38 000 en 1984 à 90 000 en 1996. Mais, sur la même période, les entrées gratuites sont montées de 7 300 à 70 000 et les entrées payantes ont baissé. Cette politique louable a donc un revers. Celle de voir certains établissements en difficulté perdre le contact avec le public actif et devenir, comme le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, *« de simples annexes scolaires »*.

Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

Les musées nationaux attirent moins de visiteurs

Evolution des entrées payantes (base 100 = 1980)

250% – 225% – 200% – 175% – 150% – 125% – 100% – 75%

1980 – 82 – 84 – 86 – 88 – 90 – 92 – 94 – 1996 estimations

Le Louvre – Ensemble musées nat. – Musées nat. hors Louvre

Source : Muséostat

Trois ans de fréquentation dans quelques établissements

	1994	1995	1996
Louvre * (Paris)	6 175 000	4 697 000	4 700 000
Orsay * (Paris)	2 248 000	2 083 000	2 135 000
Picasso * (Paris)	415 000	427 000	457 000
Orangerie (Paris)	474 000	430 000	440 000
Musée national d'art moderne (Paris)	948 000	788 000	800 000
Musée du Moyen Age de Cluny (Paris)	273 000	244 000	260 000
Arts d'Afrique et d'Océanie (Paris)	284 000	243 000	270 000
Arts et traditions populaires (Paris)	60 000	46 000	33 000
Domaine de Versailles	3 282 000	2 983 000	2 921 000
Antiquités nationales (Saint-Germain-en-Laye)	122 000	77 000	95 000
Musée des beaux-arts de Lyon *	175 000	195 000	180 000
Musée Chagall (Nice)	147 000	143 000	135 000
Musée des beaux-arts de Nantes *	134 000	148 000	159 000
Musée des beaux-arts de Rouen *	280 000	125 000	149 000
Musée de Grenoble *	330 000	255 000	190 000
Musée d'art moderne de Saint-Etienne *	99 000	94 000	94 000
Musée des beaux-arts de Caen *	65 000	90 000	75 000
Musée des beaux-arts de Quimper *	65 000	37 000	45 000
Musée d'Unterlinden (Colmar)	294 000	285 000	286 000
Musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq	95 000	83 000	90 000
Musée de la Chartreuse de Douai *	22 000	20 000	29 000
Musée des beaux-arts de Clermont-Ferrand *	27 000	26 000	19 000

* *Musées récents (moins de dix ans), rénovés ou en cours de rénovation.*

Ces chiffres totalisent les entrées gratuites et payantes. Il faut compter environ un tiers *d'entrées gratuites* (en majorité pour les scolaires). Pour certains musées, comme les Antiquités nationales, les Arts et traditions populaires, le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie, ou le Musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq, la proportion est inversée (de la moitié à deux tiers de scolaires).

La difficile mutation du conservateur en chef d'entreprise

« IL Y A VINGT ANS, les conservateurs se foutaient du public. Ce n'est plus le cas. » Ce constat abrupt est dressé par un responsable de la Réunion des Musées nationaux. Il traduit la mutation d'une profession, qui, de gré ou de force, a dû ajouter à sa mission scientifique première – conserver et étudier – un second volet : promouvoir ses collections auprès du public. Cette mutation ne réjouit pas tout le monde.

Quelques irréductibles estiment que *« ce qui importe est que l'exposition ait lieu et que le catalogue en témoigne »*. La fréquentation ? Secondaire. Ce raisonnement ne tient plus depuis que les musées, rénovés, médiatisés, toujours financés par l'argent public, sont scrutés à la loupe par des décideurs à la recherche de la moindre économie.

Attendre les subventions n'est donc plus possible. Ce qui fait dire à Jean Guibal, responsable du Musée dauphinois de Grenoble, que *« les conservateurs sont trop frileux. Aucune entreprise ne peut s'en tirer en faisant aussi peu d'actions de promotion que les musées »*. Et de conclure : *« Si les conservateurs français ne changent pas de métier, ils se retrouveront, dans quelques années, comme au Canada, dans les réserves en train de rédiger des notices. Et d'autres professionnels se chargeront de faire tourner les musées. »* Ce point de vue est partagé par Jean-Yves Marin, conservateur au Musée de Normandie : *« Les musées de société ont fait leur révolution copernicienne, pas les musées de beaux-arts »*.

Le scientifique doit donc se doubler d'un chef d'entreprise capable de lever des fonds, de convaincre les élus, de dialoguer avec les entreprises, de lancer des campagnes de publicité, de gérer un personnel varié. Et d'attirer un public nouveau. Les musées les plus riches ont créé – phénomène récent – des services de communication. Celui de Saint-Etienne a réalisé des clips et il affiche, chaque été, deux cent cinquante panneaux publicitaires dans les grandes villes de France pour vanter sa collection.

MISSIONS CONCILIABLES ?

Beaucoup sont aussi devenus des hauts lieux de consommation culturelle, avec restaurant, librairie, auditorium, spectacles, conférences, films et produits dérivés. Xavier Girard, directeur du Musée Matisse de Nice, reconnaît que sa profession est frappée par un *« trouble d'identité »*. Mais il ajoute : *« Cette mutation est une chance à condition de trouver un équilibre entre création et communication. Nous sommes d'abord des scientifiques. Attention de ne pas nous transformer en agents de voyage. »*

Ces deux missions sont-elles conciliables ? *« Oui. En travaillant soixante heures par semaine et plus. Dans ces conditions, on peut trouver le temps de faire de la recherche*, indique en riant Joëlle Pijaudier, directrice du musée de Villeneuve-d'Ascq, qui se bat pour dénicher du mécénat. *Mais à vouloir tout faire, il devient difficile de préserver un travail de fond. »*

Autre risque pour le conservateur débordé par ses tâches administratives : se contenter d'accueillir des expositions clés en mains, tapageuses. *« Cet effet Barnum s'accentue*, dénonce Xavier Girard. *C'est une des répercussions de la course aux expositions en France réclamées par de nombreuses municipalités soucieuses de rentabilité immédiate. »*

M. G. et E. de R.

Le Louvre, en quête de nouveaux visiteurs

DES MILLIERS d'œuvres, des millions de visiteurs. Il suffit de quelques points de variation dans le nombre d'entrées au Louvre pour que l'ensemble de la courbe de fréquentation des musées frémisse. Pourtant, le « plus grand musée du monde » est un mauvais baromètre. D'abord l'objet est instable, en travaux depuis plus de dix ans. Le public afflue et reflue au rythme de l'ouverture de telle ou telle tranche du chantier. Ensuite, c'est un monument, au même titre que la tour Eiffel, dont 68 % des visiteurs sont étrangers ; il est donc étroitement tributaire des variations touristiques.

Les mauvais chiffres de 1995 s'expliquent, insiste Brigitte Joseph-Jeanneney, administrateur général de l'établissement public, par une mauvaise conjoncture générale. L'année 1996 avait mal commencé. La baisse entamée dès l'été 1995 se poursuivait (– 11 % de visites au cours du premier semestre, par rapport aux six premiers mois de 1995). La remontée a été sensible au cours du deuxième semestre (+ 10 % comparés aux six derniers mois de 1995). Avec 4,7 millions d'entrées fin 1996, le Louvre retrouve son niveau de 1991-1992. L'ouverture, en novembre 1997, de 12 000 mètres carrés rénovés – dont les salles égyptiennes, grandes favorites du public – devrait doper sa fréquentation. Pour combien de temps ?

Après l'année noire, 1995, le volontarisme est de rigueur au Louvre. L'objectif avoué de Brigitte Joseph-Jeanneney est désormais la conquête d'un nouveau public : *« Il faut d'abord étudier le public. Nous nous sommes donc dotés de moyens d'analyse. Et puis aller le chercher. C'est ce que nous faisons. »* Claude Fourteau, adjointe au chef du service culturel du Louvre, pilote l'opération : *« Il faut contacter divers relais, comités d'entreprise, associations, éducation nationale, sans négliger le grand tourisme. Ensuite, il faut vaincre la timidité des nouveaux venus, les prendre par la main pour leur faire visiter le palais. Un travail de longue haleine, nouveau pour le Louvre. »*

Cette politique commence à porter ses fruits : en 1988, l'Association des amis du Louvre, qui délivre à ses adhérents une carte multientrée, regroupait 18 000 membres. Ils sont aujourd'hui 60 000. La Carte jeune, lancée le 1er décembre 1995 pour les 18-26 ans (l'entrée est gratuite pour les moins de 18 ans, les chômeurs et les RMistes) donne droit à des visites multiples, guidées ou non – le lundi, on peut même venir à deux. Il en a été vendu 23 000 en treize mois. Autre succès : la gratuité du dimanche, qui a attiré 336 000 visiteurs répartis sur onze dimanches, soit 72 % de visiteurs supplémentaires par rapport aux dimanches payants.

Ce nouveau public est parisien et, surtout, francilien. Reviendra-t-il ? *« C'est à nous de faire en sorte que oui*, indique Claude Fourteau. *On doit maintenant améliorer l'aide à la visite. Les gens sont, par exemple, totalement perdus devant les allusions mythologiques et religieuses. Il y aura, dans les nouvelles salles égyptiennes, un parcours très didactique. »* Les galeries commerciales ont-elles apporté un nouveau public au musée ? *« C'est plutôt le Louvre qui est la locomotive des galeries commerciales*, estime Brigitte Joseph-Jeanneney. *Mais elles contribuent à immerger le musée dans un lieu de vie. Ce qui est positif. »*

M. G. et E. de R.

Le succès sans égal du retable de Colmar

Le Musée d'Unterlinden de Colmar (Haut-Rhin) est exemplaire et atypique. Il est d'abord le musée le plus fréquenté de province, avec 286 000 visiteurs en 1996, pour une ville de 63 000 habitants et seulement 11 000 scolaires (3,8 %) quand, dans la plupart des musées, ce public captif représente un tiers des entrées. Une œuvre unique attire l'essentiel du public : le retable d'Issenheim, constitué de dix tableaux peints par Grünewald entre 1512 et 1516. La majorité des visiteurs sont des Allemands qui arrivent par cars dans la cité vosgienne. Unterlinden a pourtant subi une érosion de sa fréquentation (341 000 visiteurs en 1986) due à la chute du mur de Berlin. *« L'ouverture des frontières à l'Est a fait qu'une partie de notre public a préféré se porter sur des villes comme Budapest et Prague »*, explique Sylvie Lecoq-Ramond, la directrice qui a donc mis en place une solide politique d'acquisitions, mais aussi d'expositions, avec notamment Otto Dix à l'automne 1996. Car ce n'est pas l'argent qui manque dans ce musée associatif, donc privé, qui cache jalousement son budget.

Richard Hamilton, un chasseur de portraits en forme de spectres

Les œuvres récentes de ce grand nom du pop art

Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot, Paris 3e ; Tél. : 01-42-76-03-50. Du mardi au vendredi de 10 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures, le samedi de 10 à 19 heures ; jusqu'au 25 janvier.

Soit un artiste de soixante-quatorze ans et d'une notoriété internationale plus qu'honorable. Il a sa place assurée dans l'histoire, pour avoir été dans les années 50 l'un des inventeurs du pop art version anglaise, plus précoce, plus acide que la version américaine. Un risque le menace : demeurer englué dans le souvenir de cet épisode, apparaître aujourd'hui comme un héros d'autrefois. Le problème est donc : comment s'y prend-il pour esquiver le danger, pour rester en vie, autrement dit ?

L'artiste se nomme Richard Hamilton. Il expose des séries de travaux récents, qui sont parmi les œuvres les plus étranges et les plus intéressantes du moment. Quant au problème posé, la réponse est simple. Hamilton fait ce qu'il lui plaît, tente les expériences techniques les plus atypiques et, à l'évidence, se moque de savoir si tout cela s'inscrit dans un courant, une école, une mode. Ainsi est-il moderne, parce que toujours en mouvement.

Il présente deux séries d'œuvres, neuf autoportraits et cinq portraits. « Œuvres » est, en la circonstance, un mot commode, qui évite d'avoir à choisir entre des termes plus précis, tels que peinture, photographie, toile, tirage, image informatique. Une seule définition conviendrait, technique mixte, très mixte. A l'origine de chaque œuvre se trouve un Polaroid. Celui-ci représente le visage d'Hamilton vu à travers une plaque de verre sur laquelle de la couleur a été jetée en signes ou taches. La distance entre l'appareil, le verre et la tête, les variations de lumière et de chromatisme, les expressions de la face et les détails des vêtements sont autant de facteurs changeants. Hamilton en joue de manière à proscrire toute répétition et conçoit la série comme une suite d'esquisses pour un autoportrait qui naît de la somme de ces études. Il est, au sens propre, un produit de synthèse. Il l'est d'autant plus que le Polaroid est scannérisé, l'image retravaillée grâce à une *paint box* informatique puis tirée en Cibachrome, lequel finit marouflé sur toile, ironique retour *in extremis* aux matériaux et au format habituels du peintre.

Cette méthode calculée sert une réflexion sur le passager et le durable, la dissimulation et la révélation, les aveux et les mensonges, la surprise et la dérobade. Hamilton poursuit Hamilton, qui s'enfuit, s'arrête, se montre un instant, disparait encore. Ainsi en est-il de toute personne, chaque fois qu'un artiste veut la portraiturer, c'est-à-dire la percer à jour. Le modèle se change en spectre, quelle que soit l'habileté du chasseur – ou des chasseurs. Les cinq portraits en effet ont deux auteurs : Hamilton pour les manipulations récentes et Francis Bacon pour les Polaroid – plus anciens. Comme dans les tableaux de ce dernier, la forme se perd, les traits se troublent. Il ne reste du visage qu'une nuée en voie de dispersion. Symbole ? Vanité ?

Les autoportraits s'accompagnent de deux grandes vues d'intérieurs, alliages encore de photographie et de peinture. Des personnages s'y dressent, immobiles, dans des espaces indistincts – des personnages qui ne sont plus que des fantômes. C'est logique.

Philippe Dagen

NOUVEAU FILM

L'OMBRE BLANCHE
Film américain de John Gray. Avec Steven Seagal, Keenen Ivory Wayans, Bob Gunton, Brian Cox, Michelle Johnson. (1 h 31.)

■ Après le succès de *Seven*, il était fatal de voir arriver à l'écran plusieurs sous-produits qui tenteraient de reprendre une formule qui avait si bien fonctionné dans le film de David Fincher. *L'Ombre blanche* en est l'exemple parfait. Comme dans *Seven*, deux flics, un Blanc et un Noir, le premier spécialiste en criminologie, le second impulsif et immature, pistent un tueur en série qui abat ses victimes d'une balle entre les deux yeux avant de les crucifier. *L'Ombre blanche* comporte malgré tout des subtilités qui ne se trouvaient pas dans *Seven*. Ainsi, par on ne sait trop quel tour de passe-passe scénaristique, on apprend que le serial killer était manipulé par un homme d'affaires qui tentait de vendre des armes nucléaires à des milices serbes. L'homme qui sauvera le monde de cette catastrophe est interprété par Steven Seagal, un Stallone du pauvre, dont le regard terriblement vide contraste avec le rôle de penseur bouddhiste qu'il interprète, utilisant les armes de la méditation pour lutter contre le crime, vêtu d'une veste à fleurs. Steven Seagal déploie beaucoup d'efforts pour se rendre intelligent avec un succès très inégal. ***Samuel Blumenfeld***

La complémentarité inversée des chefs de l'Ensemble InterContemporain

Le concert des vingt ans de la formation créée par Pierre Boulez

L'Ensemble InterContemporain est né, voilà vingt ans, à l'initiative de Pierre Boulez pour pallier le désintérêt de beaucoup de formations orchestrales pour les préoccupations inédites des compositeurs. Il est loué par les uns – la plupart des artisans de la modernité – et décrié par les autres – de plus en plus rares à ne pas trouver la représentation de leur esthétique au sein d'une programmation éclectique.

PHILIPPE SCHŒLLER : Feuillages. HELMUT LACHENMANN : Mouvement. ELLIOTT CARTER : Concerto pour clarinette. GYÖRGY KURTAG : Opus 27 n°2 (Double Concerto). Alain Damiens (clarinette), Florent Boffard (piano), Jean-Guihen Queyras (violoncelle), Ensemble InterContemporain, Ensemble Modern, David Robertson, Pierre Boulez. Cité de la musique, le 10 janvier.

On évoque souvent le fossé, incontestable, existant entre la création contemporaine et l'immense majorité des mélomanes. On oublie celui, tout aussi regrettable, introduit deuis le XIXe siècle, entre les compositeurs et les institutions attachées à la diffusion des œuvres. Formation à géométrie variable imaginée en 1976 sur le modèle du London Sinfonietta, l'Ensemble InterContemporain (EIC) est né à l'initiative de Pierre Boulez pour pallier l'inadéquation des phalanges orchestrales traditionnelles aux préoccupations inédites des compositeurs. Loué par les uns (la plupart des artisans de la modernité remodelée au cours des dernières décennies du siècle) et décrié par les autres (de plus en plus rares à ne pas trouver leur représentation – esthétique – au sein d'une programmation aujourd'hui manifestement éclectique), cet ensemble, permanent (distinction d'importance avec son aînée britannique), constitué de trente et un solistes, est devenu le vecteur privilégié des créations nécessitant un effectif instrumental hors normes. Ses relations suivies avec l'Ircam, l'institut de recherche également conçu par Pierre Boulez, le désignent ainsi aux yeux du grand public comme le spécialiste de la musique avec dispositif électronique.

Soulignant opportunément cette identité dans une dimension très sensitive avec ses gerbes de sons scintillants et ses carillons illusionnistes trop bien réglés par l'informatique, *Feuillages*, de Philippe Schoeller, a ouvert le concert des vingt ans de l'Ensemble par une simple démonstration de la « technique Ircam », et s'est moins adressé aux fidèles de cette formation qu'à ceux venus s'initier à l'occasion d'un anniversaire très médiatisé. Ces derniers ont risqué une défloration à la hussarde avec la pièce suivante empruntée au catalogue très spécial de Helmut Lachenmann. Cet Allemand, né en 1935, se situe en effet depuis assez longtemps à la pointe de l'expérimentation radicale, luttant contre la paresse d'écoute vouée à la délectation du « beau son ». Souffles et bruits en tous genres constituent la base inouïe de ses œuvres exigeantes. Le *Mouvement*, sous-titré *Vor der Erstarrung* (« Avant l'engourdissement »), interprété par l'Ensemble Modern de Francfort (*alter ego* germanique de l'InterContemporain), a pourtant toujours paru d'une stupéfiante évidence sous la baguette de David Robertson. L'aisance avec laquelle l'actuel directeur musical de l'EIC, généralement considéré comme le médiateur par excellence des musiques contemporaines à visage humain (!), est parvenu à transcender une œuvre des plus cérébrales a alors donné au concert une tournure inattendue, invitant à revoir la typologie courante des interprètes.

Un autre démenti tout aussi retentissant s'est élevé de la seconde partie, assurée par Pierre Boulez. Pas avec la création du spirituel *Concerto pour clarinette* d'Elliott Carter, page typique d'un compositeur au-dessus des courants et des modes (il a quatre-vingt-huit ans) et difficilement classable autrement que par des pirouettes consistant à l'attribuer à un Alban Berg qui aurait vécu plus avant dans le siècle, ou à un Igor Stravinsky qui aurait accompli plus tôt sa conversion webernienne ! Mais avec le *Double Concerto* (réunissant l'EIC et l'Ensemble Modern) du septuagénaire hongrois György Kurtag, melting pot de références fantomatiques où la naïveté de ton le dispute à la complexité de matière. Pierre Boulez, archétype du chef rigoureux procédant par analyse, n'aurait jamais réussi à dégager l'expression authentique de cette œuvre hybride s'il s'en était tenu à sa démarche habituelle. Il lui a fallu, en plus, puiser dans ses tripes un ineffable sens de l'émotion directe. Histoire d'invalider les clichés, attachés à l'œuvre comme à sa propre personne.

Pierre Gervasoni

Création et nouvelles technologies

Recrutés en qualité de solistes, les membres de l'Ensemble InterContemporain ne consacrent que deux tiers de leur temps à l'activité du groupe. Il leur est donc permis de s'engager personnellement au service de la création, notamment en explorant les possibilités desnouvelles technologies, comme trois d'entre eux l'ont montré à l'occasion de l'anniversaire de l'Ensemble.

Sophie Cherrier a ainsi abordé *Jupiter*, de Philippe Manoury, comme embarquée avec la flûte midi sur un vaisseau spatial électronique en constante métamorphose, puis André Trouttet a profilé le poignant *Devenir*, de Frédéric Durieux, avec une clarinette aux contours mis en abîme par l'ordinateur. L'impression la plus saisissante a enfin été produite par le percussionniste Daniel Ciampolini, auteur d'une tentaculaire version électronique de *Psappha*, composé par Yannis Xenakis il y a... vingt ans.

Bastia fait un triomphe à « Corsica », ballet de Marie-Claude Pietragalla

CORSICA, de Marie-Claude Pietragalla. Petru Guelfucci (musique). Le 9 janvier au Théâtre de Bastia. Le spectacle sera le 2 mars à Carcassonne ; en juillet, au Festival de Sens.

BASTIA
de notre envoyée spéciale

Le titre du ballet de Marie-Claude Pietragalla, *Corsica*, sonne le ralliement. On flaire l'opération pour donner une image positive de la Corse, loin des bombes et des hommes encagoulés. Quelle meilleure ambassadrice que la plus célèbre et la plus ténébreuse des étoiles de l'Opéra de Paris ? A l'affiche, au côté de l'étoile, figure aussi Petru Guelfucci, le plus militant des chanteurs polyphoniques. Bastia s'est précipitée à *Corsica*, le maire, Emile Zucharelli, en tête. Il n'y aura pas de deuxième séance : le lendemain, l'étoile danse à La Rochelle, entourée du quatuor de jeunes interprètes qu'elle a choisis au sein du Ballet de l'Opéra pour leur capacité à sortir du moule qui les a façonnés (Yann Bridard, Yann Saiz, Jean-François Creteaux, Nolwenn Daniel). On ne connaît pas de précédent qu'une danseuse étoile, en pleine gloire, se mêle de chorégraphier.

Corsica, au Théâtre de Bastia, le jeudi 9 janvier, fut une soirée « pietragallissima ». S'il fallait une Colomba, on lui interdirait le rôle tellement elle en a le physique. Elle devrait faire du cinéma. Il en est question ; un court métrage avec Laurent Blin, où elle serait inspecteur de police. Pour l'heure, elle est fille de l'île. Elle est corse. Elle a choisi Petru Guelfucci. Déception : le chanteur n'est pas sur scène comme prévu, l'affaire ne s'étant pas conclue avec la production. Mais il est dans la salle avec tous ses musiciens... Histoire de chauffer un public qui n'en a pas besoin, le rideau se lève sur le drapeau corse. La salle applaudit. « *La Corse c'est mon pays. Ma famille est de Calvi. Le drapeau en ouverture est là pour signaler que cette île a été souvent envahie, que ses habitants sont le résultat d'un brassage de différentes civilisations méditerranéennes. La Corse chante, mais elle danse aussi. J'ai voulu le faire savoir* », explique l'étoile.

DÉPOSSESSION

Après le salut au drapeau, la lumière se fait lentement. Deux femmes, de face, droites comme des ifs, et trois hommes, de dos, plantés sur leurs jambes écartées. Marie-Claude Pietragalla, toujours distribuée dans des rôles de femme fatale, a voulu dans la famille Corsica être la mère. Celle qui veille sur la famille, tente de la tenir unie face à l'individualisme. A la violence. On assiste à un très inattendu phénomène de dépossession. Pietragalla se défait par tous les pores de sa peau, par tous ses gestes, ses cambrures, ses mains envolées avec lenteur, de toutes les influences des nombreux chorégraphes qu'elle a servis, aimés. *Corsica* a des accents de *La Maison de Bernarda*, de Mats Ek, créateur suédois qu'elle admire. Il faut que son corps « vomisse » tous ceux qui l'ont nourrie pour que la chorégraphe débutante, qui est en elle, apparaisse.

Pietragalla se trouve dans ces gestes de mains qui s'ouvrent violemment près du corps qui affirment haut et fort son existence. Gestes d'orgueil aussi, de provocation à la napolitaine. Dans son solo de solitude, ce n'est pas la mère qu'elle exprime, mais elle-même. Habituée à détourner tous les regards, toutes les louanges, on est surpris par l'œil infaillible avec lequel elle met en valeur les tempéraments encore adolescents de ses danseurs. Mama Corsica. Elle sait que son nom, en lui ouvrant toutes les portes, ne fait pas d'elle pour autant une chorégraphe. *Corsica* laisse présager qu'elle a l'envergure de son rêve. Assez d'entêtement aussi.

Dominique Frétard

Le guitariste américain de rock Randy California est officiellement porté disparu

LES RECHERCHES menées pour retrouver le guitariste, chanteur et compositeur américain Randy California, disparu le 2 janvier lors d'une baignade à Hawaï, ont été arrêtées mercredi 8. Le lendemain, le cofondateur du groupe de rock Spirit a été officiellement porté disparu. Selon le témoignage de son fils, qui se baignait avec lui, Randy California aurait été emporté par des courants violents. Le musicien, âgé de quarante-cinq ans, devait se produire en France à la tête de Spirit, reformé fin 1996, avec son beau-père, le batteur Ed Cassidy, qui s'apprêtait à remonter sur scène à l'âge de soixante-treize ans. La tournée européenne d'une trentaine de concerts, débutant le 16 janvier à Paris au New Morning, est annulée.

Randy California, natif de Los Angeles, se familiarise avec la guitare dès sa cinquième année et fonde, à l'âge de quatorze ans son premier groupe, les Red Roosters, une formation de blues électrique qui ne durera qu'un an. Elle permet cependant de rassembler quelques membres de Spirit : outre Cassidy, le chanteur Jay Ferguson et le bassiste Mark Andes. California part ensuite à New York, où il fait une rencontre déterminante, celle d'un jeune guitariste alors inconnu et au jeu révolutionnaire, Jimi Hendrix.

De retour sur la Côte ouest, California forme les Spirits Rebellious (avril 1967), qui deviennent Spirit pendant l'été avec l'appoint d'un pianiste, John Locke. Le groupe publie trois albums, savants dosages de blues, de folk, de country et de jazz progressif, avant son chef-d'œuvre, l'exubérant et protéiforme *Twelve Dreams of Dr. Sardonicus* (Epic) qui contient une ballade poignante de California, *Nature's Way*. Bien accueillis par la critique, ces efforts ne rencontrent qu'un succès d'estime auprès du public. California quitte le groupe en 1971, après le refus d'Epic de publier *Potatoland*, une exaltation du psychédélisme. En 1972, en Angleterre, il collabore avec Peter Hammill, leader du groupe « gothique » Van der Graaf Generator et sort un premier album solo réussi, *Kaptain Kopter and The (Fabulous Twirlybirds)* (Epic). L'année 1975 est marquée par un album de retrouvailles, *Spirit of 76*. Mais le groupe, dont la composition est très instable, se réduit bientôt à un trio, California poursuivant parallèlement sa carrière solo (*Euroamerican*, chez Polydor, en 1982).

Virtuose des deux guitares légendaires du rock, la Fender Stratocaster et la Gibson Les Paul, l'auteur de *I Got a Line on You*, unique tube de Spirit, séduit surtout un public d'experts. L'ombre tutélaire d'Hendrix l'empêche parfois d'affirmer une originalité qui n'a pourtant pas fait défaut à un autre disciple, Stevie Ray Vaughan. Ce rigorisme explique la discrétion qui a accompagné la sortie, fin 1996, du dernier album de Spirit, *California Blues* (Legend Music/Socadisc). Les disques du groupe signés chez Polydor doivent faire l'objet d'une réédition cette année.

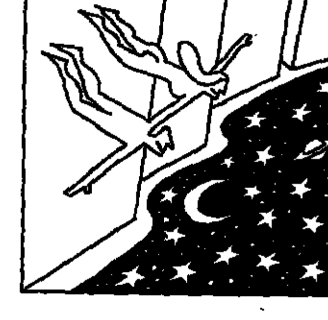
Bruno Lesprit

nversée des chefs
Contemporain



Hommage à Martin Luther King

Jazz, classique, danse, lectures, contes pour évoquer le pasteur



FONDÉ en 1988, l'« Hommage à Martin Luther King » a pris de l'ampleur, à Paris et en province où de nombreux artistes vont évoquer cette figure majeure de la non-violence et de la reconnaissance des droits civiques du peuple noir aux Etats-Unis. A Paris, le centre culturel Confluences présentera, le 14, des peintures et des films, des concerts de jazz, de reggae ou de gospel ; au Mans, cinéma aussi et lectures d'haïkus mis en musique par le saxophoniste Chansee Evanns, président de l'association Harambé, organisatrice, le 15 ; à l'American Library de Paris, Angers, Montpellier et Toulouse, lectures – notamment du fameux discours « I Had a Dream » – et musiques le 15 ; au Centre culturel franco-japonais guitare classique et jazz, le 16 ; Salle polyvalente de la Roquette, gospel, danse, jazz etc., le 17 ; à l'Unesco, musiques et contes pour les jeunes et en soirée Francis Bebey, Jo Ann Pickens et le Golden Gate Quartet, le 18 ; enfin un office avec lectures et musique terminera ce festival à l'Eglise évangélique baptiste, rue de Lille, le 19.

★ Informations aux 01-43-43-26-16 ou 06-09-43-51-60. Entrée libre.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre national d'Ile-de-France
L'Orchestre national d'Ile-de-France et Jacques Mercier ont pris l'habitude de donner des leçons de programmation aux grands orchestres parisiens. Eux, remplissent des salles en jouant Sibelius. Cette fois-ci, ils se promènent en Ile-de-France avec un programme populaire dont l'héroïne est la soprano Françoise Pollet. Injustement traité d'« Orchestre RER » il y a quelques années, l'ODIF est tout à fait chic et tout à fait choc. Œuvres de Berlioz, Gluck, Charpentier, Massenet, Puccini et Verdi.
Suresnes (92). Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad. 21 heures, le 14. Tél. : 01-46-97-98-10. De 100 F à 150 F.
Et le 16 janvier à 20 h 45, Espace Carpeaux de Courbevoie, tél. : 01-47-68-51-50. ; le 18 janvier à 20 h 45, Centre culturel Robert-Desnos de Ris-Orangis, tél. : 01-69-02-72-72. ; le 19 janvier à 21 heures, salle Pleyel, tél. : 01-43-68-76-00.

Katia Bronska
Pour son récital parisien, la pianiste polonaise Katia Bronska propose un programme qui comporte évidemment des pièces de Chopin mais aussi les remarquables variations sur un thème populaire polonais de Szymanowski. Ces variations ont pour particularité de commencer par une première variation avant l'exposé du thème. Œuvre brillante, mésestimée et pourtant l'une des plus remarquables séries de variations composées au XXe siècle. Son récital s'achève par la *Sonate pour piano op. 7* de Grieg, qui n'est pas davantage jouée. On se demande bien pourquoi...
Chopin : *Fantaisie op. 49, mazurkas.* Szymanowski : *Variations sur un thème populaire polonais.* Schubert : *Sonate pour piano D 784.* Grieg : *Sonate pour piano op. 7.*
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 14. Tél. : 01-45-61-53-00. De 100 F à 250 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Algérie en éclats
d'après vingt-deux auteurs algériens contemporains, mise en scène d'Hélène Darche, avec Denise Bonal, Linda Chaïb, Kader Kada et Madjid Ziouane.
Théâtre Hébertot (Petit), 78 bis, boulevard des Batignoles, Paris 17e. Mo Villiers-Rome. A partir du 19 janvier. Le dimanche 19, à 21 heures. Tél. : 01-44-70-06-69. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 30 mars.*

Les Amoureux
de Carlo Goldoni, mise en scène d'Evelyne Charnay, avec Amélie Charnay, Thierry Chauvel, Thierry Egger, Anne Girouard, Léna Kowski, Arnaud Liénard, Augustin Liffort, Olivier Mellor, Mickaël Mourot et Léna Wujek.
Espace Paris-Plaine, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris 15e. Mo Porte-de-Versailles. Du mardi 14 au samedi 18, à 20 h 30 ; le dimanche 19, à 16 heures. Tél. : 01-42-50-15-65. Durée : 1 h 30. De 40 F à 80 F. Jusqu'au 26 janvier.*

Conversations dans le Loir-et-Cher
de Paul Claudel, mise en scène de Pierre Franck, avec Marianne Basler, Laurent Malet, Jean-Paul Muel et Jacques Spiesser.
Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Anvers. A partir du 17 janvier. Le vendredi 17, à 21 heures ; le samedi 18, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche 19, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

Salut à Jean-Luc
avec Redjep Mitrovitsa, Christiane Cohendy, Mireille Herbstmeyer, Hervé Pierre, François Berreur, Bernard Bloch, Emmanuel Brunschwig, Pierre Sireuil, Marie Cariès, Sarah Chaumette, Valérie Lang, Madeleine Marion, Véronique Nordey, Stanislas Nordey, Robert Cantarella, Joël Jouanneau, Irina Dalle et Olivier Py.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris 18e. Mo Blanche. Le vendredi 17, à 19 heures ; le samedi 18, à 15 heures, 16 heures, 17 heures, 18 heures et 19 heures ; le dimanche 19, à 15 heures, 15 h 30, 16 heures et 18 heures. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre.

La Terrasse
de Jean-Claude Carrière, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Pierre Marielle, Anne Brochet, Hippolyte Girardot, Chantal Lauby, Jean-Pierre Darroussin, Marie-Thérèse Arène et Roger Dumas.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. A partir du 14 janvier. Du mardi 14 au vendredi 17, à 20 h 45 ; le samedi 18, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche 19, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juin.

Tout pour le mieux
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Dominique Blanchar, Philippe Lardaud, Dominique Labourier, Olivier Perrier, Océane Mozas, Michel Peyrelon, Mark Saporta et Jean Pennec.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. MoRome. A partir du 18 janvier. Le samedi 18, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche 19, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

SÉLECTION

Les Affaires du baron Laborde ou Comment vendre du vent
d'Hermann Broch, mise en scène de Simone Amouyal, avec Jacques Bonnaffé, Didier Sauvegrain, Catherine Gandois, Yvan Duruz, Sandrine Dumas, Rodolfo de Souza, John Michael Barris, Gilles Groppo et Philippe Richard.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi 14, à 19 heures ; Du mercredi 15 au samedi 18, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 3 heures. De 40 F à 150 F. Dernières.*

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Jeanne Balibar.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. A partir du 14 janvier. Les mardi 14, mercredi 15, vendredi 17, samedi 18, à 20 h 30 ; le jeudi 16, à 19 heures ; le dimanche 19, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 23 février.*

C'est pas facile
d'après Bertolt Brecht, Emmanuel Bove et Antonio Tabucchi, mise en scène de Didier Bezace, avec Anne Baudoux, Fabien Béhar, Didier Bezace, Maya Borker, Maurice Boyer, Laurent Caillon, Gérald Cesbron, Daniel Delabesse, Thierry Gibault, Isabelle Furst, Lisa Schuster et Alexandre Aubry.
Cartoucherie-Théâtre de l'Aquarium, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 18 janvier. Le samedi 18, à 15 heures. Tél. : 01-43-74-99-61. Durée : 6 h 15. 130 F et 230 F. Jusqu'au 8 février.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Jocelyne Sand.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. A partir du 14 janvier. Du mardi 14 au samedi 18, à 20 h 30 ; le dimanche 19, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 16 février.*

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala, Michel Robin, Laurent d'Olce, Nicolas Lormeau et Jean-Pascal Abribat.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. MoPalais-Royal. Les mardi 14 et jeudi 16, à 20 h 30 ; le dimanche 19, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 30. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai.

L'Intervention
de Victor Hugo, mise en scène de Benédicte Ardiley, avec Jacques Sereys, Céline Samie, Coraly Zahonero et Laurent Rey.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. MoPalais-Royal, Louvre. Du mercredi au dimanche, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 30 janvier.*

Jouer avec le feu
d'August Strindberg, mise en scène de Luc Bondy, avec Roland Amstutz, Emmanuelle Béart, Françoise Brion, Thierry Fortineau, Pascal Greggory et Christine Vouilloz.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mo La Chapelle. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 heures et 21 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 1 h 20. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 8 février.*

Le Jouvet d'une illusion
d'Alain Gerber, mise en scène de Philippe Berling, avec Daniel Kenigsberg.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi 14, à 19 heures ; Du mercredi 15 au samedi 18, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 1 h 15. 90 F et 120 F. Dernières.*

Kinkali
d'Arnaud Bédouet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Marthe Keller, Thierry Frémont, Félicité Wouassi, Jean-Paul Roussillon, Jean-Yves Chatelais et Umban U. Kset.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi 14 au samedi 18, à 20 h 30 ; le dimanche 19, à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 2 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 2 mars.*

Master Class, la leçon de chant de Maria Callas
de Terrence McNally, mise en scène de Roman Polanski, avec Fanny Ardant, Anne-Julia Audray, Nathalie Labry, Alexandre Laiter et Jeff Cohen.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi 14 au vendredi 17, à 20 h 45 ; le samedi 18, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche 19, à 15 heures. Tél. : 01-42-08-00-32. Durée : 1 h 45. De 110 F à 280 F. Jusqu'au 30 mars.

L'Orestie
d'Eschyle, mise en scène de Serge Tranvouez, avec Séverine Batier, Juliette Bineau, Jean-François Cochet, Vincent Dissez, Elisabeth Doll, Catherine Epars, Nicolas Le Quang Minh, Anisia Moerman, Nathalie Nambot, Jean-Baptiste Sastre et Catherine Sola.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au vendredi, à 20 heures ; les samedi et dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 5 février.*

Peer Gynt
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Stéphane Braunschweig, avec Christophe Bouisse, Olivier Cruveiller, Claude Duparfait, Jean-Marc Eder, Philippe Fretun, Philippe Girard, Blanche Giraud-Beauregard, Yedwart Ingey, Evelyne Istria, Sarah Karbasnikoff, Flore Lefebvre des Noëttes, Stéphanie Rongeot, Christophe Vandevelde, en alternance Lucie Jousse et Mélodie Puren, Lisa Erbès (violoncelliste) et Georges Gagneré (pianiste).
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au vendredi, à 20 heures ; les samedi et dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F. Dernières.*

Phèdre : Esquisse d'un malfaiteur
de Sénèque et Nicolas Born, mise en scène de Jean Lacornerie, avec Agathe Alexis, Franck Manzoni, Michel Ouimet, Annie Mercier, Pierre Mermaz et Arnaud Simon.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mo Pelleport, Saint-Fargeau. Les mardi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 2 h 15. 90 F et 140 F. Jusqu'au 2 février.*

Le Procès
d'après Franz Kafka, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Pierre Banderet, Jean-Marc Bory, Frédéric Constant, Nadia Fabrizio, Anne-Cécile Moser, Robert Pagès, Nicolas Rossier, Laurent Sandoz, Emillien Tessier et Alain Trétout.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 2 h 30. 95 F et 140 F. Jusqu'au 25 janvier.*

La Promenade
d'après Robert Walser, mise en scène de Gilberte Tsaï, avec Claire Lasne.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au samedi, le lundi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 5 février.*

La Tragédie du roi Christophe
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Alain Aithnard, Kangni Alemdjrodo, Georges Bilau Mbidi Yaya, Alan Boone, Bass Dhem, Jules-Emmanuel Eyoum Deido, Maxime Dumont, James Germain, Sylvie Laporte, Gérard Lorin, Louya Victor Mpene Malela, Guy Stanislas Matingou, Mouss, Denis Mpunga, Yanecko Romba, William Nadylam-Yotnda et Pascal Nzonzi.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Les vendredi 17 et samedi 18, à 20 h 45 ; le dimanche 19, à 17 heures. Tél. : 01-46-61-36-67. Durée : 2 heures. 110 F et 140 F.*

Les Trompettes de la mort
de François Tilly, mise en scène de l'auteur, avec Maryline Even, Josiane Stoleru, Eric Guerin et la voix de Jenny Clève.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 26 janvier.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

A L'ÉPREUVE DU FEU
Film américain d'Edward Swick, avec Denzel Washington, Meg Ryan, Lou Diamond Phillips, Michael Moriarty, Matt Damon, Seth Gilliam (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Maillot, 17e.

LE CLUB DES EX
Film américain de Hugh Wilson, avec Goldie Hawn, Bette Midler, Diane Keaton, Maggie Smith, Dan Hedaya, Bronson Pinchot (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LE DÉMÉNAGEMENT
Film français de Denis Dercourt, avec Stéphane Martin, Elodie Mennegand, Yann Tregouët, Grégoire Bonnet, Bruno Paviot, François Gamard (1 h 01).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10) ;

LES DÉMONS DE JÉSUS
Film français de Bernie Bonvoisin, avec Nadia Fares, Thierry Frémont, Patrick Bouchitey, Victor Lanoux, Martin Lamotte, Yann Collette (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EVITA
Film américain d'Alan Parker, avec Madonna, Antonio Banderas, Jonathan Pryce, Jimmy Nail, Victoria Sus, Julian Littman (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).

HENRY ET VERLIN
Film canadien de Gary Ledbetter, avec Gary Farmer, Keegan Macintosh, Nancy Beaty, Robert Joy, Joan Orenstein, Eric Peterson (1 h 29).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

I. D.
Film britannique de Philip Davis, avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner (1 h 47).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU (*)
Film américain de John Frankenheimer, avec Marlon Brando, Val Kilmer, David Thewlis, Fairuza Balk, Ron Perlman, Mark Dacascos (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX
Film franco-géorgien de Nana Djordjadze, avec Pierre Richard, Micheline Presle, Teimour Kamkhadze, Nino Kirtadze, Jean-Yves Gautier, Ramaz Tchkhikvadze (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

L'OMBRE BLANCHE (*)
Film américain de John Gray, avec Steven Seagal, Keenen Ivory Wayans, Bob Gunton, Brian Cox, Michelle Johnson (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e.

ONLY THE BRAVE
Film australien d'Ana Kokkinos, avec Elena Mandalis, Dora Kaskanis, Maude Davey, Bob Bright (1 h).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ;

POUR RIRE
Film français de Lucas Belvaux, avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

TROP TARD
Film franco-roumain de Lucian Pintilie, avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

ANNA, ANNA
de Greti Kläy,
Jürgen Brauer,
avec Lea Hürlimann, Wanda Hürlimann, Ilona Schulze.
Suisse (1 h 16).
VF : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu, Jean-François Stévenin, Michèle Laroque, Julia Maraval.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

LES BOULUGRES
de Jean Hurtado,
dessin animé Français (1 h 10).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

COUP DE LUNE
d'Alberto Simone,
avec Tcheky Karyo, Nino Manfredi, Isabelle Pasco.
Italien (1 h 22).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

DANS LA MÊLÉE
de Gianni Zanasi,
avec Lorenzo Viaconzi, Andrea Proietti, Emiliano Cipolletti, Marco Adamo, Valentina Sora.
Italien (1 h 28).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DE ESO NO SE HABLA
de Maria Luisa Bemberg,
avec Marcello Mastroianni, Luisana Brando, Alejandra Podesta, Betina Blum.
Italo-argentin (1 h 42).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

DET, UNE PETITE FILLE
d'Abolfazl Jalili,
avec Hossein Saki, Zinab Barbondi, Mahmoud Zadsar.
Iranien (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud, Nathalie Richard, Antoine Basler, Nathalie Boutefeu, Bulle Ogier.
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany,
Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora, Adama Kouyate, Bia Gomes, Dadu Cissé, Dulcenia Bidjanque.
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER
de Raymond Rajaonarivelo,
avec Jean Rabenjamina, Rondro Rasoanaivo, Joseph Ranizafilahy.
Franco-malgache (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
avec Maia Morgenstern, Elide Melli, Adriana Asti, Jan Nowicki, Giovanni Capalbo.
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

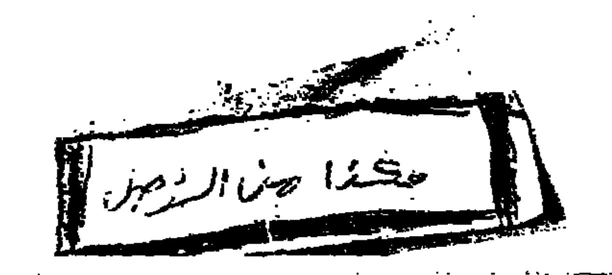
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Serguei Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

ANNA KARÉNINE
de Julien Duvivier,
avec Vivien Leigh, Ralph Richardson, Kieron Moore, Sally Ann Howe, Niall Mac Ginnes, Martita Hunt.
Britannique, 1948, noir et blanc (1 h 50).
Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



■ **RADIO : Christine Ockrent a été nommée** au comité stratégique de la radio BFM, avec le titre de directeur délégué du holding FCC, présidé par Jacques Abergel. BFM, *« la nouvelle radio de l'info »*, dont le groupe Bloomberg détient 10 %, est une radio d'information continue spécialisée dans l'économie. La journaliste a quitté la direction de la rédaction de l'hebdomadaire *l'Express* le 26 mars 1996, poste auquel elle a été remplacée par Denis Jeambar. La journaliste doit continuer d'animer par ailleurs le magazine politique de la rédaction nationale de France 3 « Dimanche soir ».

■ **PRESSE : Elisabeth Descombes est nommée directrice générale de *La Tribune***, en remplacement de Philippe Micouleau, qui quitte le groupe Desfossés-International, auquel il rachète, avec d'autres investisseurs, le quotidien *L'agefi* (*Le Monde* du 11 janvier). Elisabeth Descombes était directrice générale de NRJ Régies de 1992 à 1995. Elle a été directrice de la publicité du *Nouvel Observateur* de 1985 à 1990, avant de rejoindre La Cinq. Par ailleurs, *La Tribune* a lancé lundi 13 janvier une édition Méditerranée consacrée à l'actualité économique, sociale et financière du Sud-Est de la France.

■ **L'ancien premier ministre israélien Shimon Pérès** et l'écrivain libanais Elias Khouryle figurent au sommaire du numéro 1 de la *Rive*, *« revue de politique et de culture méditerranéennes »*. Publiée par l'Université de la Méditerranée – une association qui regroupe une soixantaine d'universités du pourtour méditerrannéen –, avec le concours financier de l'Union européenne, *Rive* s'interroge (en français et en anglais) sur le concept d'*« identité méditerranéenne »*. Le premier numéro a été tiré à 9 000 exemplaires. Il est vendu au prix de 50 francs.

Les chaînes numériques à la conquête de l'Amérique

Aux Etats-Unis, plus de 4 millions d'abonnés se sont déjà laissé séduire par les bouquets des cinq opérateurs qui se partagent le marché des nouvelles télévisions

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Les Etats-Unis restent les plus importants producteurs de programmes télévisés. C'est aussi le continent où la télévision numérique a pris une avance sans pareille. Dans ce pays qui compte quelque 280 millions de téléviseurs – 72,2 % des foyers en possèdent au moins deux, alors que c'était le cas d'à peine 50 % d'entre eux en 1980 –, la télévision est un sujet de choix, ce qui peut paraître normal dans un pays où chaque adulte consomme en moyenne plus de quatre heures de programmes télévisés par jour, soit 25 % de plus qu'en France, avec une fréquentation du petit écran plus manifeste de la part des femmes (quatre heures et trente-huit minutes en moyenne par jour). D'autant plus normal qu'on y recensait 1 174 télévisions en 1996, le double d'il y a vingt-cinq ans.

Preuve de cette vivacité et de cet intérêt, la télévision fait l'actualité de la semaine du 13 au 17 janvier, rythmée par deux conventions attirant producteurs, distributeurs, responsables de programmes et industriels. Le trente-quatrième NATPE (National Association of Television Program Executives) se réunit à La Nouvelle-Orléans, tandis que le Consumer Electronics Show se tient à Las Vegas.

Ces deux conventions donnent le « la » de la télévision outre-Atlantique, en matière de programmes et de technologies. Alors qu'en France le lancement du premier bouquet de télévision numérique date d'à peine neuf mois – CanalSatellite, né en avril – et que les deux autres bouquets, Télévision par satellite (TPS) et AB Sat, se mettent en place, cinq opérateurs se disputent déjà les téléspectateurs américains. Plus de 4 millions d'abonnés, *« satisfaits à 98 % »* selon une étude de l'institut Bruskin/Glodring Research, se sont déjà laissé séduire par la télévision numérique fin 1996.

DirecTv, filiale du lanceur de satellites Hughes lancée en 1994, et USSB, propriété du groupe Hubbard Broadcasting, utilisent le même système, le DSS. Ils ont engrangé 2,1 millions d'abonnés. Mais il reste de la place, puisqu'ils ont été rejoints en 1995 par Primestar, filiale de General Electric, TCI, Cox, Comcast et Continental Television, qui a réussi à séduire 1,6 million d'abonnés avec ses trente chaînes, nombre qui devrait être porté à une centaine d'ici à la fin du premier trimestre. Les deux derniers opérateurs, Echostar, propriété de Charlie Egen et de la firme Lookeed, et Alphastar, filiale du fabricant canadien de satellites Tee Com, feraient presque figure de parents pauvres. Le premier affiche pourtant plus de 300 000 abonnés ; le second, lancé en juillet 1996, en a déjà attiré plus de 25 000. Mais avec ses trente chaînes, renforcées par neuf nouvelles en janvier, Alphastar entend damer bientôt le pion à certains de ses aînés. En jouant notamment sur l'effet de « niches », en diffusant des programmes et des films en langue espagnole, ainsi que quelques heures de programmes en français et en chinois. *« Nous devrions atteindre 500 000 abonnés à la fin 1997 »*, assurait ainsi Robert Frierbach, directeur de l'international d'Alphastar, lors du troisième French TV Showcase, qui a eu lieu en décembre 1996 à New York, à l'initiative de TV France International et des services culturels de l'ambassade de France.

DÉCODEURS A BAS PRIX

Il est vrai que l'attrait pour le numérique ne faiblit pas. Selon Charles Hewitt, président de la Satellite Broadcast Communication Association (SBCA), *« les bouquets numériques enregistrent quelque 7 200 abonnés par jour, en moyenne »* attirés à 64 % par le grand nombre de chaînes – les cinq bouquets diffusent 500 chaînes au total – et à 47 % par la qualité de l'image. Sans compter l'attrait du prix des décodeurs, dont les opérateurs ont cassé les coûts pour gagner des parts de marché – ce qui met par exemple l'équipement de réception des chaînes numériques diffusées par DirecTv ou par Echostar à 199 dollars (1 030 francs)...

Patrie du numérique triomphant, les Etats-Unis le sont aussi de la création de nouvelles chaînes et de programmes originaux, présentés traditionnellement au NATPE. Après les télévisions spécialisées classiques (en voyage et tourisme avec The Travel Channel, en science-fiction avec Sci Fi Channel, en cuisine avec TV Food Network, etc.), le paysage américain continue à produire de nouveaux concepts. Comme celui de Crime Channel, la « télévision du crime », sur laquelle son fondateur, Arnold Frank, diffuse à la fois des séries policières, les archives de la police de Los Angeles, des jeux visant à libérer des condamnés (avec numéro vert servant au vote des téléspectateurs) et envisage même de programmer l'exécution d'un condamné à mort...

Mais le territoire est finalement exigu. Après avoir vendu des programmes à l'étranger, et notamment aux chaînes européennes, les télévisions américaines s'exportent elles-mêmes de plus en plus, que ce soit sur le câble ou le satellite, en les adaptant au pays choisi ou en s'alliant avec des partenaires, profitant notamment des besoins des nouveaux bouquets numériques européens, et français.

Ainsi Nickelodeon, la chaîne qui atteint *« 50 % de l'audience des enfants et dispose maintenant d'une "kid expertise"*, selon Lisa Judson, chargée de l'international, a été lancée en Allemagne, en Australie et, *via* le satellite Nickelodeon America, devrait être diffusée en Thaïlande, en Malaisie, en Israël, etc. Il en va de même de The Travel Channel (adaptée en France sous le nom de « Voyage ») ; de Sci Fi Channel, implantée au Mexique puis en Italie ; de Cartoon Network (chaîne de dessins animées fréquemment classée aux Etats-Unis parmi les télévisions éducatives...), qui émet en Grande-Bretagne, en France, etc. ; de History Channel, en quête de partenaire français, ou de TV Food Network, qui vient de signer des coproductions avec la BBC.

Yves-Marie Labé

L'offre des producteurs français

Les Français exportent peu leurs programmes télévisés outre-Atlantique. *« En comptant les droits vidéo, la France a exporté en 1995 pour 20 millions de francs de programmes audiovisuels aux Etats-Unis »*, fait remarquer Alain Modot, délégué général de TV France International. *Les Albums du Père Castor* qui ont réalisé un succès d'audience sur la chaîne Nickelodeon, la série *Highlander* (Gaumont TV) ou encore le téléfilm *Charlemagne* (Pathé Télévision) vendu à History Channel, font partie des réussites. Grundy France a vendu aux Etats-Unis son divertissement *Man o man* (*Le Chéri de ces dames* en France) et *Fort-Boyard* (Expand) ne désespère pas d'y faire une percée. Les producteurs Français ne rêvent plus de vendre leurs programmes en *prime time* aux grands réseaux (ABC, NBC, etc.) mais proposent des documentaires ou des programmes éducatifs. *« Ce n'est pas la qualité des programmes qui est en cause, mais leur inadéquation au marché américain, en matière de format, de cible et de techniques d'écriture »*, analyse Alain Modot.

MARDI 14 JANVIER

TF 1

12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton. Daniel. Etats d'âme.
16.05 Karine et Ari. Série. Allô maman.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série. Rendre à l'Eglise ce qui est à l'Eglise.
17.25 Melrose Place. Feuilleton.
18.15 Flipper. Série. Chasseur de perles.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.45

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE ■
Film (☺) de Georges Lautner, avec Roland Giraud (1986, 90 min). 784559
Une comédie écrite et jouée dans l'esprit du café-théâtre.

22.45

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (110 min). 734172
0.05 Les Aventures du bien. Documentaire d'Antoine Galey. Maman réveille-toi (5 min). 8104467
0.10 Chapeau melon et Bottes de cuir. Série. La cible.
1.10 et 2.40 TF 1 nuit.

1.20 Reportages. Documentaire. Les derniers bidasses, d'Henri Chambon (rediff.). 1.50 et 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. La Yougoslavie : les dernières oasis (rediff.). 2.50 Mozart - Schumann. Concert. 3.55 Kandinsky. Documentaire (rediff.). 4.55 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 L'As de la Crime. Série. Racket chez les Viets.
15.45 Tiercé. A Vincennes.
15.55 La Chance aux chansons. [2/2]. Les violons du bal.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air.
17.45 C'est cool ! Série. La fin et les moyens.
18.20 Studio des artistes. Série. L'aveu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.20 Studio Gabriel. Invité : Jack Lang.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo.

20.55

UN ÉLÉPHANT, ÇA TROMPE ÉNORMÉMENT ■ ■
Film d'Yves Robert, avec Jean Rochefort, Claude Brasseur (1976, 110 min). 1824191
22.45 Les films qui sortent le lendemain...

22.55

FRENCH CONNECTION 2 ■ ■
Film (∠) de J. Frankenheimer, avec Gene Hackman, Fernando Rey (1975, 120 min). 5432795
Gene Hackman continue la chasse aux trafiquants commencée dans French Connection *de William Friedkin.*
0.55 Journal, Bourse, Météo.

1.15 *Dakar - Agades - Dakar.* Magazine. Le bivouac. 1.55 Histoires courtes. Court métrage. Raoul et Lili. 2.50 *Les Gens du fleuve.* Documentaire. 3.45 24 heures d'info. 3.55 Voltigeur du Mont Blanc. Documentaire (rediff.). 4.10 *Pyramide* (rediff.). 4.40 La Compète. Machination. 5.10 Chip et Charly. La couronne de l'Amérique (35 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Sidamag. Le sida hors les murs de l'hôpital.
14.48 Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Couleur pays.
16.40 Les Minikeums.
17.35 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.

20.55

20ᴱ FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE MONTE-CARLO
Emission commentée par Sergio (80 min). 6901004
22.15 Mr Bean. Série.
22.45 Journal, Météo.

23.15

▶ VU DE PRÈS
Documentaire de Frédéric Laffont. Anges et démons de la cité (60 min). 8284578
0.15 Cinéma étoiles. Magazine (25 min). 14757 *Au sommaire : Gwyneth Paltrow, Bernard Bonvoisin, Peter Greenaway, Agnès Obadia.*
0.40 Rencontres à XV. Magazine (25 min). 8415863
1.10 Capitaine Furillo. Série. Les échelons de la justice.

1.55 Musique graffiti. Magazine. *Musique de chambre. Introduction et allegro pour harpe, flûte, clarinette et quatuor à cordes en sol majeur de Ravel* (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. **12.25** Le Jardin des délices. La moule. **12.30** Nouveaux Horizons. Inde : les champs de la ville. **12.55** Attention santé. **13.00** Défi. Moi, monsieur, si j'avais un tel nez... Invité : Eric Sanchez. **13.35** Un auteur, une œuvre. *La Fortune des Rougon* [5/5]. **14.30** Droit d'auteurs. Invités : Abdelkader Djemaï, Jacques Nobécourt, François Taillandier. **15.30** Qui vive. **16.00** Le Cerveau. La perception [2/5]. **16.55** Jeunesse. Cellulo ; 17.20 Alf. **17.50** Planète blanche. **18.25** Le Monde des animaux. **18.55** Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. La caverne de Montesinos [25/39]
19.30 7 1/2. Magazine. L'Allemagne face au terrorisme kurde. La chasse à l'arc.
20.00 Archimède. Des ronds dans l'eau ; Expérience : Mémoire de stalagmite ; Jours comptés ; Sb 106 ; Le mètre ; Bibliographie (30 min). 7088
20.30 8 1/2 Journal.

20.50

LA VIE EN FACE : LES GITANS DE MADRID
Documentaire de Gabriela Angheleddu et Ernst-August Zurborn (50 min). 8612337
Dans la banlieue de Madrid, les Gitans se sédentarisent de plus en plus. Ils n'en conservent pas moins leurs traditions, basées sur une très forte cohésion des familles.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE :
Le violon du siècle.
21.45 Le Violon du siècle : album-souvenir. Documentaire de Bruno Monsaingeon (115 min). 4372608 *Portrait de Yehudi Menuhin qui débuta à Paris à l'âge de onze ans et que l'on qualifiera, au fil de ses concerts, de « plus grand violoniste de notre temps ».*
23.40 Airs bohémiens. Extrait d'un concert. Avec Yehudi Menuhin et Adolf Baller (10 min). 2182917
23.50 Menuhin at Hartt. Documentaire *de Bruno Monsaingeon (55 min).* 412288
0.45 Bibliographie.
0.55 US Go Home ! Téléfilm de Claire Denis, avec Alice Houri, Jessica Tharaud (rediff., 70 min). 6353554
2.05 Tracks (rediff., 25 min). 4514467

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.20 Soins mortels. Téléfilm (☺) de Richard Colla, avec Veronica Hamel (100 min). 4967358
15.00 Les Rues de San Francisco. Série. La tragédie de la tour.
16.55 Rintintin junior. Série.
17.10 et 3.30 Faites comme chez vous. Magazine. Invités : Princess Erika, MN8.
18.00 Bugs. Série. La manne céleste.
19.00 Code Quantum. Série. [1/2] La famille avant tout.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 E = M 6 junior.

20.50

L'AVENTURE DES EWOKS ■
Film de John Korty, avec Eric Walker, Warwick Davis (1984, 105 min). 184714
Les Ewoks faisaient partie du Retour du Jedi. *On décida de leur consacrer tout un film destiné aux enfants.*

22.35

LA JUSTICE DU DÉSESPOIR
Téléfilm (☺) d'Armand Mastroianni, avec Leslie Ann Warren, Bruce Davison (100 min). 1232337
Une mère de famille abat, en plein tribunal, le coupable présumé de l'agression de l'une de ses filles qui se trouve depuis dans un état de coma profond.
0.15 Zone interdite. Magazine. Edition spéciale : drogue et toxicomanie (rediff.).

2.00 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.30 Best of 100 % Français. 4.15 Broadway magazine. Documentaire. 5.05 Hot Forme. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 L'Amérique des autres ■ ■ Film de Goran Paskaljevic (1995, 95 min). 7292356
15.10 Le Vrai Journal.
15.55 Grand Nord. Film de Nils Gaup (1995, 90 min). 7684838
17.25 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain... (rediff.).
17.50 Il était une fois... les explorateurs.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Jean Mallaurie, Agnès Obadia ; Blankass.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

FRENCH KISS
Film de Lawrence Kasdan, avec Meg Ryan, Kevin Kline (1994, 105 min). 948153
Une sorte de vaudeville bavard et sans rythme.
22.20 Flash d'information.

22.30

TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE
Film de Ted Demme, avec Denis Leary, Kevin Spacey (1994, 89 min). 44820
0.00 La Poison ■ ■ Film de Sacha Guitry (1951, N., 85 min). 3927318 *Comédie d'humour noir où la société petite-bourgeoise, la morale et la justice sont tournées en dérision avec un esprit mordant. Une œuvre majeure.*
1.25 Miracle sur la 34ᵉ rue. Film de Les Mayfield (1994, v.o., 111 min). 38081405

Radio

France-Culture

20.00 *Le Rythme et la Raison.* Michel Deguy [2/5].
20.30 Archipel médecine.
21.32 Garches, la salle de départ. *Avec le professeur Michel Durignon, François Paraire, Françoise Quesada, Guido Fanti et Loïc Duhem.*
22.40 Nuits magnétiques. Les libraires sont morts ? Vivent les libraires !

0.05 Du jour au lendemain. Alain *Coulanges (A Wonderful Life).* 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du lundi 9 avril 1945, avec *Maurice Alexander et son orchestre.* 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Les Chemins de la *connaissance. Le baiser de Judas ;* 1.27, Le Rythme et la Raison. Parsifal et l'enchantement du Vendredi saint ; *1.56 Carnets de voyage. Le Vietnam.* La 12ᵉ lune de l'année du sanglier ; 2.54 Portrait sans pareil. Joseph Ki *Zerbo, écrivain burkinabé ;* 4.26 Agora. Edouard Glissant (Faulkner, Mississippi) ; 4.56 L'Esprit du temps ; *6.08 Cinématographe. 80 lumières.*

France-Musique

20.00 Concert. *Hommage à Olivier Messiaen.* dir. Bernard Desgraupes. Matsudaira : Requiem à la *mémoire d'Olivier Messiaen,* Yuri Nara (soprano) ; Stravinsky : Dumbarton oaks ; Bortoli : Telle qu'elle ; Messiaen : Oiseaux exotiques ; Alice Ader (piano).
21.00 Concert. Messiaen : Quatuor pour la fin du temps, Anthony Marwood (violon), Romain Guyot (clarinette), Robert Cohen (violoncelle).
22.30 Musique pluriel. Philip Glass.
23.07 Atout chœur. À Saint-John's Smith Square à Londres, par The King's Singers. De Lassus : Musica Dei donum, pour six voix ; *Berio : The Cries of London ;* de Lassus : Ad te levavi oculos meos, double motet pour six voix ; McCabe : Scenes in America Deserta ; Willaert : Ave Virgo sponsa, pour six voix.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Boccherini, Sor, Tansman, Castérède. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 11 décembre 1996 à la salle Pleyel. L'Orchestre de Paris sous la direction de Wolfgang Sawallish, avec le pianiste Radu Lupu. Ouverture op. 72, de Fidelio, Concerto nº 5 op. 73 *L'Empereur,* Symphonie nº 6 Pastorale op. 68, de Beethoven.

22.30 Les Soirées... (Suite). Archives : Le violoniste Jascha Heifetz. Œuvres de Tchaïkovski, Mendelssohn, Vieuxtemps. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 9/01/97).
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Invité : Jean Marais.
23.50 Viva. Une vie de cirque.
23.20 Regarde, elle a les yeux grands ouverts.
0.40 Rue de la liberté.
● *Le Monde* daté jeudi 16.

Planète

20.35 *Missions aériennes au Vietnam.* [2/6] L'armée des ombres.
21.25 Polynésie d'hier et d'aujourd'hui.
22.25 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [1/6] *Un combat pour la liberté.*

Paris Première

20.00 et 0.00 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 et 1.55 *Le J.T.S.*
22.25 Docteur Folamour (Doctor Strangelove) ■ ■ ■ Film de Stanley Kubrick (1964, v.o., 95 min). 91065240
0.55 Les Années romantiques. *La peinture* française de 1815 à 1850.

France Supervision

20.30 *Prénom Carmen* ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1983, 85 min). 69096199
21.55 Grand Large. Magazine.
22.45 Saho. Documentaire.
23.40 *Les Movidas espagnoles.* Splendeurs et ruines de la Movida madrilène.
0.30 Contact (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Noix de coco ■ Film de Jean Boyer (1938, N., 80 min). 11638646
21.50 *Une larme sur ton visage* Film d'Ettore M. Fizzarotti (1964, N., v.o., 95 min). 71930559
23.25 La Fugue *de monsieur Perle* ■ Film de Roger Richebé (1952, N., 100 min). 96013172

Ciné Cinémas

20.30 La Sentinelle ■ ■ Film d'Arnaud Desplechin (1992, 140 min). 42588998
22.50 L'Année de tous les dangers ■ ■ Film de Peter Weir (1982, v.o., 110 min). 11186085
0.40 *Le Prix de l'exploit* ■ Film de John Badham (1985, 110 min). 19988824

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Les Champions. Sorcellerie.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. Théâtre du crime.
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Cœur à cœur.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui remplace celui qui part.
21.25 *Le Fugitif.* Une vie tranquille.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Tina Turner : The Girl from Nutbush (65 min). 98850511
23.25 Star Trek : The Next Generation. Le solitaire.
0.10 *Earth 2.* Les survivants.

Eurosport

20.00 Ski nordique. En direct. *Coupe du monde : 8ᵉ manche du combiné nordique à* Pedrazzo (Italie) (90 min). 287733
21.30 *Rallye raid.* 10ᵉ étape du Dakar : Oclan - Kidal.
22.00 Tennis. Open d'Australie.
23.00 Football. [5] Les légendes de la Coupe du monde.
0.00 Tennis. En direct. *Open d'Australie (3ᵉ jour)* (510 min). 79489186

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Short Circuit. Film de John Badham (1986, 90 min), avec Ally Sheedy. *Science-fiction.*
21.50 Tarzan, l'homme-singe. Film de John Derek (1981, 135 min), avec Miles O'Keefe. *Aventures.*
0.20 *Projection de nuit : Je chante.* Film de Christian Stengel (1938, 85 min), avec Charles Trenet. *Comédie musicale.*

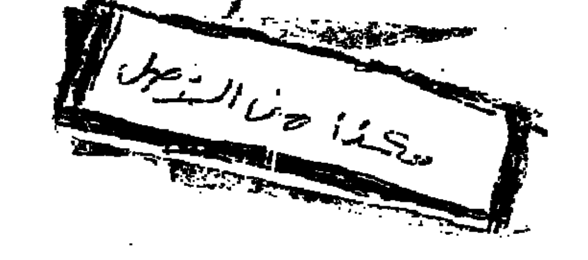
TMC

20.35 L'Age de cristal. Film de Michael Anderson (1976, 115 min), avec Michael York. *Science-fiction.*

TSR

20.35 Un flic à la maternelle. Film d'Ivan Reitman (1990, 115 min), avec Arnold Schwarzenegger. *Comédie.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



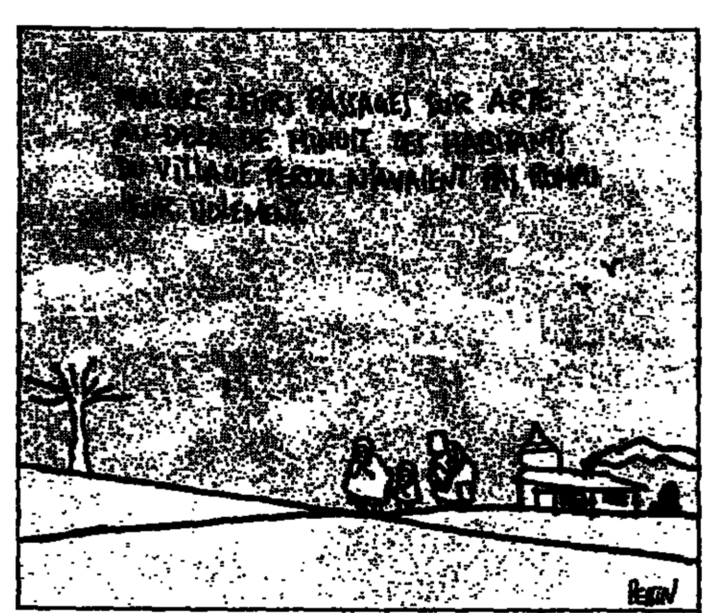
Les mystères de « La Lucarne »

Arte programme une série de films d'auteurs avec l'ambition de faire de ce rendez-vous le fleuron du documentaire de création

TOUS LES MERCREDIS vers minuit, depuis le 8 janvier, Arte propose un nouveau rendez-vous à la lueur de « La Lucarne ». Si l'on s'en tient à la définition du Robert, il s'agit d'une *« petite fenêtre, pratiquée au toit d'un bâtiment pour donner du jour, de l'air à l'espace qui est sous le comble »*. Interrogé à ce propos, Thierry Garrel, responsable de l'unité de programmes documentaires de La Sept/Arte, définit la chose d'un mot, dont on devine à la discrète jubilation du ton qu'il en dit long : *« C'est la onzième case. »* Par quoi il faut entendre qu'Arte, qui dispose d'ores et déjà de dix rendez-vous documentaires différents – « Grand Format », « La Vie en face », « Les Mercredis de l'Histoire »... –, inaugure avec « La Lucarne » un onzième créneau.

Voilà bien la pataphysique télévisuelle. Laquelle fonctionne non seulement sous le régime du programme, mais le débite de surcroît en morceaux baptisés du nom hideux de « cases », dont la prolifération atteste qu'elles servent au moins autant à exclure qu'à accueillir. Ainsi, avec huit cents heures de programme documentaire par an et un rôle prééminent en matière de production et de diffusion du genre, qui eût cru qu'il pouvait encore manquer une case à Arte ?

Le fait est. Confiée à Luciano Rigolini, responsable de « La Vie en face », cette « Lucarne » accueillera donc, selon sa définition, *« des œuvres d'auteur aux formes et formats atypiques, témoignant d'une véritable recherche sur le langage, qui ne trouvaient pas jusqu'à présent leur place sur la chaîne »*. Cette innovation est manifestement un enjeu d'importance pour ses défenseurs qui ambitionnent de faire de ce rendez-vous le fleuron du documentaire de création. Tel est en tous cas le voeu de Thierry Garrel : *« Dans notre travail de sélection, beaucoup de programmes sont évacués par le bas, mais beaucoup le sont aussi, malheureusement, par le haut. Refuser des œuvres fortes et qui ouvrent des voies nouvelles est une douleur accumulée. "La Lucarne" doit y remédier et marquer dans la grille le retour en force d'un genre dont les parts d'audience sont en progression. »*



Une manière de prendre acte de la créativité d'un genre qui taille aujourd'hui des croupières à une fiction ronronnante. C'est du moins ce que veut démontrer « La Lucarne », uniquement constituée d'acquisitions pour le moment. Et c'est ce qu'elle prouve excellement, si l'on s'en tient aux premiers films programmés, placés sous le signe de la quête familiale et du journal intime. Ce soir, dans *Bliss*, Vitali Manski visite un village russe de huit familles oublié de l'Histoire et de la géographie. Deux soeurs octogénaires, dont l'une naine, sourde, contrefaite et incontinente, un dindon décapité, un pochard débonnaire, un arbre dénudé et le vrombissement lointain d'un avion retiennent notamment l'attention du réalisateur. Mais aussi une jeune femme renversante de beauté, madone slave dont ce village de vieux se demande qui a bien pu la mettre enceinte. Ce mystère sera celui du film, qui nous découvre un monde où l'insulte est une forme supérieure de tendresse, et la foi en la vie le plus émouvant des hymnes qui lui soit dédié.

Changement radical de ton et d'esthétique, mercredi 22 janvier, avec *Perpétuels devenirs*, fascinant essai vidéo de l'Américain Daniel Reeves. Ce journal intime à l'image tournoyante et ciselée (collage photos, incrustations de textes, effets de clignotements, morphing...) remonte, par le biais de témoignages familiaux et d'un commentaire en voix off, le cours d'une enfance dramatiquement marquée.

Soutenu par un texte superbe et une intelligence aiguë de son art, cet exercice tauromachique, loin d'être réduit à une joute narcissique, s'ouvre au contraire largement aux souffrances de ce siècle ainsi qu'à une troublante réflexion sur le temps. De surcroît, il prouve comme en passant que la poésie s'écrit aujourd'hui en vidéo.

Jacques Mandelbaum

★ « La Lucarne » : *Bliss*, Arte, mercredi 15 janvier à 0 h 10.

Jacques, l'orphelin

par Agathe Logeart

C'ÉTAIT au mois de décembre 1994. Après nous avoir infligé un long développement sur sa vision des difficultés du moment et des solutions qu'il conviendrait d'y apporter, ménageant un suspense semblable à cette petite torture à laquelle se livraient autrefois certains professeurs qui aimaient rendre les copies en commençant par la plus mauvaise, Jacques Delors avait enfin annoncé que, tout bien réfléchi, il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle.

Certains étaient tombés de l'armoire. D'autres juraient, mais un peu tard, qu'ils n'y avaient jamais cru. Une troisième catégorie se demandait quel drôle de jeu venait de se jouer là, tout ce bruit pour rien, cette dramatisation sur du vent, cette convocation télévisée pour un non-événement... Il y eut des déçus, des frustrés, des ricaneurs. Les moins malveillants ne pouvaient s'empêcher de penser que cet homme-là, dans une parabole sportive qu'il n'aurait pas désavouée, venait de marquer contre son camp, ce qui n'était pas gentil.

Depuis, que l'on voie là la preuve ultime de l'honnêteté ou un refus d'obstacle peu glorieux, il était resté celui qui n'avait pas voulu « y aller ». Dedans ou dehors, les autres y étaient. Lui, restait ailleurs, la tête ceinte des étoiles européennes et distillant de temps en temps ses oracles, à la manière d'une Pythie ou d'une Cassandre. Embarrassant parfois ses amis de cette liberté de ton qui laissait chaque fois entendre qu'il ne devait rien à personne, il s'était employé à ne pas disparaître tout à fait de la scène politique, au risque de sembler parfois bien encombrant... Invité de l'émission politique de France 2 « Franchement », Jacques Delors, comme à chaque occasion qui lui est donnée de s'exprimer longuement, n'a pas boudé son plaisir, s'il n'est pas sûr qu'il ait suscité le nôtre.

La France ne va pas bien, c'est entendu. La redresser et regonfler un moral collectif en capilotade, c'est pourtant possible, paraît-il. Mais les remèdes auront un goût d'amertume, on n'y coupera pas. Ceux qui sont au pouvoir s'y prennent comme des manches, et ceux qui n'y sont pas ont encore du chemin à faire avant d'être crédibles. « *Nous* (la droite comme la gauche) *avons beaucoup déçu* » : bref, on n'est pas sorti de l'auberge. Invité « surprise », Alain Madelin, cet autre spécialiste de l'ailleurs, opinait du chef en un curieux rapprochement d'idées. Leur numéro de duettistes était déconcertant.

Affichant une modestie trop appuyée pour être tout à fait convaincante (*« Je ne suis qu'un artisan, un militant, je ne voudrais pas gêner »*), Jacques Delors, à deux reprises, nous dit qu'il était un *« orphelin de la politique »*. On s'interrogea sur le sens de cette phrase qui ne devait rien au hasard. Un orphelin, c'est quelqu'un qui n'a plus de papa, qui n'a plus de maman, comme le disait la chanson, un abandonné en rase campagne sur les routes périlleuses de l'existence... Ce n'était pas bien réconfortant de voir ainsi la tribu des « sans-famille » s'accroître d'un nouvel adhérent.

MERCREDI 15 JANVIER

TF1

12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton. Question de voisinage. Difficultés en tout genre.
16.05 Karine et Ari. Série. La panne.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Feuilleton. Des cœurs à prendre.
18.15 Flipper. Série. Le missile.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.45

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine présenté par Nicolas Hulot. D'eaux et de sables (100 min). 224318
En Namibie, le delta d'Okavango est une incroyable oasis.

22.25

COLUMBO
Le mystère de la chambre forte. Série de James Frawley, avec Peter Falk, Ruth Gordon (85 min). 5142806
23.50 Les Aventures du bien. Documentaire d'Antoine Galey. Dessine-moi un mouton (5 min). 8108283
23.55 Brigade de choc à Las Vegas 2. Téléfilm (©) d'Aaron Lipstadt et Leo Penn, avec Jeff Kaake, Craig Hurley (95 min). 9891370

1.30 et 2.10, 3.15, 4.15 TF1 nuit. 1.40 Cas de divorce. Série (rediff.). 2.20 et 3.25, 4.25, 5.05 Histoires naturelles. (rediff.). 4.55 Musique (10 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.50 Derrick. Série. Une affaire énorme.
14.55 L'As de la Crime. Série. 35 ans plus tard.
15.45 La Chance aux chansons. [1/3] Adamo d'amour.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air. Série.
17.45 C'est cool ! Série.
18.15 Studio des artistes.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.25 Studio Gabriel. Invité : Dany Brillant.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo.

20.55

SALUT L'ANGOISSE
Téléfilm de Maurice Frydman, avec Artus de Penguern (100 min). 2559486
Un éditeur, stressé par la prochaine et difficile parution d'un livre, rend la vie insupportable à son entourage.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Les clubs de vacances : la meilleure école du spectacle ? (110 min). 8163950
Nombreux sont ceux qui ont commencé leur carrière en passant par les clubs de vacances : Mimie Mathy, Pascal Brunner, Patrick Bruel...
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Dakar - Agadès - Dakar. Le bivouac (45 min). 6987887

1.35 Agapè. Magazine (rediff.). 2.55 Rapport du Loto. 3.00 L'Œil d'Icare. Documentaire. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Les Z'amours (rediff.). 4.00 Pyramide (rediff.). 4.35 Outremers. Documentaire. Reprise France 3 (rediff., 60 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Quatre Dromadaires (rediff.).
14.30 Saga-Cités.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Les Minikeums.
17.30 La Piste du Dakar.
17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La chanson mondiale depuis 1945*, de Yann Plougastel.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.45 Consomag.

20.55

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Plantes mutantes : les apprentis sorciers dans notre assiette. Invités : Jean-Marie Pelt, Axel Khan, Marie-José Nicoli... (110 min). 1895689

22.45 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Patricia Desmortier et Brian Boyd. Vladimir Nabokov (50 min). 8738573
Portrait d'un écrivain dont une part importante de l'œuvre est méconnue, comme occultée par le succès de Lolita.
0.05 Cap'tain café. Magazine. Invité : Pow Wow (50 min). 2417061
1.00 Capitaine Furillo. Série. Je veux mon Hill Street Blues.

1.45 Musique graffiti. Magazine. Debussy : Les feuilles mortes, La terrasse des audiences. Ravel : Scarbo, par Frédéric Lagarde (20 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5 (rediff.). 12.25 Le Jardin des délices. 12.30 Nouveaux Horizons. Brésil, le rêve américain. 12.55 Attention santé. Opération des amygdales. 13.00 Va savoir. Magazine. 20 000 yeux sous les mers (rediff.). 13.35 Un auteur, une oeuvre. *L'Education sentimentale* [1/5]. 14.30 L'Esprit du sport (rediff.). 16.00 L'Ouest sauvage [2/4]. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Histoire personnelle de la littérature française. Paul-Jean Toulet et Valery Larbaud. 18.10 Cinq sur cinq inventions. 18.25 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. Les tréteaux de maître Pierre [26/39].
19.30 7 1/2. Magazine. Les clés de la réussite néerlandaise. La chasse à courre.
20.00 Evolutions en mer. Documentaire de Rolf Möltgen [2/2] (30 min). 1009
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : L'ARMÉE DISPARUE
L'histoire de l'armée nationale populaire de la RDA. Documentaire (65 min). 301931
Le 12 novembre 1989, les soldats est-allemands assistent à l'ouverture de la frontière entre Berlin-Est et Berlin-Ouest. Le 2 octobre 1990, une armée entière disparaît.

21.50

MUSICA
21.50 Marcel Landowski : une vie pour la musique. Documentaire (50 min). 5458115
22.40 Le Diable boiteux. Court métrage (1994, 20 min). 4730009
Une mise en images baroque de l'opéra-bouffe de Jean Françaix.
23.00 Vladimir Horowitz joue Chopin. (rediff., 15 min). 47115
23.15 Profil : La Passion selon Zwobada. Documentaire (55 min). 2528554
Deux amis sculpteurs se prennent de passion pour la même muse.
0.10 La Lucarne : Bliss. Documentaire finlandais de V. Manski (55 min). 7785968
● Lire ci-dessus.
1.05 Le Sang du renard. Téléfilm de Serge Meynard, avec Marianne Basler (rediff., 85 min). 4587887

M 6

12.20 La Petite Maison dans la prairie. Série. Une machine parlante.
13.15 M 6 kid. La photographie. The Mask ; etc.
16.35 Hit dance. Magazine.
17.10 et 1.50 Faites comme chez vous. Magazine. *Invités : José Garcia, ICT.*
18.00 Bugs. Série. *Le silence est d'or.*
19.00 Code Quantum. Série. [2/2] La famille avant tout.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série. Quand dure l'amitié.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Le marieur de plantes.

20.45

L'ENFANCE VOLÉE
Téléfilm (©) de Jean-Pierre de Decker, avec Roy Verhage (100 min). 589757
Après le divorce de ses parents, un jeune garçon choisit d'aller vivre chez son père. Pour ce dernier, seule la réussite scolaire de son fils compte.

22.25

HANTISE
Téléfilm (©) de Rod Holcomb, avec Angie Dickinson, Lynda Carter (105 min). 6305318
Une journaliste entreprend la réalisation d'un reportage sur une femme sénateur, en lice pour la vice-présidence, ancienne miss New York...
0.10 Secrets de femmes. Trois jours seule (35 min). 9411210
0.45 Best of pop-rock.

2.35 Turbo. Magazine (rediff.). 3.05 Les Derniers Plongeurs d'éponges. Documentaire. 3.40 L'île aux plongeuses nues. Documentaire. 4.05 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.25 Fréquenstar. Magazine. La semaine de la chanson française (50 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 *La Grande Famille.* Emission spéciale : la télé.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Terre de feu.
15.25 Crime à l'altimètre. Téléfilm de J. Giovanni, avec Michel Voïta (95 min). 5345863
17.00 Football américain. *Championnat de la NFL.* Green Bay Packers.-Carolina Panthers.
17.50 Il était une fois... les explorateurs. Piccard, des sommets aux abysses.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Khaled.

20.15

FOOTBALL
Match aller de la Super Coupe d'Europe : PSG - Juventus de Turin. 20.30 Coup d'envoi : A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 2184680

22.30 Flash d'information.

22.35

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR ■
Film de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem (1995, 119 min). 5414399
L'approche de la mort comme sujet d'exaltation romantique.
0.35 Mean Streets ■ ■ Film de Martin Scorsese (1973, 110 min). 2384413
Les débuts, ou presque, de Martin Scorsese. Une atmosphère tendue, violente, des lumières rouges évoquant l'enfer, et, déjà, une démarche métaphysique et chrétienne.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Michel Deguy [3/5].
20.30 Paroles sans frontière. (Jusqu'à 22.30).
20.30 Antipodes. L'île de la Réunion dans la tourmente de l'Histoire.
21.32 Correspondances. *Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.*
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. André Delvaux, cinéaste européen [2].
22.40 Nuits magnétiques. Les libraires sont morts ? Vivent les libraires !.

0.05 Du jour au lendemain. François Corin (Sur le rock). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Georges Guetary. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Analyse spectrale de l'Occident. *Dialogue du baron* de la Houtan avec un chef huron ; 2.14 Analyse spectrale de l'Occident. L'islam en Espagne ; 2.52 Analyse spectrale de l'Occident. Le Coran ; *3.33 Connaissance de l'homme.* Rainer Maria Rilke ; 4.02 Grand angle. Les enfants de la source ; 5.01 L'Esprit du zen ; 6.14 La Tribune des critiques. Le sport et les jeux de l'esprit.

France-Musique

20.00 Concert. *Donné le 14 décembre 1996* au Conservatoire d'art dramatique. Avec Olivier Lallouette, baryton, et Jean-Philippe Collard, piano. *La bonne chanson, Ballade* pour piano, de Gabriel Fauré ; Histoires naturelles, Gaspard de la nuit, de Maurice Ravel.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Michèle Bokanowski et Alexandre Knaifel.
23.07 Musicales comédies. Stephen Sondheim : Assassins (1990).

0.00 Jazz vivant. Les orchestres de jazz des élèves du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, dirigés par François Jeanneau et Hervé Sellin. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Christa Ludwig. Extraits de Così fan tutte, de Mozart ; Extraits de la Passion selon *saint Jean, de Bach* ; Extraits de l'acte I de Fidelio, de Beethoven ; Lieder, de Schubert ; Lieder, de Brahms ; Extraits d'Elektra, de Strauss, par l'Orchestre symphonique de Boston ; Extraits du Requiem de Verdi, par l'Orchestre philharmonique de Berlin.

23.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Wagner, Mahler, Wolf, Strauss, Bernstein. *0.00 Les Nuits de Radio-Classique.*

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Ornella Muti.
21.00 Strip-tease (RTBF du 11/12/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal. (France 2).
22.35 Check-up. Les douleurs dorsales, les mycoses, l'hyperhidrose.
23.35 Bons Baisers d'Amérique.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Un jour dans la mort de Sarajevo.
21.35 La Vie secrète des machines. [3/18] La machine à coudre.
22.05 Missions aériennes au Vietnam. [2/6] L'armée des ombres.
23.00 Polynésie d'hier et d'aujourd'hui.
23.55 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [1/6] (55 min).

Paris Première

20.00 et 23.35 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Un soir au bout du monde. Pièce de Tom Novembre et Charlélie Couture. Mise en scène de Pierre-Loup Rajot, avec Jerry Lipkins. Enregistrée au théâtre Grévin en juillet 1992 (70 min). 86892405

France Supervision

20.55 *La Légende* des sciences.
21.50 Les Movidas espagnoles.
22.40 C'est à dire. Magazine.
23.30 La Bayadère. Ballet de Michel Queval. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Avec Isabelle Guérin, Laurent Hilaire (135 min). 85855009

Ciné Cinéfil

20.30 La Forteresse cachée ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (1958, N., v.o., 140 min). 42544812
22.50 Johnny, roi des gangsters ■ ■ Film de Mervyn LeRoy (1941, N., 110 min). 11151389

Ciné Cinémas

20.30 *La Forêt d'émeraude* ■ Film de John Boorman (1985, 110 min). 5288221
22.20 Les Secrets professionnels du docteur Apfelglück. Film d'H. Palud, A. Capone, M. Ledoux, S. Clavier et Thierry Lhermitte (1990, 90 min). 5733467

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Flash. L'ange de la mort.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. La tombe révélatrice.
23.00 Les Champions. Sorcellerie.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Dans 7 jours le déluge.
0.40 Covington Cross. Passion aveuglante (50 min).

Canal Jimmy

21.15 Quatre *en un.*
21.45 Mister Gun. Camarade Hammer.
22.10 Chronique *de mon canapé.*
22.15 Seinfeld. *La pomme de douche.*
22.40 Friends. Celui qui remplace celui qui part.
23.05 Fawlty Towers. The Anniversary.

Eurosport

12.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (3e jour) (75 min). 7361028
20.00 Basket-ball. En direct. Euroligue : Ljubljana - Pau - Orthez.
23.00 Patinage artistique. Le Challenge de Detroit (Etats-Unis).
0.00 Tennis. En direct. Open d'Australie à Melbourne (4e jour) (510 min). 79363968

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Le Dernier Métro. Film de François Truffaut (1980, 165 min), avec Gérard Depardieu. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.20 Patriotes. *Film de Nicholas Meyer* (1991, 95 min), avec Gene Hackman. *Espionnage.*
0.10 Les Enfants terribles. Film de Jean-Pierre Melville (1950, 105 min), avec Nicole Stéphane. *Drame.*

TMC

22.35 La Carrière d'une femme de chambre. Film de Dino Risi (1976, 120 min), avec Agostina Belli. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 15 JANVIER 1997

Salarié à perpétuité

par Pierre Georges

NI GAUCHE, NI DROITE, retraite ! Retraite pour tous. Tout de suite, bientôt, maintenant. Soyez raisonnables, demandez l'impossible ! Retraite à cinquante-cinq ans. Retraite généralisée sur l'ensemble du front, demi-tour charentaises !

Ah ça mais ! A peine le débat est-il engagé qu'il est évacué au motif, indiscutable, que tout cela procède de la folie économique et du délire démographique. Travaillez, prenez de la peine et longuement encore. Quarante ans d'activité minimum. Quarante-cinq, ce serait encore mieux. Cinquante, voici l'idéal. Travaillez ! Blanchissez sous le harnais. Si vous avez un emploi, gardez-le, condamné à la douce et gratifiante peine du salarié à perpétuité.

Les statistiques françaises sont infaillibles. Elles prouvent que plus l'on vieillit, plus l'on vit longtemps ! C'est pour ainsi dire scientifique, avec les progrès de la santé : un an de vie gagné tous les quatre ans de passés ! Qui vieillit vieillira ! Alors, dans ces conditions, qui va les payer nos, vos retraites, au pays chenu de Jeanne Calment, pionnière ?

En France et ailleurs, on le voit tous les jours. Les vieux jeunes sont trop jeunes pour travailler. Les jeunes vieux restent trop jeunes pour s'arrêter. Voici la tragédie. Les uns, pour peu qu'ils aient beaucoup de chance, obtiendront leur premier CDI sur le coup de la pré-tentaine, après des années de galère de CDD, de contrat précaire. Les autres, pour peu qu'ils aient survécu aux plans sociaux, aux licenciements collectifs, aux dégraissages, seront assignés à emploi et cotisations jusqu'à une post-soixantaine bien installée.

La retraite à cinquante-cinq ans est une vue de l'esprit, un leurre, un rêve tordu. Ainsi disent les spécialistes. Et ils ont sans doute raison puisque cela fait des années qu'ils l'expérimentent en grandeur réelle. Car c'est là le plus fort. Qui a fini par mettre, dans la tête des salariés Français, l'idée saugrenue que l'important dans le travail, c'était la retraite ? Les routiers par K. O. ? Les militaires par droits ? Quelques catégories privilégiées, par convention collective ?

Pas du tout. L'idée est venue d'ailleurs. De ces mille et une démonstrations, depuis des années, d'un phénomène appelé pré-retraite. De cette politique systématique de mises en jachère de centaines de milliers de salariés, en attente de leurs pleins droits. Pour les surnuméraires malgré eux, à cinquante, cinquante-deux, cinquante-cinq, cinquante-six ans, les plans sociaux ont succédé aux plans sociaux. Les entreprises y ont trouvé leur compte. Les pouvoirs publics ont financé largement cette retraite qui n'osait dire son nom.

On a taillé, taillé encore, taillé toujours plus. Plan après plan, on a tranché, coupé, dégraissé, dans la mémoire et le savoir-faire des entreprises. La pré-retraite fut et reste la panacée, la providence d'entreprises en difficulté. Les mêmes qui, aujourd'hui, condamnent l'irréalisme de l'aspiration à une retraite à cinquante-cinq ans, effectivement absurde, ont joué à fond de sa sœur jumelle, la pré-retraite. Sans se rendre compte qu'à force, l'idée ferait doucereusement son chemin chez les salariés que la vraie valeur, ce n'était plus le travail. Mais la façon d'en sortir au mieux et au plus vite !

Le nouveau FLNC opte pour la « violence politique » en Corse

Un troisième militant d'A Cuncolta s'est rendu aux gendarmes

BASTIA
de notre correspondant

Le FLNC, bras armé de la nouvelle organisation nationaliste Corsica viva, née d'une dissidence du MPA (vitrine légale du FLNC-canal habituel) apprécie les symboles : constituée le 5 mai 1996 à l'occasion du vingtième anniversaire du FNLC initial, la dernière-née des organisations clandestines a choisi de commettre son premier attentat contre un ensemble immobilier touristique à Porto-Vecchio (*Le Monde* du 14 janvier), dimanche 12 janvier, un an jour pour jour après la conférence de presse « clandestine » du FLNC-canal historique à Tralonca, annonçant « *un processus de paix* », mis en échec à l'été.

Aujourd'hui, la déstabilisation évidente des clandestins les plus durs change la donne du problème nationaliste. Le bras armé d'A Cuncolta vient de se voir privé de deux de ses trois chefs présumés. François Santoni, souvent présenté comme le chef « militaire » et politique de la Corse-du-Sud, Jean-Michel Rossi, idéologue du mouvement, sont emprisonnés. Plusieurs autres enquêtes en cours pourraient viser Charles Pieri, le secrétaire national d'A Cuncolta, miraculeusement sorti vivant de l'attentat à la voiture piégée du 1er juillet à Bastia. Et un nouveau militant d'A Cuncolta, André Franceschi, s'est rendu lundi à la gendarmerie d'Ile-Rousse.

Le FLNC-canal habituel, de son côté, a cessé depuis deux ans de commettre des attentats à l'explosif. Mais il a été le principal adversaire du canal historique dans la lutte fratricide de l'année 1995, où quinze nationalistes ont été tués. Le FLNC-canal habituel est confronté depuis quelques mois à de graves dissensions internes, à propos de l'éventuelle autodissolution des « bras armés » des mouvements publics. Les responsables du MPA tentent d'ouvrir une voie « *démocratique* » qu'ils défendront à l'occasion des élections territoriales de 1998.

TURBULENCES STRATÉGIQUES

L'Accolta Naziunale Corsa (ANC), le troisième groupe nationaliste, dont le bras armé est Resistenza, est soumise aux mêmes turbulences stratégiques. Une quarantaine de ses militants ont rejoint Corsica Viva après que celle-ci ait affirmé, à l'automne 1996, qu'elle n'excluait pas la « *violence politique* ». Parallèlement, se sont accumulées, dans l'opinion insulaire, les raisons d'un discrédit tenace à l'encontre de l'ensemble du nationalisme.

C'est dans ce contexte de déficit idéologique, de dérives multiples et d'échecs dramatiques que le nouveau FLNC a choisi d'occuper le devant de la scène de la « *violence politique* ». Une heure après avoir détruit le lotissement de Pinarello, ce mouvement a exposé les raisons de son « *action* ». Sa cible est dénoncée comme un symbole des « *paravents à des opérations de blanchiment d'argent sale, construits sans recours aux entreprises locales (mais à des entreprises italiennes), caractérisés par l'absence d'emplois corses, agressant notre environnement, sources de racket au profit de groupes politico-mafieux avec l'aval des élus locaux et la passivité bienveillante de l'Etat* ». Accusation sans preuves ; mais le but est moins de démontrer un éventuel abus que de capter les faveurs de l'« *immense majorité des militants sincères* ».

La véritable cible du FLNC se situe au niveau des chefs des autres organisations nationalistes et de leur échec : « *Le peuple corse s'est détourné de la démarche nationaliste, tiraillé qu'il a été durant des mois entre dégoût et désespoir. Pour notre part, nous nous refusons à soutenir ces milices qui, depuis près de cinq années, infligent aux Corses leurs dérives, leurs turpitudes et leur dédain absolu pour tout idéal, pour nos valeurs ancestrales, pour l'intérêt collectif.* »

La marge de manœuvre du FLNC est étroite. Les rangs des différentes organisations sont dégarnis et la mise en cause de leurs chefs ne suffira pas toujours à faire taire des rancunes nées de la lutte fratricide de 1995. De plus, le FLNC ne pourra pas éluder longtemps la question cruciale des moyens financiers nécessaires à la lutte armée, donc du recours au racket – ou « impôt révolutionnaire » –, source des dérives dénoncées par ailleurs.

Michel Codaccioni

Paris a dépassé lundi le niveau 2 de pollution au dioxyde de soufre

LE NIVEAU 2 de l'alerte à la pollution au dioxyde de soufre (SO_2) a été dépassé, lundi 13 janvier à Paris. Le seuil 2 de l'alerte (350 microgrammes par mètre cube, ou ug/m³) a été dépassé sur les stations Airparif des 7e (373 ug/m³) et 14e arrondissements (417 ug/m³). Cette forte pollution de l'air a contraint EDF à baisser la puissance de la centrale thermique au charbon de Vitry-sur-Seine. La pollution au SO_2 provient surtout des industries et des installations de chauffage au charbon et au fioul. Un temps froid, des vents très faibles de sud-est et une forte inversion thermique empêchant la dispersion des polluants bloqués dans les basses couches de l'atmosphère expliquent cette situation qui pourrait durer plusieurs jours.

La précédente alerte 2 avait été déclenchée le 6 novembre 1995. La procédure mise en place en 1994, qui compte trois seuils d'alerte, ne prévoit aucune mesure concrète. Airparif, organisme chargé de la surveillance de l'air, recommande simplement aux jeunes enfants, aux personnes âgées et aux les personnes asthmatiques d'« *éviter tout exercice de plein air nécessitant un effort physique inhabituel et soutenu* ». La « *loi sur l'air* » du 30 décembre 1996 (dont les décrets d'application ne sont pas encore publiés) prévoit en revanche que le préfet peut prendre « *des mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution* », dont la gratuité des transports.

Hébron : pression des colons juifs contre la conclusion d'un accord

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'espoir de parvenir assez rapidement à un accord concernant le retrait israélien partiel de la ville arabe d'Hébron puis, d'ici à l'été 1998, de l'essentiel de la Cisjordanie occupée était encore très vivace, mardi 14 janvier à Jérusalem. Pour autant, de part et d'autre, on appelait à une certaine prudence. Simple « *difficulté de rédaction* » ou divergences plus profondes concernant aussi bien les derniers détails techniques du redéploiement militaire à Hébron que la formulation d'une lettre américaine d'assurance concernant la nouvelle date-butoir des retraits israéliens de l'essentiel de la Cisjordanie occupée ? Une chose est sûre : alors que les parties discutent notamment de savoir si cette date serait juin 1998 ou, comme le réclame Israël, août 1998, montent parallèlement toutes sortes de récriminations.

Tandis que les Palestiniens et, pour des raisons opposées, les colons juifs estiment et répètent à l'envi que les accords d'Oslo obligent Israël à se retirer « *de 85 à 90 %* » de la Cisjordanie occupée – à l'exception des colonies, des camps militaires et des routes les desservant, dont le sort sera débattu plus tard –, le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, a déclaré lundi soir : « *Tout cela est faux. La vérité, qu'il est nécessaire pour moi de dire aujourd'hui, est que les accords ne stipulent rien de précis quant à l'étendue des redéploiements ou des territoires. Les détails qui seront négociés découleront d'abord et avant tout de nos objectifs. Et je ne signerai un accord* [avec les Palestiniens] *que lorsque je serai convaincu que nos objectifs seront atteints. Je suis patient.* »

Au cours des négociations qui ont duré, lundi, jusque tard dans la nuit, les Palestiniens ont demandé, outre les questions d'Hébron et des redéploiements futurs, que soient enfin mis en œuvre ou respectés les accords concernant la libération des prisonniers – ils sont encore environ 5 000 –, le respect du libre passage des biens et des personnes (arabes) entre les territoires de Gaza et de Cisjordanie et la mise en service d'un aéroport palestinien – construit mais interdit d'utilisation par Israël – dans la bande de Gaza.

Tandis que les deux parties poursuivent leurs discussions, les colons juifs, rendus furieux par la perspective d'un compromis qui, mis en œuvre, détruirait une fois pour toutes le rêve du « *Grand Israël* », se mobilisent et envisagent de multiplier les pressions sur les ministres, très divisés. L'accord, même s'il est paraphé par les négociateurs, ne pourra en effet être présenté à la Knesset que s'il est d'abord entériné par la majorité des ministres en exercice.

Patrice Claude

La commission des lois de l'Assemblée nationale veut retarder d'un an la réforme de la cour d'assises

LA MAJORITÉ continue à s'inquièter du manque de moyens de la justice. Elle l'a clairement manifesté en adoptant, en commission des lois de l'Assemblée nationale, un amendement de Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) reportant d'un an l'entrée en vigueur de la réforme de la cour d'assise préparée par Jacques Toubon, en faisant remarquer que le gouvernement n'avait prévu aucun crédit pour son application dans le budget de 1997. Pourtant, petit à petit, le garde des sceaux semble être parvenu à « déminer le terrain » sur l'essentiel des dispositions de son projet. C'est en tout cas ce qui ressort du rapport rédigé, au nom de la commission par Pascal Clément (UDF-PR, Loire).

L'instauration d'un appel pour les décisions criminelles, ossature d'un texte qui constitue un « *bouleversement de l'ordre juridictionnel* », selon M. Clément, n'est guère contesté sur les bancs du Palais Bourbon. Tout au plus certains députés, dont M. Clément, auraient préféré un système d'« appel tournant » – les affaires auraient été renvoyées d'une cour d'assises à l'autre – au dispositif du gouvernement, qui instaure un double degré de juridiction en créant un tribunal d'assises compétent en première instance.

MAINTIEN DU JURY POPULAIRE

Envisagée dans un avant-projet de loi en octobre 1995, la suppression du jury en première instance, proposition qui avait soulevé l'indignation du monde judiciaire, notamment des avocats, est désormais de l'histoire ancienne, M. Toubon expliquant devant la commission des lois qu'« *un consensus sur la présence de jurés valant mieux que la poursuite d'affrontements sur leur absence* ».

La dernière mouture du texte, dont les députés entameront l'examen mardi 21 janvier, prévoit ainsi la présence, au sein du nouveau tribunal d'assises compétent en première instance, de cinq jurés, aux côtés de trois magistrats professionnels. En appel, les affaires seront examinées par la cour d'assises dans sa composition actuelle, soit trois magistrats professionnels et neuf jurés.

La motivation des jugements et des arrêts, en revanche continue à susciter des réserves. Selon le garde des sceaux, elle « *s'inscrit dans une évolution générale de la société vers plus d'information et plus de transparence* », et « *constituera un progrès réel pour l'image de la justice, en limitant les mouvements d'opinion provoqués par certaines décisions d'acquittement ou de condamnation* ».

A l'inverse, pour M. Clément, elle « *semble contraire au principe de l'intime conviction du jury* » et risque de « *dénaturer* » le jugement des jurés. Plusieurs députés de la majorité ont développé la même argumentation, André Damien (RPR, Yvelines) précisant qu'« *il serait préférable de s'en tenir à l'intime conviction des jurés* », dans la mesure où « *les faits* [jugés] *sont souvent atroces et les peines extrêmement lourdes* ». « *L'obligation de motivation est davantage le fruit d'une pression médiatique que* [...] *d'une exigence de la Cour européenne des droits de l'homme* », a-t-il affirmé. La commission a toutefois maintenu le principe, tout en assouplissant légèrement son application.

La commission des lois s'est, en revanche, fermement opposée à une autre disposition du texte, qui abaisse de vingt-trois à dix-huit ans l'âge minimum requis pour l'exercice des fonctions de juré. M. Clément a fait part de ses « *interrogations* », « *dans la mesure où l'acte de juger requiert une maturité que l'on peut supposer mieux acquise à l'âge de vingt-trois ans* », Daniel Picotin (UDF-rad., Gironde) indiquant que « *les débats de cours d'assises peuvent frapper à l'excès de jeunes citoyens dont l'émotivité est encore très forte* ».

Soutenu par les députés socialistes – « *On a l'âge d'être juré quand on a celui de se faire tuer pour la patrie* », a notamment lancé Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) –, M. Toubon a affirmé qu'il n'existait « *aucune raison de conserver des âges différents pour la majorité civique ou civile et pour la participation à un jury criminel* », ajoutant qu'il s'agissait là d'une décision « *politique* » et non « *technique* », visant à « *associer la jeunesse à une justice trop souvent mal perçue* ».

Jean-Baptiste de Montvalon

Le Basque Josu Arkauz Arana expulsé vers l'Espagne

BAYONNE
de notre correspondant

Les autorités françaises ont fait conduire, dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 janvier, le Basque espagnol Josu Arkauz Arana, membre présumé de l'ETA, de la prison de Fresnes à la frontière espagnole où il a été remis à la police de son pays d'origine. Il devait être transféré mardi à Madrid pour être entendu par l'Audiencia Nacional, la cour compétente outre-Pyrénées pour la plupart des actes liés au terrorisme.

Selon des sources policières, il lui serait reproché trois délits en rapport avec l'organisation séparatiste basque ETA, et notamment « *l'appartenance à bandes armées* ». Le ministère de l'intérieur espagnol estime que Josu Arkauz Arana a fait partie des principaux dirigeants de ce mouvement à la fin des années 80.

Condamné en France en 1991 à huit ans de prison pour association de malfaiteurs, Josu Arkauz Arana a achevé sa peine lundi (*Le Monde* du 14 janvier). Redoutant une expulsion vers l'Espagne, il avait entamé le 10 décembre une grève de la faim et avait été transféré de la maison centrale de Saint-Maur (Indre) à Fresnes début janvier dans un grave état de faiblesse. Retenu lundi plusieurs heures à Fresnes en raison de dettes financières à l'égard de la justice et malgré les démarches de ses proches, et notamment de sa femme – de nationalité française –, Josu Arkauz Arana a été extrait vers *18 h 15* de la prison par des policiers français, à destination de l'Espagne.

Estimant qu'une fois la peine purgée, « *le condamné doit être libéré dans l'Hexagone même* », les défenseurs des droits de l'homme au Pays basque réprouvent l'arrêté d'expulsion délivré par le ministre de l'intérieur, le premier de l'année. Il fait suite à sept décisions semblables en 1996. A court terme, deux autres militants basques condamnés en France pourraient connaître le même sort.

Michel Garicoix

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le chanteur Francis Lalanne a été condamné à deux mois d'emprisonnement ferme** pour coups et blessures à un huissier de justice, lundi 13 janvier, par défaut. Le tribunal correctionnel de Paris a accordé 15 000 francs de dommages et intérêts à Me Didier Benamou, huissier parisien qui avait eu les dents cassées par le chanteur et comédien alors qu'il venait lui remettre une assignation en justice. La chambre départementale des huissiers de justice de Paris a obtenu un franc symbolique de dommages et intérêts.

■ **SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE ».** Le conseil d'administration de la Société des lecteurs du *Monde* est amené à renouveler un poste d'administrateur, à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Les actionnaires de la Société qui souhaitent être candidats sont priés d'adresser, avant le 25 janvier, une lettre motivée et un *curriculum vitae* à Bernadette Santiano, Société des lecteurs du *Monde*, 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 14 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

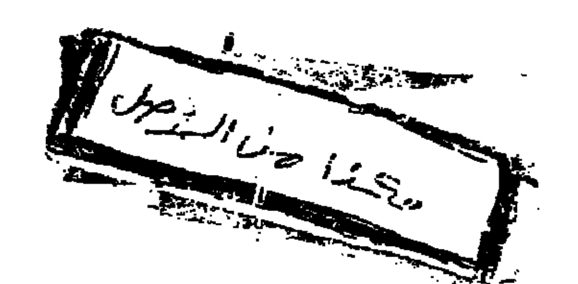
Tokyo Nikkei	18118,80	+4,71	−6,55
Honk Kong index	13289,20	+0,74	−1,20

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 13/01	Var. en % 10/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2361,27	+1,45	+1,97
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+1,02
Milan MIB 30	—	—	−5,74
Francfort Dax 30	2960,62	+0,93	+2,49
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−1,91
Madrid Ibex 35	—	—	+2,61
Amsterdam CBS	—	—	+0,80

Tirage du Monde daté mardi 14 janvier 1997 : 501 068 exemplaires 3.



MANAGEMENT
Un entretien avec l'expert canadien Henry Mintzberg page IV

MÉTIERS
Le fiscaliste devient un maillon essentiel dans la gestion des entreprises page IV



Le Monde EMPLOI



ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XII

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 22 JANVIER
Se structurer en dehors de l'entreprise

MERCREDI 15 JANVIER 1997

INITIATIVES

Un nombre croissant de jeunes diplômés français va travailler dans d'autres pays. Parfois au nom du refus du déclin

dossier

La tentation de partir à l'étranger

Pour l'instant, il ne s'agit que d'un mince filet, mais l'orientation est bien là. *Au moment de leurs débuts professionnels, les jeunes pensent de plus en plus à partir à l'étranger.* Soit définitivement, à supposer que l'on puisse être aussi catégorique, soit pour y acquérir une première expérience. Si le phénomène se confirme, il faudrait y voir une vraie rupture avec le passé. D'autant que, à la différence des pratiques traditionnelles, ces jeunes ne se positionnent pas comme des expatriés, c'est-à-dire comme des salariés rattachés à un groupe français, bénéficiant d'un statut, de conditions particulières, et d'une certaine sécurité. Nombre d'entre eux ne maintiennent pas de cordon ombilical avec la France, notamment de protection sociale, qui serait censée atténuer le risque. Ils préfèrent intégrer une société allemande en Allemagne, une multinationale américaine aux Etats-Unis, et ainsi de suite. Leur plongée dans un modèle culturel ou économique différent, ils la veulent totale, ne serait-ce que pour donner toute sa valeur à la tentative d'immersion.

De toute manière, en Europe au moins, la tendance générale est à la suppression des avantages accordés dans le cas de l'expatriation, pour cause de marché unique et de similitudes dans les systèmes de prise en charge. Plusieurs grands groupes français ont, par ailleurs, créé des filiales de droit étranger pour y rassembler leurs effectifs hors sol. C'est, pour eux, le moyen de réduire la pression des prélèvements obligatoires, mais également une façon de ne pas verser de sur-salaires, des primes spéciales et de ne pas participer au financement d'avantages en nature, le logement, la scolarité des enfants ou la voiture.

Ce qu'on pourrait appeler la tentation de l'étranger prend aussi d'autres dimensions. Tandis que leurs aînés étaient attirés par les Etats- Unis, et quelquefois des destinations plus exotiques, liées à l'histoire de la colonisation, les jeunes diplômés d'aujourd'hui veulent davantage tenter leur chance dans les pays d'Europe centrale ou orientale, et en Asie du Sud-Est, en Chine ou à Singapour.

En fait d'eldorados, ils recherchent des zones qui sont appelées à se développer, qui connaissent des taux de croissance élevés et où tout est encore à construire. Ils veulent participer aux aventures de l'avenir, mais pourraient tout aussi bien s'intéresser à des régions plus inattendues qui possèdent un fort potentiel.

Ainsi, par exemple, l'Irlande, qui est devenue le troisième partenaire européen pour l'emploi à l'étranger, la Norvège, qui manque de personnel médical, mais aussi le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande, pour l'électronique. Pour les anciens élèves des grandes écoles, une telle évolution se comprend. Elle est la conséquence logique d'efforts accomplis pour internationaliser les formations.

Les stages à l'étranger sont devenus quasiment obligatoires, des cours et des séminaires sont conduits par des professeurs ou des spécialistes en provenance du monde entier, et la frilosité bien française s'en est trouvée malmenée. Entre la constitution de réseaux internationaux et l'opportunité offerte à certains par la filière des CSNE (coopérant du service national en entreprise), dont on ne connaît pas le sort futur, lié à la disparition du service national, il est certain que des réflexes d'ouverture ont été pris. Ainsi à HEC, 20 % de la promotion 1995 a commencé par travailler hors de France, contre 10 % il y a encore à peine cinq ans.

En revanche, qu'un mouvement du même ordre s'amorce timidement pour les métiers artisanaux ou de qualification équivalente au CAP ou au BEP peut paraître plus surprenant. Malgré tous les tentatives pour le revaloriser, l'apprentissage reste marqué par le syndrome de l'échec scolaire, l'acquisition des langues y est sommaire, voire inexistante, et les jeunes apprentis ne se distinguent pas par leur mobilité.

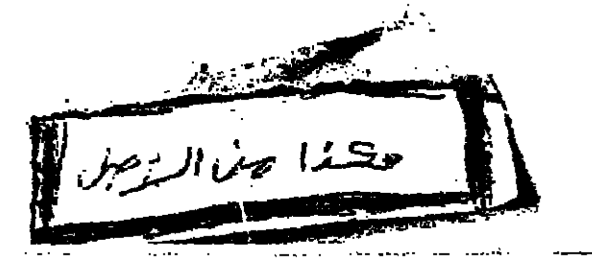
Or, en dépit de ces handicaps réels, un frémissement se produit autour de savoir-faire français reconnus à l'étranger, dans la boulangerie, la pâtisserie, la coiffure et, bien sûr, l'hôtellerie ou la restauration. Des offres circulent qui seraient certainement mieux pourvues si un statut européen de l'apprenti était consacré, à l'image du statut de l'étudiant. Des stages européens se sont d'ailleurs développés, et les Compagnons du devoir ont élargi leur tour de France à l'Europe. Résultat, quelques jeunes professionnels retournent ensuite à l'étranger, parfois dans l'intention de s'installer.

Mais ce sont surtout les motivations qui semblent changer. Nés depuis la crise, ces jeunes qui partent, veulent aller vivre la croissance là où elle se trouve. En quête de projets, ils cherchent ainsi des moyens d'espérer, de se réaliser. Certains vont plus loin dans le raisonnement, à entendre les professeurs qui constatent la rupture. Jugeant la France bloquée, vieillie, assoupie dans le fatalisme et promise au déclin tranquille, ils entendent échapper à la torpeur ambiante. Leur fuite est « offensive » et s'appuie sur une stratégie dont ils ont décidé de rester maîtres, parfois dans l'idée de pouvoir peser ensuite sur les évolutions, une fois la démonstration faite.

Evidemment, on ne peut que se réjouir face à l'émergence de tels comportements qui tranchent avec la routine. Ils sont porteurs d'avenir, d'esprit de conquête et représentent une capacité d'adaptation, de flexibilité, diraient d'aucuns. En ce sens, ils sont aussi le produit du monde dans lequel nous vivons. Mais il faut également s'en inquiéter, puisque c'est le signe d'un désenchantement actif qui prive les entreprises et le pays des éléments les plus lucides et les plus réactifs.

Alain Lebaube

Lire pages II et III



Des artisans français franchissent les frontières avec davantage d'entrain et de facilité

Boulangers, pâtissiers ou coiffeurs, leur savoir-faire est un passeport précieux. Souvent, le processus est engagé au cours de l'apprentissage

Les jeunes diplômés de niveau V, titulaires d'un CAP ou d'un BEP dans les filières artisanales, passent-ils les frontières ? L'absence de statistiques fiables sur le sujet ne permet pas de répondre nettement à la question. Néanmoins, les exemples ne manquent pas : dans la boulangerie, la pâtisserie et la coiffure notamment, domaines où le « savoir-faire français » est, semble-t-il, reconnu.

Diverses initiatives tendent d'enclencher un mouvement de mobilité. Par exemple, l'opération Sesam (stages européens en alternance dans les métiers), lancée en 1990, qui a, jusqu'à présent, touché un millier de jeunes, presque tous français. Destiné prioritairement aux diplômés de niveau V, ce projet, inscrit dans le cadre du programme européen Léonardo, leur propose, en fin d'apprentissage, d'effectuer un séjour de huit mois à l'étranger – en fait essentiellement en Allemagne –, en contrat de travail chez un employeur, tout en suivant une formation complémentaire. Certains jeunes ne reviennent pas en France, du moins pas immédiatement. Entre 1990 et 1995, 28 % en moyenne ont ainsi poursuivi leur expérience pendant trois ou six mois, voire plus. Et *« 4 % ou 5 % se sont installés durablement »*, estime Jean Bureau, directeur de Sesam.

De leur côté, les Compagnons du devoir ont élargi, il y a une quinzaine d'années, leur tour de France à un tour d'Europe, durant lequel des jeunes munis de leur CAP ou de leur BEP séjournent une année à l'étranger. Cent quatre-vingts optent pour cette aventure chaque année. *« Souvent, ceux qui ont fait cette expérience ont envie de retourner à l'étranger, voire de s'y installer »*, constate André Malicot, directeur de la formation.

Une trentaine de boulangers, pâtissiers, menuisiers et charpentiers travaillent ainsi à Cologne (Allemagne), où est implantée une Maison des compagnons. Mais on rencontre aussi des tailleurs de pierre français en Grande-Bretagne, des maçons en Italie, des carrossiers au Canada, des pâtissiers et des couvreurs en Belgique et des boulangers au Japon.

Ces élans suffisent-ils à conclure qu'un réel mouvement existe ? Les avis sont partagés. Sesam constate que le taux de jeunes qui restent à l'étranger est stable au fil des ans. De son côté, René Doche, directeur adjoint de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, estime que *« ce mouvement est assez marginal, y compris à l'intérieur de l'Union européenne. Les jeunes de ce niveau n'ont pas très envie de s'expatrier. Ils ont déjà des problèmes pour aller chez un maître d'apprentissage à 50 kilomètres de chez eux »*. Pour André Malicot, *« il y a quelques années, quand il y avait beaucoup de travail en France, les jeunes avaient une réaction de rejet à l'idée d'aller travailler à l'étranger. Aujourd'hui, ils se disent : « Pourquoi pas ? »*.

Rêve américain

Dans *« deux ou trois ans »*, promet-il, il s'envolera pour les Etats-Unis. Eddie, vingt-deux ans, diplômé d'un CAP et d'un brevet de maîtrise de pâtissier, en rêve depuis longtemps. *« En France*, dit-il, *les pâtisseries ferment, il n'y a plus beaucoup d'emplois, et les salaires sont faibles. »* Surtout, le métier est *« dévalorisé »*. *« L'époque dorée de la pâtisserie, les meringues qu'on va chercher le dimanche pour le thé, c'est fini. Les gens préfèrent acheter en grandes surfaces. »* En revanche, aux Etats-Unis ou au Japon, il pense qu'il pourra *« travailler avec passion »*, car le métier y est *« reconnu »*. *« Beaucoup d'étrangers*, observe Eddie, *viennent en France apprendre les bases de la pâtisserie, puis repartent chez eux et font fortune. »* Pour l'heure, il exerce dans un palace parisien : *« une bonne carte de visite »*. Une bonne école, aussi : *« Le chef pâtissier est extraordinaire. »* Eddie travaille dix à douze heures par jour, pour 8 500 francs brut par mois.

A la Société des pâtissiers français, dite la Saint-Michel, une association mutualiste qui s'occupe notamment du placement des pâtissiers, on est plus optimiste. Un quart des 1 200 à 1 500 offres d'emplois qui lui parviennent chaque année émanent de l'étranger. *« Les jeunes sont de plus en plus attirés par l'expatriation »*, observe Denise Lossouarn, directrice. Il s'agit souvent d'offres d'emplois de chef pâtissier pour le Japon, le Moyen-Orient ou les Etats-Unis. Mais les débutants peuvent trouver un poste de commis en Belgique ou en Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays, les salaires sont *« de 3 000 ou 4 000 francs par mois, nourri et logé. C'est minime, mais certains jeunes acceptent parce qu'ils savent qu'ils y apprendront l'anglais »* et pourront ensuite exercer dans un autre pays.

Les jeunes Français disposent d'atouts. Ainsi, *« l'Allemagne connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'artisanat, où les jeunes étrangers sont tout à fait appréciés »*, assure Jean Bureau. *« Bien souvent, on obtient des réussites quand le processus a été enclenché au cours de l'apprentissage »*, souligne René Doche, qui espère qu'un *« statut européen de l'apprenti »* verra le jour en 1997.

Cependant, des freins existent aussi. *« Les jeunes de ce niveau n'ont pas la capacité de se projeter vers l'étranger parce qu'on leur a répété qu'ils étaient nuls, que l'apprentissage était une voie pour ceux qui étaient en échec scolaire »*, relève Jean Bureau. Le directeur de Sesam évoque aussi le décalage entre *« les discours »* en faveur de la mobilité et le *« manque de formation et d'appui »* de la part des pouvoirs publics. La connaissance de la langue peut aussi jouer. L'anglais n'est toujours pas enseigné au cours du CAP.

René Doche avance également des *« barrières administratives »*, par exemple, l'absence d'équivalence de diplômes de niveau V. Des obstacles que l'on peut surmonter, estime André Malicot. Pour lui, *« les hommes de métier s'acclimatent mieux que d'autres à une langue étrangère parce qu'ils communiquent à travers le dessin, les outils, les gestes »*.

Francine Aizicovici

L'avenir d'une filière convoitée : les CSNE

Partir seize mois à Washington, Hambourg, Buenos Aires ou Athènes afin d'y exercer une activité professionnelle en rapport avec ses études ; y disposer d'une indemnité suffisante pour vivre, versée par l'employeur : combien auront-ils été, parmi les étudiants, à rêver d'effectuer leur service national de cette façon ? Mais l'heure est peut-être venue d'en parler au passé...

Chaque année, environ 10 000 jeunes diplômés font des démarches pour obtenir un poste de *« coopérant du service national en entreprise »* (CSNE), mais ils ne constituent que la part émergée de l'iceberg : beaucoup d'autres renoncent à se porter candidats, jugeant qu'ils n'ont aucune chance d'être sélectionnés. Il est en effet peu probable que l'on fasse partie des élus si l'on n'a pas suivi des études poussées (70 % des CSNE ont au moins un niveau bac + 5), de préférence brillantes, mais aussi, ce n'est un mystère pour personne, si l'on ne dispose pas de relations bien placées.

Une sélection est de toute façon inéluctable car le nombre des postes disponibles est limité. Il n'y en a eu qu'un peu plus de 3 200 en 1996 (sans compter quelque 2 000 jeunes effectuant à l'étranger un service du même type pour le compte des ministères des affaires étrangères, de la coopération ou de l'économie). Certes, ces jeunes hommes (il n'y a, à ce jour, pratiquement pas de femmes CSNE, bien que rien ne s'y oppose) intéressent les entreprises car ils leur coûtent peu cher. Mais l'expérience prouve que le système ne fonctionne bien que si ces entreprises disposent, dans chaque pays concerné, d'une structure d'accueil capable d'épauler et de suivre le débutant qu'est nécessairement un jeune diplômé. Et la loi en a fait une obligation.

Pour Pierre Crettiez, directeur général de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (Actim) qui gère les CSNE, *« toutes les enquêtes montrent que le nombre des structures d'accueil dont les entreprises françaises disposent à l'étranger ne permettent pas de dépasser un effectif de 4 à 5 000 »*. Pierre Crettiez n'hésite pas à se projeter dans l'avenir pour parler des CSNE, comme si ces derniers devaient survivre à la disparition du service national. Cette survie s'impose pour deux ou trois ans encore, du fait que la formule concerne des sursitaires, incorporés avec retard. Mais la suite dépend de ce que décidera le Parlement quand il se prononcera sur le projet gouvernemental, et des décrets d'application qui seront pris dans la foulée.

Le service en entreprise a néanmoins toutes les chances de se maintenir à travers le volontariat. Selon le directeur général de l'Actim, celui-ci pourrait se traduire par des engagements de durée variable : vraisemblablement de 10 à 24 mois. L'objectif serait non seulement de maintenir l'effectif actuel, mais de tenter de l'augmenter pour se rapprocher du plafond possible de 4 à 5 000.

Cela supposerait des campagnes d'incitation auprès des jeunes, accompagnées d'une réorganisation du processus de recrutement, visant à le rendre plus transparent et démocratique, à travers la mise en place d'une sorte de Bourse nationale où pourrait se croiser l'ensemble des propositions des entreprises et des étudiants.

Interrogés sur ces perspectives, des élèves de grandes écoles de commerce déclarent, avec un assez bel ensemble, que l'année qu'il leur est désormais possible de passer dans une entreprise étrangère en cours d'études leur paraît une formule plus intéressante que ce volontariat.

Pour Damien L., qui est actuellement CSNE à Londres dans une filiale de la Générale des eaux, après des études d'ingénieur complétées par un mastère de gestion à l'Essec, la réponse est plus nuancée : *« Ce volontariat peut être une porte ouverte vers l'étranger. Mais il faudrait qu'il permette un travail vraiment intéressant. Aujourd'hui, on s'accommode de CSNE souvent assez médiocres, en pensant que c'est toujours mieux qu'un service militaire classique. Dans un contexte de volontariat, les gens seront beaucoup plus exigeants sur la qualité de ce qu'on leur proposera. »*

Marie-Claude Betbeder

Aventure en charentaises pour les jeunes diplômés

Intégrer une multinationale, partir en mission à l'étranger, beaucoup de jeunes diplômés en rêvent, qu'ils soient français, néerlandais, belges, italiens ou allemands. Pour autant, ils n'entendent pas confier leur destinée à la première multinationale venue. Ils ont des attentes, des exigences à l'égard de leur futur employeur. C'est du moins ce qui ressort d'une étude réalisée par Whiteway Research, une filiale du cabinet de recrutement international EMDS, intitulée « Europe Futur Business Leaders », qui décortique les attentes de quelque 5 362 jeunes diplômés et jeunes professionnels – moins de sept ans d'expérience professionnelle – à haut potentiel, vis-à-vis de 14 entreprises internationales du secteur de la grande consommation.

D'un point de vue général, l'étude relève que cette population, fortement diplômée, ayant déjà une expérience de la mobilité internationale par le biais de stages ou de postes à l'étranger, est moins intéressée dans ses recherches d'emploi par un secteur d'activité que par des entreprises précises. Pouvoir mettre sur son CV un nom prestigieux est un passeport pour l'avenir.

Reste aux groupes à mettre en place des méthodes de recrutement susceptibles de ramener dans leurs filets les éléments prometteurs dont ils ont besoin pour leur développement. Parmi les ingrédients de cette politique de séduction, les jeunes tiennent au prestige de la marque : les entreprises de renom ayant des produits très connus sont souvent considérées comme des employeurs intéressants.

Les jeunes se préoccupent aussi beaucoup des perspectives de carrière que peuvent leur offrir les multinationales. Ils sont particulièrement attirés par les sociétés susceptibles de leur procurer à la fois formation et expérience, et qui savent composer entre leurs besoins et les aspirations de leurs recrues. Les jeunes diplômés se révèlent particulièrement sensibles aux notions de *« challenge »* et d'*« enrichissement personnel »*. Ils recherchent également des groupes *« leaders dans le domaine de l'innovation »*, qui leur donnent l'opportunité d'effectuer des voyages internationaux.

MARKETING INTELLIGENT

Petite curiosité, alors que les hommes disent attacher beaucoup d'importance aux questions d'éthique, ainsi qu'à la formation et à l'ambiance qui règne dans l'entreprise, les femmes se déclarent attirées par les compagnies qu'elles perçoivent comme ayant un *« marketing intelligent »*. Ainsi, selon l'étude, Coca-Cola a une excellente réputation en matière d'approche marketing, Procter & Gamble est connu pour son management moderne et son sens de l'innovation, Johnson & Johnson pour son éthique, tandis que, dans ce domaine, BAT, une compagnie de tabacs, obtient le score le plus faible.

Si les jeunes diplômés sont attirés par les opportunités internationales, nombre d'entre eux sont cependant à la recherche d'un *« confort culturel »*. L'aventure, ils sont pour, mais sur des chemins balisés. Dans des entreprises dont ils connaissent le fonctionnement, le mode de management.

Cette attitude est particulièrement forte chez les jeunes Français qui plébiscitent Danone, LVMH ou L'Oréal, et seulement elles. *« Peut-être font-ils ce choix parce que ces entreprises connaissent bien leurs diplômes et les valorisent. Les jeunes Français pensent y faire plus facilement carrière. Alors que les autres multinationales sont moins sensibles à la valeur des diplômes et plus aux capacités personnelles de chaque candidat »*, se hasarde à expliquer Sharon McBeath, responsable du bureau parisien de EMDS.

Ce phénomène touche également les autres diplômés européens, mais de façon moins tranchée. Certes, ils affichent aussi une attirance plus forte pour les entreprises originaires de leur pays, mais n'hésitent pas à exprimer un jugement positif sur d'autres sociétés. Il est clair, souligne l'étude, que la multinationale qui a le plus de chances d'attirer des éléments de valeur est celle qui est capable d'*« apparaître comme étant française en France, allemande en Allemagne, anglaise en Grande-Bretagne et ainsi de suite »*.

Catherine Leroy

Stratégie gagnante pour les grandes écoles

L'engouement de leurs élèves pour l'international atteint des chiffres records

Citoyens du monde, les jeunes diplômés ? C'est en tout cas l'avis de Bernard Ramantsoa, directeur général du groupe HEC : *« Pour eux, aller travailler à l'étranger, c'est naturel. »* A telle enseigne que 19,6 % des 300 étudiants de la promotion 1995 ont débuté leur carrière hors de France, dans un autre pays européen, aux Etats-Unis ou en Asie. Un chiffre record puisqu'ils n'étaient guère plus de 15 % en 1994 comme en 1993. L'engouement pour l'international est à peu près aussi manifeste à l'Essec dont 15 % des diplômés commencent leur vie professionnelle à l'étranger, alors qu'ils n'étaient que 10 % il y a cinq ans.

Responsable de Science Po Avenir (service des stages et du premier emploi), Laurence Mathé-Dumaine relativise quelque peu l'attrait des élèves de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris pour l'expatriation : *« Bien sûr, dans l'idéal, ils souhaitent commencer leur carrière dans une société qui leur offre une perspective internationale, d'autant que leurs références ne sont plus limitées à l'Hexagone. Mais je n'ai pas le sentiment qu'ils aient vraiment envie d'aller s'installer définitivement dans un autre pays, à l'exception peut-être des étudiants de la section Economie et finance, très attirés par Londres. »*

Il n'empêche : de l'avis de Jacques Lejeune, délégué « carrières » de l'association des anciens élèves d'HEC, *« les jeunes générations sont plus attirées par l'étranger que leurs aînés »*. Seul obstacle à ses yeux : *« Les entreprises préfèrent expatrier des cadres confirmés, choisis en interne, plutôt que des jeunes débutants. »*

« Quoi qu'il en soit, poursuit Bernard Ramantsoa, *travailler à l'étranger constitue un passage obligé dans une carrière. Mais faire ses classes hors de France, c'est encore mieux. »*

Jeune diplômée d'HEC et du Centre de formation à la profession d'avocat, Estelle, vingt-trois ans, en est si intimement persuadée qu'elle vient d'accepter, à l'issue d'un stage dans l'antenne parisienne d'un grand cabinet d'avocats américain, de rejoindre leur bureau londonien *« pour sept mois, pas plus : je veux avoir la liberté de choisir ce que je ferai ensuite »*, prend-elle soin de préciser. Tout en estimant qu'on lui confiera *« moins de responsabilités à Londres qu'à Paris »*, la jeune femme part pour remplir le double objectif qu'elle s'est fixé : *« Justifier d'une expérience à l'étranger sur mon CV et parler anglais couramment. »*

LES RISQUE-TOUT

Responsable des relations presse de l'Essec et de l'Edhec à Lille, Brigitte Fournier distingue pour sa part deux profils de diplômés candidats au départ : *« Les risque-tout qui partent à l'aventure sans contrat en poche et qui trouveront un poste sur place, à Hongkong ou ailleurs ; et ceux qui s'en vont dans le cadre d'un stage bien organisé, et qui saisiront l'occasion de rester sur place si l'opportunité se présente. »* « Risque-tout » ou non, les jeunes diplômés expatriés ne doivent pas s'attendre, de l'avis de Jacques Lejeune, à bénéficier, comme il était d'usage naguère, d'avantages annexes : logement, voiture de fonction, frais de représentation... *« Ni même d'un salaire plus élevé surtout lorsqu'ils partent pour un pays voisin »*, renchérit-on à l'Essec.

Diplômé d'HEC, en poste depuis un an au bureau milanais de Bossard Consultants, cabinet conseil, Florent, vingt-cinq ans, estime même que son salaire (l'équivalent de 200 000 francs brut) est *« légèrement inférieur au niveau de rémunération auquel il pourrait prétendre en France »*. *« Pour moi, l'important n'était pas de travailler à l'étranger mais de partir en Italie parce que je souhaitais mieux connaître la culture et le mode de vie de ce pays. Surtout, je ne voulais pas commencer ma carrière à la Défense ! »*, confie le jeune homme qui avait déjà effectué deux stages dans la Péninsule.

PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Les périodes de formation effectuées à l'étranger, en cours ou en fin de scolarité, apparaissent en fait comme autant de sésames pour qui veut démarrer son parcours professionnel hors de l'Hexagone. Aussi les grandes écoles ont-elles depuis longtemps développé les contacts et les programmes d'échange.

A HEC, par exemple, le stage à l'étranger – deux mois accomplis en fin de deuxième année – est obligatoire depuis 1950, et tous les élèves suivent au moins un cours en anglais. L'école de Jouy-en-Josas a également mis au point un programme international de management (PIM) qui permet à 150 étudiants de suivre six mois de cours dans une université étrangère.

En outre, pour la première fois cette année, une quinzaine d'élèves ont opté pour le programme « Profil international » : deux expériences universitaires et un stage professionnel accomplis sur les trois continents.

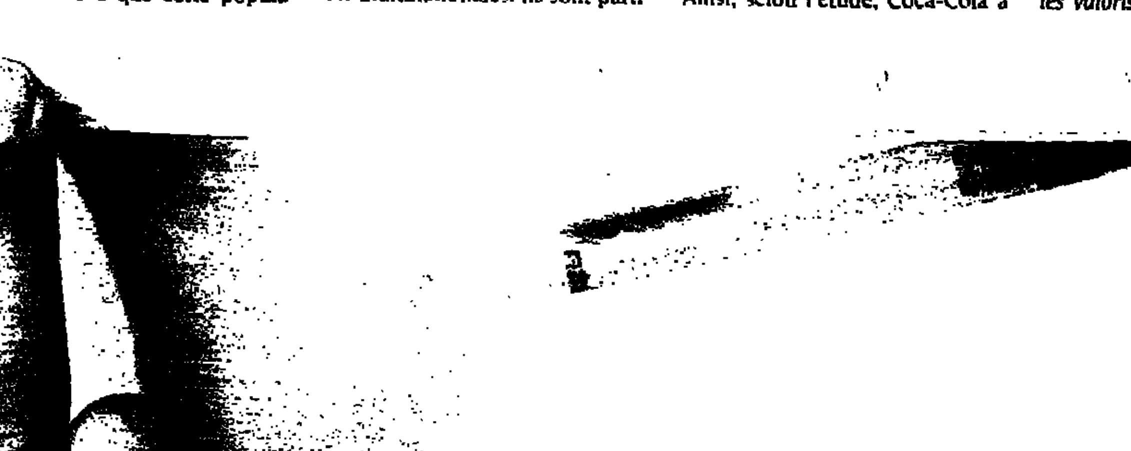
HEC est aussi à l'origine de la naissance, en 1988, d'un réseau européen de formation – Community of European Management Schools (CEMS) – regroupant une douzaine d'écoles et d'universités et une quarantaine d'entreprises, dont le diplôme atteste, notamment, de la maîtrise de trois langues.

Dans le même souci de développer la formation en alternance à l'échelle du Vieux Continent, l'Essec (où le stage à l'étranger est aussi obligatoire) lancera en septembre, en coopération avec les universités de Mannheim (Allemagne), de Warwick (Grande-Bretagne) et la faculté de sciences économiques de Navarre (Espagne), une filière d'apprentissage européenne, dont bénéficieront une quinzaine de personnes.

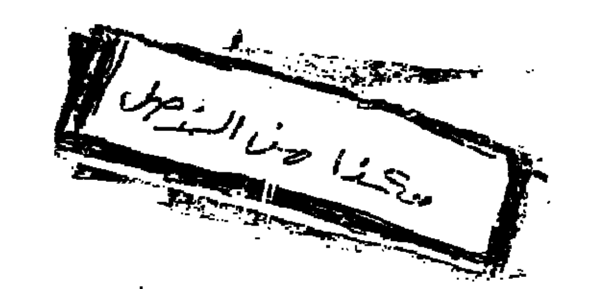
Enfin, à l'IEP de Paris, Francis Vérillaud, directeur des affaires internationales et des échanges, estime que *« chaque année, 350 à 400 élèves, sur un effectif total de 3 000, partent à l'étranger, en stage ou en séjour d'études. En retour, nous accueillons 700 étrangers »*.

Accords avec des universités et écoles d'autres pays (Georgetown University à Washington, London School of Economics and Political Science notamment) et mobilisation du réseau des anciens constituent en principe les moyens les plus sûrs et les plus efficaces de garder ses contacts à l'étranger, dont dépendent les opportunités de stage d'une année à l'autre. Un enjeu capital, à en croire Francis Vérillaud : *« Non seulement les séjours d'étude ou les stages professionnels réalisés hors de France sont la clé de l'intérêt des étudiants pour l'international mais ils constituent aussi un critère sérieux de validation (en termes de connaissance de la langue, de la culture) pour les entreprises. »*

Philippe Baverel



atégie gagnante
ur les grandes écoles





DAMIEN CHAVANAT

Quitter l'Hexagone déprimé pour aller vivre la croissance ailleurs

Selon Patrick Lemattre, professeur à HEC, la génération de la crise développe une stratégie de fuite « offensive » vers l'étranger

Brestois, Stéphane Jan a quitté sa Bretagne natale à dix-huit ans pour rejoindre Paris et y faire ses études supérieures. Une fois son diplôme d'HEC en poche, il comptait poursuivre par Sciences-Po ou l'ENA. Mais après quelques mois sur les bancs de l'école de la rue Saint-Guillaume, il a finalement préféré partir vers d'autres horizons, hors des frontières de l'Hexagone. Destination ? L'Europe de l'Est. Depuis un an, il occupe à Berlin un *« excellent poste d'observation »*. Place dont il entend se servir comme tremplin pour trouver un emploi dans un pays au cœur de cette région du monde.

Depuis deux-trois ans, Patrick Lemattre, professeur du groupe HEC, voit ainsi de plus en plus de diplômés ou de jeunes managers se laisser tenter, comme Stéphane, par l'étranger. Quand ce ne sont pas les anciens pays communistes, c'est la Chine, Singapour, la Thaïlande, Hongkong ou le Canada.

« Au-delà des phénomènes de modes, les pays qui attirent les jeunes aujourd'hui se caractérisent par un fort taux de croissance, remarque Patrick Lemattre qui observe les évolutions socioculturelles et leur incidence sur le comportement individuel. *Ceux qui partent n'ont pas forcément l'idée de faire fortune : ils veulent avant tout « vivre » la croissance. Leurs aînés ont connu celle des « trente glorieuses » et vécu des événements marquants comme Mai 68. La génération de la crise, née après 1974, qui arrive aujourd'hui sur le marché du travail, a, elle, pour seule perspective, la récession. »*

DÉCLIN TRANQUILLE

En restant en France, Stéphane Jan aurait sans doute pu trouver un emploi intéressant. Aussi intéressant que celui qu'il occupe actuellement ? *« Certainement pas,* affirme-t-il. *Les anciens pays communistes ont de réelles perspectives de développement. Sur les ruines de ces sociétés détruites, il y a des projets à construire. Leurs rouages sont empreints d'une grande opacité et rebutent beaucoup de gens. C'est donc le moment d'y aller. »* Entreprendre, vivre une aventure, voilà ce qui, pour beaucoup, motive ces jeunes. Or ce n'est pas en France qu'ils peuvent se réaliser aujourd'hui, même si les chantiers à engager et les changements à impulser dans l'Hexagone ne manquent pas.

« Le seul problème, relève Stéphane Jan, *est de savoir si les Français veulent évoluer. »* A ses yeux, la France est en train de s'installer dans un *« déclin tranquille »*. *« Dans l'esprit d'une majorité de Français,* insiste-t-il, *le changement n'est pas possible. Le mondialisme leur est tombé dessus et, face à cela, ils ont le sentiment de ne rien pouvoir faire. Alors, ils s'y résignent et s'y accoutument. Il y a une telle déprime en France, qu'il est difficile de trouver des ressorts. Ce fatalisme donne envie d'aller à l'étranger. »*

Pour la génération de Stéphane, le déclic se produit d'autant plus facilement que l'international fait partie de sa culture. Les jeunes bénéficient aujourd'hui d'un enseignement internationalisé. Ils assistent à des cours en langues étrangères, à des séminaires animés par des professeurs venus des quatre coins du monde, travaillent sur des sujets dépassant les seules questions franco-françaises, côtoient dans leur promotion des étudiants étrangers, suivent une partie de leurs études et font des stages hors de l'Hexagone. *« Et ils sont de plus en plus sollicités par des entreprises étrangères qui, dans le cadre de leur stratégie d'internationalisation, viennent désormais recruter sur nos campus »*, souligne Patrick Lemattre.

Dès lors, partir travailler à l'étranger n'est plus, pour ces jeunes managers, un saut dans l'inconnu. Puisqu'à leurs yeux, la France se fige, se rétrécit, ils n'hésitent pas à franchir le pas. Surtout quand ils commencent à subir fortement la pression fiscale. *« Un couple de jeunes cadres atteint très vite un seuil d'imposition élevé. Ce motif ne déclenche pas à lui seul l'envie de partir, mais peut être décisif au bout de trois ou quatre ans de carrière »*, constate le professeur d'HEC. De plus, ils savent qu'une expérience à l'étranger représente une valeur ajoutée facile à mettre à profit.

JEU DE GO

« Cette génération de la crise, poursuit Patrick Lemattre, *n'a pas un mode de pensée linéaire. Les jeunes conçoivent le travail autrement que leurs aînés. Ils ont adapté le schéma de la flexibilité en le tournant à leur avantage : puisque la société française leur offre peu d'opportunités et de perspectives stables, ils se donnent la liberté de faire ce qui leur plaît. Pourquoi traceraient-ils des plans de carrière sur le long terme quand on leur ressasse que l'avenir est imprévisible, qu'il faut savoir être réactif ? Adaptabilité et flexibilité : telle est leur devise. Ils sont les produits du monde dans lequel nous vivons et dans lequel ils ont été éduqués. »*

Ces jeunes se construisent ainsi pas à pas, choisissent des sentiers différents, du moment qu'ils les guident vers une activité intéressante. *« Ils ne prennent pas la fuite, ils changent simplement de stratégie, adoptant la philosophie du jeu de go : face à une société bloquée, ils se fixent d'autres perspectives. Leur fuite est offensive »*, analyse Patrick Lemattre.

Stéphane Jan ne cache pas ainsi être parti à l'étranger par soif d'apprendre. Et il estime vraiment s'enrichir. S'il ne sait combien de temps durera cette expérience, il n'a pas perdu l'idée du retour au pays natal.

D'ailleurs, il n'y a rien qui ne le révolte davantage que les discours affirmant que l'Ouest breton – notamment – est une région condamnée qui n'a plus d'autres choix que de se reconvertir dans la villégiature. Mais *« avant de rentrer, j'aimerais acquérir une autorité et une expérience suffisantes pour réussir à entreprendre et contribuer aux évolutions nécessaires »*.

Pour l'heure, insuffisamment expérimentés, trop jeunes pour être reconnus, ces jeunes managers ont le sentiment de ne pas pouvoir agir. *« Ils ont l'impression que leurs aînés s'accrochent au pouvoir et ne leur laissent aucune ouverture pour s'immiscer dans la société, dans l'entreprise. C'est là d'ailleurs la raison première, à leurs yeux, du fort taux de chômage des jeunes,* relate Patrick Lemattre. *La génération des baby-boomers vit aujourd'hui un temps de latence entre l'emploi et la retraite, en fin de parcours donc. Alors que la génération de la crise subit, elle, ce sas en début de carrière, entre la formation et l'emploi. »*

Pour lui, les responsables auraient tort de négliger le phénomène d'expatriation actuelle. *« La France, l'Europe n'ont-elles pas besoin de leur esprit de conquête ? »*, interroge-t-il. Certes, le mouvement ne touche encore qu'une minorité. *« Mais,* ajoute-t-il, *ces entrepreneurs pourraient bien finir par entraîner les autres. »*

Laetitia Van Eeckhout

Les douze premiers pays d'affectation des CSNE* en 1995

ALLEMAGNE	379
GRANDE-BRETAGNE	376
ÉTATS-UNIS	269
ESPAGNE	159
BELGIQUE	146
ITALIE	136
SINGAPOUR	72
HONGKONG	67
MAROC	60
SUISSE	51
CANADA	50
JAPON	39

TOTAL : 1809

* Coopérants du service national en entreprise

Source : Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

Nouvelle destination : l'Europe du Nord

Les occasions sont réelles, en Irlande, en Norvège ou au Danemark

L'Irlande n'est pas qu'une île touristique, elle attire aussi certains jeunes diplômés en quête d'un premier emploi. *« C'est désormais notre troisième partenaire européen en terme de placements, derrière l'Angleterre et l'Allemagne,* explique Daniel Chenillat, directeur de l'ANPE internationale à Paris. *Une des raisons est que l'Irlande accorde des avantages fiscaux aux entreprises non européennes qui s'implantent sur son territoire. »* Les grands noms de la high-tech ne se sont pas fait prier. Parmi eux : America On Line (service en ligne), Microsoft, Gateway 2000 et IBM.

BARRIÈRE LINGUISTIQUE

Les opportunités se situent donc surtout dans le secteur informatique au sens large et concernent des postes de techniciens, d'agents de (télé)maintenance ou d'ingénieurs hautement qualifiés, avec des rémunérations jugées *« convenables »*. Le diplômé de niveau bac + 2 au moins, avec une petite expérience professionnelle, représente le profil type. L'ANPE internationale espère faire venir à Paris des entreprises implantées en Irlande d'ici au mois de juin 1997 pour organiser des recrutements.

Plus au nord, c'est la bonne santé économique de certains pays qui génère un appel de main-d'œuvre. En première ligne : la Norvège, où le taux de chômage est l'un des plus bas d'Europe, de l'ordre de 3,8 %. A cela s'ajoute un facteur structurel : un déficit de personnel médical dans cette société vieillissante qui bénéficie d'un bon niveau de vie.

« A court terme nous avons besoin d'environ 500 médecins et 2 500 infirmières », explique Ted Hanisch, directeur de l'agence pour l'emploi à Oslo, qui ne tait pas les obstacles à la venue des Français, déjà peu nombreux dans le pays (à peine 2 000). La barrière linguistique n'est pas le moindre, même si tout dépend du type d'emploi. Ainsi l'anglais peut suffire pour un poste de radiologue ou de médecin-analyste dans un laboratoire, mais le généraliste ou l'infirmière devront apprendre le norvégien, selon lui. *« Il est prévu que les candidats sélectionnés reçoivent une formation en France avant leur départ »*, ajoute Ted Hanisch, qui évalue à une vingtaine le nombre de candidatures françaises. Par ailleurs, la Norvège, comme ses voisins, cherche à recruter des brancardiers ; mais les étrangers, pas plus que les nationaux, ne se bousculent pas au portillon.

L'industrie pétrolière norvégienne offre également des débouchés aux ingénieurs dans les compagnies off-shore, même si, comme le note un conseiller d'Eures, le réseau de services de l'emploi des quinze pays européens incluant également la Norvège et l'Islande, *« le climat en rebute certains qui, tant qu'à s'expatrier sur une plate-forme, préfèrent les tropiques ! »* Certaines compagnies, comme Elf, ont leur siège à Stavanger, la capitale du pétrole, et la troisième ville de Norvège, ce qui ouvre également des perspectives aux commerciaux et aux administratifs.

La liste ne s'arrête pas là. Des postes de haut niveau dans l'électronique constituent un autre créneau au Danemark ainsi qu'aux Pays-Bas, tandis qu'en Finlande Nokia, groupe de renom, recrute en permanence des informaticiens.

Enfin, tous pays confondus, la formation française en hôtellerie et restauration représente toujours le *nec plus ultra* aux yeux des pays du Nord, qui ouvrent leurs portes aux cuisiniers, serveurs et aux grands chefs, bien sûr.

Les Français ont-ils du succès auprès des recruteurs ? *« Au préalable, il faut expliquer aux employeurs le système de formation dual typiquement français qui distingue l'université et les grandes écoles. Spontanément, ils ont tendance à se méfier dès lors que le diplômé ne sort pas de l'université »*, explique le conseiller d'Eures. Quant aux candidats, ils doivent savoir s'adapter aux règles locales : une lettre de motivation dactylographiée – et non pas manuscrite dans ces pays qui n'ont pas recours à la graphologie –, dans un style sobre. Les pays du froid n'apprécient pas beaucoup le langage fleuri et l'autocélébration des qualités, mais, d'après les professionnels du recrutement, ils répondent à toutes les candidatures.

Clarisse Fabre

Repères

● Les étudiants de grandes écoles et d'universités qui partent travailler à l'étranger dans les filiales d'entreprises françaises bénéficient de conventions de stages qui leur assurent la même couverture sociale que dans l'Hexagone.

● Il n'existe pas de législation européenne qui prévoie la manière dont les jeunes expatriés (étudiants, apprentis, etc.) pourraient bénéficier d'une protection sociale lorsqu'ils travaillent dans des entreprises étrangères. Ce vide juridique laisse la place au cas par cas. Les situations varient selon les pays et selon les entreprises.
En Allemagne, certains groupes acceptent la notion de convention de stage. Plus fréquemment, il s'agit de contrats de travail – rémunérés ou non – qui permettent aux jeunes d'être couverts par les régimes de protection sociale du pays d'accueil.

lectures

L'impossible entretien annuel

LES INFORTUNES DE L'APPRÉCIATION EN ENTREPRISE
de Gérard Layole
L'Harmattan, 126 p., 80 F.

Pour Gérard Layole, l'entretien d'appréciation est réducteur. En effet, il mélange allègrement les critères psychologiques et ceux relevant de l'observation, s'avère imprécis sur les objectifs poursuivis et sur la destination des informations collectées qui sont d'ailleurs *« pratiquement inexploitables »*.

Beaucoup d'entreprises naviguent entre des systèmes d'évaluation trop dépouillés et trop lourds, tentent de bâtir des grilles de critères universels dans lesquelles elles ont du mal à loger l'apport réel du salarié. En réalité, ces tentatives butent sur la part de liberté et d'imprévisibilité des acteurs, indispensable au fonctionnement d'une organisation.

On se réjouit d'une telle lucidité dans la critique, même si elle est trop systématique. S'il considère que l'*« appréciation formelle des personnes est un principe foncièrement inapplicable »*, l'auteur donne quand même quelques conseils à ceux qui voudraient persévérer dans cette voie. Il s'agit notamment de clarifier le but de la démarche, de la moduler en fonction des types de salariés, d'associer ceux-ci aux critères et aux modes de validation, tout en leur assurant que leur situation personnelle n'en sera pas affectée.

Manuel opératoire

DIX OUTILS-CLÉS DU MANAGEMENT
Les Editions du Go-Les Presses du management, 284 p., 148 F.

Les principales méthodes qu'un manager doit connaître, même s'il ne s'en sert pas : du *benchmarking* aux stratégies d'alliance en passant par l'*empowerment*, le *reengineering*, l'individualisation des rémunérations, etc. Les points essentiels, ainsi que les conditions de mise en œuvre, sont bien dégagés dans cet ouvrage collectif qui réunit les contributions de douze spécialistes. Les chapitres les plus intéressants concernent sans doute l'ingénierie juridique, qui *« se présente comme une approche stratégique du droit »*, et le management des différences culturelles, qui concerne non seulement la conquête de marchés à l'étranger, mais aussi l'acceptation et la gestion de ces différences au sein de l'entreprise elle-même.

Daniel Urbain

en bref

RENCONTRES

■ **TRAVAIL.** *« Réorganiser le temps de travail »*, c'est le thème du colloque organisé, le jeudi 23 janvier à Poitiers, par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son agence régionale de Poitou-Charentes. A l'heure où le temps de travail est au cœur du débat social, de nombreuses entreprises s'interrogent sur les modalités d'action dans ce domaine : pourquoi s'engager dans une démarche d'aménagement ou de réduction du temps de travail ? Quels avantages en attendre ? Quels coûts ? Comment s'y prendre pour définir les besoins et anticiper les risques ? etc. Deux entreprises confrontées aux nouvelles exigences de leur environnement témoigneront, et des experts répondront aux questions des participants.
Contact : Anact Poitou-Charentes. Tél : 05-49-52-25-78.

■ **FORMATION.** L'Anacfoc (Association nationale des conseillers en formation continue de l'éducation nationale) organise, comme chaque année, ses journées professionnelles dont le thème sera pour 1997 : *« Quelles valeurs aujourd'hui pour l'éducation permanente de demain ? »*. La manifestation qui se tiendra les 30 et 31 janvier prochains, au château de Ferrières (Seine-et-Marne), devrait rassembler des responsables politiques, des chercheurs, des directeurs de ressources humaines et des universitaires.
Contact : Acfoc-Créteil. Tél : 01-43-04-93-93.

EMPLOI

■ **ACCUEIL.** Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) interrompt l'accueil du public du 2 au 27 janvier 1997. Toutefois, il maintient la consultation des offres d'emploi, les prestations de l'espace Voyages, un point de vente des publications et répond aux questions sur Fil Info Jeunes : 01-44-49-29-30, de 10 heures à 16 heures, et sur le 3615 CIDJ.

management

« Les courants anti-management se développent, mais rien ne change vraiment »

Dans un entretien au « Monde », l'expert canadien Henry Mintzberg analyse la crise de confiance actuelle

Impossible d'accuser Henry Mintzberg de suivre les modes. Ce canadien de 57 ans, spécialiste réputé de l'étude des organisations, qui enseigne à l'université Mc Gill de Montréal et à l'Insead, n'est pas un gourou volatile. Cela fait maintenant très longtemps qu'il dénonce régulièrement slogans et recettes de management, *« tous ces livres*, assène-t-il, *que l'on fait manger aux patrons et aux cadres, comme on donne une soupe à des enfants »*.

En 1987, il décide même d'abandonner son enseignement dans le programme de MBA (Master of Business Administration), estimant qu'il est absurde d'enseigner le management à des jeunes gens d'une vingtaine d'années qui n'ont pratiquement pas d'expérience en entreprise – ce qui est le cas pour les étudiants américains. En mars 1996, il est revenu sur cette décision afin de coordonner le lancement d'un programme innovant qui bouleverse les pratiques habituelles, auquel il a bien fait attention de ne pas donner le nom de MBA.

Homme de mémoire, Henry Mintzberg admet le développement actuel et plutôt inhabituel de courants anti-management. *« C'est vrai que beaucoup de gens se plaignent dans les entreprises. Pas seulement les ouvriers et les techniciens. Les cadres aussi. Mais pour autant les choses ne changent pas. »*

Son inventaire de l'immobilisme français est, il est vrai, assez éloquent : *« Les restructurations se poursuivent, le court terme reste privilégié, les PDG qui dirigent des « groupes » et non des affaires, continuent à être parachutés, sans parler de ceux qui sont mis en examen... »* Aux Etats-Unis, les niveaux atteints par les salaires des PDG lui apparaissent, par exemple, comme de *« véritables scandales »*, surtout quand ils augmentent suite à un plan social qui a valorisé les actions en Bourse.

Le pari d'un nouveau programme

Le management est une pratique, pas une profession. Voilà pourquoi le nouveau programme dirigé par Henry Mintzberg, qui s'intitule : International Masters Program In Practicing Management (IMPM), s'adresse à des cadres en milieu de carrière. Première originalité de ce cursus lancé en mars 1996 – et dont la deuxième promotion (35 étudiants environ) débutera en mai prochain – : c'est une formation en alternance. Deuxième point : la volonté de ne pas juxtaposer des disciplines, mais plutôt de travailler autour de la notion de « mode de pensée » managériale. L'enseignement qui se déroule dans cinq pays différents (Grande-Bretagne, Canada, Inde, Japon, France) comporte, entre autres, cinq modules. Le premier, ce sont deux semaines de réflexion sur le rôle d'un manager, le deuxième porte sur le management des organisations, le troisième sur le contexte dans lequel ces dernières évoluent, le quatrième sur les relations humaines et le dernier sur le management du changement. Coût du cursus : environ 210 000 francs.

Ces vagues ne lui semblent pas pour autant annonciatrices d'un tournant décisif. *« Il y a quinze ans*, se souvient-il, *l'avenir semblait aussi noir, on a pu croire à des changements importants en matière de management, et pourtant peu a bougé. »* Chiffre significatif qu'il aime rappeler : celui des 75 000 MBA formés chaque année aux Etats-Unis. *« Ces promotions ne diminuent pas, alors que ces jeunes sont coupés de la réalité et vont se comporter en technocrates dans les entreprises, comme le font les énarques en France. »* S'il sent dans la littérature managériale d'aujourd'hui une valorisation du capital humain, *« c'est*, explique cet ancien ingénieur, *parce que les dirigeants sont allés trop loin dans la planification stratégique et les modèles tout faits »*, et que le balancier oscille désormais dans l'autre sens, vers les hommes.

Quand on lui demande combien de politiques de management il a vu se développer, il en compte trois. La première repose sur la valorisation du capital humain qui *« peut prendre différentes formes. On a connu le management par la qualité totale, ainsi que celui lié à l'amélioration du cadre de vie professionnelle, puis, le dernier en date, l'empowerment (responsabilisation) »*. La deuxième, c'est la planification et la troisième, la globalisation. *« Tout cela n'a rien de nouveau. Finalement*, ironise Henry Mintzberg, *il devrait être possible de construire des cycles en management comme on le fait en théorie économique. Ainsi, chacune des trois politiques que je viens de citer dure en moyenne cinq ans. »*

Comment s'en sortir ? *« En trouvant l'équilibre entre toutes ces forces. Equilibre que ne préconise certainement pas la littérature managériale, où chaque gourou développe son idée pour mieux augmenter sa réputation. On a eu un exemple frappant récemment avec le* reengineering *(reconfiguration), qui, en fait, a permis de trouver des alibis pour licencier des salariés. »*

Le pessimisme de l'expert canadien, auteur de plusieurs ouvrages, s'arrête aux portes de certaines entreprises, celles qui, *« en choisissant leur propre voie »*, loin des mots d'ordre et des gourous, se montrent performantes. *« Les patrons qui réclament des formules magiques et dévorent le dernier ouvrage de management à la mode, sont ceux qui ne comprennent pas leur propre entreprise. Ils n'ont jamais touché du doigt leur produit, restent assis confortablement dans leur bureau, et discutent avec leur homologues dans un petit club bien fermé et rassurant. »* Pour lui, il ne fait aucun doute que les PDG qui réussissent sont *« ceux qui voient avec leurs propres yeux, qui vont sur le terrain, à la rencontre de leurs clients et de leurs employés »*. Privilégier le contact direct est un leitmotiv pour Henry Mintzberg, dont il regrette encore la faible propagation.

Marie-Béatrice Baudet

métiers

Le fiscaliste devient un maillon essentiel dans la gestion des entreprises

Désormais salarié en interne, il occupe une fonction-clé pour les stratégies des directions générales

Elle a bien jauni, l'image du fiscaliste d'entreprise, le nez sur ses déclarations et ses dossiers de contentieux. Bon nombre de patrons se sont même longtemps passés de tels professionnels, faisant le cas échéant, appel à un conseil extérieur lors de contrôles fiscaux. Aujourd'hui, la complexité et la multiplicité des impôts et des taxes auxquels sont assujetties les sociétés rendent indispensable une participation active du fiscaliste à la gestion de l'entreprise. Les grands groupes internationaux renforcent leurs équipes de professionnels, et de plus en plus d'entreprises, passé un certain chiffre d'affaires (2 milliards de francs), s'attachent les services de fiscalistes maison, soucieuses de prévenir les contrôles, et surtout d'optimiser leur charge fiscale.

« Hier, les entreprises subissaient l'impôt. Aujourd'hui, elles le gèrent », relève Frédéric Laureau, associé du cabinet Ernst & Young, qui, en seize ans de carrière, a vu évoluer « la conscience fiscale » des entreprises. *« Il y a quinze ans, les questions posées étaient essentiellement techniques, portant avant tout sur la façon de remplir les déclarations fiscales. Aujourd'hui, notre conseil revêt davantage une dimension stratégique. »*

Et pour cause, quelle qu'en soit la nature, toute opération engagée par l'entreprise peut avoir une incidence fiscale. Incidence qu'il s'agit aujourd'hui d'évaluer et d'optimiser. Investissements, acquisitions, restructurations internes, projets commerciaux sont autant de dossiers qui requièrent l'éclairage d'un fiscaliste. D'autant que ces opérations s'inscrivent désormais dans un contexte mondial, rendant la question fiscale bien plus complexe. Avec le développement des zones franches, le choix d'une nouvelle implantation, par exemple, n'est pas neutre. *« La fiscalité est une donnée prépondérante lorsque l'entreprise détermine ses prix de transfert, c'est-à-dire arbitre entre ses différents pays d'implantation pour choisir celui où elle décidera de réaliser ses marges et donc de payer l'impôt »*, explique Frédéric Laureau.

Les fiscalistes ne sont plus considérés comme un obstacle à une gestion dynamique. S'ils ne deviennent pas un centre de profits, du moins offrent-ils un moyen de préserver les résultats de l'entreprise. Au-delà du suivi fiscal, ils sont appelés à accompagner les responsables de l'entreprise dans leurs prises de décisions, leur présentant en amont le risque fiscal encouru et leur proposant des solutions aux problèmes posés.

« Le positionnement de la fonction de l'organigramme dans l'entreprise reflète de façon flagrante l'évolution du métier, relève Thierry Montécatine, consultant au département Tax & Legal du cabinet de recrutement Michael Page. *Jusqu'alors, les fiscalistes relevaient du service juridique. Aujourd'hui, la fiscalité est de plus en plus reconnue comme une fonction-clé gravitant autour de la direction générale : elle est rattachée à la direction financière ou au secrétariat général, quand elle ne constitue pas une direction autonome. »*

ÊTRE À L'ÉCOUTE

Le profil de ces professionnels évolue aussi. Longtemps issus de l'administration fiscale, les diplômés d'une filière universitaire juridique ou économique, ou encore d'une école de commerce et d'un troisième cycle (DESS, DEA) de spécialisation en droit fiscal, sont aujourd'hui de plus en plus nombreux.

« Hier, le fiscaliste devait avant tout bien connaître le code général des impôts. Aujourd'hui, explique Guy Renard, directeur fiscal du groupe Schneider, *la technique reste essentielle, mais non suffisante. Le fiscaliste doit coller étroitement à la vie de l'entreprise. Il est, dès lors, amené à être souvent sur le terrain. »* Il est appelé à travailler avec le directeur financier, le contrôleur de gestion, les patrons des établissements et des filiales de l'entreprise, mais aussi les responsables industriels, les commerciaux ou encore les responsables de la logistique, qui doivent également prendre en compte les contraintes fiscales dans leurs circuits de transport.

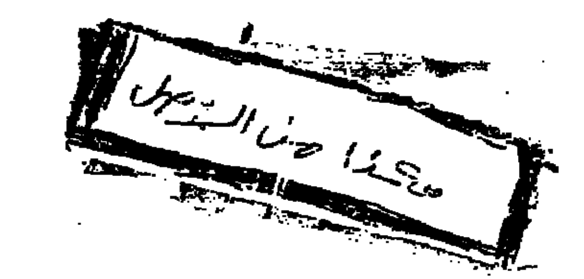
Le fiscaliste doit suivre les objectifs visés par chacun de ces opérationnels, afin de les éclairer sur les implications fiscales de leur choix et le coût de celles-ci. *« Son rôle est double : il doit non seulement optimiser les charges fiscales, mais aussi gérer les risques en s'assurant que tous les acteurs de l'entreprise ont une bonne compréhension des obligations fiscales*, souligne Guy Renard. *Nous devons « vendre » toutes les contraintes fiscales, l'impôt étant perçu par le management comme une charge grevant les résultats. »* Or cela, le fiscaliste ne peut bien le faire, affirme Guy Renard, *« qu'en étant à l'écoute des acteurs de l'entreprise »*. Maîtriser les risques suppose analyser leurs préoccupations respectives, afin de mener avec eux une réflexion conjointe en essayant d'aller le plus loin possible.

« La communication est une facette importante du métier », insiste Thierry Montécatine. Travaillant en interne avec toutes les directions opérationnelles de l'entreprise, les fiscalistes entretiennent également des relations permanentes avec l'administration fiscale des impôts. *« Un contentieux*, poursuit-il, *peut en effet altérer l'image de l'entreprise. »* Il est donc nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la manière dont les autorités fiscales réagiront en cas de litige.

INFORMATISATION

Ces relations ne résultent pas de la seule peur du gendarme. *« L'administration fiscale, aujourd'hui, a davantage une approche économique »*, témoignent Guy Renard et Frédéric Laureau, soulignant l'un et l'autre l'apport de l'informatique. *« Si elle a soulagé la vie des fiscalistes, les libérant des opérations fiscales fastidieuses, dont celles liées à l'intégration, l'informatique permet aussi de dialoguer avec l'administration, qui a une vision plus claire des comptes des sociétés. »* Transparente pour l'administration, la fiscalité de l'entreprise doit être d'autant mieux gérée.

Laetitia Van Eeckhout



Dirigeants



recherche son

DIRECTEUR

BASÉ PARIS

Sous l'autorité du Président et du Conseil d'Administration, vous aurez pour responsabilités : • de représenter le secteur privé sanitaire et médico-social à but non lucratif auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux, des autres fédérations et des instances internationales • de développer l'information et la participation active des établissements adhérents aux instances nationales et régionales de la Fédération, d'animer et de nourrir leurs réflexions collectives • d'assurer le bon fonctionnement du siège, des Commissions nationales et des groupes de travail techniques et la coordination des Délégations régionales.

Dans cette fonction de haute responsabilité, vous ferez preuve d'esprit d'initiative, de capacité d'innovation et de diplomatie. Une expérience acquise dans l'orientation, la direction et la gestion d'activités d'intérêt général (secteur associatif, fonction publique...), une pratique de la négociation avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux sont requises.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous réf. 44.4697 LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Fonction Commerciale

Nous sommes un groupe de dimension mondiale, leader sur le marché en forte croissance des solutions de télécommunications (voix, données, image,...) destinées aux entreprises et administrations. L'importance de nos activités sur le marché français nous conduit à rechercher un

DIRECTEUR DE MARCHÉ «GRANDS COMPTES»

PARIS OUEST — 500 KF +

Missions et Responsabilités

A la tête d'une équipe d'Ingénieurs Commerciaux confirmés, vous êtes chargé de développer un chiffre d'affaires d'environ 200 MF auprès de grands comptes nationaux et internationaux. Vous évaluez les potentiels de votre marché et définissez les stratégies commerciales adaptées. Vous dirigez l'activité de vos collaborateurs et êtes responsable du respect des plans d'action et de l'atteinte des objectifs. Vous vous impliquez personnellement dans les négociations au plus haut niveau. Attentif à l'homogénéité de notre offre, vous coordonnez l'action de nos agences régionales ou filiales à l'étranger auprès des clients à structure décentralisée. Vous êtes le garant du suivi des réalisations en relation avec nos équipes de Chargés d'Affaires et travaillez en interface avec la Direction Commerciale, les Régions, les Unités Produits et l'ensemble des entités du groupe.

Profil et Offre

A 35 ans environ, vous êtes de formation supérieure (Ingénieur ou ESC). Vous bénéficiez d'une expérience réussie en environnement high tech (offres complexes dans les domaines informatique, télécom ou équivalent). Vous maîtrisez l'approche des grands comptes et l'encadrement d'équipes commerciales. Homme d'analyse et de décision, vous êtes un leader reconnu tant par votre impact personnel que par votre capacité à fédérer les énergies. Nous vous proposons de jouer un rôle-clé dans notre développement. Nous vous donnerons les moyens d'exprimer pleinement votre potentiel. La dimension de notre groupe et son envergure internationale vous garantissent d'importantes perspectives d'évolution.

Les entretiens avec la société auront lieu le 18 février.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous la référence 5928 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 54, avenue du Général Leclerc - 92513 BOULOGNE Cedex
Fax : 01 46 05 00 34

Juristes - Ressources Humaines

Cabinet d'avocats français recherche un

Avocat en Droit des Affaires

Paris

Participant au développement du Cabinet, vous intervenez en tant qu'avocat auprès d'une clientèle française et étrangère sur des dossiers de droit des sociétés (constitution de sociétés, augmentation ou réduction de capital, fusions/acquisitions, etc.) et de droit commercial (rédaction de contrats d'achat/vente, accord de partenariat, etc.).

Agé d'environ 30 ans, Avocat, de formation juridique supérieure, vous avez acquis une expérience d'au moins 3 ans en droit français des affaires au sein d'un cabinet d'avocats et vous avez une certaine pratique et goût pour la plaidoirie.

Volontaire et rigoureux, vous possédez un bon raisonnement juridique et de réelles aptitudes rédactionnelles qui vous permettent d'intervenir tant en conseil qu'en contentieux.

Vous souhaitez développer ces compétences au sein d'une structure vous assurant autonomie et progression .

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** (Consult 1,48F/min) **sous** référence SD15627

MP Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

IMPORTANTE SOCIETE de notoriété mondiale, opérant dans le domaine des services de hautes technologies, recherche

Juriste généraliste

Au sein du Département Juridique, vous assurez un rôle d'assistance et de conseil auprès des différents services opérationnels, notamment pour l'élaboration des contrats et accords nationaux et internationaux. Vous supervisez également les procédures de recouvrement de créances.

A 28 ans environ, titulaire d'un **troisième cycle** en droit commercial ou droit des affaires, vous possédez un bon niveau en anglais (écrit et parlé) et justifiez d'une expérience réussie de plus de 3 ans, qui vous permet de maîtriser la rédaction de contrats et accords complexes.

Le poste est basé à **Paris.**

Des perspectives d'évolution de carrière intéressantes sont ouvertes à un candidat de valeur.

Merci d'adresser, *sous réf. JGP, en précisant votre rémunération* actuelle, lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil, qui *traitera votre candidature en toute confidentialité.*

SM Conseil *3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS*

CLIFFORD CHANCE,
cabinet international d'avocats, Paris Trocadéro, renforce son département fiscal et recherche un

AVOCAT FISCALISTE

Intégré à l'équipe en charge du droit fiscal, vous interviendrez auprès d'une clientèle internationale sur des dossiers d'opérations financières, de fusions-acquisitions et immobilières, en support des équipes juridiques. Votre langue de travail sera indifféremment l'anglais ou le français.

Avocat, vous possédez une formation juridique supérieure (DESS, DEA ou DJCE) avec une spécialisation en fiscalité. Vous possédez une expérience de 2 à 3 ans au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires international en tant que fiscaliste.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Nous recherchons pour ce poste un candidat rigoureux et pragmatique possédant le sens des contacts humains et le goût du travail en équipe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. ADF/LM à Clifford Chance, DRH, 112 avenue Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 Paris cedex 16.

CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BANGKOK BARCELONE BRUXELLES BUDAPEST DUBAI FRANCFORT HANOI HO CHI MINH CITY HONG KONG LONDRES MADRID MILAN MOSCOU NEW YORK PARIS PRAGUE ROME SHANGHAI SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIES BAHREIN

Juristes - Ressources Humaines

■ *LA SOCIÉTÉ : La Direction Juridique d'un grand Groupe de télécommunications recherche son :*

Responsable Juridique international

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Juridique et Fiscal du Groupe, ce juriste international très **expérimenté** intervient dans les domaines suivants :*
- *les grands contrats, les accords de coopération et de partenariat, les joint-ventures, les prises de participation...*
- *la coordination des activités internationales des différentes entités du Groupe.*
- *l'animation d'une équipe de juristes internationaux au siège et dans les filiales.*

*Amené à traiter directement des **dossiers internationaux de grande envergure**, il travaille en étroite relation avec les responsables opérationnels des unités concernées.*

■ *LE CANDIDAT : A 40 ans environ, de formation supérieure en droit des affaires (DESS/DEA, DJCE) que vous avez complétée idéalement par un diplôme anglo-saxon (LLM, MBA), vous avez acquis **au minimum une dizaine d'années d'expérience** dans des fonctions de juriste international en entreprise et/ou en cabinet.*
*Votre maîtrise des opérations et des négociations internationales ainsi que vos qualités relationnelles et de manager vous permettront de faire progresser votre carrière dans un **Groupe de premier plan**. Un excellent niveau en anglais est indispensable pour ce poste.*

■ *Merci de contacter notre conseil Frédéric FOUCARD au 01 47 23 37 00 ou de lui envoyer un dossier complet sous réf. 3362/FMF à ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, par fax au 01 47 23 38 00.*

Norman Parsons  ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

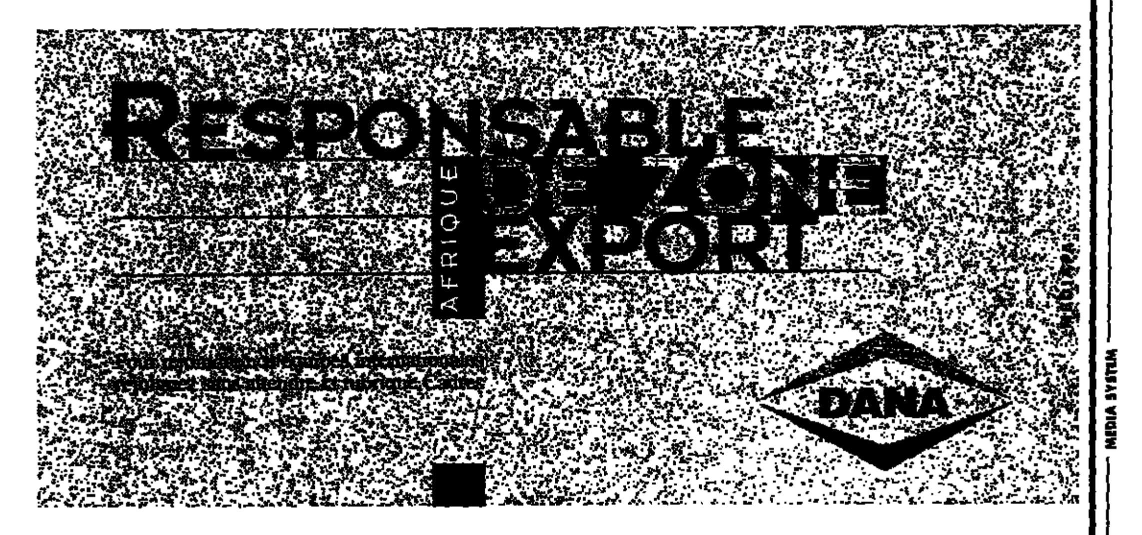
Notre groupe industriel de dimension internationale (4,4 milliards de francs de CA, 5 800 personnes) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan.

Directeur des assurances et du contentieux

Rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général du Groupe, vous prendrez en charge **la gestion des risques et des assurances** ainsi que la gestion des contentieux. Vous aurez également à gérer les affaires immobilières.
De formation juridique supérieure, une dizaine d'années d'expérience dans ce type de fonction vous a permis d'acquérir la maîtrise de la gestion juridique des risques industriels majeurs et l'autorité nécessaire pour imposer votre expertise.
La pratique courante de l'anglais est nécessaire dans cette fonction.

Pour ce poste basé au siège social à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 38615 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra.

Carrières Internationales



VALLEE DU RHONE

Au sein d'un important établissement de Recherche et Développement, la taille des contrats d'équipements ou de services à négocier pour notre Direction nous conduit à étoffer les effectifs du SERVICE ACHATS en recrutant :

2 JURISTES GESTIONNAIRES DE CONTRATS

Réf. JGC

A 25/30 ans environ, MAITRISE en Droit et DESS de Gestion spécialisé en Gestion des contrats, vous justifiez d'au moins trois ans d'expérience en Cabinet Juridique ou en Entreprise Industrielle. A partir des spécifications de besoins d'équipements exprimés par la Direction du Centre ou des Unités Opérationnelles, vous participerez à la mise en forme et la finalisation juridique des contrats.

Veuillez adresser votre lettre de motivation avec photo et CV, sous la référence FD 96 12 JGC, à notre conseil SCOREMAN SA, Antélios C, pôle d'Activité des Milles, 13858 Aix-en-Provence Cedex 3.


SCOREMAN
CSNCR Qualifié OPQCM

AIX-EN-PROVENCE - PARIS - REIMS

MEDIA SYSTEM

FIELD OFFICE DIRECTORS

UNRWA, the United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East requires **Field Office Directors** to be assigned in one of the Agency's Fields of Operation (Lebanon, Syrian Arab Republic, Jordan, West Bank or Gaza).

As representative of the Agency, the Director is responsible for the administration of all UNRWA programmes, operations and resources. These include health, education and relief programmes for 350,000 to 1.35 million registered refugees in a given field. In addition he/she directs all programme support functions of finance, supply, transport, general administration and public information. The Director also promotes Agency objectives, assesses refugee needs, formulates responses to these needs and is in regular contact with senior officials of host countries and contributor nations to develop and maintain cooperation and support of a political, administrative or financial nature.

Requirements: Successful applicants will have at least an advanced university degree in political or social science, public or business administration or international relations and in-depth knowledge of Middle East geo-political realities and its socio-cultural divergencies. Applicants also must have a minimum of 15 years of professional and managerial background, including at least 5 years at a senior level. Excellent knowledge of English is essential.

Remuneration: Posts are graded at the D-1 level. Depending on the duty station, annual net (tax-free) salary starting from $75,000 (single) and $82,000 (with dependents) plus fringe benefits package including home leave, education grant, pension fund, health plan, etc.

Applications may be sent by mail or fax **before 31 January 1997** to:
Chief, Recruitment & Staff Development Division (VN/41/96), UNRWA HQ Gaza. Addresses: P.O. Box 371, Gaza City, Fax No. (+072-7) 822 552, or P.O. Box 338, Ashkelon, Israel, or UNRWA Office Vienna, Vienna International Center, P.O. Box 700, A-1400 Vienna, Austria

Normally many applications are received and UNRWA will only be able to respond to those applicants in whom it has a further interest.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

Le siège européen d'un groupe américain, leader mondial sur son marché, contrôlant 25 Compagnies en Europe, au Moyen-Orient et Afrique, soit 6 milliards de F de CA et 5 000 personnes, recherche un

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Bilingue anglais/français — **Paris La Défense**

Sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, et dans le cadre d'une politique de croissance externe, sa mission consistera à :
- proposer et implanter des programmes et des process ressources humaines adaptés au besoin des filiales,
- proposer et mettre en œuvre des outils performants de gestion de ressources humaines et de carrières (détection des potentiels, plan de mobilité et de formation, gestion de la performance...) afin d'optimiser les ressources humaines dont les filiales disposent et de créer la fonction dans les nouvelles acquisitions,
- mettre en œuvre et faire évoluer la politique de recrutement en partenariat avec les Grandes Universités Européennes,
- gérer les expatriés,
- assister et conseiller les opérationnels en matière de droit du travail et réglementation...

Agé de 30 ans environ, diplômé d'une Grande École, il justifie d'une première expérience réussie de la fonction Personnel **dans un contexte international et industriel** de préférence. Son excellente capacité relationnelle et sa motivation à occuper une fonction polyvalente et internationale (qui nécessite beaucoup de déplacements) lui ouvrira de réelles perspectives d'évolution au sein du groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. 351/6/LM à NICOLE ANCESSI CONSEIL - 19, rue de La Trémoille - 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.

NICOLE ANCESSI
CONSEIL

OPQCM — Évidence





DHL WORLDWIDE EXPRESS est le leader international du Transport Express aérien de colis et documents en porte à porte, avec 40 000 personnes présentes dans 223 pays. En France, nous sommes 1 250 collaborateurs répartis sur 22 sites. Nous recherchons pour notre Direction des Ressources Humaines, un :

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DU MANAGEMENT

Votre objectif sera d'assurer, en cohérence avec la stratégie et la politique Ressources Humaines, la définition et la mise en place du programme de développement du Management de DHL France.

De formation supérieure (Business School, MBA...), vous êtes issu d'un cabinet conseil en management ou possédez une expérience similaire. Votre connaissance du management, sa pratique quotidienne mais aussi ses problématiques font de vous un spécialiste reconnu.

Cette fonction amènera de nombreux contacts dans les différents pays d'Europe. L'anglais est indispensable.

Si vous souhaitez vous investir pleinement dans une entreprise dynamique sur un marché en forte progression, rejoignez-nous.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, lettre de motivation et CV sous réf. FB/013 à DHL, Service Emploi-Recrutement, ZI Paris Nord II, BP 50252, 95957 ROISSY CDG.

DHL WORLDWIDE EXPRESS

LBW

ines

des

es

ntentieux

5 GESTIONNAIRES CONTRATS

Gestion - Finance

Marquez l'avenir de votre empreinte...

La Caisse d'Epargne de Picardie se place au premier rang des établissements financiers de sa région : 1 000 collaborateurs, des fonds propres de 1,5 milliard de francs et un total bilan de 34,3 milliards. Solidement implantée à travers 9 groupes et un siège basé à Amiens, elle agit sur les pôles économiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.



En étroite relation avec le Président du Directoire, vous avez en charge d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre la politique financière et d'engagements et d'optimiser la gestion des ressources et des emplois. Votre responsabilité s'exerce à un double niveau.

En tant que membre du Comité de Direction Régional, appelé à faire partie du **Directoire**, vous contribuez à la définition de la politique générale et à sa mise en application. **Au sein de votre propre Direction** où vous animez une équipe de 35 collaborateurs, vous conduisez et réalisez les plans d'actions dans les domaines spécifiques tels que : gestion financière et trésorerie, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité, recouvrement, engagements et risques dans le respect de la réglementation.

De formation supérieure financière, vos précédentes expériences bancaires ont prouvé votre capacité à vous intégrer dans une équipe dirigeante impliquant une vision transversale, à représenter la Caisse d'Epargne dans l'environnement professionnel et institutionnel. Vos qualités de management stratégique et humain doublées d'une excellente aptitude à la négociation vous permettent d'appliquer avec fiabilité et rigueur les dispositions financières, fiscales, comptables, juridiques et réglementaires, garantissant ainsi la sécurité financière. **RÉF. DFR**

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT GESTION DU PERSONNEL

Chargé de contribuer à la politique générale des Ressources Humaines, vous assurez, à la tête de votre Département, la gestion administrative et budgétaire du personnel en conformité avec les exigences réglementaires et les procédures internes.

Vos missions essentielles consistent à définir et mettre en œuvre des procédures administratives de gestion du personnel, garantir le traitement de la paie, élaborer et suivre le budget relatif aux charges salariales et aux effectifs. Vous intervenez auprès de la Direction de l'Entreprise pour l'informer, lui fournir les outils d'analyse (tableaux de bord, bilan social, suivi des effectifs et des charges) et les études prévisionnelles permettant d'optimiser la qualité globale de la gestion des Ressources Humaines. Vous assistez également les responsables opérationnels pour les conseiller et les informer.

De formation supérieure, vous alliez à de solides compétences de gestionnaire, de maîtrise des outils informatiques, une expérience dans la fonction d'environ 10 ans dans une grande entreprise et une bonne connaissance de l'environnement réglementaire.

La pertinence de vos recommandations, vos capacités à anticiper, votre sens de la communication et de l'animation d'équipe favoriseront votre investissement à long terme au sein de notre structure. Rigueur et esprit de synthèse sont essentiels. **RÉF. RDG**



Au sein de la Direction Financière et des Risques, votre rôle dans la prise de décisions en matière juridique, fiscale et réglementaire s'inscrit dans les intérêts de l'Entreprise et le respect du Droit.

Attentif à l'ensemble des dispositions légales et à leur évolution, vous étudiez celles applicables aux produits commercialisés et aux biens possédés et/ou utilisés par l'entreprise et conduisez des études et des analyses favorisant l'optimisation des contrats et des dossiers juridiques et fiscaux. Par ailleurs, vous tenez à jour une base de données réglementaires et assurez la mise en place et le suivi des contrats et procédures.

Une expérience similaire de 5 ans minimum, acquise dans le secteur de la banque ou des assurances, enrichit votre formation supérieure juridique et fiscale.

Rigueur, esprit d'analyse et qualités rédactionnelles complètent votre sens de la communication et de l'animation et votre maîtrise des outils informatiques. **RÉF. REJ**

ASSISTANTE DIRECTION GÉNÉRALE

Auprès du Président du Directoire, vous contribuez à l'optimisation de ses missions en l'assistant dans l'organisation et le suivi des activités de la Direction Générale. A ce titre, vous avez pour tâches principales de :

- assurer le recensement, la planification, la préparation des sujets traités par les différentes instances et réunions dans le respect des contraintes juridiques, réglementaires et procédurales ;
- constituer les dossiers pour le fonctionnement des instances et les projets de la responsabilité du Président, mener les recherches et en assurer le suivi ;
- assurer la responsabilité du secrétariat de la Direction Générale.

De formation **juridique**, vous avez une expérience similaire confirmée et maîtrisez les techniques de secrétariat et les outils bureautiques. Votre bonne connaissance de l'organisation renforce vos qualités d'adaptation, de disponibilité et de discrétion. Aisance relationnelle, autonomie et capacités rédactionnelles sont indispensables. **RÉF. ADG**



CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

Pour ces postes basés à Amiens, merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence choisie à La Caisse d'Epargne de Picardie, Direction des Ressources Humaines, 2 boulevard Jules Verne, BP 0727 - 80007 AMIENS cedex 1.

NC Communication

Explorez l'inconnu.

Une carrière dans le conseil en recrutement de haut niveau.

Il est probable que vous n'avez jamais envisagé d'évoluer vers le conseil en recrutement. Ce marché en croissance est l'un des rares à offrir autant d'opportunités de réussite. Notre produit est le plus insaisissable, le moins prévisible et le plus passionnant : les hommes.

Aujourd'hui le groupe Michael Page PLC leader européen et français du recrutement réalise un CA de 1 MdF.

Michael Page Finance est spécialisé dans le recrutement de cadres financiers pour l'entreprise, la banque et l'assurance.

Afin de poursuivre notre expansion, nous recherchons des auditeurs, contrôleurs de gestion, et financiers, débutant ou ayant une première expérience significative.

En échange d'un fort investissement et de l'adhésion à notre esprit d'équipe, nous vous proposons une formation complète à nos méthodes et la prise en charge rapide de missions de recrutement ; nous offrons pour cela une rémunération attractive et une évolution au sein de notre groupe.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Hubert de Préval, Michael Page Finance, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur 3617 code MPage sous réf. HDP10017

Michael Page Finance
Le spécialiste du recrutement Financier

Etablissement financier appartenant au 1er groupe français d'Assurances Mutuelles recherche pour renforcer ses équipes un

Ingénieur Financier H/F

Rattaché au Responsable du Département Etudes, vous serez chargé d'effectuer des études financières tant dans le domaine de l'assurance (en particulier les analyses actif-passif) que celui de la finance.

De formation ingénieur ou actuaire, vous avez de préférence une première expérience réussie dans ces domaines, acquise au sein d'un établissement financier, d'une banque ou d'une compagnie d'assurances.

Ce poste situé au carrefour de la finance et de l'assurance, offre de réelles possibilités d'évolution dans ces deux secteurs.

Une rémunération attractive est attachée à ce poste, basé à Paris, pour un candidat de valeur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + prét.), sous référence H1895, à COR'EX - 11, avenue Myron Herrick - 75008 Paris.



associé de

VUCHOT WARD HOWELL

Oda, filiale d'Havas Média Communication, (2350 collaborateurs, plus de 4 milliards de F de chiffre d'affaires) est la régie publicitaire des annuaires de France Telecom. Forts de nos succès et de notre expertise en matière d'annuaires, nous poursuivons notre croissance à l'international et recherchons aujourd'hui un :

CONTROLEUR DE GESTION - AUDITEUR H/F
INTERNATIONAL

Après une grande école de commerce ou d'ingénieur, vous justifiez de 5 années d'expérience (de préférence en cabinet d'audit) dans une fonction similaire : finances internationales, contrôle de gestion.

Votre maîtrise de l'anglais et de l'espagnol, associée à une mobilité pour de fréquents déplacements internationaux, vous permettront de mener avec efficacité votre mission auprès des filiales en relation avec le Directeur de l'International.

Vous serez en particulier chargé de :

- Définir en accord avec le groupe, les orientations budgétaires, les politiques fiscales, juridiques et comptables de nos filiales.
- Les assister sur les actions à mener dans ces domaines.
- Conduire les réunions budgétaires de ces filiales et préparer les réunions de la holding.
- Elaborer, contrôler et analyser le reporting vers la société mère.
- Déclencher les interventions nécessaires, mener les études spécifiques.

Merci d'adresser votre candidature sous référence AUD/Monde à Oda - Service Recrutement - 7 av. de la Cristallerie 92317 Sèvres cedex.



Banque Française filiale d'un important groupe étranger recherche pour sa salle de marchés un :

TRADER JUNIOR

Vos capacités d'analyse, votre sens des responsabilités, votre maîtrise de l'anglais et des outils Excel-Windows vous permettront de travailler sur les instruments de taux.

Une première expérience sur les marchés financiers est souhaitable.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions) sous référence 106198 à OCBF 7, rue de Madrid - 75008 PARIS qui transmettra.

Assurances du Crédit Mutuel *recrutent des*

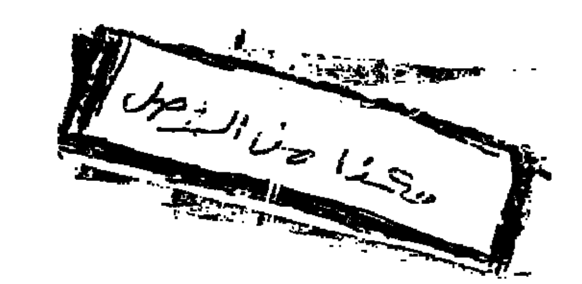
Rédacteurs Sinistres Corporels

Véritable professionnel, vous justifiez **impérativement** d'une expérience dans une fonction similaire et possédez, si possible, une formation BAC + 2, DUT ou équivalent.

Ces postes basés à Strasbourg sont assortis d'une rémunération attractive.

Evoluez à notre rythme en faisant parvenir votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à Henri KUNTZ - Assurances du Crédit Mutuel - 34, rue du Wacken - BP 373 - R 10 - 67010 Strasbourg Cedex.
Réponse et confidentialité assurées.

Marketing - Communication



Marketing - Communication

Au cœur des décisions commerciales

un Responsable Etudes Marketing/Gestion HF

Doté d'une formation supérieure BAC + 5, type grande école de commerce, DESS gestion ou économie..., rodé par une première expérience de 1 à 3 années, intéressé par l'utilisation de l'outil informatique, vous souhaitez poursuivre votre évolution dans un contexte à la fois stimulant intellectuellement et proche de la réalité des affaires.

Nous sommes un groupe industriel indépendant (1 500 personnes, CA d'1,4 milliard de francs), spécialisé dans le chauffage, la ventilation et la climatisation. Nous vous proposons de rejoindre, à Paris, notre service "*marketing amont* et gestion commerciale", actuellement composé de 3 personnes.

En liaison permanente avec les services internes (réseau de ventes, unités de *production, recherche et développement, informatique...*) et les principaux clients, vous serez en charge d'études et d'analyses très diversifiées, destinées à *orienter les décisions commerciales*, tant à long terme (stratégie, développement) qu'à court terme (réactivité conjoncturelle, prix, budgets commerciaux, etc...). *La réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles* opportunités d'évolution vers des responsabilités d'encadrement. Vous serez *heureux chez nous si vous partagez nos valeurs de simplicité*, de rigueur, de pragmatisme.

Pour un premier contact, merci d'écrire sous référence 945 431 LM
à notre Conseil SIRCA, 20 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
en précisant votre rémunération actuelle.



In 1971, INTEL introduced the world's first microprocessor, *today more than 80% of all PCs* worldwide are equipped with INTEL microcomputer components. The INTEL Pentium® Processor *has become the standard for* today's PCs. More than 41 000 employees have as their aim to maintain the company's reputa*tion for technical innovation and* its market leadership position. Efficient marketing strategy programs are the key to our success. *The European marketing* group now wish to add a highly motivated marketing professional to their team.

intel®

European Retail Training Manager

based in Munich/Germany- highly competitive salary

You will be responsible for defining, implementing and monitoring retail training programs which support the success of Intel's products in the consumer retail channel in Europe considering corporate strategy, objectives and messages as well as local needs. Working closely with the US based retail marketing team as well as the European field organization you will actively drive program implementation and help monitor effectiveness.

You will have a marketing or business degree, preferably an MBA and a minimum of 3 years' marketing experience in the European PC or related markets, ideally in connection with branding and retail training activities. You will offer proven ability to negotiate and drive programs with field organizations and the senior management of retail accounts. Creativity, a high energy level, excellent communication skills and a teamplayer orientation are essential qualities. Proficiency in PC technology together with fluency in English and at least one other European language, preferably French or German, is required.

We offer an interesting position providing scope for creativity and initiative, excellent opportunities for personal development together with an attractive compensation and benefits package, including profit sharing. Relocation assistance is available.

For further information please call Marlen Erber-Ludwig, telephone 00 49 89 13.06.820 or submit your full career details in English to our consultants.

Additional information on Intel and other job openings you will find in Internet :
http://www.intel.com

Erber-Ludwig & Partner GmbH
Recruitment Advertising & Selection
Nymphenburgerstraße 148
D-80634 München
Fax : 00 49 89 16.17.11
eMail: *erber-ludwig@t-online.de*

MEDIAPA

Nous recherchons l'élite

Avec Java et Hot Java, Sun Microsystems a bouleversé la façon dont l'industrie et les utilisateurs percevaient l'Internet. Aujourd'hui, nous vous proposons de profiter, vous aussi, du succès de Sun en rejoignant, à Grenoble, notre équipe multinationale spécialisée en R&D Télécommunications.

RESPONSABLE MARKETING PRODUITS TELECOMS

Votre responsabilité : élaborer les meilleures solutions télécoms de demain et participer au championnat mondial de l'innovation.

A l'échelle internationale, vous définissez la stratégie marketing de nos solutions télécoms pour entreprises. La décision de développer un nouveau produit en adéquation avec la demande des professionnels vous incombera en propre.

Responsable du marketing mondial de notre centre de recherche, vous définirez *toutes les actions marketing pour le développement* et la promotion de nos produits.

Pour prendre la pleine mesure de cette responsabilité mondiale, réservée à un professionnel d'exception, vous possédez : diplôme d'une école de commerce et/ou d'ingénieurs - 3 à 5 ans d'expérience dans un poste similaire - disponibilité pour de fréquents déplacements internationaux - anglais courant.

Maîtrise du français et du marketing opérationnel, de préférence dans notre secteur d'activité, constituerait un plus.

Merci d'adresser votre candidature par voie postale, fax ou E.Mail à : SunSoft Gilles Geenen - 13, avenue Morane Saulnier - BP 53 - 78142 Vélizy Cedex Fax : 01 30 67 53 00 - E.mail : Gilles.GEENEN@France.Sun.Com



EUROISCG

GROUPE
Les Echos

Notre régie publicitaire Echofi, filiale à 100 %,
est l'un des acteurs majeurs
de notre croissance et recherche :

UN(E) CHEF DE PUBLICITÉ RECRUTEMENT

Rattaché(e) au Directeur de Publicité,
vous aurez la responsabilité d'un portefeuille d'agences,
de cabinets et d'entreprises, en vue de commercialiser
l'espace publicitaire du quotidien Les Echos.

- Vous avez une formation supérieure de type ESC, et une expérience commerciale de 3 à 5 ans.
- Vous avez une aisance naturelle pour la négociation et aimez l'action commerciale sur le *terrain*.
- Vous êtes dynamique, rigoureux, accrocheur et avez le sens des responsabilités.

Merci d'envoyer CV, photo, lettre et prétentions sous la référence 970109 à Aline François, Groupe Les Echos, 46, rue La Boétie, 75381 Paris Cedex 08.

Notre rubrique d'offres d'emplois du vendredi*

Le Monde
INITIATIVES LOCALES

est le rendez-vous hebdomadaire des cadres de l'administration.

Contactez Sacha LAUZANNE au 01.44.43.77.34

** daté samedi.*

Formation Professionnelle



AXES MANAGEMENT, spécialiste reconnu de la gestion publique, propose dans son programme de séminaires 1997, 165 sessions de formation, parmi lesquelles au premier trimestre :

Dans la filière "contrôle de gestion" :

LE CONTRÔLE DE GESTION DANS LES ORGANISATIONS PUBLIQUES (3 jours)
- *Connaître les dimensions actuelles du contrôle de gestion*
- Situer le métier de contrôleur de gestion dans une organisation *publique*
- Mettre en oeuvre les différentes méthodes d'analyse des activités et coûts

Paris - 12 au 14 mars 1997

LES TABLEAUX DE BORD : INSTRUMENTS DE MANAGEMENT PUBLIC (3 jours)
- Définir la notion de tableaux de bord et en spécifier les champs d'application dans le secteur public
- *Identifier les indicateurs pertinents* par domaine de gestion
- Proposer des standards de représentation des informations

Paris - 24 au 26 mars 1997

LES COMPTABILITÉS ANALYTIQUES PUBLIQUES (4 jours)
- Présenter les nouvelles tendances de la comptabilité analytique dans le secteur public
- Situer les objectifs et les enjeux de la comptabilité analytique *suivant les organisations publiques*
- Assurer le passage de la comptabilité générale et budgétaire à l'analyse de gestion
- Choisir un modèle adapté à ses besoins

Paris - 18 au 21 mars 1997

Programmes détaillés, renseignements et inscriptions au :
Tél. : 01.40.01.01.33 - Fax : 01.40.01.04.14
AXES MANAGEMENT - SA au capital de 1 500 000 F
55 rue Traversière - 75012 PARIS



Agence conseil du Groupe BDDP, Média PA développe des stratégies d'action média, hors média et multimédia dans le domaine des Ressources Humaines. Nous recherchons pour *notre service* Etudes, Documentation et Planning Stratégique *un(e) Assistant Chargé d'Etudes Stagiaire.*

Au sein du service, vous serez chargé dans un premier temps d'organiser la *documentation* (essentiellement orientée vers les ressources humaines). Ensuite, en *collaboration avec le responsable du service*, vous interviendrez sur les études (quali et quanti) en cours *et participerez à la réflexion* stratégique sur les grands comptes.

Etudiant (ESC, IEP ...) en 2ème ou 3ème année, passionné par la communication, vous êtes rigoureux *et bien sûr enthousiaste.*

Vous bénéficiez impérativement d'une convention de stage.

Durée : 4 à 6 mois minimum

Merci d'adresser votre dossier complet en précisant sur l'enveloppe la référence 674 à Communiqué, 50/54, rue de Silly, 92513 Boulogne Billancourt cedex ou par e-mail : mediapa@ imaginet.fr

Assistant Chargé d'Etudes Stagiaire

Important
Organisme
de Formation

Responsable marketing

COMMUNICATION ET PARTENARIAT

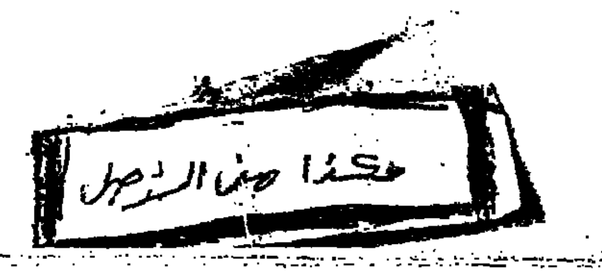
En relation étroite avec la Direction Générale et les services concernés, vous aurez pour mission :
- d'identifier et de formaliser les principales expertises du centre,
- de produire les analyses marketing stratégiques, d'identifier les grandes *évolutions du secteur*, des principaux comptes et d'étudier la concurrence *nationale et internationale*,
- de gérer la base de données client,
- d'identifier et de mettre en oeuvre les actions marketing pertinentes,
- de concevoir et de superviser l'élaboration des supports de communication : catalogues, brochures, lettres d'information en français et en anglais,
- de superviser l'utilisation de la charte graphique et de la faire évoluer,
- *de développer une politique de partenariat* tangibilisant l'offre de service,
- *de revitaliser les relations presse nationales* et internationales,
- *de manager une équipe* marketing ...

Diplômé(e) de l'Enseignement Supérieur, formation *type ESC ou Sciences Po, Bac + 4 ou 5, français* ou anglo-saxon, vous avez une expérience *confirmée du marketing des services B to B*, et connaissez si possible le secteur de la formation *continue et/ou du secteur* bancaire ou financier.

Anglais courant nécessaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo *et rémunération* souhaitée, en précisant sur l'enveloppe la réf. 672, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

MEDIAPA



Conseil et Audit

CONSULTANTS

soyez différent...

... soyez vous-même



Price Waterhouse Management Consultants

La diversité de nos missions et l'importance que nous accordons au travail en équipe nous amènent à privilégier des hommes et des femmes dont la forte personnalité enrichira nos équipes. Ils évolueront dans un contexte multinational, multisectoriel et multifonctionnel. *Pour ces quatre postes, l'anglais professionnel est indispensable. Les postes sont basés à Paris et des déplacements ponctuels à l'étranger sont à prévoir.*

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence choisie à Catherine VERDIER-CRASSOUS, **PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS,** Tour AIG, 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défense 2 (Courbevoie).

La force du réseau de **PRICE WATERHOUSE** (8 000 consultants) est au service de nos clients et de nos collaborateurs. Il permet le développement et le transfert de compétences. *Nos experts issus de tous pays mettent en oeuvre les meilleures solutions possibles dans les contextes techniques et culturels les plus variés. En nous rejoignant, vous aurez l'opportunité, au sein d'équipes multinationales, de conseiller nos clients présents sur plusieurs continents.*

BANQUE & FINANCE

Après une formation grande école de commerce ou ingénieur, vous avez acquis une expérience professionnelle réussie d'au moins 3 ans dans les métiers de la banque ou au sein d'une direction fonctionnelle de banque française ou étrangère de premier plan. Vous possédez un réel savoir-faire dans les domaines de l'organisation, du contrôle de gestion et des risques, des opérations de Banque Commerciale et/ou de Banque de Marché (dette/change, titres, produits dérivés...). Vous interviendrez sur des projets d'organisation, de définition et de mise en place de systèmes d'information et de gestion auprès de grandes banques françaises et internationales.

Réf. 11/BA

ASSURANCE

Diplômé d'une grande école (d'ingénieur ou de commerce), vous possédez 3 à 5 ans d'expérience acquise dans un cabinet de conseil ou dans une compagnie d'assurance à un poste opérationnel, informatique, commercial, de back-office production ou sinistres, d'organisation ou de contrôle de gestion.

Vous interviendrez sur des missions d'organisation, de pilotages de projets, de conception de systèmes de gestion, d'amélioration des performances commerciales, de maîtrise des coûts et des risques, de refonte des systèmes d'information.

Réf. 11/ASS

INDUSTRIE

Diplômé d'une grande école (d'ingénieur ou de commerce), vous possédez 4 à 7 ans d'expérience opérationnelle acquise en entreprise industrielle ou dans un cabinet de conseil, dans les domaines du contrôle de gestion industriel, de la logistique ou de la gestion de production. *Une expérience de mise en place de progiciels (ORACLE, SAP, JDE, DBS, SSA...) serait un atout supplémentaire. Vous interviendrez sur des missions* d'organisation, de Business Process Reengineering, de gestion du changement et de conception de systèmes d'information et de gestion auprès de grands groupes industriels internationaux.

Réf. 11/IND

SERVICES

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieur ou de commerce, vous possédez 2 à 5 ans d'expérience opérationnelle acquise dans une entreprise de services - presse, audiovisuel, télécommunications, média, loisirs, transports - ou dans le département "services" d'un cabinet conseil. *Vous avez développé un réel savoir-faire dans la mise en place de progiciels (ORACLE, SAP, JDE, DBS...) dans les domaines de la* comptabilité, de la gestion financière, du contrôle de gestion...

Vous interviendrez sur des missions de Business Process Reengineering, de conception de systèmes d'information et de gestion, de mise en place de progiciels financiers auprès de nos clients.

Réf. 11/SER

LBW - photo Image Bank

Le Monde des Cadres

RESPONSABLE EXPORT

AFRIQUE

Rattaché au Directeur des Ventes, vous aurez la responsabilité de la prospection et de la promotion de nos produits pour l'Afrique.

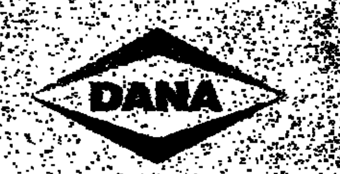
Pour satisfaire nos objectifs ambitieux, vous superviserez nos clients importateurs distributeurs et agents. Amené à voyager fréquemment à l'étranger, vous contribuerez au développement des marchés étrangers de notre zone.

A 30-35 ans, de formation supérieure ESC, vous avez une expérience terrain à l'export dans la distribution de pièces pour l'automobile ou l'industrie. Ouvert aux différentes cultures, vous avez eu des responsabilités à l'export.

Outre le français, l'anglais courant est impératif, une troisième langue est un atout.

Nous vous offrons une fonction variée avec autonomie et initiatives, une opportunité de carrière dans un groupe en croissance privilégiant la promotion et la formation de son personnel. Lieu de travail en banlieue Ouest de Paris.

Merci d'adresser vos lettre, CV et photo en précisant votre rémunération actuelle à Perfect Circle Distribution Europe Service des Ressources Humaines 53 Boulevard Robespierre, 78301 Poissy



Votre prochaine étape, consultant interne

POSTE BASÉ À BUC (PRÈS DE VERSAILLES)

General Electric (70 milliards de $ de C.A., 220 000 salariés, dont 50 000 en Europe) est l'un des premiers groupes mondiaux, aux activités diversifiées dans le domaine de l'industrie, de la haute technologie et des services.

GE Medical Systems (GEMS), l'un des leaders mondiaux de l'imagerie médicale et de la radiothérapie, réalise en Europe un chiffre d'affaires d'1 milliard de $ pour un effectif de 4 000 personnes.

Nous recherchons pour notre département Organisation et Développement un

Programs Manager Organisation Development*

(réf. 4555MO)

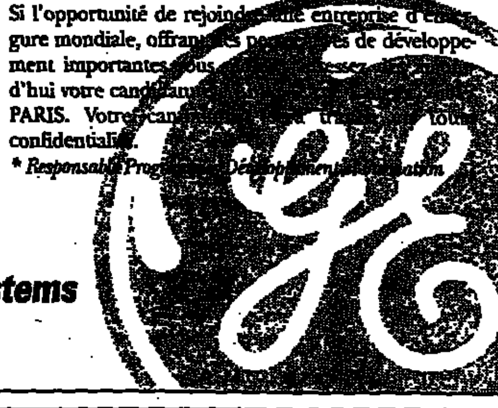
Au sein de la division Ressources Humaines, vous êtes chargé(e) de la conception et de la mise en oeuvre de programmes de développement des organisations et de programmes de formation.

Pour l'ensemble de l'Europe, vous créez et animez ces programmes dans des domaines variés tels que Leadership, Efficacité des équipes, Amélioration des process, etc. Vous êtes aussi un conseiller des leaders et de leurs équipes opérationnelles.

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, vous avez 5 ans d'expérience dans le développement des organisations et dans la formation dans un environnement international, au sein d'un cabinet de conseil ou d'une DRH. Vous possédez des compétences reconnues de consultant interne, de facilitateur et de formateur. L'anglais et le français sont vos langues de travail. Une 3ème langue européenne serait appréciée.

Si l'opportunité de rejoind[illegible] entreprise d'[illegible]gure mondiale, offran[illegible] de développement importantes [illegible] d'hui votre cand[illegible] PARIS. Votre [illegible] confidentiali[illegible]

* *Responsabl[illegible]*



GE Medical Systems

Intégrité, sens de l'engagement, goût du changement, rapidité, esprit d'équipe, respect des différences culturelles, souci du développement des hommes sont les valeurs que nous aimerions partager avec vous.

LBW

AGENCE D'INFORMATIONS FINANCIERES

recherche :

CHEF DE PRODUIT MARKETING ET COMMERCIAL

En charge du développement du CA d'un service d'informations en temps réel spécialisé sur les valeurs de la Bourse de Paris. Mise en œuvre et suivi de l'évolution des produits. Contacts au plus haut niveau dans la communauté financière.

***27/30 ans. Diplômé d'une école de commerce** avec bonne connaissance informatique et expérience commerciale.*

Esprit d'initiative, responsable et indépendant.

Merci d'adresser votre candidature *(lettre manuscrite + CV)* à : Mme Fontaine
OPTION FINANCE - 1, rue du Colonel-Pierre-Avia - 75503 PARIS CEDEX 15

Les Editions Scientifiques et Techniques Consommateurs France SA recherche

Un Chargé d'études alimentaires H/F

Réf. PO Food

A 30 ans environ, de formation Bac + 4 minimum (universitaire scientifique), une expérience en technologie alimentaire serait un plus.

Un Responsable de tests comparatifs H/F

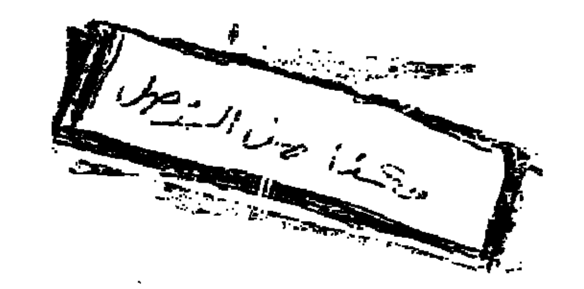
Réf. Technical Support

A 30 ans environ, de formation Bac + 3 minimum option électronique ou électromécanique, une expérience pratique de fabrication est un atout.

Pour ces 2 postes, vous êtes responsable d'une partie des tests comparatifs des produits concernés, vous déterminerez le schéma des tests, vous superviserez les tests dans les laboratoires et vous évaluerez les résultats. En fonction des données obtenues, vous rédigerez un rapport technique qui servira de base aux articles publiés dans nos revues.

Bonnes connaissances de l'anglais et du travail sur PC.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV détaillé et d'une photo récente à ESTCF, Service du Personnel - 8, rue d'Amsterdam - 75009 Paris, avant le 25 janvier 1997.



Le Monde des Cadres

Chargé d'Études Économiques

Cet établissement parapublic implanté en région Rhône-Alpes souhaite élargir les prestations qu'il offre à ses partenaires en intégrant son responsable de l'information économique.

Vous animez une équipe de 3 personnes chargée de préparer les études statistiques, d'assurer la veille économique, de réaliser les analyses sectorielles régionales ou nationales et d'en commercialiser les documents de restitution. Vous proposez aux clients des recherches *spécifiques* répondant à leurs attentes.

A 35 ans environ, vous avez idéalement complété votre formation *d'économiste par un DESS de statistiques ou de* marketing. Une expérience similaire acquise dans le conseil ou en entreprise vous a permis de prouver votre *professionnalisme* : autonomie, sens de l'analyse et qualités rédactionnelles.

Notre conseil vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature référencé 205/02/B, à ETHIKA - 7 rue Victor Hugo 69002 Lyon.

Ethika
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

OKC

CADIC-GOMBERT

Cabinet international leader en reconversion industrielle collective d'usines

recherche

Un(e) consultant(e) junior

Environ 25 ans, niveau Bac + 5 avec une spécification RH (Réf. C01).

Un(e) consultant(e) senior

Environ 30/40 ans, ingénieur de formation ayant une expérience dans le milieu industriel et les ressources humaines (Réf. C02).

Un(e) responsable marketing international

Environ 30/35 ans, niveau Bac + 5, option marketing international avec une expérience dans le milieu bancaire souhaitée (Réf. M01).

Pour développer son activité de reconversion.

Les 3 postes nécessitent la pratique de l'anglais et de l'informatique et sont basés à Paris. De fréquents déplacements en France et à l'étranger sont à prévoir.

Merci d'adresser, CV, lettre de motivation et prétentions, sous référence, à :

CADIC-GOMBERT
29, rue Galilée - 75116 PARIS

Origny (2 700 personnes), filiale du Groupe Holderbank, premier cimentier mondial, fabrique et commercialise des ciments, bétons et granulats dans la moitié nord-est de la France. Afin d'organiser la gestion de nos archives et d'en assurer le suivi nous créons aujourd'hui la fonction d'

Archiviste H/F

Thionville

Rapportant au secrétaire général du groupe, vous êtes chargé de créer un service d'archives centralisées, depuis la conception jusqu'à l'implantation physique.
Vous commencez par recenser toutes les archives existantes, classées aujourd'hui en différents lieux et vous organisez le transfert et l'organisation.
Vous intégrez ces archives dans une base de données et vous mettez en place les procédures d'accès.
Vous gérez ensuite la conservation, le classement et la communication des dossiers et vous entretenez pour cela des relations avec les différents services de l'entreprise et avec ses filiales.

Avec une formation supérieure d'archiviste, vous témoignez impérativement d'une expérience réussie de plusieurs années dans la fonction. Vous maîtrisez la micro-informatique. Vous alliez à d'excellentes capacités d'organisation et à votre rigueur de bonnes aptitudes relationnelles.

Si vous souhaitez vous investir dans ce poste à responsabilités où vous pourrez mettre en valeur votre sens de l'initiative et votre dynamisme, adressez votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et rémunération actuelle) sous référence CG 960081 à notre conseil : C.G.R.H., 24 avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

ORIGNY

MEDIA SYSTEM

---

responsable des «achats-services» H/F

GROUPE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL — PARIS

Nous sommes la filiale française (environ 2000 personnes) **d'un très important Groupe Pharmaceutique International.**

Nos produits, issus de notre recherche, sont de **notoriété mondiale.**

Rattaché à la Direction de la division pharmaceutique, vous ***animerez une équipe d'une dizaine de personnes.***

Votre mission sera d'assurer dans le meilleur rapport qualité/prix et dans un **souci de qualité optimale,** nos achats de prestations hors production : manifestations *extérieures, congrès, production de documents* promotionnels, impression de protocoles, sous-traitances médicales, études de marché...

Agissant en conformité avec notre culture et notre stratégie *générale Achats*, ***vous serez le garant des règles et*** **procédures que vous mettrez en place.**

De formation supérieure, Ecole de Commerce, ou équivalent, vous avez une expérience d'Acheteur «Services et Prestations» *(la connaissance du milieu pharmaceutique* serait un plus).

Manager et négociateur, vous avez un bon niveau **d'anglais.**

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions), sous la référence VR 11, à notre *Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.*

2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON



COGEPLAN

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

★ EURO RSCG

TOULOUSE

Leader européen des systèmes d'air aéronautiques, LIEBHERR-AEROSPACE TOULOUSE répond aux évolutions de son secteur par une démarche marketing et industrielle innovante conforme aux exigences de la compétitivité internationale.

PME (400 p.) très réactive, nous bénéficions par ailleurs de l'assise d'un groupe industriel LIEBHERR (15.000 p.) présent sur tous les continents.

Pour accompagner notre développement, nous recherchons un

CHARGÉ D'AFFAIRES

Au sein du département Marketing-Ventes, vous optimiserez nos relations commerciales et conforterez notre présence auprès des clients qui vous seront confiés. Vous serez leur interlocuteur privilégié pour chaque projet dans toutes ses phases : initialisation, spécifications et propositions en collaboration avec nos équipes techniques, négociations, rédactions des contrats ...

Vous serez le garant des engagements contractuels et saurez fédérer l'ensemble de nos services internes pour apporter, au-delà de nos prestations techniques, le service qualitatif *attendu par nos clients.*

Enfin, vous contribuerez à notre développement sur des nouveaux marchés en participant à une veille marketing permanente.

Diplômé d'une grande école de gestion, vous justifierez d'une expérience internationale dans la vente de systèmes industriels.

Votre pratique de l'anglais est bien sûr courante.
Celle de l'allemand serait un plus.

Adresser votre dossier complet, sous référence C.A./L. à Dominique SPERTE CONSEIL - 104 avenue Jean Rieux - 31500 Toulouse.

LIEBHERR

★ EURO RSCG

GROUPE ESC NANTES ATLANTIQUE
ESCNA

Nous sommes l'un des premiers pôles français d'enseignement et de recherche en Management. Dans le cadre de la mise en œuvre de notre plan de développement 1995-2000, nous créons 5 nouveaux postes.

Enseignants Chercheurs confirmés

en Stratégie, Finance, Marketing, Management Contrôle, Comportement des Organisations

Titulaire d'un Doctorat ou d'un PhD, vous justifiez d'une expérience pédagogique significative acquise au sein d'institutions d'enseignement du management, françaises ou étrangères.

Vos publications et la qualité de vos travaux de recherche vous ont permis d'acquérir la reconnaissance de vos pairs au sein de réseaux internationaux.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et références) à :

M. Aïssa Dermouche - Directeur Général - GROUPE ESC NANTES ATLANTIQUE
8 Route de la Jonelière - BP 31222 - 44312 Nantes Cedex 3 - http : //www.escna.fr

---

JEUNE INGÉNIEUR

ASSISTANCE EXPORT - VALENCE (26)

LEYBOLD

Filiale du groupe *LEYBOLD, premier spécialiste mondial des techniques du vide,* nous recherchons un jeune ingénieur pour accompagner notre développement.

Au sein de l'équipe marketing et ventes basée à Valence et rattaché directement à son *responsable,* vous assurez le *support technique* à des unités commerciales de différents pays et le suivi des relations avec des clients. Vous avez aussi pour mission de contribuer à la création de produits et à l'interface avec nos services techniques, pour l'établissement de cahiers des charges *notamment. Tout en étant essentiellement sédentaire* votre activité peut impliquer quelques déplacements à l'étranger.

Vous avez un diplôme d'ingénieur (ENI ou équivalent), mécanicien de préférence, *et, si possible, une première expérience professionnelle* acquise dans un secteur industriel. Une bonne connaissance de l'allemand et de l'anglais est nécessaire.

Nous vous remercions d'écrire, sous référence M 968, à notre *conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre* candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
17, rue de la Baume 75008 Paris

Guillaume Tell

Ecoute, expertise et enthousiasme !

Les mieux placés pour parler de nous, ce sont certainement nos clients à travers leur fidélité... En 4 ans d'existence, beaucoup de références prestigieuses nous ont déjà fait confiance. Ils ont apprécié notre positionnement de cabinet conseil en Ressources Humaines sachant traiter avec efficacité les outils de gestion : recrutement, évaluation, bilan de compétences... Un savoir-faire qui allie écoute, expertise et professionnalisme à tous les niveaux.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un développement placé sous le signe de la qualité, nous recherchons un

CONSULTANT

Au sein d'une jeune équipe, vous prendrez la responsabilité de nos activités évaluation et bilan de compétences et assurerez de façon autonome des missions de recrutement. En liaison direct avec nos clients, vous démontrerez quotidiennement votre polyvalence, votre enthousiasme et votre sens du service. Vous contribuerez à fidéliser et développer nos acquis par votre professionnalisme et votre expertise. A 30 ans environ, vous êtes de formation supérieure (DESS de Psychologie ou équivalent) et justifiez déjà d'une expérience significative acquise en cabinet.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence LM/C à notre cabinet.

TANIS 16, Rue Félicien David - 75016 PARIS.

Vous êtes ingénieur,
découvrez votre Monde le lundi *

Un rendez-vous :

« Le Monde des ingénieurs »

- Secteurs de pointe
- Informatique/Réseaux télécommunications
- Ingénieurs-conseils
- Ingénieurs commerciaux

Carrières technologiques internationales
dont carrières européennes

* daté mardi



La Ville de Rennes recrute

UN(E) JOURNALISTE RÉDACTEUR EN CHEF

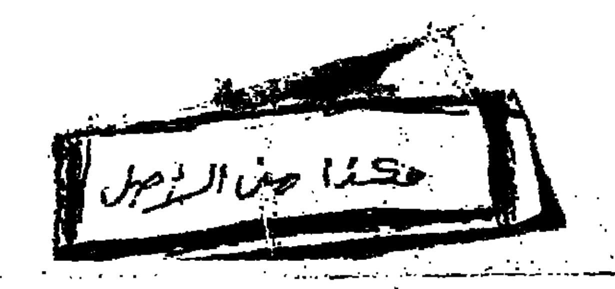
Le(la) candidat(e) retenu(e) aura pour mission essentielle d'assurer la rédaction en chef du magazine du District de l'agglomération rennaise, "District Info".

"District Info" : Mensuel, 24 pages, 170 000 exemplaires, distribution boîtes aux lettres.

Profil : Journaliste confirmé(e) ayant une bonne connaissance des collectivités locales ; le(la) candidat(e) devra justifier d'une expérience importante de la presse de proximité.

Qualités requises : Capacité d'animation d'une équipe rédactionnelle, bonne plume, curiosité, bonne culture générale, maîtrise de tous les stades de l'élaboration d'un journal.

Adresser lettre de motivation + CV *(2 feuillets maximum)* + photo et prétentions à la Direction du Personnel de la Ville de Rennes, BP 3126
35031 RENNES Cedex, pour **le 22 janvier 1997 au plus tard.**



Conseil et Audit

Cadre